

50

~~0.1562~~

~~48~~ G

/ (C)

22500

LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

Tome XVIII.

A

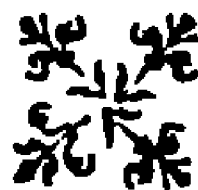
LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS,
OU
LA CONNOISSANCE
DE L'ANCIEN

ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

TOME XVIII.

Prix 3 liv. relié.



A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur - Libraire,
rue Dauphine.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

LETTRE CCXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Nous entrâmes à Londres par le quartier de Westminster; & je pris, dans les environs du parc Saint-James, un appartement composé de trois petites pièces, légèrement meublées suivant l'usage du pays, à raison d'une guinée par semaine; car les loyers sont d'autant plus chers, que nulle part les taxes sur les maisons ne sont plus fortes que dans cette ville. A côté de moi loge un vieux garçon, espèce de philosophe, dont l'aïeul étoit un de ces réfugiés que l'Edit de Nantes avoit dispersés loin de leur patrie qu'ils aimoient

A iij

6 SUITE DE L'ANGLETERRE.
& servoient en bons citoyens. Celui-ci, après avoir demeuré long-tems dans les colonies, vit à Londres d'un revenu médiocre qu'il s'est fait de ses épargnes, & ne connoît de François que le nom, qu'on lui a souvent répété dans son enfance, avec ces larmes du cœur qui se transmettent dans les familles. M. de Brosnier, c'est le nom de cet honnête voisin, jouit à soixante ans, de toute la gaieté de la jeunesse, fruit d'une vie passée dans la modération de tous les desirs, loin du trouble des passions, & à l'abri des persécution de religion & du fanatisme des sectes. Une certaine conformité de caractère, & peut-être aussi ma qualité de François, dont il fait gloire de porter le nom, a établi entre nous, dès les premiers jours de notre connoissance, la liaison la plus intime. « Je » veux, m'a-t-il dit, dans un pays où » vous connoissez peu de monde, être » votre conducteur & votre guide ».

Nous commençâmes nos premières courses par les lieux les plus apparens de notre voisinage; & l'objet qui fixa d'abord mon attention, est la célèbre abbaye de Westminster. C'étoit ancien-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 7

tiement un monastere de Bénédictins ,
autour duquel s'est formée une ville
qui fait partie de la capitale. Edouard ,
dit le Confesseur , y fit construire , dans
le onzieme siecle , le premier palais des
Rois d'Angleterre. Guillaume le Roux
l'augmenta , & y bâtit cette grande salle ,
qui , au moyen des réparations ordon-
nées par Richard II , subsiste encore dans
le même emplacement. C'est un quar-
ré long d'une étendue immense , &
dont la voûte , toute en charpente &
chargée de sculptures gothiques , est
lambrissée d'une sorte de bois d'Irlan-
de , auquel on assure que la poussiere &
les araignées ne s'attachent jamais ; du
moins n'y en ai-je point apperçu ,
quoique les murs en fussent couverts.
Les Cours de Justice , qui , jusqu'au
treizieme siecle avoient suivi le Souve-
rain , furent rendues sédentaires , &
fixées dans cette salle par Henri III.

On a observé comme une chose
singuliere , le contraste de divers événe-
mens , dont ce même lieu a été le
théâtre. C'est le premier endroit où les
Monarques Anglois se placent sur le trô-
ne ; & ce fut celui où Richard II fut dé-
posé. Plusieurs d'entr'eux y ont tenu des

8 SUITE DE L'ANGLÈTERRE.

banquets royaux, où ils ont traité avec splendeur les plus grands potentats de l'Europe ; Henri III y donna à manger à six mille pauvres, & en avoit fait un hospital. Dans le tems que le Parlement y tenoit ses séances, un débordement d'eau arriva ; & on le traversoit en bateau ; ce fut dans cette même salle que le Parlement faillit d'être consumé par le feu, ou de sauter en l'air, lors de la conspiration des poudres, par l'effet d'une mine. Les jours de couronnement, un champion armé de toutes pieces y entre à cheval, & jettant son gant à terre, fait un défi à quiconque osera contester le droit du nouveau souverain : une femme, vêtue en courtisane, montée pareillement sur un cheval, y entra de même, tandis qu'Edouard II donnoit un festin à toute sa Cour. Elle se promena autour des tables, jetta devant le roi un écrit qui l'accusoit d'injustice & de tyrannie, tourna la bride, salua les assistans l'un après l'autre & s'en alla. On fit accroire à Edouard, que cette femme étoit envoyée du Ciel : les Anglois voulant donner une forte leçon à leur prince, avoient, dit-on, imaginé ce moyen

SUITE DE L'ANGLETERRE. 9
extraordinaire, dont ils prétendent que
notre Pucelle d'Orléans n'est qu'une
imitation.

Le palais de Westminster a été le lo-
gement des rois de la Grande-Breta-
gne depuis Edouard le Confesseur, jus-
qu'à Henri VIII qu'un incendie obli-
gea d'en sortir. Tout fut consumé, à
l'exception des chambres où s'assem-
ble le Parlement, & de la salle où
se font toutes les grandes cérémonies.
Voici en particulier ce qui se passe à
celle du Sacre.

Sa Majesté arrive & va se placer sur
un trône qui lui est préparé. On appor-
te trois épées qu'on met devant elle
sur une table. La première, appelée
curtana ou sans pointe, appartenait à
saint Edouard, & est regardée comme
le symbole de la clémence. Une autre
représente le glaive de la justice; & la
troisième, destinée pour l'offrande, se
rachète sur le champ moyennant un
certain nombre de pièces d'or. Elle se
porte nue devant le roi & est comme
l'emblème de son autorité. Ces épées,
ainsi que la couronne, qui est encore celle
de S. Edouard, son bâton royal, l'anneau,

A V.

10 SUITE DE L'ANGLETERRE.

les deux sceptres & le globe sont d'autres ornemens de cette solennité. L'anneau signifie que le nouveau souverain doit être l'époux de la nation & le pere de ses peuples : le globe dénote l'empire dont il entre en possession ; les deux sceptres désignent sa puissance spirituelle & temporelle. L'un est surmonté d'une croix, comme défenseur & chef suprême de l'église Anglicane : l'autre d'une colombe, symbole de la douceur du gouvernement. Un calice & une patene sont des marques sacerdotales, pour montrer que le maître qui régit la Grande-Bretagne, en est en même tems le souverain pontife. Les Anglois ont, comme nous, une Sainte Ampoule, qui passe pour avoir été apportée miraculeusement à saint Thomas de Cantorbéry, comme la nôtre à saint Remy, par une colombe. Vous savez que c'est le nom que l'on donne à une petite fiole qui conserve l'huile sainte, avec laquelle on sacre les Rois.

Lorsque, de la grande salle, Sa Majesté passe à l'église de Westminster où doit se faire le couronnement, elle marche sous un dais porté par les Barons des cinq Ports. On appelle ainsi les députés des villes maritimes les plus exposées

SUITE DE L'ANGLETERRE. 11
aux entreprises de la France , & , par
cette raison , toujours favorisées par la
Cour. Ces villes armerent autrefois à
leurs propres frais pour la défense du
royaume ; & c'est ce qui leur a mérité
plusieurs distinctions. Leurs députés ont
l'honneur de dîner ce jour-là à la même
heure & dans la même salle que Sa
Majesté.

Arrivé au milieu de la nef , le roi se
place sur un fauteuil de velours. L'Ar-
chevêque de Cantorbéry s'avance vers
le lieu où les Pairs sont assis , & de-
mande par trois fois , à voix haute , à
tous les assistans , s'ils ne consentent
point à recevoir George II pour leur
souverain ? La réponse est , à chaque
fois , un cri général d'approbation &
de joie. Le Prince se leve ensuite ,
s'approche de l'autel , & fait debout le
serment usité. « Promettez , lui dit le
» Prélat , & jurez de gouverner le peu-
» ple de ce royaume d'Angleterre , &
» les Etats qui en dépendent , confor-
» mément aux loix reçues , & aux sta-
» tuts réglés par le Parlement. Le Mo-
» narque répond , je le promets & le
» jure. L'Archevêque ajoute : tra-
» vaillez-vous à maintenir la vraie

A vj

» profession de l'Évangile , & la reli-
 » gion protestante réformée , telle
 » qu'elle est maintenant établie ? Con-
 » serverez - vous aux Evêques & au
 » Clergé de ce royaume , ainsi qu'aux
 » églises confiées à leurs soins, tous les
 » droits & privilèges qui leur appar-
 » tiennent ou pourront leur apparte-
 » nir ? Sa Majesté répond encore : je le
 » promets ». Alors mettant la main sur
 l'Évangile , elle fait à genoux ce ser-
 ment : « Je jure d'observer & d'ac-
 » complir les choses que je viens de
 » promettre » ; après quoi elle va se
 placer sur un trône où se fait le cou-
 ronnement à la vue des Pairs , des
 Députés de la Chambre des Commu-
 nes , & d'une infinité d'autres specta-
 teurs.

L'Archevêque de Cantorbéry, assisté
 d'un ou de deux évêques , ôte au roi
 son bonnet, son manteau & son habit ,
 verse dans une cuillier d'or de l'huile de
 la Sainte Ampoule , & fait les onctions
 ordinaires aux mains , aux bras , aux
 épaules , à la poitrine & à la tête du
 monarque. On lui met ensuite des bro-
 dequins , des gants de toile , un surplis ,
 une étole , une dalmatique & une cein-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 13
ture. En même tems le pontife
prend sur l'autel le sceptre monté d'une
croix, & le donne au roi en lui di-
sant : « acceptez cette marque du pou-
» voir souverain : servez-vous de cette
» verge de vertu , pour gouverner vo-
» tre peuple avec justice. Défendez
» l'église que Dieu a commise à votre
» garde ; punissez les méchans , & pro-
» tégez les gens de bien ». Le prince
reçoit le sceptre de la main droite ; &
bientôt après on lui présente celui de
la colombe , que Sa Majesté prend de
la main gauche. Alors le Prélat va
chercher sur l'autel la couronne de saint
Edouard ; & après avoir fait quel-
ques prières sans se mettre à genoux ,
il la pose sur la tête du roi en disant :
« que l'Eternel vous couronne du dia-
» dème de justice & de gloire ». Dans
l'instant on entend une acclamation gé-
nérale ; & toute l'église retentit des
cris répétés de Vive le Roi , accompa-
gnés du bruit de la musique , des cloches
& du canon. C'est dans ce moment, que
se fait la présentation du globe , des
deux sceptres & de l'anneau , que l'ar-
chevêque met lui-même au doigt du
Monarque.

14 SUITE DE L'ANGLETERRE:

Sa Majesté se place ensuite sur un trône plus élevé, où les Pairs ecclésiastiques & séculiers vont lui rendre hommage, lui baissent la joue gauche, & portent la main à sa couronne pour témoigner qu'ils sont prêts à la défendre au péril de leur vie. Pendant cette cérémonie, le Grand-Trésorier du Palais jette de tous côtés des médailles d'argent, sur lesquelles est empreinte l'image du Roi. Après la solennité, on conduit ce Monarque dans la chapelle de saint Edouard, où il trouve d'autres habits, avec lesquels il rentre dans la grande salle, & assiste au banquet royal. C'est au milieu de ce festin, entre le premier & le second service, que se fait, par le champion de Sa Majesté, le défi dont j'ai parlé, après lequel un hérault d'armes proclame, de nouveau, Souverain de la Grande-Bretagne, le prince qui vient d'être couronné.

Les Pairs du royaume & les grands officiers de la couronne, chacun suivant son rang & sa dignité, assistent à toutes ces cérémonies. On y fait paroître un duc de Normandie & un duc d'Aquitaine, en mémoire de l'ancienne domina-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 15
tion Britannique sur ces deux provinces. Quelques jours avant le Sacre , il se tient un tribunal , où l'on prononce sur les prétentions des personnes qui y exercent quelques fonctions. Celle du seigneur de Bardolf est de faire apprêter, pour la bouche du roi, un plat de gruau qu'il sert lui-même sur la table de Sa Majesté. Le seigneur de Scoulton est le lardeur en chef de la cuisine royale ce jour-là ; & tout le lard qui reste après le repas lui appartient. Le seigneur de Wirkap fournit au Prince le gant qu'il met à sa main droite. Le seigneur de Lyston doit seul faire les gauffres & les servir sur la table du Souverain. Les autres prétentions , dont la liste seroit trop longue , sont relatives à tout ce qui se pratique dans cette circonstance ; & il n'y a point d'article , qui ne forme l'objet de quelque contestation.

Chacun emporte les effets que son emploi ou sa dignité lui ont donné le droit de toucher ou de servir. Le grand chambellan a lui seul , pour avoir présenté la chemise , trente aunes de velours cramoisi , le lit du roi , & tout le

16 SUITE DE L'ANGLETERRE.

meuble de la chambre où il a couché ; ainsi que ses habillemens de nuit ; mais il est d'usage que tout soit racheté le jour même. Le champion garde le cheval qu'il a monté , & reçoit de plus une coupe & un couvert d'or. Il en revient autant au Lord-Maire de Londres , qui verse du vin au roi après le dîner. Toute la vaisselle d'argent appartient au grand-écuyer en qualité de sergent de l'argenterie. Le doyen & le chapitre de Westminster retiennent quantité d'effets précieux qui ont servi à la solennité. Tous ces articles de l'étiquette ont été réglés au couronnement de Jacques II ; & l'on en conserve l'état dans la Cour des Rôles.

L'église où se passe cette grande cérémonie, portoit anciennement le nom de S. Pierre, auquel elle est dédiée ; mais on ne la connoît plus guere aujourd'hui, que sous celui d'Abbaye de Westminster. Quelques-uns croient que Sibert , Roi d'Essex , & premier Prince chrétien du pays , la fonda sur les ruines , & , en partie , des matériaux d'un temple d'Apollon. Les Danois la détruisirent lorsqu'ils prirent possession de la Grande-Bretagne. Saint Edouard entreprit de

la rebâtir ; mais il n'en jettâ que les fondemens. Henri III y fit travailler le reste de son regne ; & Edouard son fils la conduisit au point où elle est actuellement. Cet édifice est vaste, très-exhaussé, mais mal proportionné & construit à la gothique : les tours n'ont pas été élevées plus haut que la voûte de la grande nef. On y voit une chapelle qu'Henri VII fit bâtir, & qui égale par ses statues, ses ornemens & sa sculpture, tout ce que l'Italie offre de plus magnifique en ce genre. C'est le lieu où reposent le corps de ce Prince & ceux de ses successeurs. On ne l'ouvre qu'à certains jours, à certaines heures ; & l'on paie pour y entrer. Les tombeaux d'Henri VII & d'Henri VIII sont exécutés avec beaucoup de soin. La Reine Elisabeth n'a qu'une épitaphe qui, par sa noble simplicité, donne la plus haute idée du regne & des qualités éminentes de cette Princesse. Les Rois suivans ont été moins bien servis à cet égard ; on ne voit aucun monument en leur honneur : pour y suppléer, on a répandu, dans les chapelles, leurs figures en cire avec leurs habits de cérémonie lorsqu'ils siégeoient au Parlement.

18 SUITE DE L'ANGLÈTERRE.

Elisabeth changea le monastere de Westminster, un des plus riches du royaume, en une collégiale, & y mit un Doyen, douze Chanoines, trente demi-prébendés, &c. Henri VIII l'érigea en évêché; mais il le supprima douze ans après. Cette église est aujourd'hui le dépôt des monumens élevés à la gloire de la nation, & renferme, comme l'Elisée de Virgile, les personnes célèbres qui ont illustré ou servi la patrie. Le peuple y prend l'intérêt le plus vif; & le temple qui les réunit, est sans cesse rempli de gens attentifs à les considérer. On y voit jusqu'à des vendeuses d'herbes se faire expliquer les inscriptions, & marquer leur admiration pour les grands hommes dont elles contemplant les statues. J'ai vu des Anglois pleurer aux pieds de celle de Shakespeare, en se rappelant les scènes touchantes qui les avoient attendris au théâtre.

A l'aspect de tous ces tombeaux, je disois à mon conducteur: «vous avez
» ici un moyen singulier d'encourager
» vos beaux esprits! Dès qu'il meurt,
» vous lui faites dresser un mausolée;
» & vous le placez au milieu de

» vos Rois : mais tant qu'il est vivant ,
 » il est aussi mal reçu à la Cour , que
 » s'il alloit présenter un placet contre
 » les Ministres. L'argent que vous met-
 » tez à lui ériger un monument , ne se-
 » roit-il pas été mieux employé à lui pro-
 » curer la subsistance dont il a besoin ?

» Cereproche, répondit M. de Brosnier,
 » ne peut regarder que nos peres ; car
 » aujourd'hui nous sommes plus équita-
 » bles. Un homme de génie est tellement
 » favorisé du Public , & ses ouvrages
 » se vendent avec tant de rapidité, qu'il
 » peut se passer des secours & des fa-
 » veurs du gouvernement. D'ailleurs les
 » honneurs qu'on lui rend après sa mort,
 » ont quelque chose de plus généreux, de
 » plus désintéressé, & par conséquent de
 » plus flatteur pour lui , que des pen-
 » sions qui ne sont accordées le plus sou-
 » vent, qu'en échange d'un encens aussi
 » avilissant pour celui qui le reçoit , que
 » pour celui qui le donne. Je ne con-
 » nois de pension fondée en Angleter-
 » re pour les Gens de Lettres, que celle
 » du Poëte Laureat ; encore ne fait-elle
 » que l'exposer à la satire, & quelque-
 » fois au mépris de tous ses confreres.
 » L'espoir d'un tombeau à Westminster

20 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» excite plus vivement nos beaux es-
» prits à se distinguer; & ils se con-
» solent aisément de vivre comme des
» gueux, dans l'espérance d'être un jour
» enterrés comme les Rois. Je vous
» crois pourtant plus sensés, de fournir
» aux vôtres des secours qui les font
» vivre, & après leur mort, de les en-
» terrer comme tout le monde ».

Je ne citerai point ici, Madame, tous les grands hommes qui ont un mausolée dans cette abbaye : voici seulement une partie des noms que j'ai retenus en parcourant les épitaphes.

Celle de Newton est en vers latins, avec une inscription très- emphatique. Un passant la trouvant trop longue, écrivit avec un crayon sur un cube qui fait partie des accompagnemens : « *Virum si*
» *nescis, abito* : Si tu ne le connois pas,
» va-t-en ». Ce monument occupe une des places les plus distinguées de l'église; la statue est environnée de livres, de globes, & de tous les attributs de l'astronomie. Quel que soit le zèle des Anglois pour la réputation de cet homme célèbre, c'est son nom autant que son système qu'ils aiment à répandre, c'est-à-dire, la gloire de leur nation autant que les lumières de sa philosophie.

SUITE DE L'ANGLETERRE. 2^e

L'építaphe de Chaucer nous apprend que son tombeau fut fait par un simple particulier, cent soixante-six ans après la mort de ce poète. Simon Harcourt, Chancelier d'Angleterre, a rendu les mêmes honneurs au poète Philips. On trouve, parmi ces brillantes sépultures des exemples fréquens d'une pareille générosité.

Dryden fut enterré ici par souscription ; mais sa tombe étant restée sans ornemens, le Duc de Buckingham, qui protégeoit les Lettres, lui fit bâtir un mausolée, sur lequel on voit sa statue avec une inscription latine d'une noble simplicité.

La nation entière s'unit, après la mort de Spenser, pour honorer sa mémoire. L'építaphe, qui est en Anglois, dit :
« Ci-gît le prince des Poètes de son
» tems. Son divin génie n'a pas besoin
» d'autre témoignage que celui de ses
» œuvres ».

Butler vécut dans la pauvreté jusqu'à l'âge de soixante-huit ans, & fut inhumé, aux frais d'un ami, dans le cimetière de Saint Paul, où il n'eut d'abord ni építaphe, ni tombeau. Un citoyen de Londres lui en fit élever un à Westminster ; & à cette occasion,

22 SUITE DE L'ANGLETERRE.

un Poëte composa des vers dont voici le sens. « Tandis que le pauvre Butler » respiroit encore, il ne trouvoit per- » sonne qui lui donnât à dîner. Mort » presque de faim & réduit en poudre, » on lui érige un monument. Voilà le » sort des poëtes; ils demandent du » pain, on leur donne une pierre ».

Les ouvrages de Gay plurent à la Cour; mais on négligea sa personne. Il eut mille protecteurs, point de pension, mourut pauvre; mais il repose sous une riche sépulture. Le Duc & la Duchesse de Queens-Bury firent construire ce mausolée; & Pope en composa l'épithaphe. Gay en avoit fait une lui-même, où il disoit: « La vie est un » jeu d'enfant: je le pensois autrefois; » je l'éprouve aujourd'hui ».

Pope n'a point ici de monument; il s'est privé de cet honneur en vivant & mourant Catholique. Cette raison n'a pourtant pas empêché notre Saint-Eyremont de figurer dans ce noble cimetière avec les beaux-esprits & les Rois.

Non loin de sa tombe, est celle du poëte Owens, aussi célèbre par le sel & le tour aisé de ses épigrammes, que par son extrême misère & la force à la supporter.

Charles II apprenant la mort de Cowley, dit que ce poëte n'avoit pas laissé un plus honnête homme que lui en Angleterre. C'étoit la seule inscription qu'il falloit mettre sur son tombeau qui se voit à Westminster.

Adisson est enterré dans le cloître, où une pierre adossée à la muraille, désigne simplement le lieu de sa sépulture. La douleur publique honora plus sa pompe funebre, que cette magnificence inventée par l'orgueil des vivans, pour rendre un ridicule hommage aux cendres insensibles des morts. On raconte qu'un crocheteur traversant cette église, & voyant une foule de spectateurs occupés, les uns à contempler ces monumens, les autres à lire les épitaphes, s'écria tout haut : « Combien de mensonges sur toutes ces pierres » !

Ce terrain renferme aussi les cendres des gens singuliers ou par leurs talens, telle que l'actrice Oldfield, ou par un grand âge, comme Thomas Par, dont l'inscription porte qu'il mourut âgé de cent cinquante-deux ans en 1635, & vécut sous dix souverains, depuis Edouard IV jusqu'à Charles I. A l'âge de cent ans il fut appelé en justice, pour avoir fait un enfant à une jeune fille,

24 SUITE DE L'ANGLETERRE.

& condamné à une pénitence publique devant la porte de l'église, couvert d'un drap blanc, & un cierge à la main, suivant l'usage du tems.

Les Tombeaux de Westminster ne se font point aux frais de l'Etat. C'est une affaire de pur intérêt particulier, & non une institution nationale. On s'adresse au Chapitre, qui pour 20 ou 30 guinées, accorde le privilege de creuser une sépulture, & pour une double somme, fournit une place convenable pour un mausolée. Un particulier qui avoit épousé la nièce de Newton, fit seul les frais du monument funebre de ce grand philosophe. Casaubon reçut le même service d'un chanoine de cette église, où il avoit lui-même possédé une prébende.

Comme les talens ne déshonorent point en Angleterre, un acteur chéri du Public est enterré avec beaucoup de pompe, & a toujours un concours nombreux à ses funérailles. La célèbre actrice Oldfield a été inhumée par les soins & aux dépens de ses amis. Elle avoit été exposée pendant deux jours sur un lit de parade; & ses obseques se firent avec autant de magnificence & de dignité;

SUITE DE L'ANGLETERRE. 25
dignité, que si pendant sa vie elle eût été
un de ces augustes personnages, qu'elle
n'avoit fait que représenter au théâtre.
Le drap mortuaire qui couvroit son
cercueil, fut porté par six personnes
de la première qualité; & le Doyen
du Chapitre de Westminster officia
à la cérémonie. Cette actrice nous
est dépeinte comme la femme de son
tems, qui a poussé le plus loin le
luxé & la sensualité; & voici ce que
Pope lui fait dire au moment de l'ago-
nie: « Quelle horreur! un linceuil de
» laine! ah, cela révolte! Que mes
» femmes préparent mes dentelles les
» plus précieuses, mon linge le plus
» beau; sur-tout que le rouge ne soit
» point épargné; je ne puis souffrir l'i-
» dée de paroître laide après ma mort ».
Le linceuil de laine dont se plaignoit
M^{lle} Oldfield, fait allusion à l'acte du
Parlement qui, pour augmenter la con-
sommation des laines, ordonne que
tous les morts soient ensevelis dans de
la flanelle.

C'est dans la grande salle de West-
minster, qu'un Lord d'Angleterre, accusé
d'un crime capital, est jugé par l'assem-
blée des Pairs. Ce jugement est l'acte

26. SUITE DE L'ANGLETERRE.

le plus auguste , que puisse exercer la justice criminelle ; & elle s'y montre avec toute la pompe qui accompagne ailleurs les plus grandes solennités. Les Pairs absens sont sommés d'y assister ; la famille royale y est invitée ; & Sa Majesté est suppliée d'indiquer le jour pour l'ouverture des séances , de donner une garde pour le nouveau tribunal , & de nommer un grand Sénéchal pour y présider.

Cette charge étoit autrefois la première du royaume ; mais Henri IV qui l'avoit exercée , trouvant son autorité trop étendue , jugea à propos de la supprimer. Elle fut héréditaire dans la maison de Lancastre jusqu'au regne de ce Monarque ; mais depuis , elle n'a plus eu qu'une existence momentanée , soit pour le jugement d'un Pair , soit pour le couronnement des Rois. Dans le dernier cas , c'est chez lui que se tient le bureau où l'on décide les prétentions de ceux qui ont droit d'être employés à la cérémonie ; c'est lui qui porte la couronne royale dans les processions qui se font à cette occasion. Ses appointemens sont au moins de mille guinées par jour ; mais il est rare

SUITE DE L'ANGLETERRE. 27
qu'il occupe plus de deux ou trois jours
cette grande place.

Dans le procès fait à un Lord, cet officier représente la personne du Roi; & toutes les fois que l'Accusé sort, rentre & reparoit à la barre de la Cour, il se met à genoux devant le Grand Sénéchal, comme si le Monarque étoit présent. Le fond de la salle est occupé par deux grandes tribunes fermées de rideaux, dont la droite est pour la famille royale, la gauche pour les Ministres étrangers & autres gens de distinction. Vis-à-vis de ces loges, s'élève un trône surmonté d'un dais de velours cramoisi; & au-dessous du marchepied est le siege du Grand Sénéchal : les autres officiers sont les Secrétaires d'Etat, les Grands Juges assis en face du trône sur des sacs de laine, pour qu'on n'oublie jamais, dans ce Conseil auguste de la nation, que la laine est de toutes les productions du pays la plus utile, & que l'ayant sans cesse sous les yeux, on ne fasse aucune disposition qui puisse nuire à cette branche de commerce. Il y a, des deux côtés, des sieges semblables pour les autres Pairs. A l'extrémité de la salle,

B ij

vis-à-vis du trône, est la barre de la Cour, où doit être placé le Coupable, & devant lui, suivant la nature du crime, une hache droite ou renversée. Au bas de cette barre, on ménage deux bancs, l'un pour l'Avocat du Roi & le Procureur Général, l'autre pour la famille de l'Accusé, & le Jurisconsulte dont il lui est permis d'employer le ministère. Toute cette Cour n'occupe que le milieu de la salle; dans les côtés, sont disposés, en amphithéâtre, des sièges remplis par les personnes distinguées en hommes & en femmes, que la curiosité y amène.

La salle, le trône, les bancs, les gradins & toutes les parties de cette grande décoration, sont couverts de diverses étoffes couleur de feu; & l'on évalue cette dépense à cent mille francs. Le Grand Chambellan, qui en a la direction & en fait les honneurs, répand dans le Public autant de billets, que le lieu peut contenir de spectateurs. Il y a de ces billets qui ont cours sur la place pour six guinées, & trouvent des acquéreurs. Ce fut dans cette même salle, ainsi disposée, & au milieu d'une semblable affluence, qu'a été instruit le procès du malheureux

Charles I. Il seroit difficile d'imaginer une assemblée plus brillante : elle réunit en femmes toute la noblesse des trois royaumes qui se trouve à Londres, ou qui y accourt pour assister à ce grand jugement : car ici aucune affaire criminelle ne se traite en secret : les interrogatoires se font à portes ouvertes ; & tous les procès intéressans s'impriment dans les gazettes.

L'assemblée commence à se former à sept heures du matin. Les Pairs marchent deux à deux, vêtus de robes rouges bordées d'hermine : ils sont suivis des Princes, des Grands Juges, & du Grand Sénéchal qui porte une longue baguette de coudrier pour marquer sa dignité. Il la tient à la main pendant toute la séance, où le Grand Chambellan, qui en a une moins longue, fait les fonctions de maître des cérémonies. Chaque Seigneur, en passant devant le trône, s'incline par respect, & salue la Majesté royale qui est censée y résider.

L'Accusé sorti de sa prison, arrive vêtu de noir dans son carrosse avec sa livrée. Il entre dans la salle précédé d'un Huissier, & accompagné de deux Sergens, tenant chacun une hache

d'armes. S'il ne doit avoir que la tête tranchée, le taillant est en dehors : si le crime mérite la potence, la hache est tournée en dedans & renversée. Il commence par se mettre à genoux ; mais le Grand Sénéchal lui ayant annoncé les chefs d'accusation, lui permet de se lever & de se tenir debout, toujours environné de l'effrayant cortège avec lequel il est arrivé.

On lit ensuite les procédures faites par le premier Juge pour constater le corps du délit. Les témoins déjà ouïs sont présentés au Coupable, qui propose contre la plupart d'entr'eux des moyens de récusation, que la Cour admet ou refuse suivant l'équité. Les dépositions sont lues à haute voix ; on s'arrête à chaque phrase ; l'Accusé y répond, fait des interpellations, lie une espece de conversation avec les témoins, satisfait aux questions que chaque Pair veut lui faire ; & le tout est à l'instant même noté par le Greffier. On entend ensuite les témoins que l'Accusé a droit de produire pour sa décharge ; & le Procureur Général fait à leur égard le même personnage, que le Prisonnier envers ceux qui ont déposé contre lui. Un des

SUITE DE L'ANGLETERRE. 31
Grands Juges résume les motifs de condamnation, combine les moyens de défense, & présente aux Pairs le point de leur décision sous l'aspect le plus favorable à l'Accusé. Le Grand Sénéchal recueille les voix ; & chaque Lord mettant la main sur la poitrine, sans faire de serment, car c'est un de leurs privilèges d'en être dispensés, répond suivant les cas : « Je déclare sur mon honneur, qu'un tel est coupable ; ou je certifie qu'il est innocent ». Quel que soit son sort, le Sénéchal prononce la sentence & rompt sa baguette, pour signifier que sa commission cesse dans ce moment.

Ici, tout le monde est jugé par ses pairs : gens de robe, gens d'épée, négocians, bourgeois, artisans, laboureurs, tous les états enfin se jugent entre eux dans les affaires criminelles. On nomme douze personnes choisies exprès pour chaque procès, ou tirées au sort parmi les habitans du lieu, qui doivent être de la même condition que l'Accusé. C'est ce qu'on appelle les Jurés. La loi veut qu'ils soient au moins locataires d'une maison, qu'ils aient la réputation de gens d'honneur & de

probité, & n'aient pas moins de vingt ans. Celui qui préside, qui recueille les voix & qui prononce, prend le titre de Chef de la Justice. Il porte, comme le Grand Sénéchal, une baguette qui marque sa dignité. Il la remet à l'Huissier qui la tient à la main tant que dure l'instruction. Les Jurés font serment d'observer les formes juridiques, & de rendre leur jugement avec équité. C'est à quoi les exhorte un des Grands Juges dans un discours où il leur dit : « qu'en devenant les arbitres de la vie & de la mort de leur concitoyen, ils doivent joindre, dans cette auguste fonction, la simplicité, la bonne-foi de leurs ancêtres aux motifs d'honneur & de conscience qui les dirigent ». La loi prononce les plus grandes peines contre ceux qui feroient convaincus d'avoir prévarié dans leur ministère. Elle les déclare infames, indignes de créance, déchus de tous droits, destitués de toute protection de la part du Prince, & de tout appui de la part des loix. Leurs biens sont confisqués, leurs maisons démolies, leurs prés labourés, leurs arbres arrachés, & leurs corps détenus

SUITE DE L'ANGLETERRE. 33
dans une prison perpétuelle. Les mêmes
peines sont décernées contre les faux
témoins & contre les délateurs calom-
nieux en matière capitale.

Après que les Jurés ont pris leur
place & que l'Accusé est arrivé, ce der-
nier se tient debout; & les témoins se
présentent successivement, les uns pour
déposer contre lui, les autres pour par-
ler en sa faveur. Il répond à tous les
griefs, nie les faits, les explique, inter-
pelle ses adversaires; & ces derniers ou
persistent dans leurs accusations, ou les
diminuent, ou les aggravent. .

Les criminels peuvent se faire assister
par un avocat qui leur sert de défenseur
& de conseil; mais toute discussion de
fait lui est interdite; son ministère se
borne à débattre l'application de la loi,
& à en éluder, s'il le peut, la décision
qui prononce contre sa partie. Les
moyens les plus ridicules & les plus
frivoles, les subtilités les plus miséra-
bles & les plus puériles, sont quelque-
fois employés avec succès: les ju-
gemens qui s'impriment chaque année
avec les accusations & les défenses, en
offrent de tems en tems divers exem-
ples. Un homme mis en justice pour

B v.

avoir épousé trois femmes, déclaré coupable par le Juré, alloit être condamné aux peines prononcées contre les bigames. Son avocat opposa le texte même de la loi ; qui ne regarde, disoit-il, que les hommes qui ont deux femmes, sans parler de ceux qui en ont trois. On fit droit sur cette observation ; & le coupable fut renvoyé absous. Un autre nommé Christophe, fut arrêté pour crime de haute trahison ; & dans le procès, son nom latin étant écrit par un *c*, *Christopherus*, l'avocat prétendit faire valoir cette faute d'orthographe, & prouver qu'on ne devoit pas attribuer à *Christophorus*, l'attentat commis par *Christopherus*.

Après l'instruction du procès, qui se fait toujours publiquement, le prisonnier se retire. Le Juge donne, de bouche, aux Jurés le résumé des charges résultantes des dépositions, les instruit des circonstances du délit, & leur ayant exposé les différens points de la loi, leve le siege, sort & les laisse décider. Les Jurés ne prononcent pas que l'Accusé doit être pendu, brûlé, &c ; il suffit qu'ils dénotent la nature & l'existence de son crime ;

SUITE DE L'ANGLETERRE. . 35
car dès qu'il en est convaincu, il encourt nécessairement la peine portée par la loi. Comme le jugement doit être unanime, ils passent dans la chambre du conseil, & y demeurent enfermés sans boire ni manger, sans feu, sans lumière, jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord. Si le délit se trouve d'une pleine & entière évidence, ils jugent quelquefois sur le lieu même; & si l'un d'eux venoit à mourir avant la décision, le Coupable seroit soustrait à la Justice.

Vous voyez que toutes les formes judiciaires sont en faveur de l'Accusé. On lui laisse la liberté de sa personne en donnant une caution; il peut récuser un certain nombre de témoins & même de Jurés; & si, à l'audience, il ne se présente ni accusateur, ni partie, il est réputé innocent, malgré les preuves acquises & fortifiées par son aveu. S'il est déclaré coupable, il peut réclamer en sa faveur le Bénéfice du Clergé, qui s'étend non-seulement aux gens d'église, mais aux laïques mêmes dans plusieurs cas.

Sous le regne de Guillaume II, les Anglois étoient si ignorans, qu'à peine
Bvj

36. SUITE DE L'ANGLETERRE:
Les prêtres même savoient-ils lire. Ce Prince, pour engager ses sujets à s'instruire, ordonna que pour meurtre commis sans dessein prémédité, pour un vol sans effraction, pour crime de polygamie, &c, l'Accusé pourroit racheter sa vie, s'il étoit capable de lire une page à livre ouvert dans la Bible. Quoiqu'aujourd'hui il n'y ait presque pas un paysan dans le royaume, qui ne sache lire & écrire, cette loi subsiste encore par amour pour l'humanité. On dit au Coupable : « Vous qui êtes convaincu de tel » crime, qu'avez-vous à dire pour empêcher que Sentence de mort ne soit » prononcée contre vous ? Il répond : » je réclame le Bénéfice du Clergé » ; & aussi-tôt on lui présente une Bible en caractères gothiques, dont il lit quelques mots. Le Juge demande au Ministre : « lit-il, ou ne lit-il pas ? Le Ministre répond : il lit comme un Clerc » ; & alors le Criminel est marqué, à la main, d'un fer chaud, & renvoyé. Au reste, les lettres gothiques ne sont guère moins connues en Angleterre que le caractère romain, & l'on s'en sert encore dans plusieurs occasions : les actes du Parlement, les proclamations des Rois,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 37
&c, ne s'impriment point autrement. Les Lords sont toujours censés savoir lire, & ne sont pas marqués d'un fer chaud, lorsqu'ils se rachètent par le Bénéfice du Clergé. On ne peut invoquer plus d'une fois ce singulier privilège.

Dans aucune affaire criminelle, on n'exige le serment de l'Accusé : cette formalité ne regarde que les Jurés & les témoins ; & si le prisonnier est absous, il peut agir en dommages-intérêts contre le dénonciateur, contre la partie civile, & même contre la partie publique. Toute écriture privée ne fait foi, qu'après que celui contre lequel on s'en sert, avoue de son plein gré qu'elle est de sa main. Le simple déni de la reconnoître, annule ou exclut toutes preuves contraires.

La douceur & l'humanité se manifestent jusques dans la sentence de condamnation : « vous avez été amené en » justice, dit le juge au criminel ; vous » vous en êtes rapporté au jugement de » Dieu & du peuple, qui vous déclare » coupable. Les loix ordonnent que » vous finissiez vos jours par tel ou tel » genre de mort ».

On n'exécute aucun malfaiteur dans

38 SUITE DE L'ANGLETERRE.

tout le royaume, que sa sentence ne soit signée par le roi, & que Sa Majesté n'ait marqué le jour du supplice. Jusqu'à ce moment, il voit ses amis, boit, se divertit avec eux, & fait, de sa mort même, un sujet de plaisanterie. Un lieutenant de milice condamné à perdre la tête, envoya, la veille, des billets à ses camarades avec cette adresse : « le lieutenant Cambell fait bien des compli-
» mens à M. . . . Il l'invite à venir pren-
» dre une tasse de chocolat chez lui de-
» main matin, & à lui faire l'honneur de
» l'accompagner jusqu'à Tyburn, pour
» assister à la cérémonie de son exécu-
» tion ». Tyburn est un grand chemin à un quart de lieue des fauxbourgs de Londres, où l'on fait mourir les criminels.

On ne connoît ici que deux sortes de peines capitales pour cause d'assassinat ; le feu pour les femmes coupables du meurtre de leurs maris, & la potence pour les hommes dans tous les cas d'homicide volontaire. Les Pairs sont eux-mêmes condamnés à ce supplice. Anciennement il étoit au pouvoir du Roi de commuer la peine ; mais par une disposition nouvelle, qui ordonne que toute personne convaincue de meur-

tre, de quelque rang qu'elle puisse être, soit pendue & portée à l'amphithéâtre de chirurgie, Sa Majesté n'a plus que le droit d'accorder la grace, ou de différer l'exécution. Du moment qu'on a lu la sentence au prisonnier, il ne peut voir personne, & ne doit plus vivre que de pain & d'eau; mais cette loi est mal observée.

Le seul cas où l'on fait subir la torture en Angleterre, c'est lorsque l'Accusé refuse de répondre à l'interrogatoire. S'il s'obstine à garder le silence, on le remet dans son cachot; & on lui donne une espece de question que les Anglois appellent *peine forte & dure*. S'il parle, on instruit son procès par la voie ordinaire: s'il persiste à se taire, on l'étend sur le dos; on lui met sur le corps une planche ou une plaque de fer chargée de différens poids, qu'on accumule jusqu'à ce qu'il parle ou qu'il expire. Dans ce dernier cas, ses biens ne sont pas confisqués; raison qui a souvent engagé des malfaiteurs à se laisser écraser, pour conserver leur succession à leurs enfans.

Il suffit que la question ait été un moyen bas & cruel d'extorquer aux

40 SUITE DE L'ANGLETERRE.

esclaves la confession de leurs crimes ; pour que les Anglois l'aient toujours rejetée. « Si l'Accusé est innocent, quelle » indemnité, disent-ils, peut le dé- » dommager de ce qu'il a souffert ? S'il » est coupable, pourquoi le supplicier » avant que son crime soit connu ? Ces » peines serviles sont si opposées au » génie de notre nation, que les loix » ont respecté notre aversion pour ce » genre de cruauté. Coupables ou non, » nous avouerions tout ce qu'on vou- » droit au moment de la torture ; peu » sensibles à la mort, nous redoutons » infiniment la douleur. Nos criminels » meurent avec une intrépidité, une » gaieté qui donne au peuple un spec- » tacle divertissant ».

Comme les assises pour leur jugement ne se tiennent qu'en certain tems de l'année, il y a toujours plusieurs de ces scélérats pendus à la fois. On en met jusqu'à six, mais ordinairement trois dans le même tombereau ; & on les mene à reculons, la corde au cou, au fatal Tyburn. L'exécuteur fait arrêter la voiture sous le gibet, & attache à la poutre l'extrémité des cordes, dont les autres bouts sont tournés autour du cou de ces mal-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 41
heureux. Il donne un coup de fouet au cheval ; le tombereau part ; & dans l'instant tous ces coquins sont en l'air. Le bourreau ne se donne pas la peine de leur fouler les bras & les épaules pour qu'ils soient plutôt étranglés ; ce sont les parens & les amis qui prennent ce soin , & tirent l'agonisant par les pieds pour abréger son supplice.

Les Anglois se moquent de la délicatesse des autres nations, où l'on se fait une si grande affaire d'être pendu , & sont même très-jaloux , le jour de leur exécution, d'y paroître d'une manière convenable. Ils ont l'attention de se faire raser, de s'habiller proprement ; & lorsque l'habit, les gants, le chapeau , la perruque, le bouquet sont achetés & préparés, c'est alors qu'ils songent à leur conscience. Pour l'ordinaire ils méditent un discours qu'ils prononcent sous le gibet, & le donnent par écrit au Shérif ou au Ministre avec prière de le faire imprimer. Si ce sont des filles, on en voit qui s'habillent de blanc, ont de grandes écharpes de taffetas, & portent des corbeilles pleines de fleurs qu'elles répandent sur leur passage. Il faut pourtant convenir que

42 SUITE DE L'ANGLETERRE.

si, parmi ces malheureux, plusieurs meurent proprement & gaiement, le plus grand nombre se fait pendre avec un habit très-négligé & une mine fort triste.

Les supplices de rouer, de tenailler, de tirer à quatre chevaux sont inconnus chez les Anglois. On passe par les armes les soldats qui désertent. Les voleurs qui joignent le meurtre au larcin, sont portés après leur mort dans les écoles de chirurgie de Londres pour y être disséqués. S'ils meurent dans la province, leur cadavre est exposé sur le chemin même, où le délit a été commis. On l'attache avec des chaînes de fer, & on le suspend au gibet. Le pilori est la peine destinée à ceux qui se sont rendus coupables de fourberie insigne ou d'infâme imposture, comme d'avoir publié des libelles diffamatoires, rendu de faux témoignages, blasphémé publiquement, &c. On les expose dans un lieu élevé, la tête passée entre deux planches de bois entaillées, dont celle d'en haut tombant en coulisse, embrasse le cou dans la double entaille. Les mains prises de chaque côté, sont gênées de la même manière; & le personnage demeure ainsi,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 43
faisant une figure ridicule, pendant plus ou moins de tems, suivant la nature de son crime. Si le peuple n'y trouve rien de trop odieux, il se contente de regarder le coupable & d'en rire; mais si l'action paroît basse & infame aux yeux même de la canaille, cet honnête homme, qui porte sur un grand papier attaché à sa cravatte, son éloge en gros caractères, devient le jouet de la populace. Elle se divertit à lui jeter de la boue, des pommes pourries, & même des pierres, quoiqu'elles soient défendues par la police.

Ce que les Anglois appellent Crime de Haute Trahison, ne l'est pas toujours de Leze-Majesté. Dans un statut donné sous Edouard III, il est dit que d'enlever, d'emprisonner ou de tuer le Chancelier, le Grand-Trésorier & les grands Juges faisant les fonctions de leurs charges, d'entretenir un commerce criminel avec la reine, la fille aînée du roi, la femme de l'héritier présomptif de la couronne, de contrefaire le grand ou le petit sceau, de rogner la monnoie & d'en faire de la fausse, sont des Crimes de Haute Trahison. Une femme qui ôte la vie à son mari, un en-

fant qui tue son pere ou sa mere, un domestique qui fait mourir son maître ou sa maîtresse, un prêtre qui assassine son évêque, ne sont que des Crimes de Petite Trahison, pour lesquels les hommes sont traînés sur la claie & pendus, les femmes brûlées après avoir été étranglées. Voici la sentence qui se prononce contre les délits de la premiere espece. « De la prison vous serez » conduit sur une claie au lieu de votre » supplice; là vous serez pendu par le » cou, & incontinent détaché étant » encore envie, afin que vos intestins » soient séparés de votre corps, & brûlés à vos yeux. Votre tête sera coupée, & votre cadavre sera séparé en quatre parties, dont on disposera selon le bon plaisir du Roi ».

Mais c'est assez, Madame, parler de jugemens, d'exécutions, de criminels, de morts & de tombeaux; les spectacles de Londres, l'état actuel de ses différens théâtres, les pieces, les Acteurs, les Actrices pourront vous offrir des objets plus agréables, que je réserve pour la lettre suivante.

Je suis, &c.

A Londres, ce 30 Août 1755.

LETTRE CCXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

ON croit assez généralement que l'Angleterre n'a eu de théâtre qu'après tous ses voisins. On parle cependant de certains poètes vagabonds qui, dès le quatorzième siècle, exécutoient des farces en pleine campagne. Les clercs des paroisses de Londres représenterent des pièces saintes, auxquelles on accouroit de toutes les parties du royaume. Les Anglois eurent donc comme nous, comme les Italiens, comme les Espagnols, des Mysteres & même des Moralités, qui se jouoient quelquefois par des ecclésiastiques.

L'Eguille de Dame Gurton, sous le regne d'Henri VIII, est regardée comme la première comédie Angloise; c'est-à-dire, la plus ancienne. C'est alors que les écrivains commencerent à travailler pour le théâtre. Henri Parker composa quelques tragédies; & Jean Hoker s'exerça dans le genre comique. Après eux parurent Sackville, Buc-

khurst , Norton , Ferrys , Heywood & Lillie : mais l'art n'étoit encore qu'à son enfance ; & ces Auteurs mettoient l'enflure à la place de la noblesse , les pointes , les jeux de mots à la place de la plaisanterie : les tragédies & les comédies violaient également les regles de l'honnêteté & celles du théâtre. Le véritable art dramatique reçut l'existence , & , pour ainsi dire , la perfection du génie créateur de Shakespeare.

La premiere troupe réguliere de comédiens qui s'établit en Angleterre , fut celle des *Enfans de la Chapelle royale* au commencement du regne d'Elisabeth. Quelques années après , comme les pieces devenoient plus bouffonnes , il se forma une autre troupe sous le nom des *Enfans de la joie*. Toutes deux acquirent de la réputation , & en firent naître d'autres qui remplirent Londres de salles de spectacles. La reine prit douze des principaux comédiens à ses gages ; & à son exemple , plusieurs seigneurs en eurent à leur service , qui représentoient non-seulement en particulier dans les maisons des nobles , mais encore en public sous leur protection. Les salles étoient de grands

cabarets , où les jeunes gens des deux sexes venoient contracter des engagements illicites , où l'on tenoit publiquement des discours indécens & séditieux , où l'on donnoit une libre carrière au libertinage & à la licence. Ces abus firent défendre de jouer publiquement aucune piece , qui n'eût été approuvée par le Lord-Maire ; mais comme ce règlement fut mal observé , & que les spectacles n'en devinrent pas moins licentieux , on les supprima pendant quelque tems , comme pernicioeux à la religion , à l'Etat , & aux bonnes mœurs.

Le théâtre reprit tout son crédit sous le regne de Jacques I. Shakespeare, Fletcher & d'autres obtinrent un privilege , qui les autorisoit à représenter des comédies non-seulement dans leur salle ordinaire , mais dans toute l'étendue du royaume. On vit paroître alors d'excellens acteurs & de bons poëtes ; & chaque année on donnoit des pieces nouvelles , qui porterent au plus haut degré la passion des Anglois pour la comédie. Ce goût dura jusqu'au regne de Charles I ; mais les Puritains , devenus puissans , attaquèrent ouvertement les

spectacles comme des jeux infames & diaboliques. Les théâtres restèrent fermés pendant le Protectorat de Cromwel ; ils se rouvrirent à l'avènement de Charles II ; & ce prince , amateur du plaisir , favorisa spécialement celui de tous les arts qui semble , à plusieurs égards , le plus fait pour en procurer.

En vous parlant autrefois des Auteurs dramatiques qui vivoient alors , j'ai oublié le célèbre Wicherley , qui fut long-tems l'amant déclaré de la maîtresse chérie de ce Monarque. Cet homme passoit sa vie dans le plus grand monde , en connoissoit les vices , les ridicules , & les peignoit du pinceau le plus ferme , avec les couleurs les plus vraies. Il a fait un *Misanthrope* qu'il a imité de Moliere , avec des traits plus forts & plus hardis , mais moins de régularité , de finesse & de bienséance.

Vu les modeles que notre théâtre offre aux Anglois , il est étonnant qu'ils s'obstinent à tourner le dos , dans la plupart de leurs pieces , à ces mêmes regles qu'ils admirent si souvent dans les nôtres. Ces fiers voisins ne veulent rien tenir de nous. Il suffit que la raison & le goût soit de notre côté , pour qu'ils

SUITE DE L'ANGLETERRE. 49
qu'ils cherchent à s'en éloigner. Mais ce qui leur manque du côté des regles, est abondamment remplacé par le choix des situations les plus capables de déchirer l'ame. Nous conduisons une intrigue dramatique avec plus d'esprit, plus de délicatesse ; nous savons piquer davantage la curiosité, & soutenir les progrès d'un intérêt qui va toujours en croissant. Ce sont les grandes passions que les Anglois s'efforcent d'exciter. Chez nous les émotions de l'inquiétude sont le terme où s'arrête le pathétique ; chez eux on le pousse jusqu'à l'extrême désespoir. C'est au cœur qu'ils portent leurs coups ; d'une main hardie & vigoureuse ils en ébranlent toutes les fibres, & ne craignent pas de donner aux spectateurs une dose trop forte de sentiment. Aussi les tragédies qu'ils suivent avec le plus de fureur, sont un assemblage de scenes atroces qui font frémir l'humanité. Mourir est si peu de chose pour ces insulaires, qu'il faut, pour les toucher, des images plus fortes que la mort même.

A parler en général, les Anglois n'ont ni le goût fort délicat, ni l'esprit fort sensible aux beaux arts ; pour leur plaire,

Tome XVIII.

C

leurs poètes tragiques n'ont que la ressource du poignard, & les comiques, que celle des obscénités. Les premiers vous mettent sous les yeux tout ce que peut exécuter, tout ce qu'est capable d'imaginer la cruauté la plus brutale, la plus raffinée scélératesse. Les seconds ne songent qu'à amuser, jamais à corriger ou à instruire. Ces défauts viennent de la corruption & de la débauche que la Cour de Charles II inspira aux Auteurs de son tems, lesquels ont servi de modèles à leurs successeurs. Une pièce nouvelle où l'on se proposeroit de rendre les hommes vertueux, passeroit pour insipide.

La confusion dans l'intrigue, le désordre dans le plan, une multiplicité d'actions qui étouffe l'intérêt principal, sont les vices ordinaires des drames Anglois, qui tiennent peut-être par là du caractère de la nation. Ces Insulaires ne veulent pas concevoir que plus le sujet est simple, plus il y a de mérite à le développer. Pour des gens qui se piquent de littérature, doivent-ils ignorer que c'étoit-là une des grandes qualités de Sophocle & d'Euripide, ces premiers maîtres de l'art du théâtre. Soit que l'habitude ait prévalu, soit que les An

SUITE DE L'ANGLETERRE. 51
glois aient le génie trop tragique pour
se plier à la sage régularité des François
& des Grecs , leurs poètes semblent
s'être fait un principe de violer les loix
les plus fondamentales de cet art.

On a souvent demandé d'où peut
leur venir ce goût pour les pieces mon-
trueuses ? Pourquoi ils exigent que de-
vant eux la scene soit toujours ensan-
glantée, & qu'on leur offre sans cesse le
fer, le poison, les tortures, les gibets,
des ombres, des spectres, des démons,
des forciers, &c ? C'est, disent quelques-
uns, que ce peuple étant naturellement
rêveur & mélancolique, il faut, pour
le réveiller, les plus violentes secous-
ses, des batailles sanglantes, des mon-
tres, des enfers, des cadavres. D'au-
tres pensent que les arts de pur agré-
ment étant peu cultivés en Angleterre,
le total de la nation est encore dans une
espece de barbarie, & qu'il est naturel
que des spectacles barbares soient de
son goût. Ceux qui, parmi nous, fré-
quentent le théâtre, sont presque tous
des gens bien élevés, qui ont une tein-
ture des lettres, & sont connoisseurs
jusqu'à un certain point ; au lieu qu'à
Londres, la populace forme le gros

C ij

du parterre ; & vous savez qu'il n'y a guere que des massacres horribles & des morts funestes, qui puissent frapper cette classe d'habitans.

Ces scenes de carnage sont annoncées par un grand tapis qui forme le champ de bataille, & qu'on enleve ensuite avec les morts. C'est quelque chose de plaisant, que de voir relever ces cadavres de dessus le théâtre. Deux valets sont chargés de ce ministère : l'un prend la tête, l'autre les pieds. Si l'acteur mort ne joue pas bien son rôle, il est sifflé, & applaudi à tout rompre s'il s'en acquitte au gré des spectateurs. Comme il est censé être déjà froid, il faut qu'il conserve toutes les formes d'un cadavre qu'on remue ; qu'il ait les bras roides, les jambes de même, &c.

Vous avez souvent entendu parler de ces scenes de bas comique, qu'on voit paroître avec surprise dans les pieces du genre le plus noble ; telles que celle des fossoyeurs dans Hamlet, des magiciennes dans Macbeth ; des favetiers dans Jules César, de Malicorne avec le diable dans le Duc de Guite, &c. C'est encore pour répandre plus de variété, qu'on y intro-

duit de la musique avec des chansons tendres , pieuses , ou bouffonnes ; qu'on y trouve jusqu'à des conciles, des processions , des mariages , des baptêmes & des vœux monastiques. Tous ces écarts ne sont vus de bon œil à Londres , que parce qu'ils ont leur fondement dans les préjugés d'une mauvaise éducation. Le peuple se soucie peu des regles , pourvu qu'on l'amuse ou qu'on l'étonne. Chez toutes les nations il aime tellement les spectacles terribles , qu'on le voit courir en foule aux sanglantes exécutions des criminels , & environner ces théâtres de douleur & d'ignominie , dressés dans les places publiques.

Les tragédies Angloises sont presque toutes historiques ; & les sujets anciens ou modernes leur conviennent également. Le plus grand nombre est tiré de l'histoire d'Angleterre. Shakespeare , qui vivoit sous le regne d'Elisabeth , a introduit sur la scene Henri VIII , pere de cette princesse , & ne l'a assurément pas flatté. Il appelloit ses pieces , non des tragédies , mais des histoires , ne changeoit presque rien aux circonstances ; & lorsque les événemens d'un

regne étoient trop multipliés, il en faisoit deux ou trois tragédies qu'il intituloit première, seconde ou troisième partie de telle histoire. Elles sont, pour l'ordinaire, plus longues que les nôtres ; & l'action compliquée est si essentielle dans ces sortes de drames, que nos meilleures tragédies jouées à Londres, ne feroient nul plaisir au commun des spectateurs. Les Auteurs Anglois connoissent si bien le goût de leur nation à cet égard, qu'après avoir traduit plusieurs de nos pièces, ils n'ont osé les hasarder au théâtre dans leur simplicité. *Phedre*, *Mithridate*, *l'Avare*, le *Misanthrope* n'ont paru à Londres, qu'après avoir été surchargées d'intrigues & de spectacles. Toutes ces machines, qui nous paroissent d'un goût grossier & subalterne, sont nécessaires pour remuer un peuple, qu'il faut toujours réveiller par la diversité des images & le changement des situations.

Depuis près de deux siècles, la réputation de *Shakespeare* se soutient sur tous les théâtres d'Angleterre. C'est toujours un nouveau plaisir à la représentation de ses drames. Les Comédiens voient-

ils leur spectacle desert, & le parterre insensible aux différens ouvrages qu'on lui annonce ? Ils ont recours à ceux de ce grand poëte ; & le public y court en foule. C'est ici le lieu de dire un mot de cet illustre Dramatique : ce que vous apprendrez de son éducation, de ses emplois, de ses mœurs, de sa fortune, pourra servir à vous donner une idée plus distincte de son génie & de ses talens.

Guillaume Shakespeare naquit en 1564 à Strassford, dans le comté de Warwick. Son pere, chef d'une manufacture de laine, se trouvant chargé d'une nombreuse famille, ne lui donna d'autre éducation que son propre commerce. Quelques-uns prétendent qu'il lui fit apprendre le latin ; d'autres assurent que Shakespeare n'avoit aucune teinture des langues savantes, aucune connoissance des anciens poëtes. En effet, on ne remarque rien dans tout ce qu'il a écrit, qui paroisse imité de leurs ouvrages ; mais on ne peut guere douter qu'il n'ait su le François ; ses pieces sont remplies de mots & de sentences employés dans les termes même de cette langue.

Ce poëte se maria fort jeune à la fille d'un riche fermier, avec laquelle il passa tranquillement quelques années de sa vie ; mais s'étant lié avec des libertins de son âge, ils volèrent le gibier d'un parc voisin ; & cette aventure de jeunesse l'obligea de quitter sa province. Il se retira à Londres où il se fit comédien. Le tour admirable de son génie, naturellement porté à cette profession, le fit bientôt distinguer, sinon comme acteur, du moins comme un compositeur excellent ; mais il vivoit dans un siècle où la grossièreté & l'ignorance étoient des vices dominans ; & il y auroit de l'injustice à le juger suivant les regles de l'art, puisqu'il n'a jamais connu aucune regle. On assure que la reine Elizabeth prit tant de goût pour tout ce qui sortoit de sa plume, qu'elle ne dédaignoit point de se faire rendre compte du plan de ses pieces, & de l'aider quelquefois de ses conseils. On dit qu'après avoir quitté le théâtre où il s'étoit enrichi, il retourna dans sa province, & y vécut encore quelques années, estimé des grands, chéri de ses amis, & jouissant de sa fortune.

Le génie de Shakespeare ne s'est pas

moins affranchi du joug de la rime, que des regles de la vraisemblance. C'est le premier auteur Anglois qui ait osé employer les vers blancs & la prose même dans la tragédie. Ceux qui l'ont pris pour modele, en adoptant ce qu'il a de défectueux, ne l'ont pas également imité dans ce qu'il a de sublime. Ils se sont permis ses négligences, & ne les ont pas rachetées par les mêmes beautés. C'est par paresse que Shakespéare a écrit plusieurs de ses tragédies en prose; c'est manque de talent que les autres ont suivi la même route. Un des articles où le Sophocle Anglois paroît le plus admirable, est celui de la morale. On en trouve de fréquentes leçons dans ses drames, appuyées sur des exemples frappans, qui leur donnent encore plus de force.

Les Anglois, à la maniere des anciens, ont un prologue à la tête de leurs pieces, & un épilogue qui les termine; mais les prologues des anciens faisoient corps avec l'ouvrage, au lieu que ceux des Anglois sont des morceaux absolument étrangers, qu'on pourroit appliquer à toute autre piece. Aussi leur succès n'est-il pas de longue durée: ceux qui réussissent le plus, ne

franchissent guere la troisieme, ou tout au plus, la quatrieme representation. Ils sont toujours remplis de louanges pour la nation Britannique, & très-souvent de satyres contre la nôtre.

A l'égard de l'épilogue, ce n'est, en général, qu'un amas de quolibets & de plaisanteries grossieres, qui révoltent les honnêtes gens. Il seroit peut-être dangereux d'ôter ce plaisir au parterre de Londres: il ne faut pas le laisser dans le flux des passions qu'un spectacle, ordinairement plein de carnage & de meurtres, peut exciter. Son caractère penche naturellement à une mélancolie noire, qui ressemble assez à ce triste charbon de terre qui brûle dans son ile, ardent, mais sans flamme. Comme il y avoit à Sparte une harmonie guerrière, qui mettoit tous les habitans en fureur & sur le point de s'égorger, il y en avoit une plus douce, qui faisoit renaître le calme dans leur ame. L'épilogue peut produire le même effet sur les Anglois. Ils ont bien, comme nous, leurs petites pieces qu'ils appellent farces; mais l'interval de l'une à l'autre est très-long; parce que les acteurs sont obligés, comme quelquefois à Paris, de changer d'habillemens; & il seroit

à craindre que la fermentation n'eût déjà trop gagné les esprits. Ainsi dès que la tragédie est finie, l'acteur ou l'actrice qui doit dire l'épilogue rentre & s'avance sur la scene ; quelquefois même il n'en sort pas , comme dans le martyre de sainte Catherine. Cette sainte , étendue morte sur le théâtre , dit à ceux qui veulent emporter son corps :
 « Arrêtez. Etes-vous fous ? Que le ciel
 » vous confonde , damnés chiens que
 » vous êtes. Laissez-moi me relever :
 » ne savez-vous pas qu'il faut que je ré-
 » cite l'épilogue » ?

Un Ecrivain ingénieux , qui , sous le voile de l'ironie , a fait la critique du théâtre Anglois , en relève les défauts à peu près de la manière suivante.
 « Voulez-vous , dit-il , à un jeune hom-
 » me , composer une tragédie qui ait du
 » succès ? Les regles ne doivent pas vous
 » arrêter ; elles ne servent qu'à refroidir
 » le génie. Prenez-moi tout simplement
 » un drame chez nos voisins ; changez-en
 » le titre & le nom des personnages ; &
 » vous conserverez la piece comme un
 » fondement pour bâtir votre édifice.
 » Les François vous fourniront les ma-
 » tériaux ; & vous ferez l'architecte.

60 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» Comme ils se contentent d'être natu-
» rels dans leurs récits, mais qu'ils font
» trop simples, vous aurez soin de char-
» ger les vôtres, & de les enfler le plus
» qu'il vous sera possible.

» Finissez votre premier acte par un
» concert, qui suppléera au défaut de
» pathétique dans les expressions; &
» ouvrez le second, soit par la grotte
» d'un magicien occupé à conjurer les
» démons, soit par l'intérieur d'un tem-
» ple, où tout un peuple est attentif
» aux cérémonies de ses prêtres. Vous
» ajouterez à votre pièce deux ou trois
» personnages de votre invention pour
» doubler l'intrigue & embarrasser l'ac-
» tion principale, qui, comme je l'ai dit,
» pèche toujours en France par trop de
» simplicité. Avec la permission que
» vous avez ici de changer le lieu de la
» scène, & de le transporter où bon vous
» semble, il vous sera aisé d'amener ces
» nouveaux acteurs. Pour éviter un
» ton trop uniforme, ce qui est toujours
» un défaut parmi nous, vous ferez
» d'un de ces personnages postiches, un
» plaisant qui divertira les spectateurs.
» Il faut qu'une scène bouffonne suc-
» cede toujours à une situation pathé-

» tique. Vous passerez des vers à la
 » prose ; toutes les fois que vous quit-
 » terez le sérieux pour le burlesque ; &
 » si vous voulez plaire à la lie du peu-
 » ple , donnez-lui de tems en tems de
 » ces scènes de cohue, où elle puisse se
 » reconnoître. Rassemblez-le autour
 » de quelque perturbateur , dont les
 » discours seditieux tendent à exci-
 » ter des soulevemens contre l'auto-
 » rité légitime.

» N'épargnez pas le tems nécessaire
 » pour le développement de votre in-
 » trigue ; si huit jours ne suffisent pas ,
 » prenez un mois , prenez un an. Quoi-
 » que de pareilles licences soient des
 » fautes , commettez-les hardiment ,
 » parce qu'elles conviennent à notre
 » génie. N'épargnez pas sur-tout les
 » scènes nocturnes ; c'est alors que les
 » revenans inspirent plus de terreur ; &
 » pour garder plus de vrai-semblance ;
 » vous ferez paroître vos personnages
 » en bonnets de nuit & en chemise. Si
 » vous traitez le meurtre de Læus ,
 » gardez-vous bien de supprimer le pa-
 » thétique tableau de la peste. Vous tâ-
 » cherez d'en rendre toute l'horreur ;
 » en jonchant le théâtre de corps morts

§2 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» & de figures expirantes. Songez, par
» quelque voie que ce soit, à faire pé-
» rir un de vos personnages, afin d'a-
» voir, au dernier acte, une ombre à
» votre commandement.

» Si vous introduisez sur la scène deux
» reines rivales, faites-les parler com-
» me des harangeres; car quoiqu'elles
» soient princesses, ce sont des femmes.
» Vous avez pour modele le grand Sha-
» kespeare, celui de tous les poëtes
» anciens & modernes, qui a été le
» plus fidele à la nature. Il doit en
» être de même de vos héros: n'allez
» pas dégrader leur caractère, sous pré-
» texte de l'ennoblir. Achille en co-
» lere doit parler comme un portefaix.
» Le poëte Rowe, qui a si bien profité
» de la lecture d'Homere, nous a
» laissé, dans sa tragédie d'Ulysse, des
» chefs-d'œuvres en ce genre. Dry-
» den vous donnera l'exemple d'une
» reine qui se plaint hautement des
» mauvaises nuits qu'elle passe avec son
» époux, lui reproche la glace de l'âge
» & son impuissance. La morale du théa-
» tre françois est trop rigide, pour per-
» mettre aux auteurs d'y peindre ces
» grands mouvemens. Quelle chaleur

SUITE DE L'ANGLETERRE: 63

» peut-il y avoir dans leurs pieces,
» lorsqu'ils n'osent rien appeller par leur
» nom? Si les entretiens les plus lascifs
» ne peuvent ébranler la sagesse d'une
» princesse vertueuse, l'amant doit
» avoir recours à la violence pour sa-
» tisfaire sa passion & se rendre heu-
» reux par la force. Le poëte Rowe
» peut encore vous servir de modele.

» Si vos héros se trouvent accablés
» sous le poids de leurs malheurs, ils
» se rouleront par terre; & vous fe-
» rez chanter des chansons pour les
» endormir. Des génies ou des songes,
» des démons ou des anges viendront
» danser autour d'eux; à moins que
» vous n'aimiez mieux finir l'acte par
» quelque cérémonie religieuse, où ces
» chants & ces danses seront exécutés
» par des prêtres.

» Songez sur-tout que, pour don-
» ner plus d'action à votre drame, il
» y faut une ou deux batailles, que
» vous mouleriez sur celle d'Azin-
» court dans Shakespeare, le modele
» de toutes les batailles du théâtre an-
» glois. Ensuite pour inspirer plus de
» terreur, vous obscurcirez la scene;
» vous représenterez des prodiges en
» l'air, un ciel de sang, deux soleils,

64 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» des esprits aériens qui se battent; &
» vous accompagnerez les décorations
» d'éclairs & de tonneres. Alors vous
» vous ferez sortir de terre des spec-
» tres ensanglantés, qui exposeront les
» motifs de leur apparition; & vous
» ramènerez vos héros victorieux au
» bruit des tambours, des trompettes
» & de l'artillerie. Mais si une prin-
» cesse amoureuse a perdu son amant
» à la bataille, l'excès de sa douleur
» dérangeant sa raison, elle viendra
» débiter des bouffonneries : nous de-
» vons à Shakespeare cette heureuse
» invention ; & nos meilleurs auteurs
» l'ont imité avec succès.

» Pour ne jamais vous écarter de
» l'exemple de ces grands maîtres ,
» vos personnages feront un pacte
» avec le diable ; vous conjurerez les
» esprits infernaux ; vous parlerez con-
» tre les rois, contre les ministres ; vous
» composerez une tirade sur les loix ;
» vous direz deux mots sur la religion ,
» suivis d'un long éloge du gouverne-
» ment anglois. Comme un échaffaud
» est ce qui termine le mieux une piece
» tragique, pour ne rien épargner de
» ce qui peut en augmenter l'horreur,

» vous étalerez des haches , des poi-
 » gnards & tous les appareils d'un sup-
 » plice. Si cette ressource vous man-
 » que , vous pourrez terminer votre
 » piece par un enterrement.

» Vous ferez faire, par un ami, un pro-
 » logue & un épilogue, ou si vous n'avez
 » personne qui puisse vous louer digne-
 » ment , vous composerez vous-même
 » l'un & l'autre; & vous direz que le pre-
 » mier est d'une main inconnue, & l'autre
 » d'une personne de qualité. Au reste ,
 » ne vous croyez pas obligé d'y être
 » modeste ; vous avez l'exemple de nos
 » plus foibles auteurs , qui ont fait ,
 » sans scrupule , l'éloge de leurs talens
 » & de leurs productions. Si vous
 » êtes du parti de la Cour, vous loue-
 » rez le gouvernement : si au con-
 » traire vous êtes mécontent du Mi-
 » nistre , vous direz du mal de lui pour
 » le forcer à vous faire une pension.
 » Si la nation est en paix , vous deman-
 » derez la guerre ; si elle est en guerre,
 » vous parlerez en faveur de la paix.
 » Pour assurer encore plus le succès de
 » votre piece , faites réciter votre épi-
 » logue par l'actrice chérie du public ;
 » & assaisonnez-le , d'un bout à l'autre,

86 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» de ces plaisanteries qui obligent les
» femmes à se couvrir de leur éventail.
» Enfin, pour qu'il ne manque rien à
» votre ouvrage, il faut l'accompagner
» à l'impression, d'une préface du mê-
» me ton que votre prologue, ou d'un-
» ne épître dédicatoire qui en tiennne
» lieu.

» Si vous travaillez dans le genre
» comique, vous prendrez une pièce
» de Molière ou d'un autre, dont il
» faudra outrer les caractères & bien
» embrouiller l'action. D'un misan-
» trope vous ferez un brutal; & vous
» lierez deux intrigues de façon, qu'on
» ne puisse distinguer quelle est la prin-
» cipale. N'oubliez pas d'y introduire
» un petit-maître françois, que vous
» copierez d'après les aventuriers qui
» viennent chercher fortune dans notre
» île. Ces rôles produisent un grand
» effet sur notre théâtre; & les coups
» de pied qu'un valet donne à un mar-
» quis poltron, sont de toutes les plai-
» santeries, celle qui fait le plus rire
» notre parterre.

» Si vous mettez sur la scène le Mi-
» nistre d'une paroisse, ou le chapelain
» d'un seigneur, faites-en des athées,

ou du moins, à l'exemple de Shakes-
peare, donnez-leur quelque rôle bas
& ridicule. Vous savez que notre
usage est d'exposer continuellement
le Clergé au mépris des esprits liber-
tins, & de n'introduire des prêtres
sur nos théâtres, que pour leur faire
jouer le personnage d'un sot, d'un
ivrogne, d'un fripon ou d'un scélé-
rat. Je vous conseille d'admettre aussi
des moines dans votre comédie, &
de les traiter avec le mépris que vous
devez inspirer à vos compatriotes
pour cette sorte de gens. C'est encore
un moyen sûr de plaire, que d'y mon-
trer quelques-uns de nos Non-Con-
formistes. Ce sont de ces caractères
d'autant plus aisés à rendre ridicules,
qu'il suffit le plus souvent de leur
habit, pour exciter le rire public.

Pour vous conformer au plus grand
nombre des spectateurs, ménagez
dans votre pièce une ou deux scènes
de taverne, où vous trouverez moyen
d'introduire des filles de joie & des
voleurs. Quel spectacle plus divertis-
sant, que de voir des malheureux
chargés de fer, danser, chanter,
boire & rire, dans les prisons, & de

» la Justice qui les y retient , & du sup-
» plice qui les attend ! Le moyen le plus
» sûr d'inspirer de l'éloignement pour
» la mauvaise compagnie , est d'expo-
» ser les dangers que l'on y court. Ainsi
» lorsqu'on voit une fille débauchée
» dans son lit , & un libertin en chemise
» prêt à y aller prendre place , tomber
» tous deux , par une trappe , dans un
» cloaque d'infection , dont un instant
» après ils reparoissent tout couverts ,
» il est aisé de concevoir que l'auteur
» veut apprendre aux jeunes gens à
» se défier des filles de mauvaise vie.
» Un poète comique doit peindre le
» vice dans toute sa difformité , sans
» craindre d'exposer aux yeux des spec-
» tateurs le tableau des actions qu'ils
» ne craignent pas de commettre. Un
» homme à la mode pourra , dans l'es-
» pace de trois heures , séduire trois
» honnêtes femmes. Celles qui se trou-
» veront à cette modeste représenta-
» tion , mettront leur visage derrière un
» éventail , pour montrer qu'elles savent
» rougir ; mais on verra qu'elles sont ,
» en général , fort satisfaites des exploits
» héroïques de ce brave gentil-hom-
» me. Vous pourrez aussi , pour rendre

l'intrigue plus piquante , placer quelquefois la scene dans un couvent , & introduire un amant au pied de sa maîtresse , déguisé en religieux , ou donner un rendez - vous dans une église.

» A l'égard du style , il n'est pas nécessaire qu'il soit enflé comme celui de la tragédie ; mais vous pouvez faire usage de figures hardies , de comparaisons & d'antitheses ; vous pouvez même risquer les expressions , les plaisanteries les plus indécentes sur l'Ecriture sainte , les épigrammes , les jeux de mots , les équivoques , les ordures ; & si quelque censeur s'avise de vous critiquer , vous lui répondrez que sur notre théâtre , tout est permis , excepté d'ennuyer ».

Les Anglois ont à Londres deux salles de comédie , un opéra italien , des bals , des concerts , des spectacles forains , & , pendant l'été , des jardins & des promenades publics. Ces divers amusemens , quoique plus couteux que les nôtres , sont cependant plus suivis. Les deux théâtres pour la comédie sont dans le quartier de Westminster. L'un est occupé par la troupe de Drury-

lane, l'autre par celle de Cowen-Garden. Ce dernier endroit étoit jadis un couvent de moines : le premier est l'ancien théâtre ; & le célèbre Garrick, auteur passable, & excellent comédien, en est aujourd'hui le directeur.

Cet acteur réunit tous les genres, & les rend avec une perfection & une vérité qui lui attirent les applaudissemens, les suffrages, l'admiration & les éloges de sa nation & des étrangers. Ses gestes, sa physionomie, ses regards sont si éloquens, si persuasifs, si naturels, qu'ils mettent au fait de la scène ceux même qui n'entendent pas la langue du pays. Il fait éprouver dans le tragique, les mouvemens des passions les plus violentes. Il arrache les entrailles du spectateur, déchire son cœur, perce son ame, & lui fait répandre des larmes de sang. Dans le comique noble, il séduit & il enchante. Dans le jeu moins élevé, il amuse, divertit, & s'arrange à la scène avec tant d'art, qu'il est souvent méconnu des personnes même qui vivent avec lui. Il a, pour ainsi dire, un visage différent pour chaque rôle. Il fait distribuer à propos, & suivant que les caractères l'exigent, quelques

SUITE DE L'ANGLETERRE. 71
coups de pinceau sur les endroits où la
physionomie doit faire tableau. L'âge,
la situation, l'emploi & le rang du
personnage qu'il doit représenter, dé-
terminent ses couleurs. Fidèle imita-
teur de la nature, il en fait faire le plus
beaux choix, & la montre toujours
dans ses positions les plus heureuses.
Des talens si extraordinaires, joints à
ceux de la composition, ont procuré
à ce Comédien fameux une fortune
égale à celle de nos financiers : on as-
sure que tous frais prélevés, il lui reste
par an quatre-vingt mille livres de re-
venu.

Rich est le directeur du théâtre de
Cowen-Garden : on y joue les mêmes
pièces qu'à celui de Drury-lane : mais
la troupe en est mauvaise, & ne réus-
sit que par des pantomimes. On y trou-
ve plus de farceurs que d'acteurs, même
médiocres. Les Anglois sont plus frap-
pés d'une face large & d'un gros nez,
que d'un visage noble & gracieux. C'est
pour cela que dans le comique, leurs
caractères sont si outrés. Plus l'acteur
trouve son rôle chargé, plus il pense
que son jeu doit l'être ; & c'est moins
par des finesses de ton, que par les gri:

maces du village , qu'il s'étudie à en rendre l'esprit. La déclamation tragique est ampoulée , pleine d'affectation , & admet fréquemment une espèce d'exclamation douloureuse , un certain port de voix lugubre & affligeant , qui répand la tristesse dans l'ame du spectateur. Les premiers rôles sont toujours plus mal joués , à mesure qu'ils demandent plus de dignité. Les rôles subalternes , dans le comique sur-tout , sont rendus plus naturellement. Un savetier , une soubrette en ont réellement les propos & l'habit ; mais nos actrices l'emportent dans le genre noble & dans la manière de se mettre. Les spectacles de Londres sont brillans , les théâtres vastes , assez bien décorés & encore mieux illuminés , les musiciens en grand nombre & très-bien choisis.

Année commune , le revenu d'un simple comédien de l'une & de l'autre troupe est de seize mille francs. Il ne travaille que huit mois ; car les spectacles sont fermés tout l'été & une partie du printems. Pendant cette interruption , on permet de jouer sur de petits théâtres , mais toujours dans le quartier de la Cour ; car on n'en souffre

souffre aucun dans ce qu'on appelle la Cité, sans doute pour la même raison qui les a fait bannir de Geneve. Le comédien Foote est aujourd'hui l'entrepreneur d'un de ces spectacles, & retire, en pur bénéfice, deux mille louis de sa saison. Les acteurs, auxquels il fait le plus foible traitement, gagnent au moins cinquante pistoles tous les mois. Enfin il n'y a point d'hiver, que les deux grands théâtres, tout le monde payé, ne produisent cent mille écus pour quelque objet utile à la nation.

La troisième représentation d'une piece nouvelle étant au profit de l'Auteur, son plus grand soin est de plaire à la foule, & d'offrir des sottises en si grand nombre, que les laquais même donnent leur argent pour les entendre. Aussi le théâtre Anglois est-il une des principales sources de la corruption de Londres : c'est là que les femmes apprennent à ne pas s'effrayer d'une intrigue galante, & la jeunesse à se familiariser avec le vice. On joue, on jure, on boit, on débauche une femme, on se bat; & l'honnête homme de la piece n'est pas toujours le moins corrompu. On y trouve à la vérité

quelques folies tournées en ridicule ; mais le poëte va les chercher hors de son pays ; & l'homme dont il se moque est ordinairement un François , ou un Anglois qui en affecte les manieres. S'il attaque des défauts pris dans la nation même , ils sont si singuliers , si extravagans , qu'on ne les connoît que pour les avoir vus au théâtre. En général , les représentations données au profit de l'Auteur ne sont utiles , qu'autant qu'on a des femmes à la mode , qui veulent bien distribuer des billets & recevoir les guinées. Le célèbre ministre , Robert Walpole , a gêné la liberté des ouvrages dramatiques , par l'établissement d'une loi parlementaire , qui les assujettit à la censure , & défend aux Acteurs de jouer aucune piece nouvelle , ou de faire aux anciennes aucun changement , aucune addition , sans la permission expresse du Lord-Chambellan.

A la premiere représentation d'une Comédie , il est d'usage que l'orchestre exécute les vaudevilles courans. A droite le parterre demande tel vaudeville ; à gauche il en veut un autre ; & les deux chants partent ensemble ; car la liberté Angloise ne badine pas dans ses plaisirs.

La police abandonne les spectacles

à eux-mêmes , & croit devoir respecter la gaieté passagere d'une nation , qui n'a que ce tems là pour faire treve à la tristesse & au sérieux de son caractère. Le parterre se charge de maintenir l'ordre ; & ses opérations , quoiqu'un peu violentes , ne sont pas les scènes les moins récréatives. Il ne souffre point d'entre-actes d'une longueur indécente , ni sans beaucoup de bonne musique. Il ne fait ce que c'est que de payer & d'attendre ; & quoique le spectacle dure quatre heures , le théâtre est presque continuellement occupé.

Le mot de siffler une piece paroît trop foible aux Anglois ; ils disent damner une piece , damner un acteur. Cette façon de parler n'est pas trop forte , pour exprimer la maniere dont ils reçoivent un ouvrage qui leur déplaît. Ils chassent les acteurs de la scene ; & il n'y auroit peut-être pas de sûreté pour la vie même de l'auteur , si , dans ce moment , il tomboit entre leurs mains. Ceux qui font ce vacarme , ne sont ni les écoliers , ni les clercs de procureurs , ni les procureurs eux-mêmes , mais les avocats. Ces messieurs se comportent , au théâtre de Londres , com-

me autrefois nos pages à celui de la Foire.

La dernière scène de chaque acte est coupée, dans l'endroit le plus intéressant, par le son d'une clochette, qui avertit la musique de se tenir prête pour l'entre-acte. Les actrices qui, dans les premiers rôles, traînent de longues queues, dont l'ampleur est proportionnée à l'importance de leur personnage, ont pour page un petit polisson qui les suit dans tous leurs mouvemens. Il a constamment l'œil fixé sur la queue de la princesse, la rajuste au moindre dérangement, & court à toutes jambes & d'un grand sérieux (lorsqu'elle se transporte d'un côté du théâtre à l'autre) réparer les irrégularités continuelles de cette queue.

L'opéra fut long-tems à Londres un genre de spectacle nouveau pour les Anglois. Doués du sentiment qui fait aimer & goûter les arts, mais non du génie qui enfante & qui crée, ils avoient d'abord adopté les opéra Italiens; mais ces opéra ne pouvoient être un amusement pour le peuple; parce que le charme de la musique étoit trop affoibli par l'ignorance de la langue. Ils imaginèrent donc de substituer des

mois anglois aux paroles italiennes, & d'y appliquer le même chant. Il est aisé de concevoir ce que pouvoit produire ce mélange monstrueux : les effets de la poésie & de la musique se détruisoient réciproquement ; & un contre-sens continuel devoit résulter de la différence énorme des deux idiomes & de la transposition des paroles. Aussi tous les gens de goût s'élevant contre cette absurde nouveauté, tournoient en ridicule des personnes qui passaient les soirées à voir jouer des pièces qu'elles n'entendoient pas. Comme on n'y alloit que par air, on s'en dégoûta bientôt ; & quelque belle que fût la salle, elle n'eut plus l'air que d'un temple consacré à l'ennui. On eut beau attirer à grands frais de nouveaux chanteurs d'Italie : l'immense disproportion qui se trouvoit entre une dépense excessive & le peu de plaisir qu'on en retiroit, fit renoncer à ce spectacle ; mais l'arrivée du célèbre musicien Hendel en Angleterre, le rétablit peu de tems après.

Cet artiste (1), né dans la Haute-Saxe,

(1) Mort depuis quelques années, & enterré à Westminster.

se distingue dans son art par d'excellens ouvrages de sa composition. Il mit d'abord en musique le poëme de *Rinaldo*, qui fut exécuté avec beaucoup de succès. Ses partisans formerent le plan d'une souscription pour établir à Hay-Market un nouvel opera, dont cet habile compositeur eut la direction. La souscription, dont le fond étoit de douze cens mille francs de notre monnoie, fut remplie avec une célérité dont on ne trouve d'exemple que dans une nation, où la Noblesse généreuse, opulente & populaire porte ses goûts jusqu'à la fureur. L'opera prit une forme solide; & Hendel le dirigea pendant près de neuf ans; mais s'étant brouillé avec ses principaux acteurs, cette société protégée par le roi lui-même, soutenue de la plus grande partie de la Noblesse, & dont l'établissement avoit coûté des sommes immenses, fut détruite par la déunion de ces hommes, que des louanges exagérées & une libéralité extravagante avoient enivrés d'un fol orgueil.

On forma une nouvelle souscription pour fonder un autre opéra. On fit venir Porpora, qui étoit un compositeur agréable, & le célèbre Farinelli,

qui ravissoit les oreilles par la magie de son chant. Mais ce spectacle étoit absolument dénué de tout ce qui contribue à la variété de notre opéra : je veux parler des danses , des décorations & des chœurs. Les acteurs n'avoient ni action , ni grace , ni contenance ; les grimaces & les contorsions des actrices étoient insupportables ; & pour avoir du plaisir à les entendre , il falloit absolument renoncer à les voir.

Obligé d'abandonner son théâtre , le musicien Saxon introduisit à Londres les *Oratorio* qui n'étoient encore connus qu'en Italie ; mais les sujets de ces pieces étant tirés de l'Ecriture sainte , on regarda comme une espèce de profanation , de les représenter sur un théâtre public ; & l'on exigea qu'elles fussent simplement récitées comme des dialogues , sans jeu , sans décoration , sans aucun appareil théâtral. Cette réforme nuisit au succès des *Oratorio* ; mais celui que notre musicien donna sous le titre du *Messie* , leur concilia une nouvelle faveur. Hendel le fait exécuter tous les ans au profit des Enfans-Trouvés ; & ce trait de bienfaisance a tellement disposé les esprits , que le

nouveau genre jouit encore d'un succès non interrompu & d'une gloire non contestée. Hendel est l'ame de cet es-
pece de Concert Spirituel, où des pa-
roles angloises sont chantées par des
Italiens, & accompagnées d'une multi-
tude d'instrumens. Il y paroît précédé
de deux flambeaux qu'on met sur son
orgue : mille mains l'applaudissent ; il se
place sur son siege ; & aussi-tôt le coup
d'archet le plus précis se fait entendre.
Dans les intermedes il joue seul. On
joint l'orchestre à des concerts admi-
rables de sa composition. Aucun instru-
ment ni voix n'exécute des morceaux
détachés, comme dans notre Concert
Spirituel : il n'est question que d'un mo-
tet entre-mêlé de récitatifs & d'a-
riettes.

Les Anglois n'ont point de musique
nationale proprement dite : ce qui reste
de leurs anciens vaudevilles, est un
chant lugubre, qui ne porte qu'un ca-
ractere de tristesse. Guillaume le Con-
quérant marchant à la conquête de la
Grande-Bretagne, n'eut rien de mieux
à faire chanter avant la bataille qui la
décida, que la chanson de Roland,
composée du tems de Charlemagne.

SUITE DE L'ANGLETERRE. 81
Richard Cœur-de-lion fut un des premiers musiciens de son siècle. Blondel de Nesle le reconnut au son de sa voix dans la tour ténébreuse où l'Empereur le retenoit ; & ce prince dut à son chant son salut & sa liberté.

Cet art fit quelques progrès en Angleterre sous le regne d'Elisabeth ; mais ce n'étoit qu'une sorte de dialecte de la musique Allemande. L'Italienne, insensiblement accommodée au goût des Anglois, est, en quelque façon, naturalisée dans cette isle. Leurs compositeurs, sans être en général fort habiles, travaillent avec assez de succès ; à l'égard de l'exécution, ils font venir la plupart des instrumens & toutes les voix d'Italie, quelquefois même les compositions, quand Hendel n'en fournit pas. Cette admiration outrée pour les arts de pur agrément, est donc en eux un sentiment monstrueux, puisque la nature leur a refusé les moyens de la satisfaire. En effet, ils ne peuvent s'y livrer, sans être obligés de payer bien cher de mauvais acteurs d'Italie, qui, après avoir été sifflés sur les bords du Tibre, viennent s'enrichir & se faire admirer sur les rives de la Tamise. C'est

un spectacle bien scandaleux , de voir ces étrangers mercenaires devant des protecteurs fanatiques, qui s'extasiaient à la vue des idoles qu'ils viennent de se former. Les Anglois se sont dégoûtés trop tôt de leurs premiers essais en ce genre. Si , comme nous , ils avoient encouragé leurs poètes & leurs musiciens, peut-être auroient-ils maintenant un bon opéra national. Ce qu'il y a de vrai , c'est que s'ils eussent continué de faire chanter dans leur propre idiome , cette langue , toute rude qu'elle est , se feroit adoucie , & probablement leur caractère avec elle.

Il est ici d'autres spectacles dont on n'a nulle idée en France , tels que certains combats d'hommes & d'animaux , & les assemblées de Waux-Hall & de Renelagh (1). Le combat des Gladiateurs fut long tems , comme chez les Romains , un des amusemens de prédilection du peuple Anglois. Vous savez qu'à Rome c'étoient des esclaves qui combattoient avec des épées nues sur l'arène pour le plaisir des spectateurs. Ce cruel divertissement, qui venoit des

(1) On a depuis établi un Faux à Paris.

Asiatiques , remontoit aux premiers tems de l'histoire profane. L'usage étoit d'immoler des prisonniers de guerre aux mânes des héros qui mouroient dans la bataille. C'est ainsi que dans l'Iliade , Achille sacrifie douze Troyens à Patrocle son ami. Dans la suite on immola des captifs aux funérailles des personnes considérables ; mais comme il parut barbare de les massacrer comme des animaux , il fut réglé qu'ils se battoient entre eux , & sauvéroient leur vie , s'ils le pouvoient , en faisant mourir leur adversaire. Dès-lors ce genre de combat devint un art ; & il y eut des gens qui acheterent des esclaves , les formerent à cet exercice , & les vendirent à ceux qui vouloient donner au peuple cet horrible spectacle. On dit que Brutus , qui chassa les Rois de Rome , fut le premier qui honora les obseques de son pere de ces jeux inhumains. On les représentoit d'abord près du tombeau du mort ; mais ils passerent ensuite à l'amphithéâtre ; & il y eut des particuliers qui porterent ce plaisir brutal jusques dans les festins. Outre les esclaves qu'on y engageoit , il y avoit quelquefois des hommes

libres qui se louoient pour cette infame profession. On les faisoit jurer qu'ils se battoient jusqu'à la mort ; & s'ils manquoient à leur serment , ils périssent dans les supplices. Néron fit paroître dans ces tragiques scenes jusqu'à quatre cent Sénateurs & six cens Chevaliers Romains ; & Domitien , autre monstre de cruauté , imagina des combats de femmes pendant la nuit.

Quelques rems avant le jour où devoient se donner ces affreux spectacles , on avertissoit le peuple par des programmes & des affiches qui marquoient le nom des gladiateurs , leur nombre , & l'espece d'arme avec laquelle ils devoient se battre. Ils commençoient par s'excrimer avec des fleurets , & se servoient ensuite du poignard. Si le vaincu rendoit les armes , le vainqueur ne pouvoit pas lui accorder la vie : ce droit n'appartenoit qu'au Prince ou au peuple. Le signe , par lequel ce dernier marquoit qu'il faisoit grace , étoit d'abattre le pouce , ou de le serrer sous les autres doigts : mais quand il vouloit qu'on achevât le combat , il levoit le pouce , & le tournoit du côté du vaincu , jusqu'à ce qu'il pérît de la main de son adversaire. C'étoit un crime à ces

SUITE DE L'ANGLETERRE. 85.
malheureux, de se plaindre lorsqu'ils étoient blessés, ou de demander la vie quand ils ne pouvoient plus la défendre : on ne la leur accordoit que lorsqu'ils sembloient ne pas craindre la mort. Constantin abolit les Gladiateurs en Orient, Honorius à Rome, & Théodoric dans le reste de l'Italie.

Il en existoit encore il y a peu de tems, mais avec moins d'horreur en Angleterre. Les assistans étoient placés dans des galeries qui formoient une espece de cirque. Au milieu se trouvoit l'arène, où l'on ne voyoit, comme aux autres spectacles, ni chanteurs ni joueurs d'instrumens, mais des sangliers, des ours, des dogues & des hommes. Plus la scene étoit ensanglantée, & plus le plaisir paroissoit vif. Chaque plaie nouvelle excitoit un redoublement d'applaudissement & de joie.

Avant que la police fit cesser ce cruel divertissement, la plupart des honnêtes gens y avoient renoncé ; & l'on n'y voyoit plus guere que la plus vile populace. Quelques Seigneurs firent d'abord assez de cas de ce barbare exercice, pour vouloir l'apprendre eux-mêmes ; & l'Angleterre avoit des maîtres, sous lesquels ces braves gentilshommes fai-

soient leur apprentissage. Un d'entre eux mit dans les papiers publics le cartel suivant.

« Moi, George Bishop, maître dans
» toutes les parties de la noble science
» de se défendre, soit contre les ani-
» maux, soit contre les hommes, ayant
» été provoqué par le gentilhomme
» Maguire en ce qui regardé celle de
» l'épée, je l'invite à se battre à toute
» outrage avec moi sur le théâtre.

» *Réponse.* Moi, Félix Maguire, maître
» de mon épée; & qui me suis battu
» avec les plus illustres des trois royaumes,
» je ne manquerai pas de joindre
» le gentilhomme Bishop au lieu & au
» tems dont il sera convenu; & je saurai
» maintenir contre lui l'honneur de
» mon épée & de mon pays ».

Je le répète, ces combats n'avoient ni la férocité, ni la barbarie qu'on reproche aux Gladiateurs de l'ancienne Rome. Ils n'étoient point à outrage; & il n'y a peut être pas d'exemple de mort d'homme. Les champions commençoient par s'entre-choquer de la tête comme des béliers; de - là on en venoit aux coups de poings; & la loi étoit de ne plus frapper, dès qu'un homme étoit à terre. Ils ne se quit-

toient point , que l'un des deux ne demandât quartier ; & ils ne le demandoient guere, qu'ils ne fussent hors de défense. L'atrocité de ce spectacle a, sans doute, suffi pour le faire abandonner. Plusieurs l'ont regardé comme une preuve du génie martial des Anglois, & ont cru y decouvrir l'esprit de liberté qui caractérise cette nation. Quand on leur reproche ces scenes d'horreur, ils répondent que « trop de sensibilité éner- » ve le courage ; que pour trop chérir » l'humanité, on cesse souvent d'aimer » sa patrie ; que ce raffinement dans les » mœurs conduit à la mollesse & ensuite » à l'esclavage. Nous parviendrons, con- » tinuent-ils, à haïr les combats sérieux » & utiles, quand nous aurons perdu » l'habitude d'en retracer l'image dans » nos plaisirs & dans nos fêtes. Vous au- » tres François, vous tenez pour la Rome » moderne, où se trouvent, avec des ba- » ladins & des eunuques, la corruption » & la servitude. Nous au contraire, » nous sommes pour l'ancienne ; nous » voulons des gladiateurs & la liberté ».

Le combat des chiens & celui des coqs sont encore deux grands divertissemens de l'Angleterre. Les chiens de ce pays sont braves, & se battent

88 SUITE DE L'ANGLETERRE.
jusqu'à la mort sans aboyer & sans crier. On en voit qui ont la jambe cassée, & se traînent pour retourner à la charge. D'autres se laissent couper les quatre jambes sans jamais lâcher prise. Ils sont taciturnes comme leurs maîtres, & pacifiques quand on ne les attaque pas; mais, comme eux aussi, ils s'acharnent dans la mêlée, & paroissent insensibles aux coups. On croit trouver entre eux & les Anglois cette différence, que hors de leur isle, les dogues deviennent plus méchans, & les hommes plus traitables.

Vous aimeriez à voir, dans le combat du coq, la colere divertissante de cet animal, & son chant de triomphe lorsqu'il s'élève fierement sur le corps de son ennemi. Ce qui rend ce spectacle moins agréable, c'est cette foule de parieurs, plus animés que le coq même, qui paroissant aussi vouloir se battre, font encore plus de bruit que lui. Les Evêques écrivent souvent des lettres circulaires, pour engager les ecclésiastiques de leurs diocèses à exhorter les peuples à la clémence envers les animaux, dans la vue d'abolir ces scènes de cruauté, qui dégarnissent & ruinent les basses-cours. Ces lettres ont

SUITE DE L'ANGLETERRE. 89
sur-tout pour objet de détruire la barbare coutume de tirer des coqs pour l'amusement du peuple, principalement au carnaval.

Le Waux-Hall est un autre genre de spectacle sur les bords rians de la Tamise, où, pour vingt-quatre sous, on peut jouir du plaisir de la promenade, de la danse, de la musique, & le soir d'une illumination & d'un feu d'artifice. Il y a toujours un excellent orchestre; & l'on y chante des ariettes Italiennes. On y trouve aussi de toute espèce de rafraîchissemens; mais on les paie extrêmement cher. Quelquefois il s'y donne des bals de nuit à une guinée par tête; & pour ce prix on vous fournit toutes sortes de mets. Vous y trouvez des symphonies, une foire, des chants, des danses & des mascarades aussi élégantes, que les parures des divinités de nos opéra: les dames ne se démaîquent point. Ces bals sont à la vérité assez rares; mais, chaque jour, des personnes de tout rang, de tout âge, dans un joli négligé, viennent y charmer leurs ennuis. Ce qui paroît un phénomène aux François, c'est l'ordre & le silence qui regnent au milieu de cette multitude.

Le jardin de Waux-Hall est plus orné par la nature que par l'art ; mais l'art n'y est pas totalement négligé. Plus de quinze cens lumières attachées aux arbres , éclairent toutes les allées. Une rotonde, où l'on peut se retirer en cas de pluie , est décorée sans magnificence , mais avec goût. On y remarque plusieurs grands tableaux de Hayman , dont l'un représente la conquête du Canada par les Anglois , & le Général qui offre aux sauvages la protection de l'empire Britannique. Les petits cabinets répandus de côté & d'autre , sont ornés de peintures du même maître. On a ménagé dans les jardins des bosquets solitaires , favorables aux amans ; & l'on croit que c'est là principalement ce qui y attire le beau sexe.

Le Waux-Hall (les Anglois prononcent Fax - Hall) est composé de deux mots. Hall a plusieurs significations , & entre autres celles de salle , de maison , de palais , de château. Dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui ce lieu de divertissement , étoit un château appartenant à un M. de Vaux ou Waux , d'une de ces familles Normandes , qui se sont anciennement établies en Angle-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 91
terre. On l'appelloit Waux Hall , ou
maison de Vaux ; & ce nom est resté à
la promenade publique, mais fermée ,
où les habitans de Londres peuvent en-
trer pour une somme modique.

Celle de Renelagh, moins ornée que
la précédente , offre au milieu des bos-
quets, à une demi-lieue de Westmin-
ster, un salon en rotonde , à trois rangs
de loges , capable de contenir sept à
huit cens personnes. Le centre est oc-
cupé par une cheminée portée sur qua-
tre colonnes , environnée de balustra-
des, & garnie sur ses quatre faces , d'un
grand brasier où l'on fait chauffer le thé,
le café , le chocolat qui se consom-
ment dans l'assemblée. Ce feu répand
une chaleur moins pesante que celle
d'un poêle , & forme une partie de
l'illumination. Des lustres, des cordons
de lumière symmétriquement distribués
dans le pourtour, achevent de donner
à cette salle une clarté aussi vive & plus
douce que celle du jour. Vis-à-vis d'une
des faces du brasier , s'élève un amphi-
théâtre occupé par des musiciens , qui ,
pendant toute la nuit , donnent alter-
nativement de grandes symphonies ,
des aïrs de danse , & des morceaux de

91 SUITE DE L'ANGLETERRE.

chant italien ou anglois. Mille lampes éclairent la verdure & en éloignent la licence. On y va plus volontiers le matin qu'au Waux-Hall. On y déjeûne ; on s'y promene ; & le soir on y entend de la musique.

Marybone , à l'une des extrêmités de la ville , offre en petit tous les agrémens des jardins de Waux-Hall & de Renelagh : un concert , des danses , des illuminations , & toutes sortes de rafraichissemens. Dans les beaux jours d'été , le peuple de Londres prend aussi le plaisir de la pêche. On le voit , les fêtes & les dimanches , border les deux côtés de la petite riviere de Lée , & attendre en silence le succès de sa patiente assiduité. Il fréquente aussi les guinguettes , & s'y régale de thé , de gâteaux & de biere. Les apprentifs artisans & marchands y vont avec leurs maîtresses qu'ils prennent chez les ouvriers en modes , les filles de boutique , ou dans les lieux de débauche. Il n'y a point de tavernes ni de jeux de boule aux environs de Londres , qui ne soient décorés de verdure & de bosquets.

Je suis , &c.

A Londres , ce 2 septembre 1755.

LETTRE CCXXI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

J'ai parlé, Madame, de tous les spectacles de Londres ; je vais vous dire aussi un mot d'un autre plaisir des Anglois, de leurs *clubs* ou coteries. Vous savez que c'est le nom qu'on donne à ces sociétés dont les assemblées se tiennent au cabaret. On appelle taverne en Angleterre, toutes les maisons de traiteurs & de marchands de vin ; & il est aussi commun aux honnêtes gens de les fréquenter à Londres, qu'en France d'entrer dans un café. Elles sont le rendez-vous ordinaire des corps de métiers, des compagnies de marchands, & en général de tous ceux qui ont à parler d'affaires. Les différens partis qui se forment dans les élections, dans le Parlement, dans les procès d'éclat, dans les intérêts publics ou particuliers, s'assemblent à la taverne. C'est-là enfin, que pour jouir d'une plus grande liberté, & pour épargner aux étrangers l'espece d'impôt établi par les domestiques, on

94 SUITE DE L'ANGLETERRE.

les prie à pic-nic ; ce qui, en effet, est moins cher pour eux & plus commode.

Depuis le Pair du royaume jusqu'au simple artisan , tous ont leur coterie particulière ; & comme on affecte de paroître populaire , il y a tel gentilhomme qui demande comme une faveur, d'être associé à des porteurs de chaise , & tel Plébeïen que les plus grands seigneurs ne dédaignent pas d'admettre dans leurs assemblées. Quoique ces différentes liaisons tendent toutes au même but , elles ont cependant des loix qui leur sont propres , & que chacune d'elles se fait un devoir d'observer. Il y a de ces coteries où il n'est permis de parler de suite, qu'un petit nombre de minutes. Le Président tient une montre & un marteau dont il frappe dès que le tems est écoulé. Tous écoutent en silence ; & le desir d'exprimer sa pensée rend l'Orateur laconique & concis. Il en est d'autres qui se font une loi de sacrifier continuellement à Bacchus , & de ne jamais laisser le temple sans prêtres, ni l'autel sans victimes. Chacun a ses heures de service , les uns le jour , les autres la nuit. Ceux dont la ferveur

SUITE DE L'ANGLETERRE. 95
est plus grande , sont les maîtres de
n'en jamais sortir ; & dans quelque tems
qu'on s'y présente , on est sûr d'y trou-
ver des confreres toujours occupés du
culte de la Divinité.

Ces sociétés ont pour statuts fonda-
mentaux les devoirs les plus rigoureux
de l'amitié ; & l'on assure que si quel-
qu'un des membres a besoin d'argent ,
toutes les bourses lui sont ouvertes. Il
arrive même que des gens opulens ne
vont point chercher d'héritiers hors de
leur coterie. Cette fraternité réunit
souvent les différentes religions , mais
jamais des factions opposées sur les af-
faires publiques. Les étrangers , les
François sur-tout , n'y sont admis que
sous caution. Un survenant prend en
silence la premiere place qui se trouve à
remplir , ou il s'arrange derriere le cer-
cle , après avoir salué l'assemblée d'un
léger coup de tête , que lui rendent
ceux à la portée desquels il se rencontre.
Les gens qui sortent s'épargnent même
le salut. La matiere que l'on traite , n'a-
mene pas toujours celle qui suit : il y a
des intervalles , pendant lesquels les
assistans se taisent , se regardent & ré-
fléchissent , le menton appuyé sur leur

poing soutenu par une canne. Ce silence se rompt ou par la continuation du même propos, ou par l'ouverture d'un autre discours absolument disparate, & auquel on passe sans transition.

Plusieurs Anglois ont formé des coteries uniquement fondées sur le malheur qu'ils avoient de se ressembler par quelque défautuosité corporelle. Une entre autres, toute composée de boiteux, prenoit ses premiers officiers parmi ceux qui boitoient le plus fort. Le colonel boitoit des deux côtés, & faisoit faire l'exercice à sa troupe, boitant & buvant en cadence sous les enseignes de Vulcain.

La coterie Catonienne, ainsi nommée parce qu'elle avoit choisi pour patrons & pour modèles les deux Catons, tenoit ses assemblées dans une salle, où pendoient en regard les portraits de ces deux Romains. Ceux d'Héraclite, de Zenon, d'Épictète & de Sénèque paroient les murs collatéraux; & le but de cette société étoit de rompre en vièrre au genre humain. Elle fut d'abord fort nombreuse, par le rapport qui se trouve entre l'humeur dominante des Anglois, & le caractère féroce des
deux

SUITE DE L'ANGLETERRE. 97
deux Républicains; mais ayant déchargé leur sagesse & leur bile les uns sur les autres, elle manqua d'être anéantie au moment même de sa naissance. Chaque récipiendaire étoit tenu de présenter à son entrée, les Commentaires de César qu'on brûloit sur le champ, en haine de ce que leur Auteur, s'étant rendu maître d'un Etat libre, avoit réduit un des Catons à se poignarder. On exposoit sur la table du Président les ouvrages de Saluste, de Cicéron, de Plutarque, toujours ouverts dans les endroits où l'on fait l'éloge de l'un ou de l'autre Caton. Il étoit enjoint à chaque associé, d'avoir continuellement dans sa poche le Brutus de M. de Voltaire, ou le Caton de M. Adisson, & de porter à sa boutonniere une médaille représentant ce Romain qui se déchire les entrailles. Les mots de complaisance, de condescendance, d'indulgence, d'égards, de politesse devoient être effacés pour jamais du dictionnaire de cette infociable association.

Le peu de commerce que ces Insulaires ont avec les femmes, joint à leur penchant à l'intempérance, a donné lieu à ces sortes de sociétés, que plu-

seurs voudroient décorer du nom d'académie. L'endroit où se tiennent les conférences, n'en fait que trop connoître l'objet ; & si l'on y admet d'autres plaisirs que ceux de la table, ce sont les dez, les cartes & les filles. Les jeunes gens aiment que leurs maîtresses soient de toutes ces parties, & qu'elles leur tiennent tête le verre à la main ; mais ils leur préfèrent le plaisir de boire , quoiqu'en général les femmes ici soient fort aimables, & le vin communément très-mauvais.

Au reste, les Anglois s'assemblent moins pour s'entretenir avec la liberté que donne la table, que pour boire tristement à la santé les uns des autres. Ils appellent *Tosles* ces santés de personnes absentes qu'ils se portent réciproquement, & dont nul ne peut se dispenser sans impolitesse. Le jeune homme boit à sa maîtresse, le négociant à son correspondant, le prêtre à son Evêque, le Partisan de la Cour à celle du Roi ; & dans le parti contraire, on boit à la santé des seigneurs qui sont opposés aux ministres. Il est aussi d'usage de porter celle des femmes à la mode, quand même on ne les connoît que de vue ; un petit-maître se

SUITE DE L'ANGLETERRE. 99
donne par-là l'air d'un homme à bonnes fortunes. Cet hommage qu'on rend à leurs charmes, est une preuve de leur célébrité ; & pour faire l'éloge d'une jolie personne, on dit que c'est une des premières tostes du Royaume.

Le mot de toster & la cérémonie qu'il exprime, viennent d'une maîtresse de je ne sais quel Roi d'Angleterre, qui se baignoit en présence des courtisans : un d'entr'eux avala, par galanterie, une tasse d'eau du bain de la Déesse ; & chacun en but à son tour. Le dernier dit : « Je » retiens la rôtie », pour faire allusion à l'usage du tems, de boire avec une rôtie au fond du verre ; car toster veut dire rôtir.

Les santés à la ronde ne finissent, que lorsqu'on n'a plus la force de les continuer ; & tant qu'elles durent, on boit au bonheur de ses amis, à la prospérité de ses alliés, à la perte, à la ruine, à la damnation de ses ennemis. Il n'est aucune extravagance dont on ne s'avise, pour s'exciter à tous les excès de la débauche.

C'est en buvant ensemble, que les Anglois se communiquent cet esprit patriotique, qui les rend si attentifs

aux affaires du gouvernement. Sans être unis par l'amitié, ils le sont par l'habitude ; & de la communication de leurs idées, naît toujours le dessein formé de soutenir la constitution nationale. Le plus timide prend à la taverne un renouvellement de zèle qui anime son courage ; & s'il a du penchant pour le parti de la Cour, la crainte d'être méprisé de ceux de sa coterie, le porte à rejeter les offres qu'on lui fait pour le séduire. En renonçant au cabaret, l'Anglois perdrait bientôt cet esprit de faction, auquel est attachée peut-être la conservation du gouvernement actuel.

On prétend que c'est à ces sortes de coterie, qu'on doit attribuer l'origine des Francs-Maçons : il paroît du moins que c'est aux Anglois qu'est due l'institution de cet ordre fameux , dont la célébrité même a, pour ainsi dire, causé l'avilissement. Comme je ne suis point initié dans ses mystères, j'emprunte, pour en parler, la plume d'un de ses membres,

« Cette association embrasse tous les
 » Etats : le prince & l'artisan devien-
 » nent freres, & s'engagent à ne jamais
 » révéler un secret qui leur est confié

» sous la religion du serment. Le
 » nombre de ceux qui s'y font aggré-
 » ger est infini ; & cependant ce se-
 » cret est ignoré de tous ceux qui n'y
 » sont point admis ; ou du moins per-
 » sonne ne peut être assuré de le con-
 » noître. Le nom de Frere est celui que
 » tous les Francs-Maçons se donnent
 » entre eux ; parce qu'en cette qualité,
 » ils se regardent tous comme égaux.
 » Ils appellent célébrer les mystères ;
 » l'exercice des cérémonies qu'ils ob-
 » servent dans leurs assemblées ; & si on
 » les en croit , ces mêmes mystères les
 » conduisent à la pratique de toutes les
 » vertus. Aussi dans leur langage , avoir
 » été reçu parmi eux , c'est avoir vu la
 » lumière ; & ils désignent par le mot
 » de profanes , ceux qui ne sont point
 » de leur confrairie. Ils en ont écarté
 » les femmes , pour en exclure à la fois
 » l'indiscrétion & la rivalité.

» L'Ordre des Francs-Maçons est di-
 » visé par Loges : ce mot signifie les
 » lieux où l'on s'assemble , & les mem-
 » bres qui composent les assemblées.
 » Chacun est attaché à celle où il a été
 » reçu ; mais il peut aller dans une autre
 » sans y être appelé , sans même y être

E iij



» connu ; & alors il est désigné par la
 » qualité de Frere visiteur.

» Chaque Loge a un Président qu'on
 » nomme le Vénérable , & deux Offi-
 » ciers dont les fonctions sont de veiller
 » au maintien de la regle. L'Orateur est
 » celui qui instruit les nouveaux Freres
 » des status de l'ordre & des devoirs qu'il
 » impose. Toutes les Loges reconnois-
 » sent un Chef commun , qui est le
 » Grand-Maitre. Ce qu'on appelle tenir
 » Loge , c'est être assemblé pour la célé-
 » bration des mysteres ; ouvrir la Loge,
 » c'est commencer à les célébrer ; mais
 » on ne fait cette ouverture , que lors-
 » qu'on ne peut être vu d'aucun pro-
 » fane. Si , malgré toutes les précau-
 » tions , il s'en glisse quelques-uns dans
 » la compagnie , le premier qui s'en ap-
 » perçoit crie *il pleut* ; & les exercices
 » cessent à l'instant , ainsi que les con-
 » versations qui y ont rapport.

» Dans quelque lieu du monde que se
 » rencontrent les Francs-Maçons, ils ont
 » des signes pour se reconnoître, tels que
 » le geste , l'attouchement & la parole
 » mais ils varient suivant les différen-
 » grades ; car il y a trois degrés dans la
 » Maçonnerie , l'Apprentif , le Compa-

» gnon & le Maître. Tous ces signes,
 » dont le détail pourroit ne pas vous
 » amuser, se font avec une célérité qui
 » n'est apperçue que des Freres, quoi-
 » qu'exécutés en présence des profanes.

» Dans les assemblées solennelles,
 » chaque Frere a un tablier de peau
 » blanche, attaché avec deux cordons
 » pareils. Les Officiers y ajoutent les
 » principaux instrumens de la Mâçon-
 » nerie, tels que l'équerre, le compas,
 » la truelle, &c. On place le Récipien-
 » daire dans une salle obscure; on lui
 » demande son nom & ses qualités; on
 » lui ôte tout ce qu'il peut avoir d'or,
 » d'argent, de métal, boucle, bou-
 » tons, tabatieres, &c. On lui décou-
 » vre à nud le genoux droit; on lui fait
 » mettre un de ses souliers en pentouf-
 » fle; on lui bande les yeux avec un mou-
 » choir; & on l'abandonne pendant une
 » heure seul à ses réflexions. Enfin le
 » Frere qui le présente, frappe en
 » Mâçon à la porte de la Loge. On lui
 » répond de même; la porte s'ouvre;
 » & l'on introduit le postulant.

» Au milieu de la chambre sont dessinés
 » les débris du Temple de Salomon, dont
 » on lui fait faire trois fois le tour;

» & comme il a toujours les yeux bandés pendant sa marche, on cherche à l'effrayer par le bruit que fait chaque Frere avec son tablier. Enfin il arrive vis-à-vis du Vénérable qui est assis dans un fauteuil derrière une espee d'autel ; sur lequel est l'Evangile de saint Jean, une équerre & un compas. Là on lui ôte son bandeau ; & dans ce moment, il se voit environné de tous les Freres, tenant l'épee nue à la main, dont ils lui présentent la pointe. L'Orateur l'avertit que dans l'Ordre dont il va devenir membre, il n'y a rien de contraire à la religion, à l'Etat & aux mœurs. On lui fait mettre ensuite le genou droit sur un tabouret ; on lui pose une des pointes du compas sur la mamelle gauche ; & tenant la main sur l'Evangile, il promet de ne jamais révéler les secrets de l'Ordre ; en cas d'infraction, il consent que sa langue soit arrachée, son cœur déchiré, brûlé, réduit en cendres & jetté aux vents. Il baise l'Evangile, passe à côté du Vénérable, reçoit le tablier, & apprend les signes qu'il doit connoître en qualité d'Apprentif.

» Pour devenir compagnon , il n'est
 » assujetti qu'à quelques formalités peu-
 » intéressantes ; mais l'état de Maî-
 » tre exige plus de cérémonie. Entre
 » autres figures tracées sur le parquet ,
 » on y voit celle d'un cercueil. On fait
 » faire au Récipiendaire trois fois le
 » tour de la Loge : on le saisit subite-
 » ment ; on le couche sur cette figure ;
 » on lui couvre le visage d'un linge qui
 » paroît ensanglanté ; tous les Freres
 » portent la pointe de l'épée contre son
 » corps , & l'y laissent quelques instans.
 » Le premier surveillant frappe trois
 » coups dans sa main ; & tout le mon-
 » de remet l'épée dans le fourreau. Le
 » Vénérable s'approche alors du nou-
 » veau Maître , le prend par la main ,
 » le releve ; & on lui fait connoître les
 » signes de sa nouvelle dignité.

» On appelle Loges de la Table , les
 » repas que font entre eux les Francs-
 » Mâçons. Le Vénérable occupe la pre-
 » miere place ; & les lumieres sont tou-
 » jours disposées en triangle. Les plats
 » se servent par trois, par cinq, par sept ,
 » par neuf ; & l'on met les bouteilles &
 » les verres devant les convives. On cé-
 » lebre ensuite quatre santés en commun,

» celle du Roi, celle du Grand-Maitre;
 » celle du Vénérable, & celle de tous
 » les Freres. Ces santés se boivent en
 » autant de tems, & avec les mêmes
 » cérémonies, qu'un soldat à qui l'on
 » fait faire l'exercice; & l'on se sert
 » presque des mêmes paroles. On don-
 » ne aux bouteilles le nom de barils,
 » au vin celui de poudre, aux gobelets
 » celui de canon. La conversation est
 » subordonnée aux regles de la sagesse
 » & de la décence : on ne parle ni de la
 » religion ni du gouvernement; toute
 » raillerie, à plus forte raison toute in-
 » jure, est bannie; & ces sortes de re-
 » pas, ainsi que toute la Mâçonnerie
 » en général, ne paroissent pas avoir
 » d'autre objet, que de boire avec plus
 » de liberté. Le hut est le même que
 » celui des coteries Angloises, dont
 » l'Ordre semble tirer son origine; &
 » comme je ne lui suppose pas d'autre
 » motif, je pense que ce n'étoit pas la
 » peine d'en faire un secret».

Le ridicule qu'Adisson n'a cessé de répandre sur ces coteries, n'en a fait perdre le goût à aucun de ses concitoyens. Vous connoissez celle des gros hommes, établie dans une des principales villes de la grande Bretagne : deux

SUITE DE L'ANGLETERRE. 107
portes fermoient l'entrée de la chambre
où se tenoient les assemblées. L'une
étoit d'une grandeur médiocre ; l'autre
s'ouvroit à deux battans. Le candidat
étoit rejeté, si, pour passer par la pre-
miere, il ne faisoit aucun effort : mais
quand il avoit le bonheur d'être pressé
au point d'en perdre la respiration, il
étoit reçu d'une commune voix. On
évaluoit à soixante quintaux le poids de
quinze membres de cette monstrueuse
confrérie. Celle des fots s'asseyoit sans
mot dire, fumoit, buvoit, mangeoit en
silence, & se retiroit sans avoir proféré
une seule parole. Celle des Deux Sols
avoit fixé à cette somme, pour chaque
Associé, les repas qu'ils alloient prendre
à la taverne.

La coterie femelle, nouvellement
établie, est composée des plus grands
seigneurs & des premieres femmes de
la Cour. Personne ne peut y être ad-
mis, qu'au préalable il n'ait été proposé
quinze jours auparavant à la compagnie ;
& la réception se fait par la voie du
scrutin. Ce sont les femmes qui admet-
tent les hommes ; & les hommes éli-
sent les femmes. Chaque membre paie
par an quatre guinées, & la même
E. vj.

sonne le jour de son élection, indépendamment d'une pistole qu'il donne pour le dîner; l'écot du souper n'est pas déterminé. On dîne à quatre heures, & l'on soupe à onze. Il n'est permis de jouer que dans la salle d'assemblée; ceux qui joueroient dans celle où l'on mange, seroient condamnés à payer seuls les frais du repas.

Quelques négocians de la Cité de Londres ont formé entre eux, sous le nom de Société prévoyante, une autre espèce de coterie, dont le but est d'assurer à ses membres une ressource dans la vieillesse contre les revers de la fortune. On peut y entrer à tout âge; mais on ne jouit des avantages qu'elle procure, qu'à cinquante ans, & après dix ans d'association. Le contrat qui assure cet établissement, a été enregistré dans la Chancellerie; & les fonds sont déposés à la banque d'Angleterre. Un des réglemens porte que la rente dont jouiront les associés, ne pourra être au-dessous de six cens francs, ni au-dessus de douze cens; elle augmentera à mesure que les fonds de la société s'accroîtront. Un pere peut souscrire pour son fils dès le jour de sa naissance; mais cet enfant ne commencera à payer,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 109
que lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt
ans. Le premier paiement de la sous-
cription se fait le jour même où l'on est
reçu ; le second six mois après , & tou-
jours de même , de six mois en six mois,
jusqu'au tems où le souscripteur com-
mence à entrer en jouissance de la rente.
Il se tient tous les ans deux assemblées ,
qui doivent être au moins de quarante
membres. On y nomme les directeurs
& les caissiers qui se réunissent tous les
mercredis à la taverne : les autres mem-
bres peuvent s'y trouver s'ils le jugent
à propos.

A l'imitation de cette société, les
Tailleurs de Londres ont établi une
caisse pour le soulagement de leurs ou-
vriers vieux ou infirmes. Les veuves,
les enfans orphelins de ces mêmes ou-
vriers sont nourris aux dépens de l'as-
sociation ; & les principaux statuts sont,
que les maîtres contribueront à pro-
portion du nombre d'hommes qu'ils
employoient ; que ceux-ci, en cas de
maladie, participeront aux distributions
de la caisse, six mois après qu'ils auront
été inscrits ; mais qu'ils cesseront d'y
prétendre au moment qu'ils seront par-
venus à la maîtrise ; que chaque garçon
recevra douze francs par semaine lors-

qu'il tombera malade ; que ceux qui , par leurs débauches , se seront mis dans l'impuissance de travailler , ne pourront être admis à demander les secours de la Société ; qu'à chaque enfant qui naîtra à un ouvrier inscrit depuis un an , il lui sera donné une guinée ; & que les étrangers , de quelque nation qu'ils soient , ne pourront être exclus du bénéfice de cet utile établissement.

On m'a parlé d'une autre espece de confrairie , dont la principale attention est de publier des ouvrages de piété & de morale , pour servir d'antidote à l'irreligion & à la licence. Ce sont quelquefois des tragédies saintes , quelquefois des romans pieux , propres à inspirer du goût pour la vertu , de l'horreur pour le vice. Mais malheureusement on n'emploie , pour faire ces sortes de livres , que des gens dont le talent répond mal à de si bonnes intentions.

La plus nombreuse société non-seulement de l'Angleterre , mais de l'Europe , est celle des Arts , formée depuis quelques années par M. Williams Shipley , homme sans titre , & simple citoyen de Northampton.

Elle comprend déjà plus de trois mille associés , parmi lesquels on lit les noms de plus de cent vingt Pairs de la Grande-Bretagne. Chacun de ses membres contribue de deux guinées par an ; & il en est peu qui se borne à cette somme , que l'on se pique d'excéder à proportion de son rang & de ses richesses. Les fonds très-considérables que produit cette contribution , sont employés à donner des prix à tous ceux qui présentent de nouveaux moyens , ou inventent de nouvelles machines pour simplifier la main-d'œuvre dans tous les métiers. Les projets d'amélioration , les vues , les expériences qui tendent à perfectionner l'agriculture , y sont spécialement récompensés ; & l'objet général de la Compagnie est l'encouragement des arts , des manufactures & du commerce.

M. Shipley avoit commencé à faire , en petit , le premier essai des opérations d'économie politique , dont la Société a depuis si fort étendu la sphere & l'activité. Cet essai fut l'ouverture d'une souscription pour entreprendre des achats de charbon , & le vendre au peuple à un taux raisonnable. Il s'agissoit d'obliger par-là les monopoleurs à baisser le prix

de cette denrée : ce moyen réussit ; le prix tomba d'un tiers le premier hiver. Un succès si rapide ouvrit à l'imagination patriotique de M. Shipley une vaste carrière. Aidé des conseils de quelques amis, & de la protection de deux ou trois seigneurs, il osa former le dessein d'établir à Londres un corps de citoyens, qui, à ses propres frais, suivroit le grand projet d'encourager & de perfectionner l'agriculture, les arts & le commerce. Le fameux docteur Hales lui communiqua ses lumières, & l'introduisit auprès de quelques particuliers aussi zélés qu'opulens, dont la réunion fut la base de cette Compagnie naissante. Elle forme aujourd'hui un corps aussi célèbre par les talens d'une partie de ses membres, que puissant, accrédité & respectable par leur nombre, leur rang, leur fortune & l'esprit patriotique dont ils sont tous animés. Des Pairs du royaume y président ordinairement, avec quelques-uns des principaux négocians de la Cité, & des plus grands possesseurs de terres. Plusieurs savans jouissent parmi eux de cette noble égalité, que l'unité de vues & d'objets rend encore plus précieuse. Les fonds, d'abord très-mo-

liques, se sont accrus si considérablement par d'abondantes souscriptions, qu'il n'y a presque point de production dans l'agriculture, de fabrique dans l'industrie, de branche dans le commerce, auxquelles on n'ait assigné des prix & assuré des encouragemens.

Un des principaux objets de la société, & le plus analogue à son origine, c'est de veiller sans cesse sur la cupidité des monopoleurs, qui depuis long tems se sont fait un système d'assamer, pour ainsi dire, méthodiquement la ville de Londres. Les moyens que l'Académie emploie pour réprimer les ravages sourds & continus de ces ennemis publics, ont été plus efficaces que la terreur des loix toujours équivoques ou insuffisantes. Vous en jugerez par ce seul exemple : les marchands de marée avoient, par leurs manœuvres, rendu exorbitant le prix du poisson. Un membre de cette Société imagina d'en faire venir par charroi, & d'en fournir à des prix beaucoup plus bas. La compagnie le soutint par des avances, & obtint du Parlement des actes si favorables à cette entreprise, que le marché de Londres devint abondant par la

quantité du poisson, & accessible au peuple même pour le prix.

La marine Angloise a aussi une société composée de citoyens de tout rang, de toute qualité; & son objet étant d'une utilité générale, personne, pas même l'artisan, n'en est exclus. Elle s'occupe à ramasser les vagabonds, les gens sans aveu, & ceux qui, par leur pauvreté & leur ignorance, sont à charge à l'Etat. Elle les fait traiter, s'ils sont malades; s'ils sont nus, elle les habille; si ce sont des enfans, elle les fait élever, & en forme des classes de matelots. On imprime dans les gazettes, les souscriptions qu'elle reçoit; & l'on voit, par les sommes immenses qu'on lui apporte, combien cet établissement utile est agréable au peuple. Les théâtres lui accordent, chaque année, une représentation où il se trouve toujours une grande affluence de monde. L'acteur qui récite le prologue, est communément entouré d'une troupe d'enfans élevés & instruits par les soins de la Société, & d'où sortiront peut-être un jour de nouveaux Drakes, de nouveaux Raleighs.

Pour concevoir encore mieux le but

SUITE DE L'ANGLETERRE. 115
de cette compagnie, il faut savoir que dans les vaisseaux de guerre de soixante canons & de quatre cens hommes d'équipage, les officiers ont droit d'avoir à leur suite trente domestiques, dont ils reçoivent les gages qui font partie de leur paie. Ce sont de jeunes gens depuis treize jusqu'à dix-huit ans. S'ils étoient plus âgés, ils préféreroient de servir en qualité de matelots, parce que leur paie seroit plus forte. Ils ne sont pas seulement utiles aux officiers; on les regarde encore comme une excellente pépinière de navigateurs, puisqu'avec l'âge & le service journalier qu'on leur fait faire, ils acquièrent en quelques années l'adresse & la force requises pour un homme de mer. Cependant on a de la peine à s'en procurer; car, en Angleterre comme ailleurs, les mendiants préfèrent la paresse & la fainéantise à une vie laborieuse & fatigante. Ceux qui aimeroient le service maritime, ne savent souvent comment y parvenir; & l'officier, qui est presque toujours sur son bord, ne peut en faire la recherche. Uniquement appliquée à cet objet, la compagnie va au-devant de tout ce qui peut fournir

des sujets à la marine ; de sorte qu'un malheureux à qui tout manque , se trouve tout à coup au dessus de ses besoins.

La Société des Antiquaires a pour but la recherche des monumens , soit antiques , soit de moyen âge , qui existent dans la Grande Bretagne , & qu'elle fait dessiner & graver à ses dépens. Elle s'occupe principalement des monnoies & des vieux reliefs d'église ou de monastère , répandus dans les trois royaumes. Tout monument antique ou singulier , dont le hasard procure la découverte , est soumis à son examen ; & cette compagnie savante a sauvé plus d'une fois du fourneau des orfèvres ou des ouvriers en cuivre , une infinité de morceaux dont le prix n'étoit pas connu.

Il est étonnant que dans un pays où le patriotisme est si vif , si général , ces sortes d'établissmens ne soient encouragés par aucune récompense de la part du gouvernement. Les Anglois sont humiliés de le voir là-dessus aussi indifférent que dans les tems gothiques , tandis que Paris seul renferme cinq académies logées au Louvre , & pensionnées avec une magnificence royale. Il n'est , dans ces illustres compagnies , ni

SUITE DE L'ANGLETERRE. 117
Philosophe , ni Orateur , ni homme de
Lettres , ni Artiste du premier rang , qui
ait échappé aux regards du souverain.
Il suffiroit de nommer tous les grands
hommes qui ont illustré, depuis un siècle, ces cinq Académies , pour montrer
autant de monumens de la magnificence
de Louis XIV & de son Auguste Suc-
cesseur.

Londres a long-tems manqué de bi-
bliothèque publique ; & c'est en ce
point sur-tout , que Paris l'emporte sur
la capitale de l'Angleterre. On y voit
cependant , depuis quelques années, un
cabinet d'histoire naturelle , que le Par-
lement a acheté des héritiers de M.
Sloane , médecin du Roi , & savant na-
turaliste. On y trouve une suite de papil-
lons, qui réunit tout ce que l'ancien &
le nouveau monde peuvent offrir de
plus curieux en ce genre. Les métaux,
les minéraux , les pierres fines ont été
rassemblés & assortis avec le même
soin. Un Anglois dont le nom est connu
de toute l'Europe , le Chevalier Robert
Coton , avoit formé à ses frais une im-
mense collection de manuscrits qui font
aujourd'hui partie de ce riche cabinet.
La Grande Charte d'Angleterre y est

également déposée, ainsi qu'une infinité de titres originaux, dont le catalogue seul remplit plusieurs volumes. Parmi une foule de morceaux aussi intéressans que précieux en émail & en miniature, le *Musée Britannique*, c'est le nom qu'on donne à ce cabinet, possède le recueil des desseins originaux de la savante Mlle Mérian, qui peignit à Surinam toutes les richesses du continent de l'Amérique. Les livres imprimés & les médailles sont les parties les plus foibles de cet immense assemblage; mais de la manière dont les Anglois pensent actuellement, ils ne tarderont pas à les compléter.

Indépendamment de ce que renferme le *Museum*, il peut par lui-même intéresser la curiosité. C'est l'édifice le plus vaste, le plus somptueux & le plus orné de cette capitale. On le nommoit, ci-devant, l'hôtel de Montaigu: le Duc de ce nom, Grand-Maitre de la garde-robe, & l'ami de Charles II, le fit bâtir avec une magnificence royale. Les peintures de l'escalier & des plafonds sont de notre célèbre Lafosse, qui a traité tous ses sujets avec une grandeur digne du palais d'un souverain. Joignez à ces avantages

les agrémens de la vue dont jouissent les appartemens. Ils sont ouverts sur une campagne aussi riche que variée, & terminée par un coteau que couronne un joli village. Le Parlement a acquis cet hôtel, & l'a consacré au public, en y réunissant les monumens qui peuvent constater l'état présent des sciences en Angleterre, & en aider les progrès pour l'avenir.

On a publié à Londres un projet de souscription, dont le but est d'engager les Gens de Lettres à se marier. La plupart de ceux qui vivent du produit de leur plume, sont condamnés au célibat, par la difficulté d'assurer un douaire convenable aux femmes qu'ils voudroient épouser. Cet inconvénient est d'autant plus fâcheux, dit l'auteur du prospectus, qu'outre qu'il augmente le nombre des célibataires, il cause encore un autre préjudice pour les mœurs de la nation. Ces gens, qui trouvent tant d'obstacles à se marier, sont précisément ceux qui, par un effet nécessaire de la bonne éducation qu'ils ont reçue, meneroient la vie la plus décente & la plus convenable dans l'état conjugal. L'objet de la souscription pro-

posée est donc de trouver des fonds pour les veuves & les orphelins de ces mêmes Gens de Lettres, qui ne craignant plus de donner des enfans à l'Etat, leur transmettroient des lumieres qu'ils emportent ordinairement au tombeau.

Les Anglois se piquent d'honorer les Lettres & d'aimer les savans ; mais si ces sortes de quêtes flattent l'amour propre des Grands qui se distinguent, par leurs largesses, elles doivent bien mortifier celui des écrivains qui les reçoivent. Ils sont obligés d'aller de porte en porte présenter la liste de leurs protecteurs, à moins que quelque jolie femme ne mette pour eux ses amis & toute la Cour à contribution. Un Lord qui, à la tête d'un ouvrage souscrit pour une douzaine d'exemplaires, fait parade de sa générosité ; & l'auteur qu'elle humilie, semble, en la publiant, la recevoir comme une aumône.

Quelque soit le motif de ces libéralités, il n'est point de pays où elles procurent de plus riches, de plus nombreux, de plus utiles établissemens qu'en Angleterre. Outre ceux dont je viens de parler, le Chevalier Gresham bâtit la bourse, fonda

SUITE DE L'ANGLETERRE. 121
fonda cinq hôpitaux, institua un college, & plaça des sommes considérables, dont les revenus sont distribués, tous les trois mois, aux malheureux qui gémissent dans les prisons de Londres. Le Chevalier Sloane a donné aux apothiquaires de cette ville, un jardin des plantes aussi vaste que celui de Paris, & a laissé des fonds pour son entretien. Un autre citoyen, M. Middleton a fait venir à ses frais, de vingt lieues, par un immense aqueduc, une rivière pour procurer une plus grande abondance d'eau à la capitale. L'hôpital de Sulton a été fondé par un particulier de ce nom, pour quatre-vingt pauvres gentilshommes, qui doivent être entretenus honorablement, & pour quarante jeunes gens à qui l'on apprend le latin & le grec. On les instruit jusqu'à ce qu'ils soient en état d'entrer à l'université de Cambridge; & on leur donne ensuite pendant huit ans, environ 500 livres pour continuer leurs études. Comme il y a neuf paroisses dont la nomination appartient à cette maison qui étoit anciennement un couvent de Chartreux, ceux qui mon-

trent le plus de capacité, ont seuls droit de les posséder.

On doit la fondation de l'hôpital de la petite vérole inoculée & naturelle à une souscription faite par nombre de particuliers, qui ambitionnoient de donner les premiers l'exemple d'une charité si utile à l'humanité. Comme les sentimens sont partagés sur les avantages de l'inoculation, on a soin de suivre exactement la volonté de chaque bienfaiteur; de n'employer pour les inoculés, que l'argent qui est fourni par les partisans de cette méthode; de consacrer au soulagement de la petite vérole naturelle, les sommes données à ce dessein; & l'on met dans la masse commune celles des souscripteurs qui n'ont pas spécifié leurs intentions.

L'hôpital Wallon ne subsiste que des charités des Réfugiés François, qui y entretiennent deux cens quarante malades. Celui de Bancroft, qui porte le nom de son fondateur, a été bâti pour cent vingt-quatre jeunes filles. L'hôpital des Incurables fut commencé par un Libraire de Londres, nommé Gai, qui laissa en mourant cent mille gui-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 123
nées en legs pieux. Les hôpitaux de
Westminster, de Middlesex, de Saint
George, des Enfans-Trouvés, ont été
établis par souscription.

Les Anglois savent allier l'économie
la plus exacte dans leur vie commune,
à la générosité la plus noble, quand il
s'agit du bien public. Lorsqu'on faisoit
une collecte pour le bâtiment de l'hô-
pital de Bedlam, les commissaires char-
gés de cette quête, arriverent dans une
maison dont la porte étoit ouverte. Du
bas de l'escalier, ils entendirent un
vieux garçon, maître du logis, qui que-
relloit sa servante, sur ce qu'ayant em-
ployé une allumette, elle l'avoit étour-
diment jettée au feu, sans faire atten-
tion que cette même allumette pouvoit
encore servir par son autre bout. Après
s'être amusés du sujet de la querelle, &
de la véhémence des reproches, les
commissaires frappent, se présentent
au maître de la maison, & lui expli-
quent l'objet de leur visite. Celui-ci
passe dans un cabinet, en apporte qua-
tre cens guinées qu'il compte à leurs
yeux, & les remet entre leurs mains.
Surpris d'une générosité à laquelle le
prélude les avoit si peu préparés, ils ne

purent empêcher d'en marquer leur étonnement ; & pour le justifier, ils raconterent à cet homme , ce qu'ils avoient entendu. « J'ai ma façon de » ménager & de dépenser, répondit-il ; l'une fournit à l'autre ; & l'une & l'autre satisfont également mon goût. » En matiere de bienfaisance , ajouta-t-il , attendez tout de ceux qui savent compter ». En disant cela , il les mit assez brusquement hors de sa maison & ferma la porte.

Quand les nombreux établissemens dont je viens de parler, ne subsisteroient point à Londres , on pourroit encore regarder les Anglois comme le peuple de l'Europe qui donne de plus grands secours à l'humanité affligée. Il n'en est point où l'on trouve autant de reglemens concernant les pauvres , des loix plus sages , plus humaines , plus équitables , autant de livres & de mémoires excellens sur cette matiere , enfin un aussi grand fond de générosité & de charité. Les sommes que produit la taxe annuelle pour les pauvres , sont évaluées , pour la capitale seule , à plus de vingt-trois millions de notre monnoie. Chaque paroisse en fait la levée & la répar.

dition; & c'est une des premieres charges auxquelles toutes les maisons sont imposées. Il n'en est point que les bourgeois paient avec plus de plaisir, parce qu'ils regardent son produit comme un fond, dont, en cas d'adversité, les intérêts sont assurés pour eux & pour leur famille. Ce secours pourroit être ou moins considérable, ou d'une plus grande ressource pour les indigens, si, comme dans tous les établissemens de ce genre, une infinité d'autres personnes ne s'enrichissoient à leur préjudice.

A ce moyen de soulagement, qui peut nourrir le dixieme des habitans de cette ville, si vous joignez les aumônes particulieres, les hôpitaux, les écoles gratuites, les maisons de charité, où est élevée la vingtieme partie des enfans qui naissent en Angleterre; si vous ajoutez la subsistance que fournissent les manufactures, l'entretien des grands chemins, les travaux de la marine, la culture des terres; les bâtimens publics & particuliers, vous ferez étonnée qu'avec tant de secours, tant de moyens de subsister, il puisse y avoir encore tant de pauvres sur les chemins & dans les rues. Il faut donc, ou qu'il y ait de

grands abus dans l'administration de leurs revenus, ou que les loix contre la mendicité soient mal observées & trop facilement éludées. Avec les mêmes ressources en France, en délivrant la police de ce qui fait un des principaux objets de sa sollicitude, on banniroit de nos villes cette foule importune de mendiants, qui volant le bien des véritables pauvres, vivent dans la crapule & dans la paresse, trompent la sensibilité trop crédule des gens de bien, suivent, inquietent, vexent les passans, leur barrent le chemin, & les insultent quelquefois pour les mettre à contribution.

On prétend que ce qui fait naître tant de mendiants en Angleterre, sont les privilèges, les maîtrises, les communautés exclusives, la distribution indiscrete, autant qu'infidèle, des aumônes, l'argent répandu dans les villes & les campagnes au tems des élections, la multiplicité des cabarets, des tavernes, & autres asyles plus infames encore de la paresse, de l'ivrognerie & de la débauche. Les voleurs doivent leur origine moins à la misère, qu'à une charité mal entendue; & la classe des

SUITE DE L'ANGLETERRE. 127
hommes qui ont droit aux aumônes de
la paroisse, produit plus de vagabonds
& de brigands, que celle qui en est ex-
clue. Ce droit est l'encouragement &
la ressource certaine de l'oïveté qu'on
nomme la mere de tous les vices.

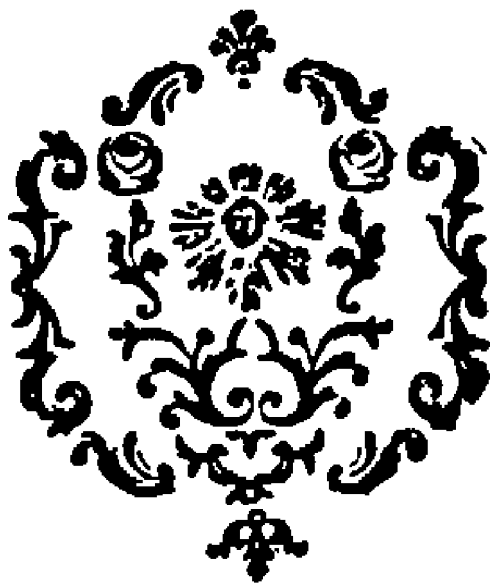
Je suis, &c.

A Londres, ce 5 septembre 1755.

Fautes à corriger.

*Tome XVII, pag. 445, ligne 1, un quelqu'un;
lisez, quelqu'un.*

*Tome XVIII, pag. 18, lig. 27, vos beaux
esprits, lisez, un bel esprit.*



F iv.

LETTRE CCXXII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Nous nous promenâmes hier matin ; M. Brosnier & moi, au Parc Saint-James ; & après dîner nous fîmes quelques courtes dans les environs. Ce parc est, comme le jardin des Tuileries, à une des extrémités de la ville dans le quartier de Westminster, entre le palais de Wittehall & celui de Saint-James dont il porte le nom. Le Gréen-Parc & Hyde-Parc en font une continuité, comme, par rapport à ces même Tuileries, les Champs-Elisées & le petit Cours, avec cette différence, que nos promenades sont plus ornées, mieux tenues, & peuplées d'un monde plus choisi. A Saint-James c'est une prairie irrégulièrement coupée, arrosée par des canaux, plantée de saules & de peupliers jetés au hasard. On y voit quelques allées d'ormes & de tilleuls, un jeu de mail, un grand canal & plusieurs autres pièces d'eau. Cet air agreste & champêtre est ce qui en fait toute la beauté. Si l'on

en croit les Anglois, Charles II eut envie de l'embellir davantage, & fit venir de Paris le célèbre le Notre, qui avoit fourni le dessein des Tuileries. L'artiste, après avoir bien examiné la simplicité naturelle de cette promenade, conseilla au Roi de n'y pas toucher.

Green-Parc offre de grands étangs pleins de poisson, & des plants d'arbres qui conduisent à Hyde-Parc, terrain plus vaste, & propre pour la course des chevaux. Dans ces prairies, dans celles même qui sont le rendez-vous de la Cour & du beau monde, les boulingrins sont couverts de vaches & de chèvres, lesquelles, avec les personnes qui s'y promènent, réunissent, sous un même coup d'œil, avec la simplicité champêtre, la foule & le luxe d'une grande ville. A midi & le soir, ces vaches se rendent à une des portes du parc, où elles abreuvent les passans de leur lait tiré sur le champ, & servi assez proprement à un sou la tasse.

L'heure ordinaire pour la promenade est à midi dans les beaux jours d'hiver, & le soir fort tard en été. Les Dames y marchent comme des nymphes; & le mail est leur retraite favorite.

R. y.

L'habit juste à leur taille, le tablier blanc, le joli chapeau de paille leur sied à merveille. Ce vêtement du matin relève bien mieux la beauté, que leurs robes à la Françoisse, destinées aux assemblées du soir, à la Cour & aux spectacles. Les fêtes & les dimanches le peuple se promene en foule; & dans aucun tems le parc Saint-James n'est fermé à la populace. Pendant les trois quarts de l'année, il est couvert de brouillards, de fumée & de pluies qui permettent à peine de distinguer les objets à quatre pas; mais le goût des Anglois pour la promenade leur fait braver tous ces désagrémens. La nôtre se passa à discourir sur les Colonies, la Marine, les Finances & le Commerce de la Grande Bretagne, dont M. Brosnier paroît entendre parfaitement les intérêts.

Les colonies se divisent en isles & en terre ferme. Les isles sont 1°. celle de Terre-Neuve, dont l'Angleterre a la propriété depuis la paix d'Utrecht. C'est le principal établissement de ses pêches immenses, l'école de ses matelots, & la base de sa puissance maritime. 2°. Les Bermudes, très-propres à la culture des soies, très-commodes pour les relâches des

SUITE DE L'ANGLETERRE. 131
vaisseaux qui reviennent d'Europe.
3°. Les Antilles qui produisent du sucre,
du café, du coton, du tabac, de l'in-
digo, &c. Le plus grand avantage que
les Anglois en retirent, est de se pro-
curer par eux-mêmes les productions
de ces contrées, & de s'assurer un dé-
bouché certain pour les denrées de leur
propre pays. Les colonies de la terre
ferme sont celles de l'Amérique septen-
trionale, qui ont déjà fait la matière
de plusieurs de mes lettres.

Ce sont tous ces établissemens qui
ont donné à l'Angleterre une si grande
influence dans les affaires politiques de
l'Europe. Son commerce, restreint aux
productions du pays & à l'industrie de
ses habitans, ne l'auroit jamais mise en
état d'entreprendre les guerres qu'elle
a soutenues ; & sa marine ne s'est ac-
crue, qu'à proportion de ce que son
négoce s'est étendu. C'est à celui de
ses colonies, à leur population, à leurs
productions naturelles, à leur corres-
pondance réciproque, qu'elle doit cette
force, cette puissance qui la rendent
aujourd'hui si redoutable.

« Ce n'est, me disoit M. Brosnier,
ni de filles perdues, ni de scélérats, ni

132 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» du rebut des hôpitaux, que nous avons
» formé ces nouvelles habitations. De
» quoi seroient capables des gens élevés
» dans le crime, dans l'oïiveté, ou dans la
» débauche, sur-tout lorsque les fem-
» mes, si propres à ramener les hommes
» par leur douceur & leur exemple, sont
» encore plus vicieuses qu'eux ? Mais si
» nos colonies ont, à cet égard, tant d'a-
» vantage sur les vôtres, je les crois aussi
» plus dépendantes, plus gênées dans
» leur commerce ; ce qui ne peut man-
» quer de diminuer leur attachement
» pour la métropole. A peine ces peu-
» ples se regardent-ils comme des An-
» glois ; à peine les Anglois les comp-
» tent-ils parmi leurs compatriotes ; &
» qui sait s'ils ne deviendront pas un
» jour nos rivaux, peut-être même nos
» ennemis ? L'Angleterre, par l'émigra-
» tion de ses habitans, verra la main
» d'œuvre augmentée : les denrées de-
» viendront plus rares ; & leur prix ex-
» cessif empêchera peut-être les co-
» lons d'en acheter. Déjà plusieurs de
» nos marchands ont passé en Améri-
» que ; il en est parti, depuis peu de
» tems, jusqu'à cent d'une même pro-
» vince, d'une même profession. &

» dans le même mois. On a établi des
 » manufactures dans la nouvelle Angle-
 » terre ; il a même été question de ré-
 » clamer l'autorité du Parlement, pour
 » empêcher la sortie de nos ouvriers ;
 » mais comment en venir à bout, si l'in-
 » térêt les appelle ?

» La population de ces établissemens
 » est devenue si nombreuse depuis leur
 » origine , qu'on y compte aujourd'hui
 » près de trois millions d'habitans. Ils
 » sont en même tems si riches , si
 » puissans , qu'il sera difficile qu'ils
 » reconnoissent long-tems les loix oné-
 » reuses, auxquelles nous semblons vou-
 » loir les assujettir. D'habiles politiques
 » ont déjà prédit que le nouveau mon-
 » de secuera le joug de l'ancien, &
 » que l'Amérique Angloise , comme la
 » plus florissante , donnera l'exemple
 » aux autres nations. Jusqu'à présent les
 » colons y ont conservé les mêmes
 » privileges qu'ils avoient en Europe :
 » on ne peut lever sur eux que des im-
 » positions accordées par eux-mêmes
 » ou par leurs représentans ; & ce droit,
 » qui leur a été confirmé par des char-
 » tes , ne sauroit leur être ôté par le
 » Parlement. Dans la circonstance de

134 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» leur position, ne pouvant être repré-
» sentées dans la Chambre des Commu-
» nes de Westminster, aucune taxe ne
» leur est légitimement imposée, que
» par leur législation respective. C'est
» pour défendre ce même droit, dans
» son île, que le peuple Anglois a versé
» tant de sang, a détrôné tant de Rois,
» a soulevé & bravé tant d'orages. Vou-
» droit-il disputer à trois millions de
» ses freres, un avantage qui lui a coû-
» té si cher à lui-même, & qui est peut-
» être le seul fondement de son indé-
» pendance ?

» Nos colonies se sont établies en
» vertu d'une charte accordée par le
» Souverain, & autorisée par le Parle-
» ment. Elle n'a point effacé le caractère
» de citoyens qu'avoient ceux à qui
» elle a été donnée. Leurs descendans
» l'ont encore, & sont, dans le nouveau
» monde, ce qu'étoient leurs peres dans
» la Grande Bretagne. Enfans de la mê-
» me patrie, ils lui doivent secours &
» obéissance ; mais des secours propor-
» tionnés à leur force, une obéissance
» de fils & non d'esclave. Leur sort ne
» doit ni ne peut être plus malheureux
» que celui de leurs freres d'Europe.

» Or , personne en Angleterre n'est im-
 » posé sans son consentement. Une
 » taxe , un impôt , un droit n'est légi-
 » time , qu'autant qu'il est avoué ou
 » par ceux qui doivent le payer , ou
 » par ceux qui les représentent dans le
 » Conseil de la nation. Nos colons con-
 » noissent trop bien leur force , &
 » combien il seroit de leur intérêt
 » de se soustraire à la dépendance
 » de la métropole , pour renoncer
 » volontairement à leurs privileges. Ils
 » ont appris qu'ils pouvoient se passer
 » de l'Angleterre , & que l'Angleterre
 » ne pouvoit guere se passer d'eux ;
 » que son commerce , n'étant pas lié
 » avec celui de ses colonies , se soutien-
 » droit difficilement , au lieu que le
 » commerce des colonies seroit plus
 » florissant & plus utile , s'il étoit sépa-
 » ré de celui de la Grande-Bretagne.
 » Alors il se porteroit plus librement
 » dans toutes les parties du monde , &
 » seroit débarrassé des entraves dont l'a-
 » investi la mere patrie. Nos habita-
 » tions dans l'Amérique septentrio-
 » nale possèdent toutes les denrées de
 » l'Europe , à l'exception de celles dont
 » les Anglois eux-mêmes sont privés ,
 » mais que la France , l'Espagne , le

136 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» Portugal peuvent leur fournir à
» meilleur compte que la Grande-Bre-
» tagne.

» Telle est l'étendue, la population
» & l'importance de ces colonies, que la
» législation de la métropole ne peut
» les gouverner avec sagesse, sans être
» éclairée par les avis de leurs re-
» présentans. L'Angleterre a sur elles
» toute l'autorité qu'elle peut desirer :
» le pouvoir exécutif est entièrement
» dans les mains de ses Gouverneurs ;
» on peut appeler à son Tribunal de
» tous les jugemens civils ; sa volonté
» seule décide de toutes les liaisons de
» commerce qu'il leur est permis de
» former & d'entretenir. Appesantir le
» joug d'une domination si sagement
» combinée , ce seroit replonger un
» continent nouveau dans le chaos dont
» il n'est sorti que par deux siècles de
» travaux continuels ; ce seroit réduire
» les hommes laborieux qui l'ont défriché , à s'armer pour défendre des
» droits qu'ils tiennent également de la
» nature & des loix.

» L'Angleterre ne trouvera de subor-
» dination dans ses colonies , qu'autant
» qu'elle n'exercera sur elles ni domina-
» tion arbitraire , ni souveraineté abso-

» lue ; qu'elle y verra des freres , des
 » enfans , non des sujets ; qu'elle vo-
 » lera à leur secours contre les en-
 » nemis du dehors ; qu'elle s'empressera
 » d'en éloigner , d'y éteindre les divi-
 » sions intestines ; qu'elle ne régnera
 » que par des raisons , par des bien-
 » faits , sur des peuples en qui la re-
 » connoissance , l'attachement tiennent
 » lieu de soumission , de dépendance.
 » Mais vouloir imposer le joug à un
 » pays florissant , éloigné de ses maî-
 » tres de deux mille lieues , & peuplé
 » de têtes Angloises , c'est le mettre
 » dans la nécessité de le secouer. Le
 » pouvoir ne lui manque pas ; il en
 » aura bientôt la volonté.

» Le Parlement d'Angleterre exerce,
 » dans certains cas , sur ces établissemens ,
 » la puissance législative ; dans d'autres ,
 » ce sont les assemblées nationales qui
 » font les loix ; & cette diversité , qui
 » ne peut manquer de jeter beaucoup
 » d'embarras dans les affaires , leur est
 » quelquefois très-préjudiciable. Cha-
 » que colonie a son code particulier ,
 » qui est entre elles une source intarif-
 » sable de procès. De-là cette multi-
 » tude de jurisconsultes qui dévorent

438 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» les terres & les hommes de ces nou-
» veaux climats. La fortune & l'in-
» fluence qu'ils ont acquises en peu de
» tems , ont mis sous le joug de leur
» rapacité, la classe précieuse des ci-
» toyens occupés de l'agriculture, du
» commerce, des arts & des travaux
» les plus indispensables dans toute so-
» ciété en général, mais presque unique-
» ment essentiels à une société naissante.

» Le Gouverneur de la colonie,
» quoique envoyé par la Cour, est
» dans la dépendance des habitans, &
» tient d'eux ses honoraires, d'où il
» arrive qu'il est toujours obligé d'user
» d'adresse, pour concilier leurs inté-
» rêts avec ceux de la métropole. Il faut
» qu'il fomente sans cesse des factions,
» afin que balançant l'une par l'autre,
» elles aient toutes un égal avantage à
» le ménager. L'objet des Anglois, en
» demandant de ces sortes de gouver-
» nemens, est de rétablir leur fortune
» ruinée, ou de l'augmenter si elle n'est
» que médiocre. Ils passent en Améri-
» que avec la résolution de revenir plus
» riches; tous l'exécutent; peu évi-
» tent le reproche d'avoir employé
» d'injustes moyens; & le Parlement,

par égard pour les ministres qui les protègent, est presque toujours disposé à fermer les yeux sur leur conduite.

» Si quelque chose manque encore à nos colonies, c'est qu'elles ne forment pas précisément toutes la même nation. On y voit tantôt réunies, tantôt éparées, des familles de diverses contrées de l'Europe. Dans quelque endroit que le hasard ou le choix les rassemble, elles conservent toujours la langue, les préjugés, les habitudes de leur patrie. Des écoles & des églises séparées les empêchent de se confondre avec le peuple hospitalier, qui leur a ouvert un asyle. Toujours étrangers par le culte, par les mœurs, & peut-être par les sentimens, ils couvent des germes de dissension, qui peuvent un jour causer le bouleversement & la ruine de toute la colonie ».

Ces discours amenèrent insensiblement l'article de la Marine marchande & militaire. La première est, pour ainsi dire, le pont de communication qui unit le commerce du dedans à celui du dehors ; la seconde le met à l'abri des insultes. Les marins forment une classe d'hom-

mes qui enrichissent toute la nation, excepté eux seuls. Ils ont entre les mains de gros fonds qui ne leur appartiennent pas; & rarement possèdent-ils plus d'argent qu'ils n'en dépensent. La bravoure dans les dangers, la hardiesse dans les entreprises, la gaieté au milieu des plus grandes fatigues, sont des qualités qui les caractérisent. Les tempêtes ne font qu'exercer leur adresse sans les effrayer: la mer semble être leur élément.

Ceux qui veulent embrasser cette profession, choisissent pour faire leurs premières tentatives, l'occasion d'un voyage qui ne les éloigne pas trop longtemps de leur pays. Plus ces occasions sont fréquentes, plus elles engagent les jeunes gens à essayer si ce genre de vie leur convient. Les voyages de long cours détruisent les anciens matelots plutôt qu'ils n'en forment de nouveaux. Ceux d'Angleterre passent pour les meilleurs marins que l'on connoisse. La Grande Bretagne leur doit ses richesses & sa sûreté: soit dans la paix, soit dans la guerre, ils sont les fondemens sur lesquels la nation assied ses espérances. Mais malgré les avantages qu'ils lui procurent, leur service n'en est pas moins

dur, sur-tout dans la marine militaire qu'ils regardent comme un esclavage. Quand une fois ils y sont entrés, ils y demeurent enchaînés toute leur vie, avec la douleur de voir leur famille languir dans l'indigence, la médiocrité de leur paie ne leur permettant pas de la soulager. L'usage où l'on est en Angleterre d'enrôler de force, dégoûte de cette profession. Personne ne veut en essayer, de peur que le lendemain on ne l'incorpore dans la flotte royale.

Vous savez, Madame, que malgré la liberté si vantée des Anglois, malgré cette sûreté des personnes dont ils ne cessent de se glorifier, les Capitaines des vaisseaux de roi ont droit d'enlever, sur les navires marchands, les matelots dont ils ont besoin pour former ou recruter leur équipage. Ils peuvent aussi prendre les bateliers, les pêcheurs & les vagabonds. Le cultivateur même est quelquefois obligé d'abandonner sa charue, pour aller voguer au loin sur la mer, & ne trouve dans la loi ni protection ni soutien contre cette violence. Jamais en France les enrôlemens forcés n'ont été autorisés. Si un besoin

142 SUITE DE L'ANGLETERRE.

pressant les a quelquefois fait tolérer, ce n'a jamais été qu'à l'égard des vagabonds & des gens sans aveu. Tous les Anglois ne pensent pas non plus que ces enlèvements soient légitimes. Ceux du parti de l'opposition les condamnent hautement comme un acte d'autorité despotique, contraire à la liberté nationale, & une violation manifeste de la grande charte, qui dit formellement qu'aucun homme libre ne peut être arrêté qu'en vertu d'un jugement légal.

La coutume d'enlever les matelots des navires marchands au milieu de leur voyage a de fâcheux inconvéniens. Plusieurs de ces vaisseaux n'ayant plus une chiourme suffisante, périssent dans la traversée ; d'autres, par la même raison, ne pouvant revenir, demeurent dans les Indes occidentales. Il naît encore de là un autre abus qui se commet sur les mers éloignées par les Capitaines des vaisseaux de guerre : ils dégarnissent un navire marchand de son équipage, & vendent ensuite à d'autres Capitaines les matelots qu'ils ont forcés.

Quelques Anglois prétendent que leur nation étoit distinguée par ses forces navales dès le tems de Jules César ;

Les autres se contentent de faire remonter les commencemens de leur pouvoir maritime au regne d'Alfred. La guerre que ce monarque eut à soutenir contre les Danois, le força d'équiper une flotte; & cent ans après on comptoit déjà plus de trois mille vaisseaux appartenant à des commerçans du royaume. C'étoit du nombre de ces navires, que les villes maritimes recevoient ceux qu'elles devoient prêter à l'Etat, en proportion de l'étendue de leur négoce.

Depuis la conquête des Normands jusqu'au regne d'Henri VIII, il n'y eut point, en Angleterre, de marine entretenue sur un pied fixe & permanent. Durant cet intervalle, ces mêmes villes fournissoient, chacune suivant ses forces, un certain nombre de bâtimens lorsque le besoin ou l'occasion le requéroit; & ils s'assembloient à un rendez-vous sous la conduite du Roi ou de l'Amiral. Une semblable marine, accidentelle & momentanée, ne pouvoit guere se rendre redoutable. Henri VIII voyant dans ses coffres des trésors immenses que son pere avoit amassés, jugea les circonstances favorables pour

augmenter sa puissance sur mer. Il fit bâtir des arsenaux, préparer des chantiers, & construire des vaisseaux pour en former une flotte permanente.

Edouard VI & la Reine Marie ne suivirent point les vues de leur pere. Elisabeth imita long-tems leur indifférence; mais la guerre qu'elle eut avec l'Espagne, l'obligea de changer de système. Elle prit un soin particulier de sa marine, & fut la premiere qui permit à des particuliers d'armer des vaisseaux, pour courir sus aux ennemis de l'Etat.

C'est sous ce même regne, qu'ayant commencé à étendre leur négoce, les Anglois furent plus attentifs à celui de leurs voisins, & s'efforcèrent de le troubler. Ils envoyerent alors des colonies dans cette nouvelle partie du monde, qui étoit devenue le principal théâtre de l'ambition Européenne, & donnerent, comme les autres, dans cet ancien préjugé, que plus une nation étend son territoire, plus elle accroît sa puissance. Les nouvelles découvertes, les profits immenses du commerce dans les pays éloignés, & la nécessité des longs voyages occasionnerent, en peu de tems, la construction d'un plus grand nombre de

SUITE DE L'ANGLETERRE. 145
de vaisseaux. La mer fut regardée, dès-
lors, comme un élément puissant, qui
méritoit l'attention de tous les peu-
ples; & il s'éleva une nouvelle sorte
de souveraineté, qu'on appella l'em-
pire des mers.

Cet empire fut d'abord entre les
mains des Portugais & des Espagnols
qui se le partagerent, sans consulter les
autres nations. Le Roi d'Espagne ayant
réuni les deux couronnes, voulut ten-
ir aussi la conquête de l'Angleterre;
mais l'armée navale, qui lui avoit coûté
de grandes sommes immenses, fut détruite;
& ce grand événement pensa renverser
pour jamais la marine Espagnole. Ce
fut alors que les Pays-Bas secouèrent le
joug, & devinrent à la fois les alliés &
les rivaux de la Grande-Bretagne dont
ils envahirent le commerce. La France
se partagea avec la Hollande; & les An-
glois s'affoiblirent, ou du moins leur
puissance n'augmenta point à propor-
tion de l'accroissement de celle de ses
voisins. Cromwel fixa la balance du
pouvoir maritime en faveur du peu-
ple Britannique, par le fameux règle-
ment si connu sous le nom d'Acte de
Navigation. Pour avoir des navires

nationaux, il ordonna qu'aucune marchandise de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique ne pourroit être apportée que dans des bâtimens fabriqués en Angleterre. Cet acte, qui fut confirmé depuis par la nation & renouvelé après la mort du Protecteur, anima les particuliers, qui tous avoient intérêt à construire des vaisseaux; les Anglois, qui, sous le regne de Charles I, n'avoient pas trois navires marchands de trois cents tonneaux, devinrent les meilleurs voiliers de l'Océan; & leur isle fut le centre général de la marine de l'univers.

Les Hollandois, à force d'entreprises, allumerent le ressentiment de l'Angleterre; & quoique Charles II ne leur fit pas la guerre avec trop d'avantage, ils furent cependant forcés de lui céder la souveraineté de la mer. Une secrète inclination pour la France retenoit ce Prince, & l'empêcha d'agir contre elle. Les François profiterent de ces dispositions; & l'Océan fut couvert de leurs vaisseaux. Jacques II ne put s'opposer à cette puissance; mais notre défaite à la Hogue détruisit nos armées navales; & dans la guerre que nous déclara la Reine Anne, les Anglois dé-

ployerent contre nous toutes leurs forces. Leur flotte royale étoit composée de cent vingt deux vaisseaux de ligne, & d'environ cent soixante deux bâtimens de différente grandeur. Parmi les premiers, on en nommoit sept qui portoient depuis quatre-vingt-seize jusqu'à cent dix pieces de canon ; quatorze de quatre-vingt-dix, quarante de soixante à quatre-vingt, & cinquante-sept depuis quarante-huit jusqu'à soixante. Cette flotte étoit encore plus forte en 1746 ; & aujourd'hui on compte deux cens cinquante vaisseaux armés en guerre, & plus de quarante mille matelots. L'entretien d'une pareille marine en tems de guerre, tant par le dépensement des navires, que pour les gages & la nourriture des gens de mer, monte, par an, à quatre-vingt millions ; & la nation n'a jamais fait difficulté de fournir des subsides pour y subvenir. De tout tems le gouvernement a eu moins de peine à obtenir des fonds pour armer une escadre, que pour lever un bataillon.

Les forces maritimes de l'Angleterre sont sous l'administration du Grand-Amiral ou des Commissaires

qui remplissent ses fonctions. Ils sont nommés par le Roi , & n'agissent que par son autorité. Ils jugent souverainement dans le civil & dans le militaire ; & leur juridiction , en ce qui regarde la mer , s'étend également sur les trois royaumes & toutes les colonies. Le Grand-Amiral dirige les opérations de la flotte royale ; mais il est obligé de prendre les instructions de la Cour , qui lui sont communiquées par un Secrétaire d'Etat. Tous les bureaux relatifs à la marine , les magasins , les chantiers , les hôpitaux dépendent de l'Amirauté. Le nombre des personnes dont ce Tribunal est composé n'est point limité. Ordinairement il consiste en un premier Commissaire & six autres qui prennent rang suivant la date de leur nomination. Au reste le Roi restreint quelquefois l'autorité du Grand-Amiral en lui donnant un conseil ; quelquefois il se réserve cette administration , & se fait seconder par un Ministre.

Pour la construction & le radoub des vaisseaux de guerre , il y a des chantiers dans plusieurs ports de la Grande-Bretagne. Les principaux sont à Chatham , Deptford , Woolwich , Portsmouth ,

Deal, Sheerness, Plymouth. C'est à Chatham que se retirent les plus grös vaisseaux pendant l'hiver, & qu'on voit l'arsenal où se gardent les munitions nécessaires pour la flotte du roi. En tems de guerre, il y a aussi un magasin à Harwich; mais c'est à Woolwich que l'on construit les plus grands navires.

Les Anglois ont en station, dans la mer Méditerranée & dans celle de l'Amérique, vingt-huit vaisseaux bien équipés, & montés par l'élite de leurs troupes. Aussi ne ont-ils jamais pris au dépourvu; & lorsqu'ils veulent faire quelque entreprise, leur opération est achevée avant que les puissances qu'elles intéressent en soient instruites. Ils ont, outre cela, dans leurs ports quarante vaisseaux de ligne tous armés, & prêts à partir au moindre signal. On est étonné que la France, qui doit connoître l'avantage de ces vaisseaux stationnaires, néglige de s'en procurer. Il résulteroit de cet établissement une très-grande utilité pour notre marine. Nos soldats, nos matelots, tous nos équipages plus habitués à la mer, deviendroient meilleurs navigateurs; & les Anglois ne se laisseroient plus si faci-

lement persuader de nous faire la guerre, suivant que le demande l'intérêt de leurs ministres.

Quelques personnes prétendent que nous n'avons pas besoin d'une égale quantité de vaisseaux, pour disputer à la Grande-Bretagne l'empire de la mer; qu'il n'y a aucun exemple qu'un vaisseau de guerre Anglois ait battu un vaisseau de guerre François de même force, corps à corps, pour ainsi dire; & qu'il y en a beaucoup, où des flottes Françaises, inférieures en nombre, ont vaincu les flottes Britanniques. Outre le courage qui distingue nos officiers, un de nos vaisseaux monté de quatre-vingt pièces de canon, armé suivant notre usage, doit mathématiquement avoir une supériorité de trois contre deux, vis à vis d'un bâtiment d'égale force, équipé selon la marine Angloise. Il faut donc trente vaisseaux de ligne Anglois, vis-à-vis de vingt vaisseaux de ligne François, pour que les deux armées soient à force égale. Ainsi, s'il sort quinze vaisseaux de Toulon, il faut que Gibraltar en fournisse vingt. S'il en part vingt de Brest, il faut qu'il en sorte trente de la Tamise; & avec soixante vaisseaux,

nous en tiendrons quatre . vingts en échec. Que les Anglois ne vantent donc pas tant leur marine ; leurs efforts servent à l'épuiser. Il leur faut plusieurs escadres en Amérique ; il leur en faut sur les côtes d'Afrique , dans la Méditerranée , dans la mer Baltique , dans la Manche , dans la Tamise. Ont-ils un nombre suffisant de matelots ? Ont-ils les sommes immenses que ces frais occasionnent ?

Un Membre du Parlement ouvrit son discours par la phrase suivante : « on ne doit désormais tirer le canon sur mer , dans aucune partie du monde , sans la permission de la Grande-Bretagne ». On sent combien ce propos est insultant pour toute l'Europe ; combien ce peuple cherche à s'emparer de tout le pouvoir maritime. Son but est de détruire d'abord la marine Française ; & ce dessein une fois exécuté , qui osera en effet tirer un coup de canon sur mer sans son consentement ? Les troupes qu'il a prises à sa solde , les dettes qu'il a contractées , les sommes qu'il a sacrifiées pour fortifier Port-Mahon & Gibraltar , la conduite qu'il a tenue envers nous lorsqu'il s'est

152 SUITE DE L'ANGLETERRE.

cru en état de nous attaquer, tout dévoile un projet formé depuis long-temps de soumettre ou d'abaisser les autres puissances. L'Europe entière sait qu'on afficha, à la porte du Parlement, un placard portant en termes formels « la mer libre, ou la guerre »; & sans remonter plus haut que quelques années, avec quelle ardeur les marchands ne sollicitèrent-ils pas la rupture avec les Espagnols ? Les clameurs publiques trouverent de l'appui dans quelques écrivains enthousiastes, qui assuroient qu'en moins d'un an, l'Espagne seroit aux abois ; qu'on prendroit tous ses vaisseaux, son Amérique ; que rien n'étoit plus aisé que d'affamer son vaste continent ; qu'il suffisoit pour cela de défendre aux Anglois d'y envoyer aucune provision, d'y entretenir aucun commerce.

Quel a été le fruit de ces écrits extravagans ? L'Espagne n'étant plus un marché pour les Anglois, le prix de leur bled a baissé & ne s'est plus relevé. Les Espagnols ont donné de l'encouragement à la culture de leurs terres ; & ils ont entamé une branche de commerce, à la faveur de laquelle les Hambourgeois & les Hollandois

leur ont fait passer des bleds de Pologne & de Barbarie. La France leur a fourni du poisson de Terre-Neuve ; & s'ils élèvent aujourd'hui des bestiaux , ce sont les Anglois qui les y ont encouragés en défendant de leur vendre du bœuf d'Irlande. Ainsi, pour avoir voulu leur causer un préjudice par l'interruption du négoce, on n'a fait que détourner son cours ; & l'Angleterre l'a perdu pour jamais.

Elle ne s'est pas moins trompée dans ses projets de conquêtes : elle a armé une puissante flotte ; elle a couvert la mer de ses vaisseaux ; elle a fermé ses isles de soldats : quel avantage en a-t-elle retiré ? La perte de vingt mille hommes que la maladie lui a enlevés. Elle a pris Porto-Belo sans pouvoir le garder ; & l'infortune de cette guerre n'est venue , que parce qu'on s'y étoit laissé engager par des préjugés populaires , & les déclamations d'écrivains fanatiques ; qui la firent porter en des climats brûlans , où les Espagnols avoient la facilité de se retirer dans des endroits inaccessibles. Ils se débarrassoient des troupes & des escadres Angloises, sans leur donner

154 SUITE DE L'ANGLETERRE:
d'autres ennemis à combattre , que l'air
& le soleil.

Il faut pourtant convenir qu'il n'y a aucun port marchand en Europe , en Afrique & en Amérique , où , de tous les bâtimens étrangers qui y entrent , le plus grand nombre ne soit formé par les navires Anglois. Les ports les plus commerçans de la Grande - Bretagne sont Falmouth, Plymouth, Dartmouth, Weimouth & Portsmouth sur la Manche; Bristoll près de l'embouchure de la Severne ; Yarmouth & Hull sur la mer du Nord ; Liverpool & Whitehaven sur celle d'Irlande.

Suivant l'opinion commune , la marine marchande occupe ici sept à huit mille bâtimens & plus de cent mille matelots. A la déclaration d'une guerre , le Roi en enrôle tout à coup trente mille de force ; & ces enlevemens n'apportent presque aucune interruption sensible dans le commerce ; ils ne l'épuisent qu'à la longue. Lorsque la paix est conclue , ce même nombre de mariniers que l'Etat licencie , trouve aussi-tôt de l'emploi sur les vaisseaux marchands.

Les inconvéniens qui résultent de forcer les matelots pour la flotte royale,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 155
le , ont fait chercher les moyens de les
y attirer volontairement , & de dimi-
nuer leur répugnance pour ce genre
de service. C'est un des motifs qui
ont engagé Guillaume III & la Reine
son épouse à céder leur palais de Green-
wich , à deux lieues de Londres , pour
en faire un hôpital destiné aux mari-
niers invalides. Outre l'espérance d'un
asyle certain , l'acte du Parlement qui
confirmoit cette cession , accordoit
une gratification de quarante shellings
par an , aux trente mille matelots qui
s'enrôleroient les premiers.

Ce palais , où l'on dit qu'est née la
Reine Elisabeth , est situé sur le penchant
d'une colline cotoyée par la Tamise.
De-là on voit passer des bâtimens de
toutes grandeurs , qui partent de Lon-
dres ou qui y arrivent de toutes le-
mers du monde. Le changement de ma-
nœuvre qu'occasionne le coude du
fleuve , rallentissant leur marche , les
matelots en profitent pour donner des
nouvelles ou en demander aux inva-
lides qui se présentent sur le rivage. La
conversation , qui dure tant qu'on est à
portée de la voix , est animée par cet
épanchement de cœur , si ordinaire en-
G. vj)

tre de vieux camarades qui ne se sont vus depuis long-tems, & croient ne jamais plus se revoir.

L'hôtel de Greenwich consiste en deux grandes ailes, prolongées perpendiculairement à la Tamise, & séparées par une cour que termine une grille de fer. Les bâtimens nécessaires pour les différens officiers de la maison, sont jettés derrière ces deux ailes, où les invalides, qu'on nomme pensionnaires, ont leurs logemens distribués en corridors. A droite & à gauche est un double rang de chambres uniformes, où il y a trois lits de chaque côté. Ces chambres sont tellement disposées, que l'air s'y renouvelle à chaque instant; & rien, pas même les cellules si vantées de nos religieuses, n'est comparable à la propreté qui y regne. Les invalides ont du linge blanc deux fois la semaine, & des gratifications manuelles qu'ils emploient à leurs petits besoins. Ils sont servis sur de grandes tables de marbre, où la propreté s'entretient plus aisément que sur une nappe, & ont chacun une petite armoire fermant à clef, où ils serrent, avec leur couvert, ce qu'il leur plaît de réserver du dîner ou du souper pour le déjeûné ou le goûte. On leur donne,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 157
quatre fois la semaine, une livre de mouton, de bœuf ou de porc, une livre de pain, un quarteron de fromage & deux pintes de biere. Les autres jours ils ont de la soupe aux pois, une once de beurre, une demi-livre de fromage, du pain & de la biere à l'ordinaire.

Une pleine liberté de religion regne dans cet asyle; & comme le tombeau confond & réunit toutes les conditions, Greenwich réunit de même & confond toutes les communions dans un même cimetiere. Les seuls Catholiques sont exclus de la charité de cette fondation. Lorsqu'il y vaque une place, ce sont les Commissaires faisant les fonctions de Grand-Amiral, qui y nomment : mais, si ce qu'on dit est vrai, la moitié de ceux qui y demeurent, n'y ont aucun droit. L'avarice fait que l'on récompense, aux dépens du public, de vieux domestiques que souvent l'on n'a eus que par faste. Pour s'épargner des pensions, on leur donne des places qui n'appartiennent qu'à ces braves marins, qui ont usé leur jeunesse & leur santé au service de la patrie.

Le nombre des pensionnaires de Greenwich est d'environ douze cens; à chaque centaine on admet six veu;

ves de matelots qui en prennent soin; & reçoivent six livres sterlings de gages par an. Celles qui servent dans l'infirmierie ont quelque chose de plus. Il y a aussi cent orphelins dont les peres sont morts au service de mer : on réserve pour eux tout l'argent que donnent les curieux qui vont voir l'hôtel & les peintures qui l'embellissent. On les admet depuis l'âge de dix ans jusqu'à treize; ils ont un maître qui leur apprend l'hydrographie ; & ceux qui promettent le plus, passent à l'école de marine fondée par le Roi Guillaume dans la même maison. Au milieu de tous ces vieux marins qui les regardent comme leurs enfans , ils apprennent les sciences relatives à la navigation ; & après six années employées à cette étude , on les envoie à Portsmouth , où , deux fois par semaine , ils vont étudier la pratique en pleine mer.

Des objets d'émulation & d'instruction sont répandus parmi les ornemens même de cet hôtel. La porte principale a deux pilastres surmontés de deux globes , l'un céleste , l'autre maritime. Sur ce dernier est une ligne en or fort saillante , qui trace la route de l'Ami;

SUITE DE L'ANGLETERRE. 159
ral Anson dans son voyage autour du monde. Quel plaisir pour les vieux matelots qui ont partagé cette expédition, quand, les yeux fixés sur ce globe, ils en racontent les détails à leurs camarades ! Quelle leçon plus capable d'agir sur l'imagination des jeunes élèves !

Les lambris & les plafonds, dans l'intérieur des appartemens, sont chargés de peintures, où, sous divers emblèmes, on a représenté les triomphes de la Grande-Bretagne. Au milieu des quatre vertus cardinales, on voit Guillaume III. & la Reine son épouse. La concorde est assise entre eux ; l'amour tient le sceptre ; le Roi présente la paix & la liberté à l'Europe, & foule aux pieds la tyrannie & le pouvoir arbitraire. Près d'eux est le tems qui met la vérité en évidence ; Pallas & Hercule terrassent l'envie & la calomnie ; les douze signes du zodiaque sont placés avec leurs divers attributs ; & au-dessus d'eux président les quatre saisons. Les heures voltigent autour du char du soleil ; les rosées tombent devant lui ; & des figures colossales soutiennent des galeries, où l'on voit les arts & les sciences qui ont trait à la navigation. La victoire remplit un vaisseau de but-

tin & de trophées pris sur l'ennemi ; & au-dessous est la ville de Londres assise au bord de la Tamise , qui reçoit les trésors que lui apportent à l'envi plusieurs rivières. Ticho-Brahé & Copernic y paroissent aussi avec leurs systèmes ; & près d'eux est un vieux philosophe , qui montre du doigt quelques figures de mathématiques tracées par Newton. Le célèbre astronome Anglois Flamsteed , y tient l'image de la grande éclipse du soleil arrivée en 1715 ; & à côté de lui est son disciple Werton , qui fait une observation sur un cadran. Les quatre élémens , avec leurs divers attributs , offrent leurs différentes productions au Roi & à la Reine , pendant que la Renommée annonce par-tout la gloire de ces deux personnes royales.

Dans une autre salle est la Reine Anne avec le Prince George de Danemarck son époux. Neptune donne son trident au Prince , comme Grand-Amiral des mers Britanniques ; & les quatre parties du monde paroissent saisies d'admiration à la vue de ce pouvoir maritime. Les autres sujets sont le débarquement du Prince d'Orange salué par la Grande-Bretagne accompagnée de la raison d'Etat & de l'amour de la pa-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 161
trie , & l'arrivée de George I, devant
qui succombe la rébellion. Il est suivi
de la famille royale , & reçu avec ac-
clamation de tout le peuple d'Angle-
terre. La paix & l'abondance sont pla-
cées aux pieds de son trône ; & une
figure qui représente la victoire na-
vale , tient un grand rouleau où sont
inscrites plusieurs belles actions des An-
glois sur mer. L'abondance verse ses
richesses dans le sein du commerce qui
est assis sur des balots de marchandises,
tenant le timon d'un vaisseau , &c.

Sur la crête du coteau de Green-
wich est placé l'Observatoire , qui offre
le plus beau , le plus magnifique point
de vue de toute l'Angleterre. Dans une
étendue de cinq ou six lieues en tout
sens , dont Londres occupe le centre ,
il embrasse la partie la plus agréable du
cours de la Tamise , au milieu de cam-
pagnes couvertes de villages , de palais
& d'habitations rustiques. On prétend
que ni pour le nombre , ni pour le choix
des instrumens , il n'est aucun Obser-
vatoire aussi complètement assorti ;
que c'est pour ce lieu , pour son ami
Halley qui y passa une partie de sa vie ,
que Newton s'est jetté dans un travail

qui a porté le Télescope à sa perfection.

Il se tient dans cet hôtel un conseil toutes les semaines, où l'on juge les affaires qui ont rapport à l'administration de la maison, & à la manutention de la discipline. Les grands officiers de la couronne, les ministres d'Etat, ceux qui occupent les premières charges du royaume, sont les administrateurs nés de cet hôpital. On leur associe les seigneurs les plus qualifiés, & les personnes les plus recommandables de la noblesse. Sous leurs ordres on nomme différens employés qui sont chargés du détail des affaires courantes. Les pensionnaires sont vêtus de bleu; ils ont de bas-officiers distingués des autres par un petit galon d'or.

Pour assurer des revenus à cet établissement, tous ceux qui servent dans la marine commerçante & militaire, en Europe & dans les colonies, sont assujettis à une contribution de six deniers par mois, pris sur leur paie. En conséquence, un matelot blessé à bord d'un navire marchand en combattant contre un vaisseau ennemi ou contre un pirate, est reçu dans cette

SUITE DE L'ANGLETERRE. 163
maison, comme s'il avoit servi sur la flotte royale. Outre la contribution dont je viens de parler, le Parlement donne tous les ans cent mille écus pour le même objet, indépendamment d'un grand nombre d'amendes que l'on applique à son profit.

Ce n'est pas-là le seul encouragement que reçoivent les gens de mer dans la Grande-Bretagne. Tous les vaisseaux de cette nation qui mouillent dans les ports d'Espagne, d'Italie & de Portugal, paient un droit qui s'emploie au soulagement des matelots naufragés, ou au rachat de ceux qui sont pris par les corsaires de Barbarie. Les veuves des mariniers qui ont péri au service de l'Etat, reçoivent une année de la paie de leurs maris; & si le défunt ne laisse ni femme ni enfans, cet argent est donné à sa mere.

On a pourvu par d'autres réglemens à la subsistance des officiers qui ont mérité la vétéranee. Sur un certificat des médecins qui attestent leur invalidité, on leur conserve leurs appointemens. A l'égard de leurs veuves, on prend sur le corps de tous les officiers de mer, trois deniers par livre de leur paie,

pour établir un fonds destiné à leur entretien.

Il y a en Angleterre deux autres institutions, l'une à Deptford - Strond, l'autre à Portsmouth, dont le but est également de faire fleurir la marine Britannique. La première, sous le nom de confrérie ou de maison de la Trinité, doit son origine à Henri VIII, qui, en la fondant, l'obligea de fournir des pilotes pour la flotte royale toutes les fois qu'elle en seroit requise, moyennant des droits & des privileges qui lui furent accordés. Cette confrérie a dans sa dépendance plusieurs hôpitaux, dont la maison de Deptford-Strond est comme le chef-lieu. On y retire un certain nombre de mariniers invalides, & les veuves de ceux qui sont morts au service de la flotte. Outre ces fondations, la maison de la Trinité fait de petites pensions par mois à deux mille matelots & à leurs veuves. Enfin elle étend ses aumônes sur tous les gens de mer qui languissent dans l'indigence; & si quelqu'un d'eux mis à terre tombe malade, s'il manque d'argent pour aller rejoindre sa famille, la bourse de la confrérie lui est ouverte. Les donations des

SUITE DE L'ANGLETERRE. 165
personnes charitables sont les sources
d'où sortent les fonds qui la mettent
en état de faire de pareilles libéralités.
En considération des services impor-
tans qu'elle rend au public, ses membres
jouissent de diverses franchises ; & les
Anglois ne prononcent point son nom,
sans l'accompagner de l'épithete d'émi-
nente.

L'hôpital de Portsmouth a trois mille
lits pour autant de malades ; car on ne
met jamais plus d'un malade dans un lit.
La propreté y est la même qu'à Green-
wich ; & la position du lieu n'est ni
moins avantageuse , ni moins agréable
pour des marins. Les malades y voient
de leurs fenêtres l'isle de Wight , Spi-
thead , tout ce qui roule dans la baie ,
tout ce qui entre dans Portsmouth , &
ce qui en sort. Ce port est l'entrepôt des
principales forces de la marine An-
gloise. Il est formé par l'embouchure
d'une petite riviere , où , sur une lieue
de profondeur , la mer s'est creusé un
vaste bassin , avec lequel elle ne com-
munique que par un canal fort étroit.
L'entrée de ce bassin est défendue par
une double barre ou banc de sable , qui
ne permet l'abord aux grands bâtimens,
qu'en rasant un rocher hérissé de bat-

teries. Parmi les canons qui rendent ce passage redoutable, on y voit cinquante piéces de quarante-huit, les mêmes qu'Élisabeth y avoit fait placer pour recevoir la flotte de Philippe II, vous savez avec quel succès.

Le gouvernement Anglois ne s'est pas montré moins attentif à perfectionner la navigation, qu'à augmenter la marine. Le Parlement proposa, sous la Reine Anne, des récompenses à ceux qui donneroient des méthodes pour découvrir les longitudes sur mer, & établit une commission pour juger les problèmes présentés à ce sujet. Le passage à la mer du Sud par le Nord-Ouest est encore un objet, sur lequel le Parlement cherche à encourager les recherches. Ceux qui proposent des vues sur cette matiere, ont l'espérance d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas tout l'avantage dont on pourroit se flatter. Il suffit que leur système puisse être de quelque utilité au public, pour que les Commissaires aient le droit de leur assigner une récompense proportionnée au mérite de leur travail.

Je suis, &c.

A Londres, ce 10 Septembre 1755.

LETTRE CCXXIIL

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Vous attendez, Madame, quelques détails sur les finances & le commerce de la Grande-Bretagne. Je laisse à M. Brosnier le plaisir de vous satisfaire sur ces deux articles: c'est lui-même qui va parler.

« Les anciens revenus des Rois d'Angleterre consistoient d'abord dans une grande portion des terres conquises, & dans certains droits réservés sur celles qui avoient été données par les souverains. C'est ainsi que ces derniers soutenoient la dignité du trône sans le secours immédiat de leurs peuples. Dans la suite la prodigalité des Princes & l'avidité des favoris dissipèrent la plus grande partie de ces biens; & leurs successeurs, pour réparer ces pertes, ayant employé des moyens tyranniques, le Parlement fixa, pour les dépenses de la couronne, certaines sommes qui furent levées annuellement sur les sujets.

» On distingua dès lors deux sortes
 » de revenus des Rois de la Grande-
 » Bretagne, l'ordinaire & l'extraordi-
 » naire. L'ordinaire, qui étoit leur
 » ancien patrimoine, se subdivisoit
 » en revenu ecclésiastique & régu-
 » lier. Le premier est composé du pro-
 » duit des Evêchés vacans. Le Roi en
 » jouit en qualité de chef visible de l'E-
 » glise Anglicane. C'étoit autrefois un
 » très-gros article de ses finances;
 » mais les souverains sont aujourd'hui
 » dans l'usage de le remettre, à titre
 » de bienfaisance, au nouvel Evêque
 » après son installation. Ce n'est donc
 » plus qu'un droit purement honori-
 » fique, qui ne rapporte rien à leur
 » trésor : il en est de même des annates,
 » ou produits entiers de la première an-
 » née de chaque bénéfice. Les Papes en
 » jouissoient avant le schisme d'Henri
 » VIII; mais depuis la réformation, les
 » annates ont appartenu à la couronne.
 » La Reine Anne les abandonna pour
 » faire un fond perpétuel destiné aux
 » besoins des petits bénéficiers.

» Le revenu séculier ordinaire étoit
 » formé de plusieurs branches, telles
 » que les rentes payées au Roi par les
 » terres

» terres domaniales; l'accise héréditaire, qui étoit un droit sur la biere & autres boissons, imposé par Charles II; les amendes levées pour satisfaction des délits commis dans les forêts du Roi; les trésors trouvés en terre; les effets volés & abandonnés par le voleur dans sa fuite; les animaux égarés & que personne ne demande; les confiscations qui transportent au monarque la propriété des biens-meubles d'un délinquant, & des immeubles dans les cas de haute trahison; la réversion des terres auxquelles personne ne succede en qualité d'héritier; les mines royales & les débris des vaisseaux échoués; car on croyoit, dans ces siècles barbares, que la perte d'un bâtiment entraînoit celle de la propriété. Des loix plus humaines l'ont assurée non-seulement aux propriétaires, en quelque tems qu'ils viennent la réclamer, mais encore à leurs représentans.

» Les Rois d'Angleterre ont donné ou transporté à des particuliers la plupart de leurs droits, parmi lesquels on en remarque un fort singulier: ce sont les poissons royaux; c'est à dire,

» la baleine & l'esturgeon qui appar-
 » tiennent au souverain lorsqu'ils ont
 » échoué sur les côtes , avec cette ré-
 » serve qui , par rapport à la baleine ,
 » pourra vous paroître originale ; c'est
 » que la tête seulement doit être portée
 » au Monarque, la queue étant destinée à
 » son épouse. On voit , dans les ancien-
 » nes annales , la raison de ce partage :
 » c'étoit pour que la garde-robe de la
 » Reine fût suffisamment fournie de
 » côtes de baleine. Au surplus ; les pois-
 » sons royaux ont été abandonnés aux
 » têtes couronnées , en considération
 » de ce qu'elles gardent & défendent
 » les mers contre les pirates. On attri-
 » buoit autrefois une grande impor-
 » tance à cette prérogative : elle étoit au
 » nombre de celle des Rois de Dane-
 » marck , de qui ceux d'Angleterre la
 » tiennent vraisemblablement.

» Ces derniers ayant successivement
 » aliéné tous ces droits , on a été obligé
 » de leur fournir une nouvelle espece
 » de revenu : c'est celui que les Anglois
 » appellent extraordinaire , & au-
 » quel on donne plus communément le
 » nom de Subside. Il est réglé par la
 » Chambre-Basse, & composé de la taxe

» sur les terres, qui assigne à chaque
 » comté la somme qu'il doit payer, & de
 » l'impôt sur la drèche, c'est-à-dire, des
 » six deniers par boisseau d'orge germée
 » & fermentée, avec laquelle on fait la
 » biere. Ces impositions sont annuelles;
 » & chaque année il dépend du Parle-
 » ment de les accorder ou de les refu-
 » ser. Il y en a de perpétuelles, qui pro-
 » viennent de la douane, de l'accise,
 » du contrôle, du sel, des ports de
 » lettres, des maisons, des fenêtres,
 » des carrosses de place, des offices,
 » pensions, &c.

» Le droit de douane est très-ancien;
 » c'est celui que paient toutes les mar-
 » chandises qui entrent en Angleterre,
 » ou qui sortent du royaume. On le
 » retrouve au regne d'Edouard le Con-
 » fesseur, sous le nom d'ancien usage,
 » *Castuma antiqua*. Le droit d'accise fut
 » établi au tems où les Anglois combat-
 » toient contre leur Roi pour leur li-
 » berté; & c'est celui dont la récep-
 » tion arbitraire se concilie le moins
 » avec la constitution d'un peuple libre.
 » Quoi de plus révoltant, en effet, que
 » les visites que font, à toute heure du
 » jour & de la nuit, les officiers de l'ac-

» cise dans les maisons des débitans ?
 » Quoi de plus odieux que les juge-
 » mens despotiques rendus contre les
 » fraudeurs, sans qu'ils puissent récla-
 » mer le privilege commun à tous les
 » Anglois , d'être jugés par leurs
 » Pairs ? Ce même droit les soumet
 » à des recherches à peine tolérables
 » dans une monarchie absolue. Il obli-
 » ge un homme qui récolte du houblon,
 » à déclarer le champ où il est planté,
 » l'endroit où il a intention de le faire
 » transporter, le tems où il a dessein de
 » le mettre en sac. Sa grange, son ma-
 » gasin doivent être continuellement
 » ouverts aux officiers , soit qu'il
 » veuille le garder ou le vendre. Les
 » marchands de drèche, les brasseurs,
 » les distillateurs sont dans le même
 » cas ; jugez, d'après cela, s'il est vrai
 » que les Anglois soient si essentielle-
 » ment attachés à leur liberté.

. » Le droit de l'accise ne fut levé d'a-
 » bord que sur la biere , l'huile, le ci-
 » dre, le poiré; on l'étendit ensuite sur
 » la viande, le vin, le tabac, le sucre;
 » & peu à peu sur toutes les autres den-
 » rées. On assure que le seul impôt sur
 » le thé rapporte, tous les ans, une som-

» me de neuf millions. Ce n'est que sous
 » le regne présent , que la taxe du sel
 » a été rendue perpétuelle. Celle des
 » ports de lettres avoit commencé du
 » tems de la république. Les Membres
 » du Parlement ont leurs ports francs &
 » le droit du contre-seing, pourvu ce-
 » pendant que les paquets ne pesent pas
 » plus de deux onces. Le contrôle ou le
 » timbre s'étend non-seulement sur le
 » papier & le parchemin qui servent aux
 » actes judiciaires, mais aussi sur les per-
 » missions de vendre du vin. Les alma-
 » nachs, les gazettes, les affiches, tout
 » ce qu'on nomme ici pamphlets ou
 » petites brochures, y sont sujets,
 » ainsi que les dez & les cartes. Ces
 » deux derniers impôts ne remontent
 » qu'au regne de la Reine Anne; mais
 » celui des maisons est d'une ancienne-
 » té très-reculée. Guillaume le Roux
 » mit la taxe d'un scheling par feu sur
 » tous les habitans; c'est l'origine du
 » droit qui se paie par les proprié-
 » taires, tant sur les cheminées, que
 » sur les fenêtres. Les maisons qui
 » n'ont que six croisées en sont exemp-
 » tes. On autorise les collecteurs à les
 » visiter, deux fois l'an, pour compter

174 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» les vues pratiquées dans l'intérieur.
» Ainsi tout ce que nous mangeons , ce
» que nous buvons , ce que nous por-
» tons , la santé , la propreté , la cha-
» leur , tout est taxé pour nous épuiser.
» Le pauvre achete le jour nécessaire à
» son travail , comme le riche la lu-
» mière qui éclaire son oisiveté. Le
» droit sur la chandelle , sur le charbon ,
» nous fait payer encore une autre lu-
» mière , une autre chaleur que celle du
» soleil. Ce sont tous les jours de nouvel-
» les impositions : il y en a sur les appren-
» tifs , les colporteurs , les mariages , les
» naissances , & jusques sur les enterre-
» mens. Il n'y a que l'eau qui ne soit
» encore assujettie à aucun impôt.

» Ces différentes branches produi-
» sent environ huit millions de livres
» sterlings , ou cent quatre-vingt mil-
» lions de votre argent. Cette somme sert
» à payer , à cinq pour cent , l'intérêt de
» la dette nationale , le fond d'amortis-
» sement destiné à éteindre cette dette ,
» les revenus du Roi , autrement dits
» la Liste Civile : le reste est pour les
» frais du gouvernement. Cette Liste
» Civile ne suffit guère , que pour
» assurer au Roi une convenable in-

» dépendance ; mais doit-on être surpris,
 » au milieu même des entraves que notre
 » constitution donne à son autorité , de
 » le voir si puissant , quand on considère
 » qu'il dispose annuellement de plus de
 » soixante millions en places à vie dans
 » sa Cour , dans les armées de terre &
 » de mer , dans l'Eglise , dans les Tri-
 » bunaux , & dans toutes les branches
 » de la régie des revenus ? Ce qui fait
 » présumer que l'Angleterre ne peut
 » manquer de devenir un jour un gou-
 » vernement purement monarchique.

» La dette nationale a pris naissance
 » dans les efforts extraordinaires , faits
 » par la Grande Bretagne , pour soutenir
 » le nouveau système politique après la
 » révolution. Des guerres ruineuses , des
 » alliés avides & foibles multipliant les
 » besoins , il n'étoit guere possible d'im-
 » poser , chaque année , des taxes suffi-
 » santes pour y fournir. On crut qu'il y
 » auroit moins d'inconvéniens à faire
 » de gros emprunts , & à n'établir
 » d'impôts , que pour le paiement des
 » arrérages.

» L'intérêt de l'argent a singulière-
 » ment varié en Angleterre , & a été
 » successivement à dix , à huit , à six ,

176 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» à quatre & à trois pour cent; la ban-
» que en paie de trois à cinq , & la
» compagnie du Sud trois seulement.

» A la mort du Roi Guillaume , no-
» tre dette nationale n'alloit encore qu'à
» trois cens quinze millions de livres
» tournois. Elle s'est accrue considéra-
» blement sous le regne de la Reine
» Anne, & a toujours été en augmentant
» jusqu'à dix-sept cens millions, qui est le
» taux où elle est aujourd'hui, tandis que
» notre espece numéraire ne monte, tout
» au plus, qu'à trois cens millions, c'est-
» à-dire , à la cinquieme ou sixieme par-
» tie de la dette. Comme celle-ci est re-
» connue par l'homologation du Parle-
» ment , & que les intérêts , qui se
» paient régulièrement tous les six
» mois, sont libres de toute réduction,
» de toute imposition, la confiance pu-
» blique se soutient; & il n'y a presque
» point de particulier qui n'aime mieux
» placer ainsi son argent , que d'acqué-
» rir des maisons ou des terres, tou-
» jours sujettes à des impositions plus
» ou moins fortes, suivant que les be-
» soins de l'Etat sont plus ou moins
» grands. Une autre raison qui déter-
» mine en faveur des fonds publics ,

» c'est qu'on peut, sur le champ, faire de
 » l'argent sans frais & sans autre for-
 » malité que celle d'un simple trans-
 » port ; au lieu qu'avec les hypothe-
 » ques sur les terres ou sur les maisons,
 » il faut beaucoup de tems , & qu'on
 » s'expose , de plus , à des procès sou-
 » vent très dispendieux.

» Quoique les especes d'or & d'ar-
 » gent ne montent guere , comme je
 » l'ai dit , qu'à trois cens millions , il
 » arrive cependant que cette somme se
 » multiplie , pour ainsi dire , à l'infini ;
 » par l'habitude que la nation a con-
 » tractée , de ne vouloir toucher d'ar-
 » gent , que celui qui lui est précisément
 » nécessaire pour les dépenses domesti-
 » ques. Tout ce qui excède les besoins
 » journaliers , est déposé à la banque
 » générale qui n'exige aucun droit :
 » bien différente de vos banquiers de
 » France , qui , à ce qu'on m'a dit ,
 » prennent une pistole par mille francs ,
 » & ne veulent pas même donner de
 » reçu. Sous prétexte de malheurs fabu-
 » leux , ils emportent l'argent des ci-
 » toyens ; & ont l'impudence , après
 » avoir acheté leur impunité , de se
 » montrer au grand jour , & d'insulter

» à l'infortune de ceux même qu'ils ont
» ruinés.

» Les engagements de la banque d'An-
» gleterre sont si sacrés, qu'aucun par-
» ticulier ne garde son argent dans son
» coffre. Un homme qui a chez lui une
» somme considérable, s'expose non-
» seulement à se voir volé, mais quel-
» quefois aussi à être égorgé. D'ailleurs
» les maisons étant chargées de bois,
» peuvent être consumées en un mo-
» ment, au lieu que les banquiers ont des
» caves souterraines, & des moyens
» assurés pour garantir des flammes les
» dépôts qu'on leur confie. Un grand
» seigneur, qui part pour la campagne,
» y laisse non-seulement tout l'argent
» dont il n'a que faire, mais encore sa
» vaisselle, ses diamans, ses bijoux, &
» même les titres de sa maison & de
» ses terres. Ce qu'on appelle caisse de
» la banque, n'est formé que des som-
» mes que chaque particulier y dépose,
» jusqu'à ce qu'il en ait besoin pour ac-
» quérir des fonds ou payer des dettes.
» Comme elle ne prend aucun droit
» pour en avoir soin, aussi ne paie-
» t-elle aucun intérêt, quand même elle
» les garderoit pendant plusieurs années.

» Tous ces dépôts réunis vont au moins
 » à cent millions, qui, si l'on en excepte
 » quelques circonstances, restent con-
 » tinuellement dans l'inaction. Si la cais-
 » se se trouve quelquefois obligée de
 » faire des avances à l'état, elle a soin
 » de temporiser, & paie peu chaque
 » jour, jusqu'à ce que le gouvernement
 » reçoive de quoi remplir tous ces
 » fonds.

» L'usage de la banque est de faire
 » des billets au porteur. On les voit
 » passer de main en main pendant
 » des années entières, sans qu'on
 » les présente pour le remboursement;
 » parce qu'on sait qu'il y a de l'argent
 » dans la caisse, toujours prêt dès qu'on
 » en demande. Il est pourtant arrivé,
 » mais rarement, que cette exactitude
 » n'ait point eu lieu, & qu'on n'ait
 » remboursé que les petites sommes &
 » en petite monnoie. Les banquiers par-
 » ticuliers font aussi leurs billets paya-
 » bles à vue; mais ces effets ne roulent
 » dans les mains du public que quelques
 » semaines. Cependant, comme ils tien-
 » nent lieu d'espèces, on ne laisse pas
 » de les multiplier par la circulation

» continue que les marchands leur
» donnent dans leurs paiemens.

» Pour avoir un compte ouvert à la
» banque, il faut y porter de l'argent
» ou de l'or monnoié, frappé au coin
» du royaume, ou des billets de la ban-
» que même. Elle ne reçoit absolument
» point de monnoie étrangere, pas
» même l'or de Portugal, dont on
» compte au moins trois cens mille li-
» vres sterlings en especes de différen-
» tes valeurs, qui ont cours en Angle-
» terre pour l'achat & pour la vente
» des marchandises. On ne peut forcer
» personne à les recevoir pour l'acquit
» des lettres de change, ni l'offrir en
» justice. Dans l'un & l'autre cas, on est
» obligé de se servir de l'argent du
» royaume; parce que les banquiers &
» les Juifs faisant passer chez l'étranger
» toutes les pieces de poids, il ne
» reste plus que celles qui étant usées,
» sont au - dessous de leur valeur. Le
» Roi ne prend point de droit de sei-
» gneurage sur la monnoie. Le titre de
» l'or est de vingt-deux carats, & de
» deux carats d'alliage. L'argent est su-
» jet à la marque; & l'or en est exempt.
» La conduite de la banque d'Angle-

» terre est confiée à un gouverneur en
 » chef, à un sous-gouverneur, & à
 » vingt-quatre directeurs, dont huit
 » se renouvellent toutes les années.
 » Ces places sont remplies par des
 » commerçans de la première classe.
 » Pour occuper les deux premières, il
 » faut avoir au moins cent mille francs
 » de fonds dans la banque, & vingt
 » mille écus pour être directeur. On doit
 » y laisser cet argent tant qu'on est en
 » charge, sous peine d'être dégradé.

» Quoique cette banque soit de toutes
 » celles de l'Europe la plus solide, elle a
 » pourtant vu son crédit sur le point de
 » diminuer. Un riche négociant se trou-
 » vant au moment d'un paiement con-
 » sidérable, eut recours aux directeurs
 » dont il étoit connu, & les pria de lui
 » prêter, pour quelques jours, la som-
 » me dont il avoit besoin. Son porte-
 » feuille étoit rempli de bons effets;
 » mais il ne vouloit pas s'en défaire :
 » il les offrit seulement pour la sûreté
 » du prêt. Les directeurs le refusèrent :
 » il en fut piqué : pour se venger il ven-
 » dit tous ses papiers ; & de leur produit,
 » il ramassa tout ce qu'il put trouver
 » de billets de banque. Comme ils sont

» exigibles à volonté, il en fit deman-
 » der le paiement ; & avec l'argent
 » qu'il reçut, il prit de ses amis d'au-
 » tres billets, dont il exigea de même
 » le remboursement. Cette manœuvre,
 » souvent réitérée, effraya les direc-
 » teurs qui virent d'où le coup partoit,
 » en connurent le motif, en craigni-
 » rent les suites, & prirent le parti
 » d'appaiser le négociant qu'ils avoient
 » irrité par leur refus.

» Les Hollandois aiment mieux pla-
 » cer à trois pour cent leur argent sur
 » cette banque, qu'à cinq dans les em-
 » prunts royaux qui se font en France.
 » C'est moins à cause de la sûreté des
 » fonds, que par la certitude invaria-
 » ble des paiemens. D'ailleurs comme
 » ils ont infiniment plus d'affaires avec
 » l'Angleterre qu'avec la France, ils
 » connoissent mieux notre papier.

» Nos billets de banque sont burinés
 » sur du papier si mince, qu'il paroît
 » impossible d'y faire aucune charge ni
 » rature. On prend encore la précau-
 » tion de piquer la somme écrite en
 » toutes lettres ; & si, malgré ces at-
 » tentions, il s'y fait des friponneries,
 » elles tombent sur celui qui fond le

SUITE DE L'ANGLETERRE. 183
billet. La banque ne paie que la somme portée sur ses livres.

» Les procès concernant les affaires de finances, se jugent au Tribunal de l'*Echiquier*. Ce terme, que les Normands ont porté en Angleterre, signifie le trésor royal. C'étoit anciennement une Cour souveraine de Justice, que Raoul, premier Duc de Normandie, substitua aux assemblées de la nation Françoise dans cette province, lorsqu'elle lui fut cédée par Charles le Simple. Cette Cour étoit composée des Prélats, des Comtes, des Barons; & ses assises se tenoient communément deux fois l'an. Dans la suite elle fut érigée en Parlement, & rendue perpétuelle, & fixée à Rouen.

» Sur le modele de l'*Echiquier* établi en Normandie, les Ducs de cette province, devenus Rois d'Angleterre, établirent un Tribunal du même nom, dans lequel les Prélats & les Grands du royaume avoient également entrée. Son objet est restreint aujourd'hui à juger les causes qui intéressent les revenus du Roi & de la nation, les déboursemens, les impôts, les douanes, les amendes, &c.

» Il revient à ce que vous appelez ex
 » France la Chambre des Comptes
 » mais il n'est composé que de sept per-
 » sonnes , savoir , le Grand-Trésorier
 » le Grand-Chancelier, le Lord-Chief
 » Baron, & quatre Barons de l'Echi-
 » quier.

» Ces Officiers, lorsque les fonds
 » du trésor manquent, sont autorisés
 » à donner des papiers qui peuvent se
 » négocier, & qui se paient de la ma-
 » nière suivante : quand il est entré au
 » trésor assez d'argent pour les rem-
 » bourser, on fait afficher & publier
 » que dans un tel tems on paiera tous
 » les billets depuis dix pistoles , par
 » exemple, jusqu'à mille francs. Les
 » particuliers viennent les rapporter à
 » la caisse de la trésorerie, & en reçoivent
 » le principal avec les intérêts sur
 » le pied courant. Mais comme on ne
 » fait pas toujours le tems où il y aura
 » des fonds à l'Echiquier, il est d'un
 » usage permis & ordinaire, que les
 » porteurs de ces sortes d'effets les né-
 » gocient à plus ou moins de perte,
 » suivant le besoin qu'ils ont d'ar-
 » gent. Ces papiers regardent directe-
 » ment le crédit du Roi; & il est de
 » l'habileté des Trésoriers de l'Echi-

quies, de les faire circuler, & de les ranimer, pour ainsi dire, lorsque, par l'épuisement du trésor, ils semblent n'avoir plus de cours ni de vie.

» Outre la ressource de la banque générale, nos compagnies de commerce fournissent d'autres secours qui donnent encore une nouvelle activité à nos finances. Celle des Indes orientales a pris naissance sous le regne d'Elisabeth. Le capitaine Davis qui avoit fait ce voyage au service des Hollandois, s'associa à des personnes riches de Londres, auxquelles la Cour accorda le privilege exclusif d'exercer pendant quinze ans, sous le titre de Marchands Aventuriers, le commerce de l'Inde. Les retours furent si heureux, que cette compagnie devint dans la suite très-flourissante. Ses premiers établissemens se formerent du consentement des peuples. Elle ne chercha pas d'abord à faire des conquêtes : ses expéditions ne furent que les entreprises de négocians humains & justes, qui ne veulent que se faire aimer ; mais cet amour ne leur valut que quelques comptoirs, & ne les mit pas en état de sou-

» tenir la concurrence des nations qui
 » favoient se faire craindre.

Plusieurs causes ayant contribué
 » leur décadence, une autre com-
 » pagnie s'éleva sur les débris de la
 » première, & fut protégée par Char-
 » les II & Jacques II son successeur
 » mais malgré l'appui du trône, des évé-
 » nemens malheureux lui donnerent de
 » échecs dont elle ne s'est jamais rele-
 » vée. Le Parlement en établit une troi-
 » sième dans une forme plus avantageu-
 » se à la nation; & l'ancienne compagnie
 » fut unie à la nouvelle. On en dressa
 » les articles; la Reine Anne les ap-
 » prouva; & c'est cette société qui sub-
 » siste de nos jours sous le nom de Com-
 » pagnie unie des Négocians Anglois
 » aux Indes orientales.

» Nous y avons divers établissemens
 » distribués sous trois gouvernemens
 » généraux, savoir, Madras, sur la
 » côte de Coromandel, Bombay, au
 » royaume de Visapour, Golgotha
 » dans le Bengale, distans les uns de
 » autres d'environ trois cents lieues
 » A ces principales habitations répon-
 » dent les comptoirs; les factoreries
 » les loges que nous entretenons e

Orient ; mais le centre de notre commerce est dans les lieux de la résidence des gouverneurs. C'est-là que nos vaisseaux, qui négocient d'Inde en Inde , en Perse & sur la mer Rouge, apportent leurs cargaisons , & que l'on charge les navires qui reviennent en Europe. Les comptoirs que nous possédons à Surate sont très-anciens , & ont été autrefois plus florissans qu'ils ne le sont aujourd'hui. Avant que les Portugais , par le mariage de l'Infante avec Charles II , eussent cédé l'île de Bombay à la Grande-Bretagne , Surate servoit aux Anglois d'entrepôt général. Le commerce de Bombay s'est depuis fort étendu par le concours des vaisseaux Indiens & Arabes qui mouillent dans son port. Madras est actuellement comme la métropole de tous nos établissemens en Orient.

» Les vaisseaux qui reviennent des Indes apportent en Angleterre du café ,
» des parfums , des perles, des pierres
» précieuses, des drogues, des épiceries,
» du salpêtre, de la soie, des toiles peintes,
» du thé, de l'indigo, &c; on donne
» en échange des marchandises d'Eu-

» rope , des ouvrages d'orfèvrerie , de
» clincaillerie , du papier , des draps
» du plomb , du fer , des canons , de
» l'or en lingot , de l'argent en barres
» res , des piastras d'Espagne , & même
» de la monnoie d'Angleterre battue à
» Tour de Londres , pourvu qu'elle n'ex-
» cède pas la somme de cinquante mille
» livres sterlings dans chaque voyage.

» La plupart des nations Européen-
» nes , qui ont acquis quelque territoire
» dans l'Inde , choisissent pour leurs
» fermiers des naturels du pays , dont
» on exige des avances si considérables
» que pour les payer , ils sont obligés
» d'emprunter jusqu'à douze pour cent
» par mois , d'intérêt. L'état violent de
» ces hommes avides se mettent volon-
» tairement , les réduit à la nécessité
» d'abandonner leurs habitations. On
» leur donne des successeurs qui ont le
» même sort ; d'où il arrive qu'il n'y
» a communément de payé que les pre-
» mières avances. Les Anglois suivent
» une marche différente dans leurs pos-
» sessions ; ils ont banni l'usage des fer-
» miers. Chaque champ est taxé à une
» redevance annuelle ; & le chef de la
» famille est caution pour ses parents

Cette méthode lie les habitans les uns aux autres , & leur donne les moyens de se soutenir. Voilà , sans doute , ce qui a élevé nos établissemens dans l'Inde si fort au-dessus de ceux de nos rivaux.

» Une autre cause de cette supériorité c'est le choix des facteurs & des agens que nous y envoyons. Les principaux sont de jeunes gens de famille , formés dans les bureaux de Londres , qui apportent en Asie la science du commerce , des mœurs , & l'habitude du travail. Les marchands qui s'enrichissent sous la protection de la Compagnie , & les particuliers qui la composent , paroissent aussi attachés à ses intérêts qu'à leur propre avantage. Elle-même a toujours vu le commerce en grand , & l'a presque toujours fait autant , comme une société de Politiques , que comme une compagnie de négocians. Mais n'est-il pas à craindre qu'elle n'abuse un jour de son pouvoir , & qu'ayant continuellement sous les yeux les Despotes de l'Asie , elle ne se familiarise enfin avec des excès qui effarouchoient d'abord l'honnêteté Angloise ? La corruption com-

» mencera par les gens de guerre. Ce
 » agens, ces facteurs si bien choisis se
 » ront quelque tems leurs censeurs; mais
 » ils finiront par être leurs complices.

» On a souvent demandé si ces
 » établissemens sont utiles ou pern
 » cieux à l'Etat? Il est certain que
 » les différentes nations de l'Europe
 » étoient réunies sous un même chef
 » rien ne conviendrait mieux à leur in
 » térêt, que d'interdire le négoce
 » des Indes orientales. On ne retire
 » guere de ces contrées éloignées, que
 » des marchandises qu'il faut toujours
 » acheter en argent; & l'on prétend
 » que les Indiens ont déjà reçu des Eu
 » ropéens plus de trois milliards en es
 » peces, depuis la découverte du pas
 » sage par le Cap de Bonne-Espérance.
 » Plus de la moitié de l'argent que les
 » Espagnols reçoivent chaque année de
 » l'Amérique, passe dans l'Arabie, dans
 » la Perse, dans l'Indolstan, à la Chine,
 » & dans les isles dépendantes de ces
 » vastes pays; & quand une fois il y est
 » entré, il n'en sort plus. On fait d'ail
 » leurs combien les étoffes en toile, en
 » soie & en coton qui nous viennent
 » des Indes, nuisent à nos manufacu-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 191
res; & ce n'est pas le moindre incon-
vénient de ce commerce. Mais s'il
n'est pas possible de le défendre, il est
sûr du moins, qu'on ne devroit pas le
remettre à une Société exclusive.
Les marchands se prévalent de leur
privilege pour acheter à très - bas
prix & vendre fort cher. De plus,
une Compagnie ne sauroit se borner à
un bénéfice médiocre, à cause des
frais immenses qu'elle est obligée de
faire; & ce surcroît de dépense est
une taxe sur la nation. Enfin, pour ne
parler que de la seule Angleterre, des
calculateurs ne craignent pas d'avan-
cer que notre trafic, avec les In-
diens, fait sortir tous les ans quatre
cens mille livres sterlings hors du
royaume.

» La Compagnie des Indes orientales
est régie par vingt-quatre directeurs,
qui, de tems en tems, nomment un
de leurs confreres pour présider à
leurs assemblées. Ces officiers ont
la puissance exécutive; mais les ac-
tionnaires ont le droit de veiller sur
leur conduite; & , pour cet effet, les
directeurs sont obligés de convoquer
une assemblée générale, toutes les
fois que neuf actionnaires, possédant

» chacun pour cinq cens livres sterling
 » le requierent.

» Pour faciliter le commerce de
 » Compagnie, on lui a permis, dans
 » l'acte de sa création, de répandre
 » dans le public, pour quatre-vingt mi
 » lions d'actions payables à vue six mois
 » après le jour de la date. On ne donne
 » que trois pour cent d'intérêt; & mal
 » gré cette modicité, elles sont d'autant
 » plus recherchées, qu'étant toutes au
 » porteur, on les regarde comme de
 » l'argent en caisse. Les sommes dont le
 » gouvernement est redevable envers
 » cette Société, les effets & les marchan
 » dises qui lui appartiennent en propre
 » sont affectés pour garantir les paie
 » mens. De sorte que s'il arrivoit qu'elle
 » cessât son commerce, les propriétai
 » res des fonds ne seroient en droit ni
 » de rien demander, ni de rien rece
 » voir, que préalablement les action
 » naires ne fussent remplis.

» Les ennemis du ministère lui repro
 » chent d'avoir, jusqu'à présent, trop
 » négligé les intérêts de la nation re
 » lativement à cette Compagnie : on va
 » même jusqu'à l'accuser d'avoir moins
 » envisagé le bien des actionnaires,
 » que

que celui des directeurs. Si l'on ne dit pas hautement que les ministres ont reçu d'eux le prix de leur condescendance, on donne à entendre que l'examen qu'ils ont fait de leurs comptes, a toujours été fort superficiel ; qu'ils n'ont jamais pris la peine de les approfondir ni de les discuter, & que tout l'avantage du trafic de l'Inde a été pour les officiers de la Compagnie, sans que les Actionnaires se soient apperçus de ses accroissemens.

» L'autorité des directeurs s'est tellement accrue, soit par l'étendue de leur commerce, soit par la mollesse du ministère, qu'on ne peut plus aujourd'hui raisonnablement leur donner le simple nom de chefs d'une société de marchands. Tant que leurs fonctions se bornoient au seul négoce, on avoit une entière confiance dans leur capacité & leur intégrité ; on prit une autre façon de penser, lorsque la Compagnie se fut engagée dans les guerres & immiscée dans les affaires politiques de l'Inde. Les conquêtes qu'elles offroient, le vaste champ qu'elles ouvroient au pillage, exciterent l'ambition & l'avarice des

» gens riches. On voulut acquérir des
 » actions dans l'espérance de participer
 » à l'administration, ou de faire de gros
 » gains. On cabala ; & chacun se dis-
 » puta la direction des affaires, qu'on
 » regardoit comme un moyen sûr de
 » s'enrichir. On acheta des actions, non
 » pour elles-mêmes, mais pour avoir
 » des voix dont on pût disposer. On
 » les divisa par portions, chacune de
 » cinq cens livres sterlings ; & on
 » les mit sous le nom de gens dont on
 » s'approprioit les suffrages. Ainsi un
 » homme qui en possédoit pour cent
 » mille livres & n'avoit qu'une voix,
 » se trouvoit, par le moyen de cette
 » division, en avoir deux cens en sa
 » disposition. Ces Actionnaires prête-
 » noms sont aujourd'hui en si grand
 » nombre, qu'on peut assurer que dans
 » une assemblée générale, il n'y a guere
 » qu'un sixieme de ceux qui la compo-
 » sent, qui vote suivant ses propres
 » lumieres.

» Les Nègres, le coton, la cire, le
 » poivre, le bois rouge, l'ambre gris
 » & la gomme sont les objets princi-
 » paux du commerce des Anglois sur
 » les côtes d'Afrique. Ils commencerent

» à y négocier dès l'an 1552 ; mais ils
 » n'y voyagerent, pendant plus de tren-
 » te ans, qu'en aventuriers ; & ce ne
 » fut que vers la fin de ce même siècle,
 » que quelques marchands ayant com-
 » muniqué des vues plus sages à la Reine
 » Elitabeth, cette Princesse leur accor-
 » da des lettres-patentes pour le com-
 » merce de la Barbarie. Il se forma en-
 » suite diverses Compagnies qui eurent
 » le même sort que celle des Indes
 » orientales ; mais Charles II en com-
 » posa une de ce qu'il y avoit à la Cour
 » de plus illustre & de plus riche. La
 » Reine, le Duc d'Yorck, la Duchesse
 » d'Orléans furent du nombre des asso-
 » ciés ; & Charles lui-même se réserva,
 » par une clause expresse, d'y prendre
 » un intérêt, en mettant des fonds pro-
 » portionnés dans la caisse commune.

» Cependant cette association, qui fut
 » nommée la Compagnie des Aventu-
 » riers Royaux, ayant essuyé des per-
 » tes considérables, se vit bientôt obli-
 » gée de remettre sa charte de fonda-
 » tion à la Couronne, & de transporter
 » toutes ses possessions à une nouvelle
 » Société qui se présentoit, moyennant
 » une indemnité. Cette dernière à sub-

» sisté jusqu'en 1752, sous le nom de
 » Compagnie royale d'Afrique. Le Par-
 » lement, toujours ennemi des privi-
 » leges exclusifs, révoqua sa charte,
 » en lui remboursant une somme de
 » cent douze mille livres sterlings, dont
 » une partie a servi à payer les dettes
 » qu'elle avoit contractées. Il chargea
 » en même tems les Anglois com-
 » merçans en Afrique, réunis en une
 » société libre, où chaque mem-
 » bre a ses fonds séparés, de veil-
 » ler à l'entretien des forts, & à tout
 » ce qui concerne le négoce dans cette
 » partie du monde.

» Les Anglois trouvent dans ce tra-
 » fic la source de leurs principales
 » richesses. Ils y échangent des ouvra-
 » ges de peu de valeur, fabriqués dans
 » leur isle, contre les marchandises les
 » plus précieuses. L'achat des Nègres
 » en particulier leur procure un très-
 » gros bénéfice. Le nombre de ces es-
 » claves qu'ils transportent en Améri-
 » que, monte à plus de quarante mille
 » par an; & chaque Nègre vaut à son
 » maître, suivant l'estimation moyen-
 » ne, dix livres sterlings toutes les an-
 » nées. L'exemple seul de la Virginie,

» qui a multiplié ses productions au cen-
 » tuple , depuis qu'elle est dans l'usage
 » d'avoir des Noirs , démontre que la
 » prospérité des Colonies Angloises
 » dépend presque entièrement de cette
 » branche de commerce.

M. Brosier parla aussi de la Compa-
 gnie de la Mer du Sud , que je vous ai
 déjà fait connoître , & de celle de la
 baye d'Hudson , qui mérite peu d'être
 connue. » La beauté des pelleteries que
 » le Capitaine Hudson rapporta de ce
 » pays , ce qu'il dit de leur abondance
 » & sur - tout de la modicité de leur
 » prix , excita dans plusieurs marchands
 » de Londres le desir de s'en procurer.
 » Ils crurent que sans beaucoup de dé-
 » pense , ils pourroient former un éta-
 » blissement de commerce , dont ils ti-
 » reroient de très-gros profits , & char-
 » gerent le Capitaine Nelson de cette
 » entreprise. Le succès répondit à leur
 » espérance ; Nelson bâtit un fort ; &
 » le Roi leur accorda un privilege ex-
 » clusif , dans lequel il est dit que les
 » terres qu'il concède en Amérique aux
 » Actionnaires de la Compagnie de la
 » baye d'Hudson , releveront à l'ave-
 » nir de son château de Greenwich ; qu'il

198 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» s'en réserve les foi & hommage, avec
» une redevance annuelle de deux élans
» & de deux castors noirs.

» Cette Société fut composée de
» quatre-vingt-dix Aventuriers, nom
» que les Anglois donnent à ceux qui
» s'engagent pour certaines Colonies.
» Ils les distinguent des Planteurs, c'est-
» à dire, des habitans qui s'occupent de
» la culture des terres: les autres portent
» leur argent, & le placent, pour ainsi
» dire, à l'aventure, dans l'espérance des
» profits qu'ils doivent en retirer par les
» dividendes; c'est ce que vous appelez
» en France des Actionnaires. A la tête
» de la régie on mit un Gouverneur, &
» sous lui sept Directeurs avec un Dépu-
» té, pour la représenter dans les affai-
» res qu'elle pourroit avoir à la Cour.

» Les fonds primitifs de cette associa-
» tion ne montoient pas à quatre cens
» mille francs; mais les profits sont de-
» venus assez considérables, pour enga-
» ger le gouvernement à la protéger.
» On lui reproche néanmoins d'avoir
» exercé un commerce, dont l'adminis-
» tration & le mystère ont toujours été
» concentrés dans le petit nombre de
» quatre-vingt-dix Actionnaires intéres-

» fés à en cacher le bénéfice. Le Parle-
 » ment en ayant pris connoissance, il se
 » trouve prouvé par les faits & les pie-
 » ces qu'elle a fournies elle-même,
 » qu'elle n'a mis en usage aucun des
 » moyens propres à étendre ses liaisons
 » avec les habitans du pays; qu'elle n'a
 » établi aucune colonie dans l'intérieur
 » des terres; que contente de traiter
 » d'une petite quantité de peaux & de
 » fourrures, qui les souteñoit cheres
 » en Angleterre, elle a dégoûté les In-
 » diens de ce trafic, soit parce qu'elle
 » leur en offroit des prix trop modi-
 » ques, soit par l'éloignement de ses
 » factoreries; que les prétendus forts
 » qu'elle a construits, ne sont bons, tout
 » au plus, que contre les Esquimaux; &
 » que, par une infidélité odieuse, elle
 » a induit les Anglois en erreur, en
 » décrivant elle-même un commerce,
 » qu'elle a mieux aimé partager avec
 » nos ennemis, que de le faire connoi-
 » tre à la nation ».

Je ne vous ai point encore parlé;
 Madame, de la Compagnie de Ham-
 bourg, de toutes les Sociétés Angloises
 la plus ancienne, & aujourd'hui la
 moins considérable. Les membres qui

la composent font le négoce séparément, & n'ont de commun entre eux, que le privilege exclusif de trafiquer avec les Hambourgeois & quelques villes d'Allemagne en observant certains réglemens. Le but de cette espece d'association a été de rendre le débit des draps & des autres étoffes de laineries plus florissant, de perfectionner les qualités, & de se borner à de petits profits. C'est sous ce point de vue qu'on présenta cet établissement; & pour entrer dans la Compagnie, il falloit payer vingt livres sterlings, être Anglois d'origine, ou tout au moins naturalisé & demeurer en Angleterre.

Le commerce de la Grande-Bretagne avec la Russie est aussi entre les mains d'une Société de marchands, dont l'origine remonte à plus de deux siècles. Le droit exclusif de l'exercer à Archangel & dans toute la Moscovie, lui fut accordé par Edouard VI, qui lui donna le nom de Compagnie d'Aventuriers pour la découverte de nouvelles terres. La charte porte qu'aucun Anglois, autre qu'un membre de la Société, ne peut négocier, ni même visiter les pays qu'elle a découverts au nord de la ville de Londres, sous peine

ne perdre ses vaisseaux & les marchandises qu'ils contiennent. Ce trafic ne pouvoit se faire que sur des navires Anglois; & toutes les étoffes exportées devoient être non-seulement fabriquées, mais même teintes & apprêtées dans la Grande-Bretagne. Vous reconnoissez-là l'origine &, pour ainsi dire, le germe de cet Acte fameux de Navigation, que ces Insulaires regardent comme le *Palladium* ou le dieu tutelaire de leur marine.

» Une des grandes fautes de notre
» gouvernement, me disoit M. Bros-
» sier, est d'avoir toujours abandonné
» son commerce à un petit nombre de
» Compagnies. La moindre querelle
» d'une de ces Sociétés suffit pour en-
» gager la nation en corps dans une
» guerre. Les Députés du Parlement
» étant ordinairement ceux qui ont le
» principal intérêt dans ces sortes d'as-
» sociations, le ministère qui desire la
» guerre, les fait crier pour ameuter le
» peuple, & lui persuader qu'on veut
» envahir son négoce «.

Je réserve d'autres remarques pour la lettre suivante. Je suis, &c.

A Londres, ce 14 septembre 1755.

L V.

LETTRE CCXXIV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

» **L**ES véritables richesses de l'Angle-
» terre naissent des productions du
» pays, du travail de ses manufactures,
» de ce qui croît dans ses colonies, &
» des différentes pêches qui se font sur
» ses côtes. Ces fonds ménagés avec
» industrie, sont les instrumens dont se
» servent les habitans pour trafiquer
» avec les autres nations. On compte
» parmi les productions qui font l'objet
» de ce négoce, le grain, le chanvre,
» le lin, le safran, les fruits, le hou-
» blon, le fer, le plomb, l'étain, le cui-
» vre, le charbon de terre, les salines,
» le bétail, la laine, le cuir, le beurre,
» le fromage, &c.

» Les provinces qui occupent le mi-
» lieu de l'isle, s'appliquent particu-
» lièrement à la culture des terres; &
» la quantité de grain qu'elles recueillent,
» fait la matière d'un très-gros com-
» merce. Ce sont les comtés de Cam-
» bridge, d'Hertford, de Gloucester,

» d'Hereford, d'Oxford, de Northamp-
 » ton, de Bedford, de Berk, de Buc-
 » kingham, qui fournissent les provi-
 » sions de la capitale, non-seulement
 » pour la farine, mais pour l'orge
 » propre à faire de la biere, qui est en-
 » core un objet plus considérable. Le
 » grand nombre de moulins élevés dans
 » le pays d'Hertford, a rassemblé dans
 » cette contrée les marchands qui dé-
 » bitent le plus de grain. Quelquefois,
 » pour répondre aux demandes qu'on
 » leur fait, ils sont obligés d'avoir re-
 » cours à quelques provinces mariti-
 » mes, dont les récoltes étoient desti-
 » nées pour l'étranger.

» Ce qu'on fait, en général, au sujet
 » des grains qui se vendent en Angleter-
 » re, c'est que leur prix monte au quart
 » de la valeur totale du commerce in-
 » térieur de l'isle. La Grande-Bretagne
 » contient près de cinquante millions
 » d'arpens, tant en pâturages qu'en
 » terres labourables. Les Hollandois
 » lui enlèvent continuellement de gran-
 » des quantités de bled : c'est avec eux
 » qu'elle en fait le débit le plus cou-
 » rant, & peut-être le plus grand par
 » la continuité. Les côtés où elle en

» vend le plus à l'étranger, font à
 » l'Est & au Sud, depuis Edimbourg
 » jusqu'à l'embouchure de la Tamise.
 » Avant le regne de Charles II, on crai-
 » gnoit dans notre isle, qu'une expor-
 » tation libre des grains n'y causât la
 » famine. Le Parlement changea de
 » système; & le même motif qui le fit
 » agir, le porta à défendre ou à gêner,
 » par de gros droits, l'importation des
 » bleds étrangers.

» Le chanvre & le lin, dont on
 » voyoit à peine autrefois quelques
 » tiges dans nos provinces, sont de-
 » venus un objet de culture pour les
 » fermiers, & de négoce pour les
 » marchands. Eclairés par les lumieres
 » d'une Société habile, établie à Dublin,
 » les Irlandois se sont attachés à ense-
 » mencer, avec la graine de ces deux
 » plantes, ceux de leurs champs qui
 » étoient en friche. Mais notre plus
 » grande espérance est fondée sur la
 » propriété des terres d'Ecosse pour la
 » culture du chanvre. Le gouvernement
 » s'est appliqué à y rendre cette mar-
 » chandise commune. Pour l'Angleter-
 » re, malgré les soins & les desirs de ses
 » habitans, elle n'a pu encore en pro-

» duire une assez grande quantité pour
 » les besoins de la nation. Nous som-
 » mes toujours dans la nécessité d'ache-
 » ter en Hollande des toiles fines &
 » des cordages , en France des filets
 » pour la pêche & de grosses toiles ,
 » & en Flandres une grande partie de
 » notre fil.

» A ces deux productions , qui sont
 » en quelque sorte nouvelles pour la
 » Grande-Bretagne , il faut ajouter les
 » patates & le safran , dont il se fait un
 » débit considérable dans l'intérieur de
 » l'isle. Les patates qui ont passé d'abord
 » de l'Amérique dans l'Irlande , occu-
 » pent aujourd'hui de grands cantons
 » dans les provinces d'Essex , de Surrey ,
 » de Middlesex , d'Hertford , de Nor-
 » tingham & de Lancastre. Nous les re-
 » gardons comme une ressource pour
 » les pauvres , & comme la substance de
 » plusieurs mets délicats , dignes d'être
 » servis sur la table même des riches.

» Le safran qui croît dans nos isles ,
 » égale presque en bonté celui de l'Asie.
 » On donne des prix pour en augmenter
 » la culture ; & il est devenu si abondant ,
 » que non-seulement nous n'en tirons
 » plus du dehors ; mais que nous en ven-

» dons même aux Hollandois.

» Les fruits que procure l'agriculture ;
 » comme les pommes , les poires , les
 » prunes , les cerises contribuent peu à
 » l'étendue de notre commerce. Nous
 » exportons néanmoins du cidre & des
 » liqueurs distillées, dont quelques unes
 » de ces productions sont la base. Le
 » cidre d'Herford est le plus estimé de
 » l'Angleterre ; & le cidre d'Angleterre
 » est le plus estimé de l'Europe : on en
 » envoie tous les ans plus de vingt mille
 » muids dans la capitale.

» Le houblon occupe de grands
 » espaces de terrain dans plusieurs de
 » nos provinces. Celui des Comtés de
 » Kent , de Surrey , de Worcester est le
 » plus recherché ; & il y a de ces hou-
 » blonnieres qui rapportent autant que
 » les meilleurs vignobles. Cette produc-
 » tion influe beaucoup sur notre né-
 » goce , tant à cause de la prodigieuse
 » consommation qui s'en fait pour la
 » composition de la biere double , que
 » parce que cette boisson nous épargne
 » l'importation des vins étrangers, dont
 » nous ne pourrions pas nous passer.

» L'Angleterre a eu des vignes an-
 » ciennement dans quelques cantons

» du pays de Galles ; mais la variation
 » continuelle de la température & l'hu-
 » midité constante du climat leur étoient
 » si peu favorables , que le raisin n'arri-
 » voit presque jamais à une entière ma-
 » turité. Depuis qu'une culture raison-
 » née nous a mis en état de mieux con-
 » noître notre sol , nous avons renoncé
 » à celle de la vigne , en nous bornant
 » à quelques treilles , qui , dans les ex-
 » positions favorables , donnent d'assez
 » bon raisin ; mais la quantité ne peut
 » suffire que pour les desserts.

» Nos cabaretiers font un vin factice ;
 » que nous buvons comme tel , & qui
 » nous plaît. Ils ont à la campagne des
 » plants de ronces qui portent une
 » sorte de mûre sauvage , dont ils se
 » servent pour teindre la liqueur. La
 » base est un jus de navets bouillis ,
 » qui , mêlé avec ce fruit , de la biere
 » & de la litharge , donne , après une
 » légère fermentation , le vin de Por-
 » to que consomment les cabarets &
 » les guinguettes de Londres. On le
 » mêle avec les vins de Bordeaux &
 » de Bourgogne , qui , en sortant des
 » mains de plusieurs commissionnaires ,
 » ne sont souvent qu'un mauvais rapé

208 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» de vin de Languedoc & de Provence.

» Nos marchands de vin sont les plus
» grands chymistes du Royaume; ils con-
» trefont vos vins à Londres, comme
» on y contrefait vos étoffes; ou plutôt
» ils y fabriquent des vins de tous les
» pays. Ce qu'on appelle ici du Cham-
» pagne, n'est le plus souvent qu'un mê-
» lange de cidre, de poiré, de sucre &
» de quelques autres ingrédiens. On en
» compose une autre sorte avec vos
» eaux-de-vie, ou celles qu'on tire des
» cannes de sucre & du malt. Nous
» avons plusieurs livres qui enseignent
» l'art de faire du vin sans raisin. Un
» des motifs qui ont donné lieu à un bill
» du Parlement contre les liqueurs for-
» tes, a été d'augmenter, disoit-on, la
» consommation de la biere & des
» vins faits dans le pays.

» Nos distillateurs n'ont droit de fa-
» briquer que de l'eau-de-vie de grain,
» dans laquelle même il leur est défendu
» de faire entrer aucun extrait ni de
» mélasse, ni d'écume de sucre, ni de
» cidre, ni d'autre matiere semblable.
» Les précautions qu'on prend, tant
» pour procurer l'exécution de ces or-
» donnances, que pour assurer le re-
» couvrement de certaines imposi-

tions , sont si gênantes, si tyranni-
 ques, qu'elles ont droit de surprendre
 dans un pays de liberté. La maison
 des distillateurs est ouverte aux Com-
 mis de l'accise , qui ont droit de s'y
 transporter à toute heure. La seule
 obligation qu'on impose à ces Em-
 ployés, est d'avoir avec eux un officier
 de la police, que nous appellons un
 Connétable , quand ils choisissent le
 tems de la nuit pour faire leur visite. Ils
 ont le pouvoir d'enfoncer les portes ,
 d'abattre une cloison, & même de per-
 cer un mur mitoyen , lorsqu'ils espe-
 rent de découvrir quelques prati-
 ques contraires à la défense. Pour
 toute indemnité du trouble que cau-
 sent ces recherches , ils ne sont tenus
 qu'à réparer le dommage qu'elles ont
 causé , quand il ne se rencontre rien
 contre les réglemens. Il suffit , pour
 être soumis à des perquisitions si fa-
 tigantes , d'avoir chez soi du cidre ,
 de la mélasse , un alambic , &c. Un
 distillateur ne peut échauffer son four-
 neau , ni vendre la liqueur qu'il a
 distillée , sans en donner connois-
 sance à ces cruels inquisiteurs. Il ne
 lui est pas permis de changer de ma-

» gasin , de laboratoire , d'ustensiles ,
 » ni de dénlacer ses tonneaux , sans les
 » en avertir , sous peine d'une grosse
 » amende. Quiconque est surpris en
 » vendant des liqueurs fortes dans les
 » rues , dans les champs , ou ailleurs
 » qu'aux places dénommées dans les
 » permissions , est condamné à la même
 » peine ; & faute de paiement , il est
 » enfermé dans une maison de force
 » pendant deux mois , & fouetté cruel-
 » lement avant que d'être élargi.

» La perfection à laquelle , malgré
 » toutes ces entraves , nos distillateurs
 » ont porté leurs eaux-de-vie de grain
 » & les nouvelles liqueurs qu'ils ont
 » composées , entr'autres l'élixir de ge-
 » nievre , a fait oublier aux Anglois
 » vos eaux-de-vie de France. Leur in-
 » tempérance sur ce point a tellement
 » franchi les bornes de la modération ,
 » que le Parlement a cru devoir , par de
 » sages réglemens , en prévenir les mau-
 » vais effets. Il a défendu de vendre
 » ces liqueurs en détail , sans en avoir
 » obtenu une permission qui coûte cin-
 » quante guinées , & ne dure qu'un
 » an. L'art de distiller l'eau-de-vie de
 » grain a fait ensemençer en bled

plus de cent mille arpens , qui jusques-là avoient toujours été en friche.

» Le charbon de terre nous fournit une branche de commerce qui nous enrichit , en même tems qu'elle facilite & soutient l'accroissement de notre marine. Nos mines en produisent plus que nous n'en pouvons consommer pour nous chauffer, pour apprêter nos alimens , pour les travaux de notre industrie , pour les approvisionnementens de nos vaisseaux , & pour la consommation des habitans de nos colonies. Ce fossile est d'une si grande importance pour l'Angleterre , qu'on assigne ordinairement, sur cette production , une partie des subsides que la nation accorde pour les besoins de l'Etat. Les mines du Northumberland en fournissent une quantité étonnante, dont l'embarquement se fait à Newcastle; & les bâtimens chargés de cette marchandise, sortent par flottes du port de cette ville. La mer en est continuellement couverte; & l'on voit à Londres, sans interruption , plus de cinq cens vaisseaux de dix à trente pieces de

» canon, les uns nouvellement arrivés
 » les autres prêts à s'en retourner après
 » avoir vendu leur charge. Cette capi-
 » tale en consomme seule plus de vingt
 » quatre millions de boisseaux ; & le
 » débit entier de cette marchandise
 » n'emploie pas moins de quinze cent
 » navires pour l'intérieur du royaume
 » me, sans compter le grand nombre
 » de ceux qui en portent chez l'é-
 » tranger. Ce négoce est une pépi-
 » nière de matelots que la flotte royale
 » enlève dans ses besoins.

» Sans la ressource du charbon de ter-
 » re, les Anglois, qui ont si peu ménagé
 » leurs forêts, se repentiroient de leur
 » négligence à les entretenir. Cette subs-
 » tance utile & abondante est l'unique
 » aliment du feu qui se fait dans les cui-
 » fines, dans les appartemens & dans
 » les salles même de parade ; sans par-
 » ler de ce qui se consomme pour les
 » manufactures de verre, de faïence,
 » de fer, de poterie, d'armes, &c, éta-
 » blies, dans le cœur même de Londres,
 » sur l'un & l'autre bord de la Tamise.
 » La commodité qu'offre ce fleuve
 » pour distribuer le charbon dans ces
 » divers ateliers, la facilité que pro-

» cure leur situation pour répandre tout
 » ce qui s'y fabrique dans les magasins
 » & dans les boutiques, sans être obli-
 » gé de l'emballer & de l'encaisser, as-
 » surent, à perpétuité, à cette capitale
 » cette incommode & épaisse fumée,
 » qui enveloppe son atmosphere, for-
 » me un nuage que le soleil perce rare-
 » ment, & cause peut-être aux habitans
 » cette maladie si connue sous le nom
 » de Consomption.

» On n'est pas d'accord sur la nature
 » de ce fossile: les uns disent que c'est
 » une terre argilleuse, pénétrée de
 » soufre & de bitume; les autres que
 » c'est du bois décomposé, & changé
 » en limon imprégné de vertus vitrio-
 » liques. Quoi qu'il en soit, cette ma-
 » tière est d'un noir foncé; & les par-
 » ties qui la composent sont des lames
 » minces, étroitement unies entr'elles.
 » Sa consistance, ses effets, sa proprié-
 » té varient suivant la profondeur d'où
 » elle est tirée. Il y en a de deux especes:
 » l'une est grasse, compacte, & lente
 » à s'enflammer; mais ensuite elle donne
 » un feu très-vif. L'autre est tendre,
 » friable, & s'allume promptement;
 » mais sa chaleur est très-légère.

214 SUITE DE L'ANGLETERRE:

» Ce minéral se trouve ou par couches ou par veines dans l'intérieur de la terre ; & ces couches varient dans leur épaisseur, qui n'est quelquefois que de deux ou trois pouces : pour lors, elles ne valent pas la peine d'être exploitées. D'autres au contraire sont très-épaisses, & suivent toujours une direction parallèle aux différens lits de pierres ou de terre qui les accompagnent. Quand on a découvert une mine, on y creuse deux puits, dont l'un sert à placer une pompe pour épuiser l'eau, l'autre pour tirer le charbon ; & tous deux pour donner de l'air aux ouvriers, & fournir une issue aux vapeurs dangereuses.

» Un habile mineur doit connoître la conduite des fosses, l'attaque des veines par les galeries qu'on y ouvre, l'extraction de la matière, l'art de prévenir les accidens ou de les réparer. Il doit savoir conduire l'air avec précaution & le distribuer avec intelligence. Dans les tems chauds, ou lorsque les galeries ont une certaine profondeur, l'air se condense ; & l'on est obligé de cesser les opérations par le défaut de son ressort. Comme il ne

SUITE DE L'ANGLETERRE. 219
met plus en mouvement les particules
bitumineuses qui s'élèvent dans les
galleries; ces mêmes particules se réunissent, s'épaississent, répandent une
vapeur fétide, nuisible, & même mortelle. Il y auroit alors de l'imprudence
à laisser descendre les ouvriers dans
la fosse. Pour s'assurer de la nature de
cette vapeur, on met au fond d'un
panier une chandelle allumée & arrêtée avec de la terre glaise; on descend
ce panier; & si la lumière résiste jusqu'au fond, il n'y a rien à craindre.
On use d'une précaution à peu près
semblable par rapport aux galleries:
l'ouvrier met une chandelle au bout
d'une longue perche qu'il porte devant lui; & s'il s'apperçoit que la lumière s'allonge en s'éteignant, il doit
se retirer; autrement il seroit étouffé. Pour dilater l'air dans les mines,
on fait une grille ronde de la hauteur de deux pieds; on y allume du
charbon minéral; & on la suspend à
la cheminée. Le feu dissipe les vapeurs, raréfie l'air, & le remet en
mouvement.

» Un des accidens les plus dangereux
est un feu de météore si actif, qu'il

216 SUITE DE L'ANGLETERRE:

» parcourt comme un éclair tous les ou-
» vrages. Cette inflammation subite
» n'arrive que dans les veines nîtreuses.
» Pour en détruire l'effet, on donne à
» l'ouvrier qui entre le premier dans la
» fosse, un habit, un masque & des
» gants de toile. Il tient une perche, à
» l'extrémité de laquelle est une lumie-
» re, se met sur le ventre, & monte la
» chandelle jusqu'à ce que la vapeur
» soit allumée. Elle s'enflamme sur le
» champ avec un bruit semblable à un
» violent coup de tonnerre, & va for-
» tir par un des puits. Cette opération
» purifie l'air; & l'on peut ensuite des-
» cendre dans la mine sans courir le
» moindre danger. La violence de l'ac-
» tion de ce tonnerre souterrain se dé-
» ploie contre le toit supérieur de la
» mine. On prétend que si l'ouvrier
» qui a allumé la vapeur, étoit vêtu de
» laine, ses habits seroient consumés
» en un instant; car une propriété sin-
» gulière de ce météore, est de ne brû-
» ler que ce qui vient du regne animal.
» Il y a quelques années qu'un pareil
» accident fit périr onze mineurs. L'ef-
» fet de cette vapeur est d'appesantir &
» d'endormir; mais elle agit quelquefois

» si promptement , que les ouvriers
 » tombent de l'échelle en descendant
 » dans la fosse. On peut les sauver si
 » l'on a soin de les secourir à tems. On
 » les porte au grand air , où ils restent
 » d'abord sans donner aucun signe de
 » vie. Le remede le plus efficace est de
 » couper un gazon , de coucher le ma-
 » lade sur le ventre , de façon que sa
 » bouche pose sur le trou fait dans la
 » terre ; d'appliquer ensuite ce gazon
 » sur sa tête ; & s'il n'a pas été exposé
 » trop long-tems à la vapeur , il revient
 » peu à peu comme d'un profond som-
 » meil. D'autres lui font avaler de
 » l'eau tiède avec de l'esprit de vin. Ce
 » mélange lui procure un vomisse-
 » ment abondant de matieres noires ;
 » mais souvent il lui reste une toux
 » convulsive qui ne le quitte plus.
 » Heureusement ces exhalaisons ne re-
 » gnent pas continuellement dans les
 » mines ; & d'ailleurs on a grand soin
 » d'employer tous les moyens que l'art
 » peut suggérer , pour faciliter la circu-
 » lation de l'air : mais de toutes ces mé-
 » thodes , il n'y en a pas de plus sûre ,
 » que l'usage du ventilateur.

» Les mines de fer ne sont ni aussi

» communes , ni aussi abondantes en
 » Angleterre , que celles du charbon ;
 » & ne fournissant point assez de ma-
 » tiere pour suffire à tous les ouvrages
 » qui s'y fabriquent , nous sommes obligés
 » d'en faire venir de Suede , de Russie , &
 » de la Biscaye. Les plaques de chemi-
 » née , les canons de fer , les carcasses ,
 » les bombes se coulent dans la provin-
 » ce de Suffex. Celles de Surrey , de
 » Staffort , de Warwick , de Glocester , de
 » Northumberland & d'Yorck sont re-
 » nommées pour leurs forges & leurs
 » fonderies. La clinquallerie , la taillan-
 » derie , la coutellerie & la bätterie de
 » cuisine emploient une foule innombrable
 » d'ouvriers , sur-tout depuis que ,
 » sous le regne de Guillaume III , on a
 » élevé des martinets , & que les for-
 » ges ont reçu des encouragemens en
 » divers endroits du royaume. Plusieurs
 » de nos villes doivent leur lustre aux
 » manufactures de ce genre. On fait
 » d'excellent acier dans le comté de Glo-
 » cester. Les boutons de métal viennent
 » de Birmingham & de Coventry. Shef-
 » field , dans le comté d'Yorck , a
 » cinquante mille habitans , dont les
 » trois quarts sont forgerons. On tra-

» vaille parfaitement en coutellerie à
 » Newcastle. Londres n'a pas dédaigné
 » cette même fabrique. Les ouvrages de
 » clinquaille qui se font dans cette
 » capitale, effacent tous ceux des autres
 » pays. Autrefois les meilleurs ci-
 » feaux, les meilleurs rasoirs, les meil-
 » leurs canifs se faisoient en France ;
 » aujourd'hui c'est l'Angleterre qui jouit
 » de cette réputation. On tire de chez
 » elle les meilleures serrures, les meil-
 » leurs instrumens de chirurgie ; & en
 » général tous les outils qui ont be-
 » soin d'être portés à une certaine per-
 » fection, sortent des mains des ouvriers
 » de Londres. On en embarque des
 » quantités prodigieuses pour la France,
 » la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, la
 » Pologne & la Russie. L'exportation
 » annuelle de ces marchandises va
 » au-delà de trois mille tonneaux ;
 » nos colonies seules en prennent
 » pour cent mille livres sterlings.

» Nous nous piquons de l'emporter
 » sur les Allemands, sur les Liégeois, sur
 » les Hollandois pour la batterie de cui-
 » sine & les ouvrages de fer fondu.
 » Ces manufactures se font tellement

» étendues parmi nous, qu'elles occu-
 » pent plus de deux cens mille ouvriers
 » au-delà de ce qu'elles en ont jamais
 » employés. Les forges de Newcastle
 » en entretiennent seules plus de trente
 » mille.

» Le plomb, l'alun, le cuivre & l'étain
 » sont d'autres productions propres
 » près de cette île, qui forment comme
 » autant de petites branches de son né-
 » goce. La quantité qui s'en vend aux
 » étrangers, fait entrer de grandes
 » sommes dans le royaume. Les mines
 » les plus riches sont celles du pays de
 » Galles : le plomb qu'on en tire four-
 » nit soixante-douze onces d'argent par
 » tonne. L'étain d'Angleterre passe pour
 » le meilleur de l'Europe ; on vend
 » principalement celui de la province de
 » Cornouailles : les scories même qu'il
 » rebutent les ouvriers, en produisent
 » d'aussi bon, que celui qui vient d'Alle-
 » magne. La Reine Anne a déchargé de
 » tous droits le charbon de terre em-
 » ployé à la fonte de l'étain dans cette
 » province & dans celle de Devon. Les
 » étamiers ont d'autres privilèges fort
 » étendus ; mais, quoiqu'ils pos-
 » sèdent le plus bel étain, ils le savent

mal employer ; & quand on veut avoir de la belle vaisselle de ce métal , il faut la faire venir de l'étranger.

» Les mines de cuivre de Somerset ; quoique moins abondantes que celles de plomb & d'étain , passent pour les plus riches du royaume. On y a trouvé une marcassite , dont on est parvenu à tirer un cuivre qui n'est point inférieur à celui de Suede. Ce travail fait vivre aujourd'hui près de cent mille ouvriers ; & au lieu que précédemment les Anglois étoient obligés d'importer tous les ans du cuivre étranger pour plus de deux cens mille livres sterling , ils en exportent présentement pour une pareille somme.

» Nous avons aussi un grand nombre de fossiles , telles que le marbre , l'albâtre , le crystal , l'amiante , la terre à foulon , la terre à pipe , l'ardoise & l'émeril. Ce dernier est une pierre métallique , rouge , quelquefois grise , fort pesante & très-dure. Les ouvriers s'en servent pour caver & couper le verre , tailler le marbre & les pierres , excepté le diamant , polir le fer & les miroirs d'acier , nettoyer les

» armes , &c. Les Anglois , qui sont les
 » seuls qui pulvérisent l'émeril par le
 » moyen de moulins à eau destinés à
 » cet usage , font de ce minéral réduit
 » en poudre un très-grand trafic. Mais la
 » quantité qu'en fournit l'isle de Guerne
 » sey , n'approche pas de celle qu'ils ap-
 » portent du Levant , & dont ils ont
 » coutume de lester leurs vaisseaux.

» La terre à foulon est une argile fine
 » & onctueuse , qui a quelques proprié-
 » tés du savon , & dont on fait princie-
 » palement usage dans l'apprêt des étof-
 » fes de laine. Elle nous vient sur-tout des
 » comtés de Stafford , de Surrey , de
 » Kent , de Suffex & de Bedford. Ses
 » qualités particulières ne contribuent
 » pas peu à la beauté de nos étoffes ; &
 » le Parlement , toujours attentif à ce
 » qui peut procurer quelque supériorité
 » à la nation , connoissant l'excellence
 » de cette terre , en a défendu l'exporta-
 » tion sous les mêmes peines que
 » celle des laines.

» Le sel marin peut être mis au rang
 » des productions de la Grande-Bre-
 » tagne , quoique les Anglois soient
 » obligés de recourir à la méthode de
 » l'ébullition pour s'en procurer. Les

SUITE DE L'ANGLÈTERRE. 123
» grandes pluies & la foiblesse des
» rayons du soleil sur nos côtes, nous
» empêchent d'en avoir d'une autre
» manière. C'est ainsi qu'on en fabrique
» dans l'isle de Wicgh, dans le Cum-
» berland, le Durhum & le Northum-
» berland, d'où il se transporte à Lon-
» dres sous le nom de sel de Newcastle.
» Nous en tirons d'autre des fontaines
» salées & des mines, qui, avec celui
» de Newcastle, suffit pour nos besoins
» domestiques. Il a assez de force pour
» être employé dans les salaisons, soit
» de chair, soit de poisson, en y mê-
» lant du sel gris. Il faut excepter le
» hareng qui demande un sel d'une qua-
» lité supérieure, que nous ne pouvons
» avoir que de l'étranger. Notre anti-
» pathie pour la France nous a fait
» tenter plusieurs fois, d'ôter au sel
» d'Espagne & de Portugal l'âcreté &
» la sérosité qui les rendent peu propres
» à la salaison; nous n'y avons presque
» jamais réussi.

» La nécessité d'avoir du sel de la
» meilleure espece pour le hareng &
» quelques autres poissons qui par-
» ticipent de sa nature, nous a fait
» faire les plus grands efforts pour

224 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» nous en procurer sans dépendre
» d'aucune nation étrangere. D'habiles
» phyficiens ont imaginé de disposer
» les marais salans en tranchées étroites,
» de leur donner moins d'eau qu'on
» ne fait en France, & d'élever au-
» dessus des espèces de couvercles qui
» s'ouvrent du côté du midi. A cette
» invention ils en ont joint de plus re-
» cherchées : les unes & les autres n'ont
» point encore produit d'heureux effets.

» Les manufactures forment une au-
» tre branche de commerce, qui aug-
» mente la valeur des productions natu-
» relles par la maniere dont on les em-
» ploie ; & le débit qui s'en fait au-de-
» hors, est la source la plus abondante
» des richesses de ce royaume. Elles oc-
» cupent une infinité de gens, les uns à
» les fabriquer, les autres à les transf-
» porter au-delà de la mer, ou à cher-
» cher les matieres propres à les tra-
» vailler, telles que les huiles, la tein-
» ture, la soude, le savon, &c.

» Nos manufactures de laines méritent
» d'être nommées les premières, com-
» me les plus précieuses & en même tems
» les plus anciennes du pays. C'est dans
» le comté de Wilts, que se fabriquent

» ces belles étoffes que nous envoyons
 » par tout le monde sous le nom de draps
 » Espagnols, parce qu'il y entre beau-
 » coup de laine d'Espagne mêlée avec la
 » nôtre. Les Comtes de Gloucester & de
 » Worcester fournissent toutes les dra-
 » peries blanches que nous vendons en
 » Turquie. La calmandre se fait à Nor-
 » wich; & le drap écarlate est teint à
 » Stroud sur la riviere de ce nom, où
 » les eaux, très-propres à cette teinture,
 » ont engagé à construire plusieurs mou-
 » lins à foulon. Nos manufacturiers tra-
 » vaillent également en étoffes grossieres
 » pour les pauvres, en couvertures de
 » lit, en ameublemens. Un de vos com-
 » patriotes, connu dans le monde,
 » par ses disputes avec les Jésuites, sous
 » le nom de Pere Norbert, vient d'éta-
 » blir, à trois milles de cette capitale,
 » deux manufactures de tapisserie de
 » laine, l'une d'après celle des Gobe-
 » lins, l'autre à l'imitation de celle de
 » Chaillot près de Paris, lesquelles mé-
 » ritent d'être protégées, soutenues,
 » encouragées par le gouvernement.

» Toutes ces fabriques surpassent;
 » par leur nombre & leur diversité,

226 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» celles qui sont en Angleterre. Il y
» en a cependant de très-considéra-
» bles dans d'autres genres. Plusieurs
» villes font un fort gros trafic de bas à
» l'aiguille & au métier. Avant la ré-
» vocation de l'Edit de Nantes, les An-
» glois recevoient de France tous leurs
» chapeaux. Les Réfugiés en ont ap-
» porté les manufactures avec eux : les
» principales sont établies à Leicester,
» à Warwick, à Wandsworth & à Lon-
» dres. Il y a des provinces qui s'occu-
» pent uniquement du filage, & où les
» femmes & les filles de la campagne ne
» quittent pas le fuseau. Nos fabriques
» de lainerie emploient au moins un
» million d'ouvriers, ou la huitième
» partie des habitans de la Grande-
» Bretagne.

» Celles de coton & de toile devien-
» nent, par leur accroissement, une
» grande ressource pour les pauvres
» qui y trouvent à travailler. On
» en tire des basins, des futaines,
» des rubans, & plusieurs étoffes au
» métier, propres à faire des jupes,
» des camisoles & des robes. La per-
» mission de peindre & d'imprimer les
» toiles pour imiter les Indiennes & les

» Perles , a donné naissance à une nou-
 » velle profession en Angleterre. Le dé-
 » bit en est devenu assez considérable ,
 » pour engager le Parlement à imposer
 » des taxes sur cette marchandise. C'est
 » M. Cromelin, Réfugié François, qui
 » a porté cet art, parmi nous, à la per-
 » fection où il est actuellement. La fa-
 » brique du fil à coudre n'a pas fait les
 » mêmes progrès : celle des dentelles
 » a mieux réussi. La province de
 » Buckingham est remplie d'ouvrières
 » qui en travaillent de différens prix. Il
 » s'en fait à Blendfort d'aussi belles
 » qu'en Flandres & à Venise ; mais leur
 » quantité ne répondant point à notre
 » consommation, nous en tirons tous
 » les ans de Bruxelles, de Malines &
 » de Valenciennes.

» La soie est la matiere d'une autre
 » espece de manufacture très-florissante
 » en Angleterre. Autrefois nous en im-
 » portions annuellement pour douze
 » cens mille livrés sterlings ; aujour-
 » d'hui nous n'en achetons pas en Fran-
 » ce pour la quatrieme partie de cette
 » somme. Nous faisons des étoffes plei-
 » nes, rayées, brochées, & à fleurs
 » d'or & d'argent. L'Italie nous fournit

» de la soie ; & nous la travaillons dans
 » notre pays. Nous en recevons aussi
 » de Perse, de Georgie & de Bengale.
 » On fait monter à cinq cens mille li-
 » vres sterlings par an , l'importation
 » totale des soies que nous tirons
 » en métasse, tant de Turquie, d'Ita-
 » lie, que des Indes. Le Parlement fit
 » un bill il y a quelques années, pour
 » engager nos Colonies à élever des
 » vers à soie.

» Ce fut à Cantorbéry, que les Ré-
 » fugiés Wallons & François, attirés
 » par Elisabeth & ses successeurs, éle-
 » verent nos premières manufactures
 » de soierie. Guillaume III encoura-
 » gea ces fabriques & en établit de
 » nouvelles. La Reine son épouse, pour
 » les mettre en vogue, ne voulut plus
 » porter d'autres étoffes ; & il y a
 » cinquante ans, qu'on faisoit déjà an-
 » nuellement, pour trois cens mille li-
 » vres sterlings de taffetas noir dans
 » la Grande Bretagne.

» Les plus célébrés de ces manufactu-
 » res sont à Londres même, où elles
 » occupent plus de huit mille métiers.
 » Il faut convenir que la manœuvre
 » en est excellente, & qu'on ne peut

» leur contester ni le choix des ma-
 » tieres, ni la perfection des teintures ;
 » mais ils sont encore bien éloignés de
 » celle du dessein. On connoît nos étof-
 » fes au manque de goût & de compo-
 » sition, & à la distribution des cou-
 » leurs mal nuancées, sans opposition ;
 » sans force & sans art, quoique très-
 » belles en elles-mêmes.

» Nos manufacturiers d'étoffes bro-
 » chées donnent encore dans un autre
 » défaut d'autant moins pardonnable ;
 » que ce n'est pas seulement une er-
 » reur de goût, mais d'intérêt & de
 » commerce. Ils enrichissent, mal à
 » propos, de matiere, une marchandise
 » déjà trop chere par la façon, & pro-
 » digent la soie dans des ouvrages qui
 » ne sont déjà que trop lourds. Une
 » étoffe de prix ne doit pas plus durer,
 » que la fraîcheur des couleurs qui
 » la décorent ; elle est faite pour la pa-
 » rure & non pour l'usage. Cette con-
 » sidération devroit avoir d'autant plus
 » de force, qu'une robe trop battue,
 » trop pesante, trop ferme, habille tou-
 » jours mal, sans jeu, sans plis, sans
 » grace, & ressemble moins à un vête-
 » ment qu'à un meuble. D'ailleurs la

230 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» cherté d'une étoffe en diminue na-
» turellement le débit. C'est sur la fa-
» çon & non sur la matiere , qu'un
» fabricant doit établir son gain,
» sur-tout quand cette matiere est aussi
» chere que l'est la soie.

» Les verreries, quoique nouvelles
» en Angleterre , ont déjà atteint la
» perfection de cet art. L'habileté de
» nos ouvriers paroît sur-tout dans les
» ouvrages en façon de crystal, qui ser-
» vent aux besoins journaliers. Les va-
» ses & les ustensiles d'argent n'ont rien
» de plus agréable à la vue ; & la modi-
» cité du prix leur fait donner la pré-
» férence sur ceux des autres pays.
» Avant le regne de Guillaume III , les
» Anglois tiroient de France presque
» tout le verre dont ils faisoient usage ;
» aujourd'hui ils sont en état d'en ven-
» dre à leurs voisins. Leurs principales
» fabriques sont établies dans les com-
» tés de Suffex , de Somerset , de
» Worcester, de Northumberland, de
» Gloucester, de Middlesex & d'Yorck.
» Londres est le seul endroit du ro-
» yaume , où il y ait une manufacture
» de glace.

» La poterie de terre n'avoit pas fait

» de grands progrès dans cette île au
 » commencement de ce siècle ; mais les
 » soins qu'on a donnés à ce travail ,
 » l'ont mis en état de produire des ou-
 » vrages recherchés dans plusieurs con-
 » trées de l'Europe. On trouve aux en-
 » virons de Londres trois ou quatre
 » manufactures de porcelaine ; celle de
 » Chelsea est la plus considérable. Un
 » riche particulier en soutient la dépen-
 » se ; un habile artiste François fournit
 » ou dirige les modèles de tout ce qui
 » s'y fabrique. Il s'en est établi, depuis
 » quelque tems , une autre dans le voi-
 » sinage de celle-ci, dont les ouvrages
 » sont peints en camayeu par une
 » espece d'impression. On grave sur
 » une planche de cuivre le sujet qu'on
 » veut représenter. Il faut que la taille
 » de cette gravure soit assez ouverte ,
 » pour contenir une certaine quan-
 » tité de substance propre à l'opéra-
 » tion. On met sur la planche cette
 » même substance , qui doit être la
 » chaux de quelques métaux , mêlée
 » de verre réduit en poudre. On en
 » fait une impression sur du papier
 » que l'on applique ensuite , par le côté
 » imprimé , sur l'endroit de la porce-

232 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» laine que l'on veut peindre , après
» l'avoir frotté d'huile de térében-
» thine. On enleve ensuite propre-
» ment le papier ; & l'on met l'ou-
» vrage au feu. Cette façon de peindre
» ou d'imprimer la porcelaine pourroit
» admettre l'usage de plus d'une cou-
» leur , sans se borner au camayeu. Un
» sujet une fois dessiné & gravé devient
» non-seulement une économie confi-
» dérable par la répétition de ses appli-
» cations ; mais , quand le dessein est
» bon , comme il est aisé de s'en procu-
» rer , il augmente l'élégance & le prix
» de l'ouvrage.

» Les papeteries d'Angleterre n'ont
» point encore pu nous affranchir
» de l'obligation d'acheter du papier
» en France & à Genes. Le nôtre ne
» le cede point en qualité à celui de
» Hollande ; il le surpasse même en
» blancheur. Celui d'Écosse est d'une
» grande beauté : les freres Foulis , Im-
» primeurs à Gloucester , qui envoient
» chez l'étranger pour deux millions par
» an de leurs livres , lui doivent en par-
» tie la réputation de leurs presses.
» Les fameuses éditions de Jean Bas-
» kerville , de la ville de Birmingham

» dans la province de Warwick, attia-
 » chent également les curieux par l'élé-
 » gance & l'œil des caractères, par la
 » perfection du tirage, par la couleur
 » uniforme de l'encre, & sur-tout par
 » la beauté du papier qui est d'un poli
 » si parfait, qu'on le croiroit composé
 » de soie plutôt que de chiffon. Con-
 » tent de la simplicité de l'art typogra-
 » phique, l'habile Imprimeur n'a pas
 » eu besoin d'emprunter le secours de
 » la gravure, ni tous ces ornemens ac-
 » cessoires qui servent, pour ainsi dire,
 » de passe-port à une foule d'insipides
 » productions.

» Chez nous le papier est beau-
 » coup plus cher qu'en France; les frais
 » d'impression sont plus considérables;
 » & cependant presque tous les livres
 » qui sortent de nos presses, sont géné-
 » ralement mieux imprimés que les vô-
 » tres. Vous avez de bons Typographes,
 » d'excellens Fondeurs de caractères;
 » mais vous ne faites point assez de
 » cas de ces deux professions; & leur
 » industrie n'est point récompensée
 » par la considération publique. Les
 » Artistes médiocres doivent être exci-
 » tés par l'intérêt, les grands Artistes
 » par l'honneur.

234 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» On imprime autant & peut-être
» plus à Londres qu'à Paris ; cependant
» le négoce de la librairie d'Angle-
» terre est bien moins étendu que ce-
» lui de France. Le vôtre se fait avec
» le monde entier ; & ce que les An-
» glois vendent de livres écrits en leur
» langue , est presque borné à l'inté-
» rieur de leur île. Avides , com-
» me nous le sommes , de toutes
» les productions de votre littératu-
» re , nous préférerions certainement
» de les acheter de vous plutôt que des
» Hollandois , si vous preniez plus de
» soin de votre typographie. Vos livres
» composent les trois quarts des bou-
» tiques de nos libraires , sans compter
» les envois qu'ils en font dans nos
» Colonies.

» C'est un usage très-commun parmi
» nous , de distribuer successivement
» & à mesure qu'elles sortent de la
» presse, les feuilles détachées d'un ou-
» vrage de longue haleine ; ce qui est
» très-commode pour ceux qui aiment
» à connoître une partie du livre, avant
» que d'acheter le tout ; on est moins
» effrayé du prix ; & les Libraires en
» vendent un plus grand nombre d'ex-
» emplaires.

» La fabrication des cuirs procure
 » aux Anglois une marchandise qu'ils
 » mettent en œuvre chez eux, ou qu'ils
 » vendent à l'étranger au grand avan-
 » tage de leur commerce. Les règle-
 » mens ont varié au sujet de l'exporta-
 » tion des cuirs non travaillés. On l'a
 » permise dans des tems ; on l'a défen-
 » due dans d'autres, suivant les diffé-
 » rentes vues du gouvernement. Nous
 » avons un grand nombre de tanneries
 » répandues dans nos provinces ; &
 » plusieurs de nos villes sont renom-
 » mées par les ouvrages qu'elles dé-
 » bitent en Angleterre, ou qu'elles
 » envoient au-dehors. Londres en fa-
 » çonne une grande quantité ; on tire
 » de Northampton des fouliers tout
 » faits, du comté de Sommerfet des
 » gants de peau pour hommes, de ce-
 » lui d'Oxford des selles de cheval,
 » du royaume d'Ecosse les meilleurs
 » gants de femmes, &c.

» Autrefois les manufactures de ta-
 » bac & les façons qu'on donnoit à cette
 » denrée, procuroient de l'emploi à
 » une multitude d'ouvriers ; mais de-
 » puis que, dans tous les pays, on fait
 » travailler cette plante, le nombre en

236 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» est prodigieusement diminué. Nos
» Colonies de l'Amérique septentrio-
» nale produisent des récoltes immenses
» de tabac. La France seule nous en ache-
» te tous les ans pour plus de quatre mil-
» lions ; le reste se distribue en Hollan-
» de , en Allemagne , en Norvege &
» dans la Baltique. Les droits qui se le-
» vent sur cette production à son entrée
» dans le royaume , sont de sept de-
» niers la livre ; cet argent se rend
» à la sortie , si elle se fait dans l'espace
» de trois ans. La culture de cette plan-
» te est défendue dans la Grande-Bre-
» tagne.

» La pêche est encore une source
» abondante de richesses pour l'Angle-
» terre , & une autre branche de son
» commerce. Yarmouth & Lestof sont
» les deux villes qui s'occupent le plus
» spécialement de ce négoce. Les autres
» provinces maritimes ont aussi des pê-
» cheurs ; mais les côtes de Terre-Neu-
» ve & de la Nouvelle Angleterre sont
» pour nous des mines intarissables.
» Nous prenons dans tous ces différens
» parages une quantité infinie de morues,
» de harengs & de sardines que nous
» vendons aux étrangers. Les Ecoissois

» valent , année commune , plus de soi-
 » xante mille barils de harengs au-delà
 » de ce qu'ils peuvent consommer. Les
 » côtes d'Angleterre en fournissent au-
 » tant , sans compter la quantité im-
 » mense qui se mange frais. La plus
 » grande partie est embarquée pour la
 » Hollande , la France , l'Espagne &
 » l'Italie.

» Si l'on doit se fier aux rapports des
 » marchands , les différentes pêches de
 » morue qui se font par les Anglois
 » dans les mers du Nord , sur les côtes
 » occidentales & au Nord-Ou Est de
 » l'Ecosse , sur le grand banc de Terre-
 » Neuve ; & sur les côtes septentrio-
 » nales de nos Colonies , en produisent
 » tous les ans plus de deux cens mille
 » quintaux , qui s'envoient dans les par-
 » ties méridionales de l'Europe & aux
 » Antilles. La Nouvelle-Angleterre fait
 » un commerce particulier de merluche
 » avec les Colonies Françoises , qui aug-
 » mente encore le produit de cette pê-
 » ché. Celle du saumon est plus abon-
 » dante sur les côtes d'Angleterre , d'E-
 » cosse & d'Irlande , que dans aucun au-
 » tre lieu connu. On en prend aussi
 » beaucoup dans l'isle de Terre-Neuve.

238 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» Les huitres de Colchester passent pour
» les plus délicates de l'Europe.

» Le gouvernement Britannique n'a
» rien négligé pour encourager la pêche
» de la baleine. Il est vrai qu'elle a été
» plus tard que les autres, l'objet de son
» attention & de ses soins ; car ce ne fut
» que sous le regne de Guillaume III,
» que se forma la première compagnie
» qui entreprit ce négoce. Le Parle-
» ment lui accorda de grandes pré-
» rogatives. On lui donna la faculté
» d'acquérir des biens en fonds de
» terre ; elle eut un sceau particulier,
» & plusieurs privilèges communs à
» tous les corps politiques. En vertu de
» sa charte, elle pouvoit faire le com-
» merce de la baleine dans toutes les
» mers, & notamment dans celle du
» Groenland ; & ce droit s'étendoit sur
» toutes les parties provenant de cet
» animal. Son huile & ses savons
» étoient exempts de tout impôt.

» Tant d'avantages ne purent empê-
» cher la Société d'abandonner son en-
» treprise ; mais la Reine Anne, en ren-
» dant cette pêche libre, accorda à
» tous ses sujets les mêmes privile-
» ges dont la Compagnie avoit joui.

» Les Harponneurs furent dispensés
 » du service forcé sur la flotte royale ;
 » & afin que les marchandises eus-
 » sent plus de débit , comme elles con-
 » sistent principalement en huile , il fut
 » défendu d'en brûler d'autre que celle
 » de baleine , dans toute l'étendue de la
 » Grande-Bretagne. Enfin , il y a quel-
 » ques années que le Parlement passa
 » un acte ; qui donne le droit de natura-
 » lité en Angleterre , à tout Protestant
 » étranger qui servira un certain tems
 » sur un vaisseau employé à cette pê-
 » che. Il ne paroît pas néanmoins, qu'on
 » ait réussi à l'étendre autant que ces
 » sages mesures font voir qu'on le
 » desiroit ».

Dans la crainte , Madame , que ces
 détails de commerce ne lassent votre
 attention , j'en réserve la suite pour la
 lettre suivante.

Je suis , &c.

A Londres, ce 17 septembre 1755.

LETTRE CCXXV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

» **L**E commerce languit en Angle-
 » terre, faute d'activité, depuis Gui-
 » laume le Conquérant jusqu'au seizième
 » siècle. Le gouvernement féodal e-
 » a long-tems retardé les progrès; &
 » les Anglois n'ont commencé à deve-
 » nir industrieux, que sous le regne
 » d'Edouard III. Ce prince, pour en-
 » courager les manufactures, défendit
 » l'importation des étoffes étrangères,
 » & mit un impôt sur l'exportation des
 » laines non fabriquées. Tout le négoce
 » de la Grande-Bretagne se bornoit
 » alors à porter au dehors son plomb,
 » son étain, sa laine, son beurre, ses
 » cuirs, son fer, pour lesquels elle re-
 » cevoit les marchandises, les denrées
 » dont elle manquoit; & Calais étoit l'en-
 » trepôt de tout ce trafic. La possession
 » de cette ville rendoit les Anglois ri-
 » vaux des Flamands; les foires qu'ils y
 » établirent ruinerent celles d'Anvers.
 » Elisabeth, donnant une attention
 » plus

plus particuliere au commerce, accueillit les Flamands exilés de leur pays, & avec leur secours fonda plusieurs manufactures. Ses vaisseaux allerent dans le nouveau monde chercher de nouvelles richesses ; & ses Colonies y cultiverent de nouvelles terres, tandis que par des traités avantageux, elle assuroit à ses peuples le trafic du Nord & du Levant. L'exportation des grains ouvrit une autre branche aux négocians, & fut un aiguillon puissant pour les cultivateurs. Enfin l'isle de Terre-Neuve, dont elle s'empara, rendit sa nation maîtresse de presque toute la pêche de la morue.

» Pour perfectionner la qualité de nos draps, les successeurs de cette Princesse créèrent une Chambre de commerce, & engagerent les courtisans à s'habiller des étoffes du pays. L'anarchie du regne de Charles I & le protectorat de Cromwel ne nuisirent point au négoce. La conquête de la Jamaïque, l'Acte de Navigation, la diminution de l'intérêt de l'argent sont les trois événemens qui,

142 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» dans ces tems de trouble , contribue
» rent le plus à son avancement.

» Charles II porta aussi quelque at-
» tention sur les mêmes objets : l'An-
» gleterre étoit alors au comble de
» la prospérité ; on n'y connoissoit
» que deux taxes , celle du pondage
» ou le sou pour livre sur l'entrée
» & la sortie des marchandises , &
» celle des terres , qui se réduisoit à un
» léger impôt. La nation ne devoit
» rien, & possédoit d'immenses trésors :
» le peuple n'avoit jamais été plus heu-
» reux. La passion qu'eut ce Prince pour
» le plaisir , ne lui permit guere de se
» fatiguer l'esprit par des soins trop sé-
» rieux ; cependant , sans qu'on sache
» à qui on a l'obligation d'y avoir pen-
» sé , il se trouve plusieurs bons règle-
» mens de commerce établis & passés
» sous son regne.

» Aucun Roi d'Angleterre n'a eu de
» si bonnes idées que Jacques II sur une
» matiere si importante. C'est une jus-
» tice que lui rendent tous les écri-
» vains ; & sur le piédestal d'une statue
» qui le représente dans la cour du pa-
» lais de Whitehall , il est loué à ce titre.
» Il forma divers systèmes de négoc:

dont la nation a tiré de grands avantages : & il fit des augmentations considérables dans la marine.

» Le Roi Guillaume ne put suivre ;
 » autant qu'il l'auroit désiré , les excellens principes qu'il avoit apportés de
 » Hollande. Nos guerres avec la France,
 » & les oppositions perpétuelles qu'il
 » trouva dans le gouvernement , lui
 » firent abandonner plusieurs entreprises qu'il avoit commencées avec
 » succès. Cependant il prêtoit volontiers l'oreille à toutes les ouvertures ;
 » & il n'en rejetta aucune sans l'avoir
 » examinée. On trouve sous son regne
 » l'origine de plusieurs manufactures
 » qui sont parvenues depuis à leur
 » perfection.

» La Reine Anne , conduite par les
 » mêmes vues , protégea tous ces établissemens , en forma même de nouveaux avec l'argent & l'industrie que
 » lui apportèrent les Réfugiés de France ; & notre commerce fit d'autres
 » progrès dans la suite , qu'on doit sur-
 » tout attribuer à la sagesse des derniers
 » regnes. D'un peuple foible & peu redouté , il a formé une nation opulente , capable d'entreprendre de gran-

» des choses , & de soutenir de grand
» revers.

» Toute la force de l'Angleterre
» étant dans son négoce , on n'y rougit
» point de cette profession. L'habitant
» de la Cité voit dans son comptoir le
» fils , le frere , le parent d'un baron
» ou d'un chevalier qui se glorifient d'a-
» voir , parmi leurs ancêtres , des mar-
» chands dont les noms chers à la pa-
» trie , sont consacrés dans les fastes du
» commerce. Il voit tous les ans un
» homme du même état , revêtu du titre
» de Lord - Maire , jouir , pour ainsi
» dire , des honneurs de la royauté ,
» & d'une autorité presque souveraine.
» Il fait que sa fille sera recherchée par
» les plus grands seigneurs du royaume ;
» que son fils peut prétendre aux pre-
» mières dignités de l'Etat ; que lui-
» même , sans être obligé de quitter
» ses magasins , peut aspirer à des titres
» d'honneur. S'il voit la statue de Mal-
» borough élevée en face d'un superbe
» palais , il apperçoit celles de Gres-
» ham & de Barnard , placées à la bour-
» se comme des monumens éternels de
» la reconnoissance de leurs compatrio-
» tes. Quelle que soit sa fortune , il peut
» travailler à l'augmenter , sans être

» obligé de lui sacrifier l'espérance des
 » honneurs & des places ; & si l'amour
 » du repos lui fait abandonner sa pro-
 » fession , c'est pour la remettre à ses
 » enfans qui s'honorent de l'état de leur
 » pere , & s'y adonnent sans se croire
 » dégradés.

» Un de nos écrivains , nommé
 » Seymour , cherchant l'origine de
 » la plupart des grandes maisons qui
 » existent aujourd'hui en Angleterre ,
 » a trouvé qu'un des ancêtres du
 » Lord Darmouth , Thomas Leggé ,
 » étoit marchand de peaux , & qu'il
 » épousa la fille du Comte de War-
 » wick ; que le Duc de Montague des-
 » cend d'un épicier qui se nommoit
 » Brôw ; le Comte de Rochefort d'un
 » mercier appelé Bullen ; le Duc de
 » Leeds d'un drapier nommé Olborn ;
 » que le Lord de Carnawon compte
 » parmi ses aïeux un épicier , & que le
 » Comte d'Essex doit son origine à Guil-
 » laume Capell , marchand de drap ; le
 » Comte de Warwick à Richard Rich ;
 » marchand mercier ; le Lord Dormer
 » à un homme du même état , ainsi que
 » le Comte de Coventry. Je pourrois
 » en citer un plus grand nombre , dont

» on peut lire la liste dans le même au-
 » teur. Le sot orgueil de la naissance
 » qui caractérise les petites ames, eu-
 » été bien ridicule , lorsque Michel d'
 » la Pole quittoit sa boutique, pour pal-
 » ser dans la Chambre des Pairs en qua-
 » lité de Comte de Suffolk ; lorsque
 » Thomas Morus, simple échevin d'
 » Londres, fut élevé à la dignité d'
 » Chancelier ; lorsque Guillaume Hol-
 » lis fut créé Duc de Newcastle ; lors-
 » que Cranfield, simple marchand, fu-
 » nommé Comte de Midlesex, & l'
 » tailleur Fitz-William, revêtu de l'Or-
 » dre de la Jarretiere.

» Pour justifier une descendance qui
 » dans vos mœurs , pourroit vous pa-
 » roître déshonorante , je dois vou-
 » dire que nos Rois eux-mêmes se fon-
 » quelquefois aggréger à l'un des douz
 » corps , qui sont les marchands de soie
 » les épiciers, les drapiers, les poisson-
 » niers, les orfèvres, les tanneurs, le
 » merciers, les cabaretiers, les tailleurs
 » les regrattiers, les marchands de fer
 » &c, d'où se tire chaque année le Lord
 » Maire, c'est-à-dire , le Roi de Lon-
 » dres. Guillaume III n'étant enco-
 » que Prince d'Orange, avoit adopté

» le corps des drapiers. Lorsque la capitale honore du droit de bourgeoisie quelque étranger de considération, il est obligé, en recevant la patente, de se faire agréer à l'un de ces douze corps. Les chefs de parti dans le Parlement, quoique souvent de la plus haute naissance, briguent eux-mêmes cette incorporation, qui, entre eux & le peuple, devient un gage mutuel d'affection & d'attachement.

» L'esprit républicain s'étant emparé de la nation à la mort de Charles I, la noblesse perdit l'idée, qu'elle pouvoit s'avilir par le négoce. Tant que subsista le gouvernement de Cromwel, le gentilhomme ne fut pas plus considéré que le bourgeois opulent, & parut moins jaloux de l'ancienneté de ses titres, qu'échauffé du desir d'accroître ses richesses. La monarchie rétablit la noblesse, qui reprit son rang sans perdre l'envie de conserver son opulence, & continua à honorer le commerce, pour ne pas paroître s'être avilie en l'exerçant. Ainsi, sans l'établissement de la république, jamais cette profession ne seroit parvenue au degré d'estime où vous la

248 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» voyez : le gentilhomme l'auroit dédaigné ; & ceux qu'elle avoit enrichis , n'auroient peut-être pas manqué eux-mêmes de la mépriser. L'Anglois qui fait qu'elle ne le dégrade point , & qu'au contraire il lui doit sa considération , se donne bien de garde de rien faire qui puisse la lui ôter. Aussi peut-on dire à la louange de nos Insulaires , qu'il n'y a peut-être pas de pays où il regne plus de droiture , de probité & de bonne foi parmi les négocians. Nos marchands n'ont qu'un prix : sur-faire est un talent qui leur est inconnu. Quiconque profiteroit de l'ignorance d'un étranger pour vendre sa marchandise au-dessus de sa valeur , seroit désigné. Sans être puni par la loi , il le seroit par les papiers publics , qui , en publiant sa fourberie , inviteroient les honnêtes gens à lui refuser leur confiance. Mais si , par des événemens imprévus , il se trouve dans la triste nécessité de manquer , la persuasion où l'on est qu'il est plus malheureux que coupable , lui attire aussi-tôt les secours de ses amis , de ses proches , & même de ses créanciers. Dès :

» lors, point de frais de justice : ce
 » sont les confreres qui discutent les in-
 » térêts ; & le résultat de leurs soins
 » est de le remettre en état de travailler
 » comme auparavant. Son honneur ne
 » souffre point de son infortune : toute
 » l'indignation du public n'est que pour
 » le banqueroutier frauduleux. La loi,
 » dans toute sa rigueur, venge le corps
 » des négocians d'un de ses membres
 » qui le déshonore, & les créanciers,
 » de la perte qu'il leur fait essuyer. Point
 » de puissance qui puisse suspendre son
 » jugement ; point de protection qui
 » puisse intimider les juges ; point d'ar-
 » gent qui puisse les corrompre ; ils
 » sont, pour ainsi dire, eux-mêmes sa
 » partie ; toute action qui blesse la bonne
 » foi du commerce, leur est personnelle :
 » d'où il résulte, pour la nation, l'avan-
 » tage singulier d'un crédit immense,
 » qui, dans des momens de crise, met
 » le négociant à portée de venir au se-
 » cours de l'Etat.

» Au reste cette probité, cette bonne
 » foi de nos marchands se trouve jus-
 » ques dans la plus vile populace. Un
 » banquier traversoit un jour les rues de
 » Londres dans un fiacre où il avoit

» beaucoup d'argent. Un des sacs
 » vint à s'ouvrir sans qu'il s'en apper-
 » çût ; & les pieces se répandirent
 » par quelques fentes qui se trouverent
 » dans le bas de la voiture. Des passans
 » arrêterent le carrosse , & avertirent
 » le banquier de ce qui arrivoit. Sur le
 » champ le fiacre fut entouré d'une fou-
 » le de peuple , qui , ayant fait un cer-
 » cle autour de la voiture , ne permi-
 » rent à personne d'en approcher. Pas
 » un de ceux qui formoient cette bar-
 » riere , ne sortit de sa place , que tout
 » l'argent ne fut retrouvé. Le cocher
 » ne quitta pas même son siege ; & il
 » n'y eut pas un des spectateurs , qui
 » demandât pour boire.

» L'Angleterre est attentive à profi-
 » ter , pour son négoce , de tous les
 » avantages de sa situation. La mer qui
 » l'environne , donne à ses habi-
 » tans les facilités nécessaires pour
 » transporter de toutes parts les mar-
 » chandises de leur pays , & recevoir
 » celles des autres à moins de frais. Le
 » point de ses terres le plus éloigné de
 » l'Océan , n'en est qu'à vingt-cinq
 » lieues ; vous sentez combien une dis-
 » tance si heureusement proportionnée

» est favorable au commerce. Ses ha-
 » vres sont nombreux & excellens ; &
 » ayant une très-grande étendue de
 » côtes , elle a aussi nécessairement plus
 » de matelots. Les peuples du continent
 » sont obligés de fortifier des villes &
 » d'entretenir des troupes ; avec nos
 » vaisseaux nous nous mettons à l'abri
 » de l'invasion de nos ennemis : nos
 » murs de bois sont les seules forte-
 » resses dont nous ayons besoin. Ainsi
 » toutes les dépenses que nous faisons
 » pour notre sûreté , tendent encore
 » immédiatement à l'avantage de notre
 » négoce & de notre marine.

» Joignez à cela la fertilité du ter-
 » rein & l'abondance des productions.
 » Une bonne récolte peut nourrir
 » toute l'isle pendant cinq ans , &
 » nous met en état de porter de nos
 » bleds à ceux qui nous en fournis-
 » soient anciennement. Nous sommes
 » redevables de l'excellente qualité
 » de nos laines à la température du
 » climat ; & nous devons leur abon-
 » dance au profit que nous trouvons à
 » nourrir de nombreux troupeaux. En-
 » fin des loix favorables à la culture des
 » terres , au commerce & à l'exporta-

» tion des denrées, l'industrie encour-
 »agée, la navigation conservée &
 » protégée, ont procuré à l'Angleterre
 » des valeurs inestimables en produc-
 » tions naturelles & en manufactures.

» Mais je doute que ma patrie jouisse
 » long-tems de tous ces avantages. Les
 » manufactures qui s'établissent en Por-
 » tugal, mettront bientôt ce royaume
 » en état de se passer de celles de la
 » Grande-Bretagne. Autrefois nous
 » fournissions du plomb à la France;
 » mais depuis qu'on vous a appris à
 » exploiter ce métal qui se trouve dans
 » quelques-unes de vos provinces, de-
 » puis qu'on a ouvert des mines dans la
 » Bretagne & dans la Navarre, nous
 » voyons notre débit s'anéantir. Il n'y
 » a plus que l'étain, le tabac, les flanelles
 » & les bleds qui soient un objet de
 » trafic entre les deux nations. Encore
 » vos faïances rendent-elles notre étain
 » peu nécessaire; & si la culture du ta-
 » bac vous étoit permise, que devien-
 » droit cette partie de notre commerce?
 » On a déjà commencé en France l'ex-
 » ploitation de plusieurs mines de char-
 » bon de terre, dont on espère le plus
 » grand succès. A l'égard du grain, l'ex-
 » portation donnera une nouvelle ac-

» tività à votre agriculture ; & vous
 » n'aurez bientôt plus besoin de notre
 » bled.

» D'un autre côté , combien l'An-
 » gleterre ne paie-t-elle pas à la
 » France pour ses vins, ses eaux-de-
 » vie , ses étoffes , ses modes ? Il n'y a
 » pas cent ans , que nous étions en pos-
 » session de toute la vente de bijou-
 » terie qui se faisoit en. Europe , en
 » Asie & dans le Nouveau - Monde :
 » nous en avons conservé une partie
 » en Asie & en Amérique ; mais nous
 » avons perdu celui de l'Europe. Lors-
 » que Law arriva en France , les bi-
 » joux Anglois jouissoient de la plus
 » grande réputation : je fais que vous
 » les préféreriez aux vôtres ; mais Law
 » attira de nos artistes à Paris pour
 » y former des élèves ; & bientôt leurs
 » écoliers devinrent leurs maîtres. Les
 » Anglois n'avoient apporté chez vous ,
 » avec les principes de leur art , que
 » cette perfection mécanique , qui est
 » sans mérite quand elle est dépourvue
 » de goût ; & le goût , il faut l'avouer ,
 » ne se trouve guere que chez les Fran-
 » çois. Nos bijoux sont riches , mais
 » sans agrémens , & ne plaisent qu'à
 » ceux qui ne connoissent pas les vôtres

» tres. Les Anglois eux-mêmes recher-
 » chent tout ce qui sort des mains de
 » vos artistes ; & la préférence qu'ils
 » vous donnent , est l'aveu le moins
 » équivoque de l'infériorité de leurs
 » talens. Chez nous, une pierre précieu-
 » se plaît à l'avarice sans donner aucun
 » plaisir à la vue. Les ornemens dont
 » nous la chargeons , n'ont entre eux
 » aucune analogie , s'écrasent récipro-
 » quement, & ne produisent aucun effet.
 » Une tabatiere qu'on acheteroit pré-
 » sentement à Londres , passeroit pour
 » avoir été faite en France sous le der-
 » nier regne. Notre orfèvrerie ne s'est
 » pas plus perfectionnée ; & notre
 » argenterie de table , comme celle de
 » vos églises , est travaillée en miroirs ,
 » en plaques , & en facettes. Les mon-
 » tres que portoient autrefois le Grand-
 » Seigneur , le Sophi & les officiers qui
 » composent la Cour de ces princes ,
 » étoient de la façon de nos horlogers.
 » Ils en vendent aujourd'hui beaucoup
 » moins : les François prennent leur
 » place.

» Vos draps fins ont par-tout la pré-
 » férence sur les nôtres ; vous en four-
 » nissez la Turquie , la Barbarie , l'Italie

SUITE DE L'ANGLETERRE. 255.
» & l'Eipagne. Nous en envoyons bien
» aussi dans le Levant ; mais nous ne les
» vendons que quand les vôtres sont
» épuisés. Nos Colonies , l'Irlande &
» notre propre pays sont les seuls en-
» droits où nous les débitons sans con-
» currence ; & c'est uniquement là ce qui
» soutient aujourd'hui nos manufactu-
» res. Il est vrai que pour les gros draps ,
» nous avons sur vous tout l'avantage.
» Vous ne vendez les vôtres que dans
» vos Colonies & pour votre consom-
» mation intérieure. C'est principale-
» ment dans le comté d'Yorck , que se
» font nos grosses étoffes ; mais ces fa-
» briques ne sont plus aussi florissantes
» qu'elles l'étoient anciennement. Vous
» avez en France des draps que nos
» teinturiers n'ont jamais pu imiter ; ce
» sont sur-tout les couleurs tendres , le
» rose , le violet clair , le gris de lin ,
» &c. Notre écarlate même n'est ni
» aussi vive , ni aussi brillante que la vô-
» tre. Telle est vraisemblablement la
» cause du peu de débit de notre
» drap fin ; car , pour la qualité , il est
» pour le moins aussi bon que le vôtre.
» Son véritable défaut , & je crois le
» plus essentiel , c'est qu'il est beaucoup
» plus cher que celui de France , ce qui

» vient, sans doute, de la différence du
 » prix de la main d'œuvre.

» Notre principal commerce de ser-
 » ge & d'étoffes légères se fait sur
 » les côtes occidentales de la Grande
 » Bretagne ; c'est de - là que partent
 » les vaisseaux qui sont chargés de
 » leur transport ; mais cette branche-là
 » même est encore bien diminuée. De-
 » puis environ vingt-cinq ans, c'est
 » vous qui fournissez presque dans tou-
 » te l'Europe, les étoffes propres aux
 » habillemens des ecclésiastiques. Pour
 » vos droguets de laine, personne ne
 » peut nier qu'ils ne soient plus beaux
 » & meilleurs que les nôtres ; & dès-
 » lors il est aisé de croire que nos fabri-
 » ques seront bientôt abandonnées. Nos
 » crêpes & crêpons de Suffolk, com-
 » mencent à tomber, depuis que vous
 » en faites de pareils. A l'égard des fla-
 » nelles, celles d'Angleterre sont encore
 » les plus parfaites ; les vôtres n'en ont
 » ni le moëlleux, ni la chaleur.

» Mais qu'est devenu le commerce
 » de chapeaux, si florissant en Angle-
 » terre ? Nous n'en vendons pas au-
 » jourd'hui le quart de ce que nous en
 » envoyions autrefois en Portugal. Ce
 » sont les François qui font ce négoce,

» & en fournissent aux Espagnols, aux-
 » quels ils les donnent à plus bas prix.
 » C'est de nous à la vérité, que vous ti-
 » rez vos poils de castors ; mais comme
 » chez vous la main d'œuvre est moins
 » chère , cette économie ne vous in-
 » demnise-t-elle pas de ce que nous
 » gagnons sur vous dans la vente de
 » nos poils ?

» Que n'avons-nous pas fait pour en-
 » courager nos fabriques de toiles, & en
 » faciliter le débit ? Elles n'ont ni l'éclat
 » ni le brillant de celles de France. Vos
 » toiles de Cambrai, vos linons, vos
 » baptistes ont été imités par les An-
 » glois ; mais jamais nous n'avons pu
 » réussir à vous égaler. Nos lins sont
 » pour le moins aussi beaux que les vô-
 » tres, notre filature aussi belle ; mais
 » nos ouvriers sont moins habiles, nos
 » blancheries moins parfaites.

» Nos bas de soie sont d'une qualité
 » supérieure à celle des vôtres ; mais
 » comme la solidité n'est pas ce qu'on
 » recherche le plus dans les objets de
 » luxe , il n'est point étonnant que ces
 » derniers aient la préférence sur ceux
 » d'Angleterre. Ils sont d'un brillant &
 » d'une finesse de maille , que nous n'a-

258 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» vous jamais pu imiter : sans compter
» que cette même solidité, qui en aug-
» mente le poids & la valeur, en rend
» aussi la vente plus difficile.

» A l'égard des autres soieries, tout
» ce qui sort de nos fabriques est
» bien travaillé, mais peu agréable.
» Voyez nos moires; elles sont certai-
» nement meilleures que les vôtres; les
» ondes en sont plus belles, mieux pro-
» noncées; & cependant nos femmes
» n'oseroient en porter d'autres que
» celles de France.

» Quand une branche de notre com-
» merce vient à languir, tous les soins
» de la législation sont de chercher les
» moyens de la ranimer. Pour donner
» plus d'activité aux manufactures de
» chapeaux qui commencent à se ralen-
» tir, on a ôté tous les droits sur l'im-
» portation des peaux de castor; on a
» augmenté ceux de l'exportation; on
» a même été jusqu'à défendre la des-
» truction des garennes, pour ne pas
» diminuer le nombre des lapins, dont
» le poil est utilement employé dans la
» fabrication de nos chapeaux. Les
» plus petits objets affectent le gouver-
» nement, dès qu'ils intéressent notre

» industrie. Il proscriit les boutons de
 » draps, pour soutenir celle du bouton-
 » nier ; il saisit les habits neufs, tant
 » d'hommes que de femmes, qui vien-
 » nent du dehors, pour favoriser les
 » tailleurs ; il défend les étoffes étran-
 » geres, pour faire valoir nos fabriques.
 » La peine de mort est décernée contre
 » quiconque engageroit un de nos ar-
 » tisans à passer chez l'étranger ; & il
 » n'est pas rare, de voir de simples par-
 » ticuliers Anglois enrichir leur pa-
 » trie des découvertes & des arts des
 » autres pays. C'est au Duc de Buckin-
 » gham, que l'Angleterre doit sa ma-
 » nufacture de glace, dont il appor-
 » ta le secret de Venise. Lady Salton
 » alla prendre elle-même, en Hollande
 » & en Flandres, la connoissance de la
 » fabrication & du blanchissement des
 » toiles. Le Lord Bolinbrock fit faire
 » en France, & envoya à Londres, un
 » métier de Baptiste pareil à ceux dont
 » on se sert à S. Quentin ; & nous avons
 » des cantons où toute la noblesse se
 » réunit, pour fournir tous les ans cinq
 » cens rouets & cent dévidoirs à ceux
 » qui auront semé chacun un galon de
 » graine de lin. Enfin le but de la Société

260 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» des Anti-Gallicans est de bannir d
» de notre isle ce goût pour les mode
» & les étoffes Françoises , qui rend
» notre nation tributaire de la vôtre.

» Mais par une fatalité singulière, de
» puis que la prohibition les a rendues
» plus rares , & qu'elles sont devenues
» plus chères , les Anglois les recher-
» chent avec avidité , comme plus pré-
» cieuses au luxe de la nation. Leur dé-
» bit offre un gain plus considérable , &
» fait aujourd'hui la branche favorite
» des contrebandiers. Ils emploient tou-
» te leur adresse à éviter la saisie , soit
» en corrompant les Préposés des doua-
» nes , soit en trompant leur vigilance
» par des ruses si bien combinées , qu'il
» est difficile qu'elles ne réussissent pas.
» Plus les risques sont grands , plus on
» desire ces étoffes , dont on apprécie
» la valeur moins par leur qualité , que
» par la difficulté de les avoir. Nos fem-
» mes même , malgré toute leur raison ,
» ne peuvent résister à la contagion de
» l'exemple ; & vos modes sont la par-
» tie la plus intéressante du commerce
» prohibé. Le profit qu'elles vous don-
» nent est énorme : une blonde qui
» coûte six francs à Paris , se vend à

» Londres une guinée. En général on
 » peut évaluer ce bénéfice à cinquante
 » pour cent quand on veut le faire sûre-
 » ment, & à cent pour cent, quand on
 » y met moins de prudence.

» Ceux qui craignent les risques,
 » font assurer les marchandises qu'ils
 » envoient en fraude; & c'est ordi-
 » nairement à Calais, à Boulogne, à
 » Dunkerque ou à Dieppe, que se pren-
 » nent ces assurances. Le prix ordinaire
 » est de dix, douze ou quinze pour
 » cent. On est obligé de rendre à Lon-
 » dres, dans un endroit indiqué, les
 » étoffes assurées; & pour cet effet, ou
 » l'on s'entend avec les douaniers des
 » ports, ou l'on fait marché avec le
 » capitaine du vaisseau, qui s'oblige de
 » les remettre au lieu de leur destina-
 » tion : ce sont sur-tout les paquebots
 » qui prennent ces sortes d'engage-
 » mens; & quand les visiteurs des cô-
 » tes viennent, à quelques lieues du
 » port, s'emparer du bâtiment pour
 » empêcher que rien n'en sorte avant
 » son arrivée en Angleterre, le capi-
 » taine les gagne par argent, ou endort
 » leur vigilance à force de biere ou de
 » rhum. Si le vaisseau arrive au port

» avec toute sa cargaison , le douanier
 » qui est prévenu , vient , avec ses Pré-
 » posés , faire sa visite. Il se charge lui-
 » même d'examiner tous les balots
 » pour lesquels on auroit à craindre
 » trop d'exaétitude, & laisse à ses Com-
 » mis ceux qui n'ont rien à redouter.

» Quand ce sont des vins ou des
 » eaux-de-vie qu'on se propose de
 » faire passer , on profite du temps
 » où les employés sont endormis ; &
 » l'on débarque les tonneaux à quel-
 » ques lieues du port , par le moyen
 » d'une chaloupe qui les transporte aux
 » endroits de la côte, d'où le douanier a
 » soin d'écarter les surveillans. Arrivés
 » à Londres , tous ces effets se mettent
 » en dépôt dans les hôtels des Ambassa-
 » deurs , ou dans les maisons des Mem-
 » bres du Parlement , où les commis
 » n'ont pas droit de faire la visite. Les
 » officiers de ces maisons les y reçoivent , les cachent , & sont largement
 » récompensés.

» Les droits excessifs que nous met-
 » tons sur les marchandises étrangères,
 » sont , pour les contrebandiers , un
 » motif puissant qui les rend actifs , en-
 » treprenans & même audacieux. Les
 » risques qu'ils courent , ne balancent

point les gains qu'ils envisagent. Les uns leur paroissent certains, les autres douteux. Il y a d'ailleurs tant de gens intéressés à ce qu'ils réussissent, qu'il est presque impossible qu'ils échouent. Toute augmentation de droits est toujours l'occasion d'une augmentation de contrebande.

» Si les Anglois ne peuvent proscrire entièrement ce commerce illécite, ils font du moins tout ce qu'ils peuvent pour le réprimer. Ils ont établi des vaisseaux pour courir sur les interlopes ; & c'est sur-tout contre ceux de France, qu'ils ont porté tous leurs efforts. Pour la contrebande de terre, il y a, dans les villes, des commis qui ont droit d'entrer dans les maisons, de les visiter, d'arrêter, même dans les rues, les porteurs de paquets suspects. La confiscation de la marchandise prohibée n'est pas la seule peine qu'encourt le délinquant ; il est encore condamné à payer une forte amende. La rigueur n'est pas moins grande contre un capitaine de vaisseau, dont, outre l'amende, on confisque le bâtiment & toute la cargaison.

» Mais si le bien public rend nécessaire

» res les défenses les plus rigoureuses
 » l'intérêt particulier a mille raisons
 » pour les éluder ou les braver. La fraude
 » de lui en fournit mille moyens; elle se
 » fait avec des ruses, & quelquefois avec
 » une intrépidité proportionnées à la
 » grandeur du bénéfice. Tout est voi-
 » ture, tout est entrepôt pour cette es-
 » pèce de commerce. La petite isle de
 » Man en est le magasin le plus sûr &
 » le comptoir le plus commode. On
 » parle ici de reprendre l'ancien projet
 » de réunir cette souveraineté au domai-
 » ne de la Couronne. Elle avoit été
 » donnée par Henri IV au Lord Stanley,
 » dont les héritiers, confirmés dans
 » cette donation par les successeurs de
 » ce Monarque, ont constamment re-
 » fusé d'en traiter avec les Rois d'An-
 » gleterre aux conditions les plus avan-
 » tageuses; mais on espere que le Duc
 » d'Athol, à qui cette principauté ap-
 » partient par son mariage avec l'héri-
 » tière du Comte de Derby, se rendra
 » moins difficile, & que le marché ne
 » tardera pas à se conclure *.

(*) Il est conclu depuis le retour du Voya-
 geur.

» Cette

» Cette île, indépendante de l'em-
 » pire Britannique & de l'autorité de
 » nos cours de justice, offre un asyle
 » inviolable aux banqueroutiers, un
 » refuge assuré aux criminels, & est
 » comme le dépôt de tout le commerce
 » illicite & furtif des trois royaumes.
 » Son climat est froid; les brouillards
 » de la mer en font un séjour très-mal-
 » sain; son sol, qui peut à peine four-
 » nir à ses habitans leur subsistance, ne
 » produit aucun objet de trafic; & ce-
 » pendant c'est le trafic qui la rend vi-
 » vante & peuplée. Toutes les côtes de
 » la Grande-Bretagne sont abondamment
 » approvisionnées de vin, d'eau-de-
 » vie, de porcelaine, de tabac, de
 » sucre, de toile & de toutes sortes de
 » marchandises apportées de France,
 » d'Espagne, de Hollande, d'Hambourg,
 » de Danemarck, de Suede, & de vos
 » Colonies par ces Insulaires, qui les
 » amènent pendant la nuit, ou à la fa-
 » veur des tempêtes dont ils sont fré-
 » quemment environnés.

» L'île de Man, située au nord de l'An-
 » gleterre, a eu quelque tems le titre
 » de royaume. Ses habitans parlent une
 » langue, ont des loix, des coutumes,

266 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» & même une monnoie particulieres
» Les femmes , par un usage singulier
» ne sortent jamais de la maison , sans
» être enveloppées dans le drap qui
» doit leur servir de suaire après la mort
» Les mêmes vues qui ont porté le
» gouvernement à traiter de la réunion
» de cette souveraineté , ont fait naître
» divers réglemens qui tendent tous
» à favoriser de plus en plus notre né
» goce. On a supprimé les droits de
» sortie, qui se levoient sur les marchan
» dises fabriquées dans le royaume , &
» sur ses productions naturelles. On a
» interdit à nos Colonies de l'Amérique
» la liberté d'avoir certaines manufac
» tures , pour conserver aux Anglois
» d'Europe le bénéfice de la main
» d'œuvre. Dans nos guerres avec la
» France , un des premiers soins du mi
» nistère est de mettre nos commerçans
» à l'abri de vos armateurs. Il est établi
» parmi nous , que si un vaisseau chargé
» de marchandises qui ont payé les
» droits , vient à périr en mer ou à
» être pris par les pirates , le proprié
» taire peut en équiper un autre de sem
» blables effets sans rien payer de nou
» veau.

» Un négociant dont la fortune n'a
 » pas secondé les soins, & qui se trouve
 » hors d'état de satisfaire à ses créan-
 » ciers, après les avoir informés de sa
 » faillite, produit ses livres, ses pa-
 » piers, ses billets, montré un état fi-
 » dèle de ses biens, de ses affaires, non-
 » seulement n'est point mis en prison,
 » mais reçoit au contraire cinq pour
 » cent de la valeur de ses effets, jusqu'à
 » la concurrence de deux cens livres
 » sterlings. En vertu de cet arrange-
 » ment, on lui donne une quittance;
 » & l'on ne peut plus user de la con-
 » trainte par corps. On ne connoît
 » point encore ici l'art d'arranger une
 » banqueroute frauduleuse. Au moin-
 » dre soupçon de mauvaise foi, le procès
 » s'instruit à la diligence du ministère
 » public; & les créanciers ne se trou-
 » vent point exposés à doubler leur
 » perte, par la nécessité de se rendre
 » parties.

» On contraint par corps pour la
 » dette la plus légère. Les loix sont si
 » dures à cet égard, qu'un créancier
 » qui fait arrêter son débiteur, n'est pas
 » tenu de pourvoir à sa subsistance. Il y
 » avoit anciennement des lieux privi-

» légiés , où l'on se réfugioit en cas
 » d'insolvabilité. L'encouragement que
 » ces asyles donnoient aux fripons ,
 » engagea le Parlement à les suppri-
 » mer. Nous n'avons point de ce que
 » vous appelez en France la Justice
 » Consulaire. Les débats qui survien-
 » nent pour affaire de commerce , se
 » discutent devant les Cours ordinai-
 » res ; mais les procédures sont beau-
 » coup plus courtes quand il s'agit
 » de lettres de change & de billets à
 » ordre.

» Le marchand Anglois est dans
 » l'usage de faire une remise de vingt
 » pour cent à ceux qui achètent en
 » gros & argent comptant : si vous
 » prenez cent livres de sucre , vous
 » n'en payez que quatre-vingt. On ne
 » peut d'ailleurs rien voir de plus hon-
 » nête qu'un boutiquier de Londres :
 » vous n'achetez pas pour un sche-
 » ling, qu'il ne vous offre d'envoyer
 » chez vous ce qu'il vous a vendu. Son
 » amour pour le gain est le principe de
 » cette affabilité, qui le rend poli & pré-
 » venant même envers les domestiques.
 » Il espere qu'en leur faisant des cares-
 » ses & même des présens , il gagnera

» la confiance des maîtres. Mais autant
 » il paroît souple & complaisant lors-
 » qu'il travaille à sa fortune , autant ,
 » quand elle est faite, il oublie & foule
 » aux pieds les regles de la subordina-
 » tion & de la bienfiance. Cette arro-
 » gance a pour principe le droit de pro-
 » priété que donne la constitution du
 » pays.

» L'assiduité du négociant lui rend
 » aisées les entreprises les plus diffici-
 » les ; & sa constance au travail lui
 » applanit tous les obstacles. Il n'est ce-
 » pendant pas ennemi du plaisir : il jouit
 » de tous ceux de l'aisance , & n'écarte
 » que ceux de la frivolité & du faste. Ses
 » amis, sa famille, voilà, à-peu-près, le
 » cercle où se trouvent ses amusemens.
 » Ce n'est pas chez le marchand de la
 » Cité, qu'on rencontre, ou des histrions
 » qui se croient ses égaux, ou des grands
 » qui le méprisent. Sa fortune est tou-
 » jours au-dessus de ses entreprises,
 » parce que ses desirs sont toujours au-
 » dessous de ses richesses. Il est géné-
 » reux par sentiment , économe par
 » principe , jamais libéral par orgueil ,
 » ni prodigue par inconsideration. Il est
 » franc , vrai , honnête , ennemi de la

» difficulté, plus ennemi de la fraude ;
 » ne faisant acception de personne, tou-
 » jours fidèle à sa parole ; & c'est parce
 » que notre commerce a su se défendre
 » de la corruption des autres Etats, que
 » sa prospérité se soutient.

» Cette prospérité s'annonce par l'o-
 » pulence des négocians, par la rapidi-
 » té, par l'immensité des fortunes, com-
 » parables à celles que procure ailleurs
 » le maniement des deniers publics. Ces
 » richesses operent en Angleterre, ce
 » que font parmi vous les trésors amai-
 » lés en finance : ou elles relevent les
 » anciennes maisons, en y apportant
 » des biens immenses avec des parens
 » embarrassans ; ou elles en forment de
 » nouvelles, qui, à peine nées, veulent
 » aller de pair avec les anciennes. D'ail-
 » leurs l'économie qu'impose le com-
 » merce, les soins qu'il demande, les
 » dangers qui l'environnent, inspirent
 » des principes aussi favorables à une
 » maison naissante, qu'est dangereux
 » l'esprit dissipateur & fastueux des en-
 » fans de vos publicains.

» Chaque banquier, chaque négo-
 » ciant a communément un associé, dont
 » l'unique fonction est de tenir les livres

SUITE DE L'ANGLETERRE. 271
» & les écritures. Ils ont aussi des éle-
» ves qui , sous le nom d'apprentifs ,
» passent sept ans dans cet espece de
» noviciat. On le commence , pour l'or-
» dinaire , à quatorze ans ; & on le fi-
» nit à l'âge de vingt & un , qui , pour
» tous les états , est en Angleterre le
» terme de la minorité. Les autres ap-
» prentissages ne peuvent pas durer
» moins ; & tous ces élèves forment
» dans Londres un corps nombreux ,
» qui a tenu son coin dans toutes les
» révolutions. Ils sont le second ordre
» dans une ville , où le premier est
» composé de marchands & d'artisans
» partagés en communautés , & mu-
» nis de privileges. Ces corporations
» ont chacune des officiers annuels ,
» pris dans le corps dont ils maintien-
» nent la police ».

Les approches de notre dîner nous
firent changer de conversation , & mi-
rent fin à notre promenade.

Je suis , &c.

A Londres , ce 20 septembre 1755.

LETTRE CCXXVI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Nous entrâmes dans une auberge voisine du parc, où l'on nous servit un dîner à l'Angloise. Malgré tout ce qu'on a pu vous dire de l'excellente qualité de la viande de ce pays, je ne lui trouve ni la fermeté, ni la finesse, ni le suc de celle de France. Le veau est moins fait & moins délicat : le bœuf & le mouton dégoutent par trop de graisse. Les Anglois commencent déjà à s'éloigner un peu de cette simplicité, & à se nourrir à la Françoisé. On observe même, dans quelques maisons, l'ordre des services ; & tous les termes de la cuisine Angloise sont aujourd'hui tirés de notre langue. On vous a dit que ces Insulaires ne mangent ni soupe ni bouillon : il est vrai qu'on en sert peu dans les petits ménages ; mais j'en ai vu dans toutes les bonnes maisons. On en fait même parmi le peuple pour les malades ou pour les étrangers qui ne sauroient s'en passer. Mais le bœuf, totalement

dépouillé de ses sucs, ne paroît jamais sur la table. Celui qui sert de bouilli, ne passe sur le feu, que le tems nécessaire pour la cuisson; & l'on jette l'eau où il a cuit. Si on l'y laissoit plus long-tems, le bouillon pourroit servir; mais la viande ne seroit pas mangeable. La chair étant moins compacte, moins solide, moins succulente qu'en France, il faut opter entre le bon bœuf ou la bonne soupe, & se résoudre à perdre ou la viande ou le bouillon. La volaille est aussi d'une qualité très-inférieure à la nôtre.

Le pain qui se fait à Londres est bon & délicat. Les Anglois ont imaginé les premiers d'user de la levure de biere au lieu de levain. Le beurre & le thé dont ils font leur déjeûné ordinaire, occasionnent plus de consommation de pain que leurs autres repas. Ils ne vivent presque que de viande. La quantité qu'un François en mange chaque jour, pourroit suffire à quatre Anglois. Le bœuf est leur nourriture la plus ordinaire; & ils l'estiment à proportion de la graisse dont il est chargé. D'après ce goût national, les médecins regardent le pain comme le moins digestif de

tous les alimens. C'est ce qui met ces gens ci en état d'exporter cette prodigieuse quantité de froment, qui prouve moins la surabondance, que le défaut de consommation. Aussi la cherté du grain fait-elle ordinairement peu de sensation, même parmi le peuple, qui se passe plus aisément de pain que des autres denrées : & si quelquefois elle excite des clameurs, jamais elle ne cause de famine. Le Parlement ne s'en occupe que sur de longues & vives instances de la part de la populace ameutée ; & toutes les mesures qu'il prend à cet égard, se réduisent à fermer les ports au bled du pays, & à les ouvrir pour quelque mois aux grains étrangers.

Le pain vaut à Londres six sols la livre, la viande dix sols, le lard vingt, le beurre vingt-six, &c ; mais cette cherté est moins l'effet de la disette des vivres, que de l'abondance de l'argent, de sa prodigieuse circulation, de l'énormité des impôts, & de l'avarice des monopoleurs. Les Anglois, qui murmurent du prix excessif des denrées, seroient les premiers à crier à la tyrannie, si le ministère entreprenoit de limiter le gain des marchands, en les assu-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 175
jettissant à une police rigoureuse , qui réprimerait leurs vexations.

Les artisans de Londres , plus réglés dans leur conduite , & se faisant mieux payer que ceux de Paris , seroient aussi beaucoup plus riches , si les vivres étoient moins chers. Ils sont d'ailleurs mieux vêtus , se nourrissent mieux & multiplient davantage. Ainsi , s'ils gagnent plus , ils dépensent à proportion. Il est d'usage parmi eux , comme dans les autres classes de citoyens , de prendre du thé deux fois le jour avec de petites tranches de pain fort minces , entre lesquelles ils étendent du beurre frais. Ce goût est si généralement répandu dans les trois royaumes , qu'on ne peut , pour ainsi dire , plus louer un valet de charrue , sans convenir avec lui qu'il aura son thé matin & soir , à moins qu'il n'aime mieux le recevoir en argent.

Ce fut en 1666 , que les Lords Arlington & Ossory introduisirent cette boisson en Angleterre. Ils apportèrent du thé d'Hollande ; & leurs femmes le trouverent délicieux. C'étoit une nouveauté ; toutes les autres les imiterent. On vendoit alors trois guinées la livre.

M vj.

de thé, qui ne coûtoit aux Hollandois qu'une pistole. Ce breuvage devint si commun, qu'on en fit une branche de commerce. La Compagnie des Indes en acheta à la Chine même, d'où la Hollande le tiroit par Batavia. Les Chinois voyant la grande consommation qui s'en fait aujourd'hui en Europe, prennent moins de précaution pour empêcher qu'il ne s'y mêle d'autres herbes, & ne l'épluchent avec soin, que pour l'Empereur & les seigneurs du pays. Le thé commun de la Compagnie coûte à Londres neuf francs la livre. Il s'en consomme plus en Angleterre & en Hollande, que dans le reste de l'Europe, peut-être même que dans toute la Chine, quoique, comme je l'ai dit, plusieurs domestiques le prennent en argent.

Leurs gages sont au moins le double de ce que les nôtres gagnent en France. On paie une servante ordinaire cinquante écus, & une cuisinière médiocre douze guinées. Les Anglois, à qui toute sorte de dépendance est insupportable, sont les gens les moins propres que je connoisse pour le service : aussi leurs valets ont-ils l'air

gauche & les manieres maussades. On tire mieux parti des étrangers , & spécialement des François qui sont fort nombreux dans ce pays , où l'on se plaît à parler notre langue , à imiter nos mœurs , à copier nos usages. La préférence que leur donnent ces Insulaires , fait naître de petites guerres , dont retentissent , de tems en tems , les papiers publics. On lit , quelques fois , dans les gazettes , des rendez-vous indiqués aux domestiques nationaux par leurs camarades , pour concerter les moyens d'obliger leurs maîtres de chasser les valets étrangers. Il faut toute la prudence d'un juge de paix , pour dissiper ces especes de conjurations.

L'assiduité , les attentions , la propreté , le travail , sont les vertus que les Anglois exigent principalement de ceux qui les servent ; la propreté sur-tout , parce qu'elle caractérise à la fois la richesse de la nation , & l'aisance du citoyen. La vaisselle , les meubles , les appartemens , les portes , les escaliers sont chaque jour lavés , écurés , nettoyés , frottés ; & toutes les pieces de la maison ont des tapis pour recevoir la boue qu'on apporte du dehors.

Le grand défaut que les Etrangers reprochent aux domestiques Anglois, & singulièrement aux gens de livrée, est cette avidité qui met à contribution tous ceux qui sont reçus à la table de leurs maîtres. Vous savez qu'en Angleterre on ne va dîner nulle part, chez les amis même, chez ses parens, sans donner aux gens, en sortant, plus ou moins d'argent, suivant la bonté du dîner, ou la qualité de celui qui traite. Vous les voyez tous rangés en haie sur votre passage, depuis le maître-d'hôtel jusqu'aux valets de cuisine, tendre la main d'un air aussi délibéré que dans une auberge, & attendre que vous les gratifiez, chacun selon son rang ou la réputation que vous voulez vous faire de générosité ou d'opulence. Quelque forts que soient leurs gages, ils sont encore au-dessous de ce casuel journalier (1).

Tandis que vous distribuez vos libéralités, le maître de la maison qui vous reconduit, tourne la tête à chaque fois, comme s'il rougissoit de vous voir

(1) L'usage de donner de l'argent aux domestiques est aboli depuis le retour du voyageur.

payer le repas que vous venez de prendre. Un officier qui dînoit souvent chez un ministre dont les gens le mettoient ainsi à contribution, lui demanda un jour le nom de tous ses valets. « Pour-
» quoi cela, dit le ministre ? C'est, re-
» prit l'officier, que n'étant pas en état
» de payer pour tous les repas que je
» prends chez Votre Excellence, je veux
» me souvenir de ces Messieurs dans mon
» testament ». Le moins qu'on puisse leur
donner, s'ils sont une douzaine, c'est
une guinée, tandis que pour six francs
à l'auberge, on fait pour le moins aussi
bonne chère. Il y a même à Londres des
tables d'hôte, où l'on vit très bien pour
trente ou quarante sols, sans le vin.

On a publié des écrits très-sérieux
pour & contre une coutume, qui, n'é-
tant pratiquée par aucune autre nation,
attire aux Anglois des railleries de la
part de tous les peuples de l'Europe, &
gêne la communication entre les amis,
en l'assujettissant à un impôt souvent
très-onéreux. Les uns sentant le ridi-
cule de cet usage sont convenus d'aug-
menter les gages de leurs gens,
pour les empêcher de mettre à contri-
bution leurs hôtes & leurs convives ;

280 SUITE DE L'ANGLETERRE.

les autres sachant qu'il se formoit une ligue pour abolir cette pratique , ont déclaré publiquement , que s'ils se trouvoit des valets qui refusassent de recevoir des générosités de leur part , ils regarderoient ce refus comme une insulte que leur maître chercheroit à leur faire , & ne mettroient plus les pieds dans la maison. « On est du moins sûr , disent-ils , qu'en conservant cette coutume , toute l'attention des domestiques en Angleterre se porte sur les étrangers , & que les valets ne les font pas languir éternellement , comme en France , après un verre ou une assiette ».

Un usage que les Anglois feroient bien d'abandonner , c'est celui de renvoyer leurs femmes vers la fin du repas. Elles passent dans une autre piece pour causer , jouer , prendre du thé , tandis que les hommes boivent , fument , & s'enivrent entre eux de vin , de tabac & de liqueurs. Elles sont à peine sorties , qu'on ôte le couvert & la nape ; on apporte des bouteilles , des verres , & quelquefois des pots-de-chambre. On boit à la santé des femmes de la ville , au tein de celle-ci , aux beaux yeux de celle-là , au pied , à la gorge , &c ; laides & jolies , Angloises , étrangères , toutes

SUITE DE L'ANGLETERRE. 281
sont également célébrées; & cet exercice dure jusqu'à la nuit. On va ensuite retrouver les Dames, prendre avec elles le thé ou le café, faire leur partie & souper; car ici on boit & mange continuellement.

L'Anglois ne s'éloigne de la compagnie des femmes, que parce qu'il ne croit rien trouver en elles, qui soit capable d'amuser son esprit. Il préfère le plaisir de boire dans un cabaret, à celui de causer avec elles dans un cercle. S'il devient amoureux, c'est avec violence; mais il ne demande que des jouissances aisées; & ce n'est pas à des soins qu'il veut devoir les faveurs. Ses bonnes fortunes sont celles qui lui coûtent le moins; il ne connoît point de milieu entre une entière familiarité & un respectueux silence.

De leur côté, les Angloises sont plus tendres que passionnées, & inspirent plus le sentiment, qu'elles n'alimentent les desirs. C'est peu les connoître, que de chercher auprès d'elles d'autres plaisirs que ceux du cœur; & lorsqu'elles se livrent à celui des sens, c'est presque toujours sans le partager. L'intérêt, même parmi cette espece

de créatures dont l'état est d'être complaisantes & de mettre à prix leurs faveurs, ne les rend ni plus vives ni plus sensibles; & ce n'est qu'au défaut des courtisannes Françoises ou Italiennes, que celles de Londres sont admises dans les orgies.

Le, sexe qui d'abord est ici fort réservé, se familiarise insensiblement, & en vient jusqu'au badinage. Le grand agrément que je lui trouve, c'est une modestie, une timidité qui le fait rougir & baisser les yeux à chaque parole. Les Angloises sont douces, franches, naïves, & en général un peu paresseuses; mais les maris n'exigent pas qu'elles travaillent. Aussi s'ennuient-elles aisément; & cette inaction les rend curieuses, avides de prédictions & crédules à l'excès. Elles n'en sont cependant ni moins jalouses de plaire à leur époux, ni moins attachées à l'éducation de leurs filles. Une jeune personne accompagne sa mère, va par tout avec elle; & on lui fait goûter, par degrés, tous les plaisirs de la société. Si son cœur devient sensible, la mère est communément sa première confidente. Rarement on consulte l'intérêt lorsqu'il s'agit de

SUITE DE L'ANGLETERRE. 183
qui donner un mari ; & le flambeau de
l'hymen est presque toujours allumé
par celui de l'amour.

Chaque nation veut dans les femmes
une beauté particulière. Une peau fine
& très-blanche , des couleurs tendres
& légères , de la fraîcheur dans le tein ,
un embonpoint seulement de santé , un
visage plus ovale que rond , un nez un
peu allongé , mais d'une belle forme ,
assez comme l'antique , des yeux grands ,
moins vifs que touchans , plus intéres-
sans que spirituels , une bouche gracieu-
se sans sourire , d'un tour même un peu
boudeur , qui lui donne à la fois de la
dignité & un air voluptueux , des
cheveux propres , mais sans poudre ,
une taille avantageuse & droite , le cou
long & dégagé , les épaules carrées &
plates , la gorge saillante , des mains
presque toujours un peu maigres , voilà
ce qu'on trouve de beau dans les An-
gloises. On peut dire , en général ,
qu'elles ont peu de physionomie ; &
presque toutes m'ont paru avoir la mê-
me croupe de visage.

On leur reproche de ne prendre
aucun soin de leurs dents ; ce qui est
d'autant plus condamnable , qu'elles

284 SUITE DE L'ANGLETERRE.

mangent peu de pain & beaucoup de viande. Elles aiment à se couvrir le visage de mouches; & les plus vieilles ne sont pas les moins attachées à cette mode. Elles n'ont pas encore appris des Françoises l'art de déguiser la nature au point de la rendre méconnoissable par le fard & le vermillon. Adisson leur reprochoit d'avoir emprunté de nos Dames la coutume de s'habiller en homme. Il est vrai que dans la belle saison elles renoncent aux parures de leur sexe, & ne conservent de leur vêtement naturel, que ce qu'elles croient ne pouvoir abandonner sans renoncer à la modestie. L'habit d'homme leur paroît plus commode pour la campagne & moins embarrassant pour monter à cheval. Elles savent d'ailleurs que pour peu qu'une femme soit bien faite, elle a, sous cet habillement, quelque chose de piquant qu'elles ne veulent pas négliger.

A la chute du jour on voit les Filles de Joye garnir les trottoirs des grandes rues de Londres, la plupart fort honnêtement mises. Les boutiques à biere leur servent de refuge & d'atelier dans un arriere cabinet consacré à leur exer-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 285
rice. Souvent elles attaquent en plein
jour les passans, & sur-tout les étrangers;
& ce métier est si peu clandestin, que
l'on débite publiquement la liste de cel-
les qui s'en acquittent avec le plus de
distinction. On y lit leurs noms, leurs
adresses, & les détails les plus précis
sur leur figure, leur taille, & les divers
talens qui les distinguent. Cette liste se
renouvelle chaque année, & se vend à
l'entrée des spectacles avec le nom de
l'auteur au frontispice.

Ce qu'on appelle *bagnos* en Angle-
terre, sont des endroits où l'on arrange
des parties de débauche, soit avec les
femmes publiques, soit avec celles qui
en ont les mœurs, sans en avoir tout-à-
fait la réputation. Ces lieux sont aussi
d'un grand secours pour les amans gê-
nés & contraints. La maîtresse s'y rend
avec mystère à l'insu de ses parens ou
de son mari; & là, dans le plus grand
secret, elle peut se livrer à toute sa ten-
dresse, sans craindre ni curiosité, ni in-
discretion. Les chambres occupées sont
également respectées, & par les gens de
la maison & par ceux du dehors. On y
boit; on y mange; on y couche même;
& jamais le maître du *bagnos* ne se

plaint d'un trop long séjour, pourvu qu'on paie bien tout ce qu'il fournit. Le prix de la chambre, du lit & du bain est fixé; mais celui de la bonne chair & du vin est arbitraire; il faut donner tout ce qu'on demande. Chaque bagnos a un certain nombre de filles dont il peut disposer. Des valets vont les chercher, & les prennent de l'âge, de la taille, de la couleur, de la figure, & de la nation qu'on veut les avoir; car il en est de tous les pays, dont ils savent le nom & la demeure. Si celles qu'on amenant ne conviennent pas, on paie la chaise-à-porteurs; & on les renvoie. D'autres leur succèdent, & peuvent être renvoyées de même, sans que ces petites humiliations occasionnent le moindre murmure. On fait ce qu'on donne à celles qu'on retient; le messager est convenu de prix avec elles; le maître de la maison n'a rien à y voir, & ne se mêle point de ces sortes de marchés. Si la proposition ne plaît pas à la Demoiselle, ou même si quelque chose la rebute dans celui pour lequel on la fait venir, elle a également la liberté de se retirer sans qu'on puisse user de violence à son égard. On s'expose-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 287
roit à de mauvaises affaires, si on le
permettoit la moindre insulte.

Quoiqu'en général, les filles publiques
paroissent inquiéter assez peu la police
de Londres, cependant les magistrats
sont attentifs à ce qui se passe dans les
bagnos; & il y a peu de jours qu'un pro-
priétaire d'une de ces maisons fut mis
au carcan pour avoir souffert des scè-
nes trop scandaleuses. Les Anglois ont
une façon singulière de punir les fem-
mes qui donnent dans ces excès. Ils
les attachent sur une chaise à bras, pla-
cée à l'extrémité d'une solive, sur un
pivot en forme de bascule, & les plon-
gent plusieurs fois dans l'eau pour
amortir en elles les feux trop violens
de la concupiscence.

On remarque à l'honneur de la Cité
de Londres, qu'elle n'a jamais permis,
dans son district, l'établissement de ces
lieux de débauche, tandis que dans le
quartier de Westminster, où séjourne la
Cour, on en compte jusqu'à dix sur une
seule paroisse. Avant Henri VIII, il y
avoit déjà des maisons de cette espèce,
appelées Etuves publiques. Ce monar-
que les abolit, ordonnant que les fem-
mes de mauvaises mœurs fussent privées

des sacremens pendant leur vie , & de la sépulture après leur mort. Ces études appartenoient anciennement au Lord-Maire qui les donnoit à ferme à des matrônes. Ces mêmes lieux avoient des marques qui les faisoient reconnoître : c'étoient des figures peintes sur le mur, telles qu'une cloche, des clefs en sautoir, un chapeau de cardinal, &c.

Les filles entretenues n'ont jamais été si nombreuses en Angleterre , ni la débauche montée sur un ton si ruineux qu'elles le sont présentement. Les gens du grand monde se piquent de ne point vivre avec leurs femmes ; & l'on ne veut voir ses maîtresses que dans des palais. Celles-ci dédaignent tout autre spectacle que l'opéra , & n'y paroissent qu'en grande loge. Leurs équipages sont lestes & brillans ; on les distingue à l'élégance , à la richesse de leur train & de leur parure. Une d'entre elles eut , au commencement de l'hiver , un petit rhume qui l'empêcha de voir le monde. On compta sur la liste de son portier, en un seul jour, six Pairs du royaume, & autant de Membres de la Chambre des Communes qui s'y étoient fait écrire. Une autre a depuis peu in-

roduit

introduit la mode de se faire apporter le thé au spectacle. Cette innovation causa d'abord une petite rumeur, qui fut bientôt étouffée par des applaudissemens; & l'on s'y est enfin accoutumé. Cette même fille desira de manger des fraises au mois de Février; il ne s'en trouva que chez un jadinier qui possédoit d'excellentes serres chaudes; mais il n'y en avoit que pour un petit panier dont on demanda vingt guinées. On les donna sur le champ pour satisfaire la belle Miss; & ce fait fut aussitôt rendu public par la voie des gazettes. Lorsqu'elle va se promener au parc Saint-James, elle est toujours parée comme une des premières Princesses de l'Europe.

Le frein de la décence empêche rarement un Anglois de suivre ses caprices, même dans les engagements les plus sacrés. Un maître épouse la servante; la fille d'un Duc devient la femme d'un simple soldat, sans respect pour les bienséances, sans que personne en paroisse surpris. L'histoire d'Angleterre offre une foule d'exemples aussi illustres que nombreux, d'alliances peu assorties, contractées dans un âge mûr & à l'abri

de la séduction. Les jeunes gens qui ont encore leurs pères & leurs mères, ne peuvent se marier sans leur agrément; mais on y supplée par la clandestinité, en bravant les loix qui la réprouvent. Ces loix, qui sont à peu près les mêmes qu'en France, n'existent que depuis l'année dernière; encore ne regardent-elles ni l'Ecosse, ni les Quakers, ni la famille royale, ni les Juifs. Jusques-là rien n'avoit gêné les mariages clandestins. Une fille engageoit, par ses caresses, son amant à dire qu'il la choisiroit pour sa femme; & un ministre évangélique, gagné par argent, se trouvoit à point nommé, pour ferrer dans le moment ces indignes nœuds. Lorsqu'elle ne pouvoit rien par ses sollicitations ou par ses charmes, elle avoit une autre ressource; c'étoit d'enivrer son amant, qui, en se levant, se trouvoit quelquefois le mari de la personne qu'il méprisoit le plus. Un prêtre avoit mis sur sa fenêtre cet écriteau: « Ici » l'on marie à bon marché ».

Ce sont ces alliances frauduleuses, qui viennent d'être prosrites par un bill du Parlement. Aujourd'hui il faut que la publication des bans précède

SUITE DE L'ANGLETERRE. 291
la célébration du mariage; que cette célébration soit faite par un prêtre dans une église ou une chapelle; à moins qu'on ait obtenu de l'Archevêque de Cantorbéry, comme Primat du royaume, de se marier en d'autres lieux. Au jour & à l'heure indiqués par le ministre, les époux futurs se rendent à l'église accompagnés des parens & des amis de la famille, & entourés, l'un de jeunes garçons, l'autre de jeunes filles. Arrivés dans la nef, le Fiancé se place à droite, & la Future se met à gauche. Le Ministre debout devant eux, leur fait une exhortation qui roule sur les devoirs & la sainteté de cette union. Il finit par demander si l'on a connoissance de quelque empêchement qui puisse y mettre obstacle. S'il se présente des opposans, il faut, pour suspendre la célébration, qu'ils déposent le montant des frais que cette opposition pourra occasionner aux Mariés, ou qu'ils donnent caution pour cette somme; & en cas de refus, le Ministre passe outre, & acheve la cérémonie. Ceux qui craignent quelque obstacle, vont se marier dans les pays qui ne sont point nommés dans le

bill du Parlement, tels que l'Ecosse; l'Irlande, les isles de Guernesey, de Gerssey, & celle de Man; l'union qu'ils y contractent est légitime. Comme la traversée du canal Saint-George, pour aller en Irlande ou à l'isle de Man, est souvent trop orageuse & le voyage en Ecosse trop long, c'est à l'isle de Guernesey que l'on donne communément la préférence; & le port de Southampton est celui où l'on s'embarque pour cette nouvelle Cythère.

Dans la célébration des mariages ordinaires, le prêtre demande aux futurs époux s'ils veulent mutuellement l'un de l'autre? Le Fiancé dit à la fille, en lui prenant la main: « je te choisis pour ma » femme, & promets de t'aimer selon les » Commandemens de Dieu jusqu'à la » mort ». La Fiancée en fait autant; mais après la promesse d'aimer, elle ajoute: & de t'obéir. Suit la cérémonie de l'anneau, après laquelle les Conjoints se mettent à genoux, & sont bénis par le Pasteur.

Au sortir de l'église on observe d'autres usages qui diffèrent peu de ceux des autres pays. On va ou chez les Mariés, ou à la taverne, se livrer au plaisir & à

SUITE DE L'ANGLETERRE. 193
la joie. A l'heure du coucher, les garçons se disputent les jartieres de la jeune épouse & se les partagent. Les filles la déshabillent, & ont attention de jeter toutes les épingles qui lui ont servi, bien persuadées que si elles en conservoient une ou par imprudence ou par oubli, elles ne seroient pas mariées de l'année. Vient ensuite ce qu'on appelloit anciennement le chaudéau. C'est un composé de vin, de muscade, de lait, d'œufs & de sucre, qui se donne aussi le lendemain aux nouveaux époux.

Pour qu'un mariage soit valide aujourd'hui en Angleterre, il faut que les Conjointes, habiles à contracter, s'engagent dans les formes & avec la solennité requises par la loi. Les causes d'incapacité sont la consanguinité, l'affinité & les infirmités corporelles. Les unes & les autres rendent le mariage nul; mais cette nullité, pour avoir un effet civil, doit être prononcée par le Juge ecclésiastique.

Autrefois on avoit fixé à quatorze ans pour les hommes, à douze ans pour les femmes, l'âge où l'on pouvoit se marier; aujourd'hui la loi veut que l'homme & la femme aient au-delà de vingt

ans, à moins que les parens ne président à leur union ; car, dans ce cas , ils peuvent contracter à douze & à quatorze. Plus jeunes, ils sont en droit de demander le divorce, quand même les autres conditions auroient été remplies.

Un ministre qui marieroit, avant l'âge requis , sans le consentement du tuteur ou des parens , & sans publication de bans , seroit condamné à une forte amende. Un homme qui, sans ce même consentement , épouserait une fille au-dessous de seize ans, seroit amendé de même, ou mis en prison pour cinq ans ; & les biens de la femme passeroient à son plus proche parent pendant la vie de son mari. Ce n'est que sous ce règne, à cause des abus qui se commettoient, qu'on a établi la nécessité absolue du consentement des parens, de la publication des bans, & de la célébration dans une église. Les Anglois regardent ces nouveaux réglemens, & comme contraires à la population, par ce qu'ils restreignent les mariages du peuple, & comme nuisibles à la morale, parce qu'ils encouragent la débauche dans les deux sexes.

Une fille qui devient mere, & veut

SUITE DE L'ANGLETERRE. 295
se débarrasser de son enfant, se rend, quelques jours avant que de le mettre au monde, chez un Juge de paix, lui déclare son état, en accuse qui elle veut; & le Juge fait venir l'accusé, qui quelquefois ne l'a jamais vue. On présente à cette fille une bible; elle affirme son accusation; & le prétendu pere, condamné à lui payer une certaine somme, est encore obligé de se charger de l'enfant, auquel il faut qu'il assure une subsistance honnête.

La singularité dont se piquent les Anglois, se fait remarquer par la maniere dont plusieurs se marient. Un négociant des Colonies écrivoit à son correspondant de Londres: « attendu que
» je ne trouve pas ici de parti qui me
» convienne, ne manquez pas de m'en-
» voyer une femme avec les qualités &
» la forme suivante. Une taille moyenne
» & bien proportionnée, une physio-
» nomie agréable, un caractère doux,
» une réputation sans tache, une bonne
» santé, une constitution assez forte
» pour supporter le changement de cli-
» mat, afin de n'être pas bientôt obligé
» d'en chercher un autre, ce qu'il faut
» prévenir autant que faire se pourra,

» vu la grande distance & le danger des
 » mers. Quant à la dot, je n'en demande
 » point ; j'exige seulement que la Future
 » soit d'une honnête famille, & n'ait
 » pas plus de vingt cinq ans, ni moins
 » de vingt. Si elle arrive conditionnée
 » ainsi que ci-dessus, avec la présente
 » lettre endossée par vous, je m'oblige
 » de l'acquitter, & d'épouser la por-
 » teuse à quinze jours de vue ».

Le correspondant ayant rempli sa commission, écrivit à son ami : « en
 » conséquence de vos ordres, je vous
 » envoie une fille de vingt-un ans, dans
 » la qualité, forme & condition, com-
 » me par ordre, ainsi qu'il conste par
 » les attestations qu'elle produira ». Notre Américain se trouvant au débarquement du vaisseau, vit paroître une personne très-aimable, qui, l'ayant entendu nommer, lui dit : « Monsieur, j'ai une lettre de change
 » à laquelle j'espère que vous ferez
 » honneur ». Après avoir reconnu la signature, le Négociant répondit : « Je
 » n'en ai jamais laissé protester aucune ;
 » je ne commencerai pas par celle-ci ».

Un riche particulier prit tout d'un coup la résolution de se marier. Il fu-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 297
moit alors, & voulut avoir le consentement de la personne, avant que d'avoir fini sa pipe. Il alla en conséquence trouver une Demoiselle, lui expliqua l'objet de sa visite, & la pria de lui donner, à l'instant même, une réponse positive. Le parti convenoit à la fille; mais elle ne put se résoudre à se décider si promptement. L'Anglois, qui ne vouloit pas de retard, alla chez une autre qui accepta, sans balancer, l'offre qu'il lui fit de sa main; & l'hymen fut conclu avant que la pipe fût achevée. Le lendemain il reçut une lettre, par laquelle la première Demoiselle agréoit sa proposition; mais il étoit trop tard.

Les Jurisconsultes de ce pays regardent le mari & la femme comme ne faisant plus, aux yeux de la loi, qu'une même personne. De cette indivisibilité découlent les devoirs de l'épouse envers le mari, ceux de l'époux envers sa femme; l'autorité de l'un, la dépendance de l'autre. La loi rend l'homme maître absolu du bien de sa femme; il ne lui en doit aucun compte; pourvu qu'il lui fournisse le nécessaire conformément à son état & à son rang, il a

, N. v

rempli ses obligations. Dans le cas où il y manqueroit, les dettes que l'épouse contracteroit pour se le procurer, il faudroit qu'il les payât, pourvu qu'elle ne l'eût pas quitté pour s'attacher à un autre homme. La polygamie est punie de mort dans le mari comme dans la femme; & les enfans sont déclarés bâtards.

Si une femme est attaquée dans ses biens ou injuriée dans la personne, c'est à son mari à en demander la réparation; c'est en son nom, & non en celui de son épouse, qu'il intente le procès. Si l'un & l'autre commettent ensemble ou de concert quelque délit, il faut en excepter le meurtre & le crime de haute trahison, le mari seul est condamné & puni. L'impunité de la femme est une suite de la dépendance où elle est de son époux; car on présume que c'est lui qui l'a forcée à ce crime. Il est même responsable des outrages qu'elle peut avoir commis de paroles ou de faits; & la réparation s'en poursuit contre lui seul. Il est donc juste qu'il ait le pouvoir de la retenir par la crainte, & de la châtier même pour la corriger.

La loi lui donne ce droit, & veut que la punition soit proportionnée au délit, telle, par exemple, que la prison pour les fautes de peu de conséquence; & pour des cas plus graves, la fustigation. Depuis le regne de Charles II, les mœurs Angloises ont beaucoup perdu de leur sévérité. La galanterie a rendu les hommes plus indulgens; s'ils n'ont pas renoncé au droit de châtier leurs épouses, ils en ont ridiculisé l'usage; de sorte que la fustigation n'est employée que parmi le peuple. Encore si le mari abuse de ce droit, les autres femmes ne manquent guere de venger l'épouse fustigée. On les voit parcourir les rues de Londres, portant attachée à une grande perche la figure du mari, surmontée de deux cornes, accompagnée d'un tambour, & suivie d'une nombreuse populace, qui fait un charivari affreux avec des pincettes, des poëles, des chauderons; & la procession arrivée devant sa maison, on danse à sa porte le branle des cocus.

Un mari & une femme une fois unis par les liens de l'hymen, ne peuvent faire entre eux aucun acte légal. L'é-

pouse n'ayant rien en sa puissance , n'a rien à donner à son époux; parce que ce dernier , à qui tout appartient , ne peut se faire ni vente , ni donation à soi-même. Il n'en est pas ainsi d'un legs par testament : comme son effet ne doit avoir lieu qu'après la désunion des deux Conjoints , le survivant a droit de la recueillir , parce qu'alors son existence légale est séparée de celle du testateur.

Un mari est obligé de reconnoître tous les enfans que sa femme met au monde pendant qu'il est dans le royaume , quand même il prouveroit qu'il a été absent d'elle des années entières. Les Angloises ont encore le privilege de ne pouvoir être convaincues d'adultere , à moins qu'elles ne soient prises sur le fait de la maniere la moins équivoque. Mais il s'est trouvé des hommes qui , n'ayant pas les loix pour eux , ont eu recours à d'autres expédiens. Une femme se sentant sur le point de mourir , pria son mari de lui pardonner une faute qu'elle ne voulut avouer, qu'après avoir obtenu l'assurance du pardon. Celui-ci la lui promit ; & elle lui fit la confidence de plusieurs infidélités. « Hélas , dit le

» mari, vous n'avez pas lieu d'être plus
 » contente de moi ; je vous promets
 » donc de ne conserver aucun ressenti-
 » ment de vos fautes, si vous voulez
 » bien vous-même à votre tour, me
 » pardonner le mal que je puis vous
 » avoir fait ». Elle y consentit volon-
 tiers, aussi surprise que ravie de l'excès
 de bonté de cet époux, qui lui apprit
 que s'étant apperçu de ses galanteries,
 il l'avoit empoisonnée, & qu'elle mou-
 roit de sa main.

Le mariage n'ôte point à la fille d'un
 Duc ou d'un Comte les honneurs de
 sa naissance. Si elle épouse un simple
 écuyer, elle conserve le titre de Mylady
 avec son nom de baptême. Les veuves
 qui se remarient jouissent du même
 avantage : c'est ce qu'on appelle la cour-
 toisie Angloise. Une Duchesse garde
 son titre & ses honneurs. On l'appelle
 votre Grace, qui est la qualification ré-
 servée aux Ducs, à leurs femmes, &
 aux Archevêques. Votre Seigneurie ou
 votre Grandeur est celle des Evêques,
 des Comtes & des autres Pairs. Vous
 voyez que l'étiquette & le cérémonial
 sont plus compliqués en Angleterre,
 qu'on ne l'imagineroit d'une nation li-

bre & philosophe. Les inférieurs y parlent presque toujours à la troisième personne ; on y donne aux ecclésiastiques *la Révérence* ; & le moindre petit Juge se fait appeler *voire Vénération*.

Ici les gens d'église , depuis l'Evêque jusqu'au moindre Chapelain ; donnent presque tous dans le mariage. La femme du Ministre devant être , à bien des égards , le second personnage de la paroisse , on forme sa maison en conséquence ; on élève les enfans d'une manière proportionnée au revenu actuel ; en un mot , si le bénéfice rapporte deux ou trois cens guinées , on vit comme si l'on avoit les mêmes rentes en fonds de terre ; & le Pasteur ainsi monté venant à mourir , il ne reste à ses enfans que des dettes , avec l'impuissance de gagner leur vie par le travail que le système de leur éducation les a accoutumés à regarder comme au-dessous d'eux. Dans ce désastre , la condition des filles est la plus à plaindre. Ne pouvant se résoudre à travailler , rougissant de mendier ou de servir , elles cherchent dans le libertinage une vie qui les en dispense.

On croit que ces demoiselles foux ;

nissent principalement les bagnos & les rues de Londres, malgré la quête qui se fait tous les ans pour ces malheureuses orphelines. Elle se leve dans l'église de saint Paul sur les ames pieuses ou curieuses, qu'y attire un motet exécuté par tout ce que cette capitale a de plus grands musiciens. Le chant est coupé par un sermon, où l'on cherche à émouvoir la générosité des spectateurs ; & comme cette scene n'a lieu qu'une fois l'an, elle est suivie d'un monde prodigieux. Dès le matin l'église est barricadée de maniere, qu'on ne peut entrer qu'à la file entre de grandes poutres qu'on parcourt dans leur longueur, & à l'extrémité desquelles sont placés des bassins pour recevoir les aumônes qui se montent quelquefois à vingt mille guinées. Plusieurs veuves & filles de Curés rentrent, par des mariages, dans l'état où le sort les a fait naître. Ces mariages sont recommandés & encouragés par les riches propriétaires qui ont des bénéfices à leur nomination.

La liberté qu'ont les prêtres de se marier en Angleterre, & la destruction des monasteres n'ont pas peu contribué à la grande population de ce royaume.

me. Ajoutez-y cette foule de François mécontents, qui s'y réfugièrent à la révocation de l'Edit de Nantes. A la fin du siècle passé la Grande-Bretagne ne renfermoit que cinq millions d'habitans ; aujourd'hui il paroît constant qu'elle en compte huit millions. Ses armées de terre n'ont jamais été nombreuses ; & il est démontré que la guerre de mer est la moins destructive. D'ailleurs le soldat Anglois n'est pas forcément célibataire ; il peut se marier & laisser après lui des descendans qui rendent sa perte insensible.

Si les mœurs Britanniques ne sont plus aussi simples, aussi pures qu'elles l'étoient anciennement, l'altération qu'en a souffert la population n'a pas été générale : elle s'est fait plus sentir dans les villes que dans les campagnes. Les provinces étant moins corrompues, le luxe y est moins grand que dans la capitale, & conséquemment le peuple plus nombreux. Le nombre des enfans n'épouvante point les Anglois : s'ils demeurent dans les villes, ils ont, pour assurer leur subsistance, la ressource perpétuelle & sûre du commerce, & celle de l'agriculture, s'ils habitent les campagnes.

Une autre cause de cette population est l'usage où ils sont d'avoir à leur service beaucoup plus de femmes que d'hommes, de souffrir & même de faciliter le mariage de leurs domestiques. Plus jaloux de procurer des sujets à l'Etat, que d'imiter l'excès de notre luxe, vous ne voyez pas autour d'eux cette foule de valets d'une taille haute & choisie, d'une parure recherchée, repoussant avec insolence l'humble citoyen qui veut pénétrer jusqu'à leurs maîtres, risquant audacieusement, en une seule séance de jeu, leur salaire d'une année, & portés quelquefois à la fortune par la corruption & le crime, tandis que leurs peres, leurs freres courbés sous le poids des besoins, traient de pénibles sillons, & n'ont pas même une portion suffisante de ces moissons que la terre n'accorde qu'à leur sueur.

Je suis, &c.

A Londres, ce 24 septembre 1755.



LETTRE CCXXVII.

SUITE DE L'ANGLÈTERRE.

NOTRE dîné finit à deux heures, contre l'ordinaire des Anglois qui se mettent à table beaucoup plus tard. Nous vîmes, ce jour - là & les deux suivans, les maisons de Chelsea, de Kensington, d'Hamptoncourt, de Richemont & de Vindfor.

Chelsea, ainsi appelé d'un village de ce nom, est l'hôtel des Invalides de terre, comme Greenwich celui des marins. Il fut commencé par Charles II, continué par le roi Jacques, & achevé par Guillaume III. C'est un très-bel édifice situé à deux milles de Londres, au milieu d'un parc qu'arrose la Tamise. La face du bâtiment qui regarde la rivière, contient, d'un côté, une grande salle, & de l'autre, une chapelle avec un beau pavillon qui les sépare. Les invalides, dont le nombre est de cinq ou six cens hommes, y sont tenus avec une propreté qui étonne tous ceux qui visitent cette maison. On leur donne deux che-

misés par semaine ; & chaque année tous les lits sont renouvelés à neuf. La place de premiere blanchisseuse est un des postes les plus importants & des plus lucratifs de l'hôtel. Outre son logement , & un bon équipage , elle a douze mille livres d'appointement , & le remboursement de toutes les avances. Le gouverneur & les autres officiers occupent divers appartemens répandus dans le parc.

L'uniforme des pensionnaires est un juste-au corps rouge doublé de bleu. Ils dînent à midi , soupent à six heures , se retirent à neuf dans leurs chambres , & vont à la chapelle deux fois par jour. Ils mangent ensemble quatre à quatre dans la grande salle ; & on leur sert à dîner pour les quatre , deux livres de pain , quatre livres de bœuf ou de mouton , & autant de pots de biere. A souper ils ont la même quantité de pain , une livre de fromage , & de la biere comme à dîner. Le mercredi & le vendredi on leur donne , le matin , un plat de soupe aux pois , un quarteron de beurre , une livre de fromage , du pain & de la biere comme les autres jours. Le souper est toujours le même , excepté les jours

de fête, où ils ont de la viande matin & soir, & de la biere forte. Les dimanches & les jeudis les tables sont servies de linge blanc. Les domestiques ont la même nourriture que les pensionnaires; & pour subvenir à toutes ces dépenses, on prend un sol par livre sur la paie des troupes. Charles II a formé cet établissement à l'imitation de notre hôtel royal des invalides. Sa statue en bronze, élevée sur un pedestal de marbre, se voit encore au milieu de la cour.

Près de là est le jardin des plantes que le Chevalier Sloane a fondé pour les apothicaires de Londres, & dans lequel ils lui ont aussi érigé une statue. Le cimetière du même lieu est orné d'un autre monument consacré à sa mémoire : c'est une grande urne d'une forme élégante, autour de laquelle sont enroulés deux serpens qui indiquent la profession de ce médecin.

Kensington n'étoit d'abord que la maison d'un particulier située dans le voisinage de la capitale. Guillaume III l'acheta pour y résider pendant l'hiver, & éviter la fumée de Londres, que sa foible santé avoit peine à supporter. Il

Et faire un chemin éclairé de lanternes, qui communique à cette ville ; & Kensington est devenu une maison royale. Le château, bâti de brique, est peu régulier. On y entre par un vestibule qui conduit à un escalier orné de peintures. Les appartemens sont grands & bien meublés. Des tableaux du Bassan & du Tintoret enrichissent une des galeries ; dans une autre on voit les portraits des Rois & des Reines d'Angleterre depuis Henri VIII. De-là l'œil admire de grandes pieces d'eau plates, & des boulingrins fort vantés par la beauté du gazon. D'un mont artificiel, entouré de pins, on pourroit découvrir un assez beau point de vue, si le belvédère qui le termine, n'étoit ofusqué par les arbres qui l'environnent. Un espace planté d'ifs & de cyprès, avec des portiques formés des mêmes arbres, le tout exactement taillé, mais triste comme le plus lugubre cimetière, existe encore sous les fenêtres même du château ; on l'appelle la citadelle du Roi Guillaume.

La maniere dont les Anglois composent aujourd'hui & décorent leurs jardins, peut être placée parmi les singularités qui caractérisent le génie libre de

cette nation. La symmétrie, depuis le fameux le Notre, étoit généralement regardée comme le principe fondamental de cet art. Ce peuple a secoué le joug de cette régularité monotone, pour n'imiter que la simplicité, les désordres & les tableaux variés de la nature. Ce goût particulier est moderne dans la Grande-Bretagne. Kent, artiste célèbre comme peintre & comme architecte, est le premier qui osa s'écarter de la route battue; & ses compatriotes, qui aiment passionnément la vie rurale, reçurent avec transport un genre si analogue à leur caractère ennemi de l'uniformité. Les progrès du nouvel art furent très-rapides; & les productions se sont depuis perfectionnées & multipliées. Tout Anglois qui possède une maison des champs, quel que soit son rang ou sa fortune, est jaloux de se procurer des jardins, & de les rendre remarquables par quelque singularité qui ne s'éloigne point de la nature.

Je crois vous avoir dit ailleurs, que cette méthode, dont Kent n'est point l'inventeur, a été pratiquée de tout tems par les Chinois. Leur première

l'attention se porte sur la forme du sol : il peut être égal & uni ; il peut être en pente & en talus , inégal & montueux , sec ou marécageux , coupé par des canaux & des rivières , ou entièrement dépourvu d'eau. Ils remarquent ces qualités avec soin , pour en tirer tout le parti possible à moins de frais , pour en faire sortir les beautés naturelles , & en cacher les défauts. Comme ils ne goûtent guère le plaisir de la promenade , on trouve rarement chez eux ces belles & grandes avenues qui décorent nos maisons de plaisance. Tout leur art consiste à faire contraster la variété des scènes. Ils aiment à vous conduire par des détours & des labyrinthes , à différens points de vue bornés par des objets intéressans , soit par une montagne bizarrement taillée , soit par une colline agréable ou quelque bel édifice.

Les jardiniers Chinois s'attachent à produire trois effets particuliers , le merveilleux , l'horrible & l'agréable. Quelquefois ils font passer sous terre un courant d'eau , dont la chute bruyante étonne l'oreille , sans que l'œil puisse la découvrir. Quelquefois ils arran-

312 SUITE DE L'ANGLETERRE:

gent, ils opposent des rochers, des cavernes, des bâtimens, de manière que le vent, réfléchi de l'un à l'autre, produit tantôt un bruit sourd, tantôt un murmure plaintif, tantôt des éclats qui vous épouvantent.

Pour rendre ces compositions terribles, ils les entre-mêlent de plantes extraordinaires, & de différentes espèces d'animaux monstrueux. Au milieu de ces scènes effrayantes, vous voyez des rochers suspendus, dont la chute menaçante semble prête à vous écraser, des cavernes affreuses par la nuit qui y regne, d'impétueuses cataractes qui se précipitent avec violence du haut des montagnes, des arbres à demi renversés, qui paroissent brisés & tordus par la fureur des vents & des tempêtes. Ici ils interceptent le cours des torrens; là vous les croiriez frappés de la foudre, brûlés & fendus en pièces. Quelques-uns des édifices tombent en ruines; d'autres paroissent consumés par le feu, tandis que de tristes cabanes, placées sur la montagne, servent à peindre la misère des habitans & l'horreur du lieu.

A ces objets affreux succèdent ordinairement

dinairement des scènes riantes. Les Chinois, qui savent avec quelle force l'ame est affectée par les contrastes, ménagent constamment des transitions imprévues, des oppositions frappantes dans les formes, les ombres & les couleurs. D'un point de vue borné, ils vous font passer à des perspectives étendues : au sortir des lacs & des rivières, vous trouvez des montagnes, des plaines, des côteaux, des forêts ; & toutes ces choses sont opposées & distribuées avec tant d'art, que chacune d'elles vous paroît aussi distincte, que l'ensemble est frappant & en même tems naturel. Dans les grands jardins, on imagine différentes scènes pour le matin, le midi & le soir ; & l'on y élève des bâtimens qui désignent chaque partie du jour. Dans les jardins moins étendus, l'art de disposer les mêmes objets sous des aspects divers, produit à peu près le même effet. On imite la nature en diversifiant, à son exemple, les bords des rivières & des lacs. Tantôt vous les voyez escarpés, & tantôt couverts de bois, de fleurs, de gazon ou de sable. D'un côté, ce sont des prairies où paîs-

sent de nombreux troupeaux ; de l'autre vous voyez des champs de ris qui s'avancent dans le lac , & laissent entre eux des passages , sous lesquels on se promène en bateau parmi des arbres plantés sur la rive. On parvient ainsi à une montagne coupée en terrasse , à une maison située au milieu d'un lac , à une cascade , à une grotte , à un rocher , à une caverne , où les eaux se précipitant à grand bruit , disparoissent & vont sortir à cent pas au-dessous.

En vous retraçant , Madame , une image des jardins de la Chine , j'ai voulu vous donner une idée de ceux d'Angleterre , qui n'en sont pourtant qu'une faible imitation. Cette méthode avoit aussi été pratiquée en France par notre célèbre Dufreny , dont les vues sur cette matière n'avoient rien de commun avec celles qu'on suivoit de son tems. Il ne travailloit avec plaisir que sur un terrain inégal ; il lui falloit des obstacles à vaincre ; & quand la nature ne lui en offroit pas , il s'en donnoit à lui même ; c'est à-dire , que d'un emplacement régulier & d'un terrain plat , il en faisoit un montueux , pour varier les objets en les multipliant.

Sous Jacques II, la coutume des Anglois étoit de chamarrer leurs parterres & de les enjoliver par des nœuds de fleurs. La triste famille des ifs passa la mer avec le Prince d'Orange : le goût Hollandois eut la vogue ; on ne vit plus que des canaux à perte de vue, des rangées d'arbres toujours verts & taillés symétriquement : l'Angleterre, pour marquer sa déférence à son nouveau souverain, se travestissoit en marécages Hollandois. Les jardins royaux de Kensington, d'Hamptoncour & de Richemont donnerent le ton jusqu'au regne de George I, que s'introduisit la méthode Chinoise.

Aujourd'hui la nation entière a du goût pour les plantations & s'adonne au jardinage. Le payfanaisé & le bourgeois opulent, les grands de l'Etat & beaucoup de philosophes en font leur occupation favorite. On ne cultive nulle part les fruits & les légumes avec plus de soin & d'industrie ; & si le climat n'est pas aussi favorable qu'en France, l'art est poussé beaucoup plus loin. On trouve à la halle de Londres des petits pois plutôt qu'à Paris, & des ananas en toute saison. Les jardins des environs de la capitale pro-

duisent des melons de tous les pays. On y mange d'excellentes pêches, & même d'assez bonnes figues. On voit aussi en Angleterre une quantité prodigieuse de ces arbres, qui n'ont d'autre mérite que la beauté ou la singularité de leur forme. On en fait venir à grands frais des différentes parties du monde ; & s'ils réussissent en pleine terre, on les naturalise pour en orner les jardins. Ce qui donne à ces Insulaires tant de goût pour les plantations, c'est que les grands & les personnes riches vivent plus à la campagne qu'à la ville ; le payfan plante à l'envi de son seigneur, & , comme lui, embellit son héritage en l'enrichissant.

Les Anglois donnent à toutes sortes d'arbres les formes les plus monstrueuses & les plus ridicules. D'un houx ils font un éléphant avec sa tour sur le dos ; ils représentent un renard en bouis avec des chiens qui courent après, & taillent un if en un géant formidable. La simplicité leur déplaît, tandis qu'un arbre couronné d'un oiseau grossièrement ébauché les charme , parce qu'il les étonne. Un auteur, pour se moquer de ce goût puérile & ridicule, dit qu'il

SUITE DE L'ANGLETERRE. 317
connoît un jardinier qui représente au naturel toute une famille. Il offre ensuite la liste de plusieurs arbres taillés par cet artiste, & invite les curieux à les aller voir dans son atelier. « C'est » un saint George de bouis, dont le » bras n'est pas encore assez long, mais » qui sera en état de percer le dragon au » mois d'avril prochain; c'est une Tour » de Babel dans un if; un Edouard, ou le » Prince noir en cyprès; un ours de » laurier à thym en fleurs, avec un » chasseur de genievre en fruits; une » Reine Elisabeth en philaria dans son » entier accroissement; divers poètes » modernes en laurier un peu gâté; un » cochon en lavande, & l'Arche de » Noé en houx; arrêtée sur une montagne ».

Vous voyez, par cette plaisanterie, qu'au lieu d'imiter la nature, les Anglois ne font servir l'art qu'à la défigurer. Ils vantent, avec raison, la beauté de leur verdure, & n'épargnent rien pour entretenir ces magnifiques boulingrins, qui rendent leurs jardins si agréables. Mais parce que le verd est beau dans ce pays, faut-il que tout y soit en gazon? Faut-il que pour avoir devant sa

maison un tapis d'une grande étendue; on s'éloigne tellement les allées & les bosquets, qu'on n'y puisse aller trouver l'ombre en été, sans s'exposer à être brûlé par le soleil? Autant cette verdure continue est agréable à l'œil, autant elle est incommode pour les pieds, parce qu'elle n'est jamais sans humidité.

La plupart des parcs, en Angleterre, doivent leur principale beauté à l'étendue & à la richesse des points de vue; car les allées ne sont que des routes de forêts, formées au hasard, d'arbres de toute espèce & de toute grandeur. Celles même qu'on destine à la promenade, imitent les petits sentiers des bois, & par leurs sinuosités, & par la manière dont elles se coupent ou se communiquent. L'art se montre à peine dans la composition des massifs qui les séparent, & ne paroît que dans le choix des arbres & des arbrustes qui remplissent ces massifs. Des marguerites, des violettes en forment la bordure. A ces fleurs succèdent des rosiers, des myrthes, des genêts, &c. Les étages suivans sont composés de cèdres, de pins & d'autres arbres qui s'élèvent, par une

SUITE DE L'ANGLETERRE. 319
hauteur graduée, jusqu'à ceux qui fournissent les tiges les plus hautes. Par cette disposition, ces massifs offrent une forme pyramidale; & les sentiers qui les côtoient, sont de petites allées qui ne courent jamais l'espace de deux toises sur la même ligne ni sur le même plan.

On voit encore quelques charmilles dressées & taillées comme les nôtres; les Anglois les conservent comme un échantillon du mauvais goût qui regne en France. Ils préfèrent à nos eaux jaillissantes, leurs eaux plates comme plus naturelles; une ravine qui se trouve par hasard dans un parc, à une cascade faite à grands frais, & les promenades tortueuses aux allées droites, dont l'œil apperçoit trop tôt la fin. Ils font même serpenter les canaux, pour leur donner un air de vérité, & en ombragent inégalement les bords revêtus de gazons, par des arbres courbés, tels que la nature en produit.

Il est étonnant que ces peuples; qui ne négligent aucun objet utile, paroissent si indifférens pour la décoration des vergers, dont l'aspect offre une image parfaite de l'abondance jointe à l'agrément. Les arbres qui les compo-

sent, conservent leurs feuilles, comme ceux qui ne sont destinés qu'à la décoration. L'air est parfumé des douces odeurs qu'exhalent leurs fleurs; & leurs fruits sont un des plus beaux présens de la nature. Les anciens, dont les goûts étoient plus simples que les nôtres, mettoient les vergers au nombre des parties les plus importantes de leurs jardins. Il est singulier que les Anglois, qui sont de tous les peuples modernes, ceux qui ont poussé plus loin l'admiration pour l'antiquité, ne l'aient pas imité sur ce point. Les vergers peuvent se prêter à toute l'irrégularité qu'exigent leurs jardins. Rien ne seroit plus agréable, que des scènes composées d'arbres fruitiers de toute espèce, soit qu'elles couvrissent le sommet d'une colline escarpée, soit qu'elles occupassent le fond d'un vallon. Ces arbres, quoiqu'ils parussent jettés au hasard, seroient ingénieusement contrastés, & offriroient toutes les variétés dont ils sont susceptibles par leurs formes & leurs couleurs. De pareilles scènes seroient également intéressantes depuis le Printems jusqu'à l'Automne. Mais je reprends la suite de mes courses.

Le palais d'Hamptoncour, situé sur la Tamise à onze milles de Londres, fut bâti par le Cardinal de Volsey, ministre & favori d'Henri VIII, à qui ce Prélat en fit présent. Guillaume III habita ce château & l'embellit; & si l'on acheve jamais de le rendre régulier & uniforme, l'Angleterre pourra se vanter d'avoir un des plus beaux palais de l'Europe. De vastes bâtimens qui environnent quatre grandes cours, contiennent quinze cens chambres magnifiquement meublées. On nous fit voir, dans une des principales pieces, les sept fameux Cartons de Raphael, représentant les Actes des Apôtres, dont on prétend que Louis XIV avoit offert deux millions. Non seulement l'intérieur des appartemens satisfait la curiosité; mais la campagne y présente à la vue des dehors enchanteurs. On y trouve encore quelques vestiges de cette ancienne régularité symétrique, que les Anglois ont abandonnée. L'avenue qui y mène est magnifique. Un grand canal, bordé d'arbres, traverse les jardins plantés d'ifs.

Richemont est un village sur la Tamise, à quelques lieues de Londres;
O v.

où Edouard III, d'autres disent Henri VII, fit bâtir une maison royale. Ce dernier y est mort, ainsi que sa petite-fille la Reine Elisabeth. Une vaste terrasse, couverte de gazon, qui regne sur la rivière, fait l'ornement principal de ce palais. Des bosquets nombreux & agréables offrent un grand espace, appelé la Forêt, où, pour mieux imiter la nature, l'art a planté, sans ordre, de grands arbres, tantôt droits, tantôt courbés, & a divisé le parc en prairies, en terres labourées, en pièces d'eau & en monticules d'où l'on découvre la capitale. Des canaux mènent à une grotte, dont les pierres, brutes au dehors, forment en dedans, une voûte ornée de sculpture. La feuë Reine, qui chérissoit les lieux souterrains, en fit construire une autre en labyrinthe, où des allées étroites, obscures & tortueuses conduisent les curieux. On y rencontre des figures de voyageurs qui semblent marcher, en tremblant, vers la caverne où l'on suppose que réside l'enchanteur Merlin. Une porte basse, gothique & pleine d'hiéroglyphes, mène à ce lieu redoutable, où l'on descend par un chemin de

rocaille, couvert de mousse. Le magicien est assis devant un trépied chargé de livres & de sphères armillaires. Anne de Boulen & la Reine sa fille le consultent accompagnées de leurs nourrices.

Les jardins & le parc que la Princesse de Galles a formés à Kiow, dans le voisinage de Richemont, réunissent tout ce que le goût Anglois peut produire de plus riche & de plus varié. Ce sont des bosquets, dans l'un desquels est une chapelle gothique, dans un autre un temple en rotonde d'architecture Grecque. Ici, c'est un portail antique, appuyé sur des restes de maçonnerie. Là, c'est une tour octogone, entièrement construite à la Chinoise. Le milieu du parc, autour duquel sont distribués ces bosquets, forme une immense esplanade, où l'on voit une prairie, une rivière, un pont, & des troupeaux de vaches, de brebis & de chevres, qui ajoutent infiniment à la richesse du paysage. Parmi les singularités que rassemble ce jardin, il ne faut pas oublier une nombreuse collection de plantes étrangères; mais ce parc & celui de Richemont n'ont point de bâtimens qui répondent à cette magnificence. Kiow

communiqué à une petite maison , où est élevée la famille royale (1). Bradfort, vaste château des Ducs de Northumberland, fait partie de cette belle campagne. C'étoit originairement une maison de religieuses , qui portoit le nom de Sion. Chassées de leur patrie , ces filles passèrent en Portugal , & y bâtirent un couvent où elles conservent encore la clef de celui que leurs meres habitoient en Angleterre. Une tradition maligne dit que des moines , voisins de Sion, visitoient secrètement ces religieuses par une voûte encore existante sous la Tamise.

Le château de Windsor , qu'arrose cette rivière , ne fut d'abord qu'une maison de chasse , bâtie par Guillaume le Conquérant : Édouard III l'érigea en palais , & y fonda l'Ordre de la Jarretière, qui y possède encore sa chapelle. C'est un très-bel édifice gothique , dont la hardiesse surprend les connoisseurs. Dans le chœur sont vingt-six places pour autant de Chevaliers. Leur installation se fait dans cette église , & le festin dans la salle de S. George , conf-

(1) Le Roi régnant fait aujourd'hui sa résidence à Richemont.

truite à ce dessein. Un tableau y représente Edouard , surnommé le Prince Noir , montrant à son pere notre Roi Jean , prisonnier à Windsor. On fait voir, dans la chapelle, les tombeaux de plusieurs Rois de la Grande-Bretagne, & en particulier ceux d'Henri VIII & de Charles I. Quoiqu'un des plus anciens & des plus richement meublés d'Angleterre, ce palais n'a ni fontaines, ni jardins, ni avenues, ni architecture, ni symmétrie extérieure; c'est une masse brute, qui n'offre de beau que les appartemens. Charles II l'orna de sculptures & de peintures des meilleurs maîtres, & y ajouta une terrasse spacieuse, d'où l'on découvre une plaine féconde que parcourt la Tamise. Je ne vous parlerai point de la forêt de Windsor; Pope l'a chantée dans ses vers; & vous connoissez les vers de Pope.

Les autres palais des Rois d'Angleterre sont dans Londres même; mais de toutes les maisons royales qui se voient dans l'étendue de Westminster, il n'en est resté que deux en leur entier, Saint-James & Sommerfet. La première est située près du parc de ce nom, qui la rend très-agréable. Ce n'est d'ailleurs qu'un assemblage de bâtimens fort sim-

ples, sans suite & sans accord. Ce palais a été fort augmenté depuis que l'incendie de Witte-Hall a obligé les Rois d'y résider. La Princesse de Portugal, épouse de Charles II, y avoit établi un couvent & fondé une chapelle pour les Catholiques. La chapelle subsiste encore ; mais elle ne sert plus qu'aux Protestans François & Hollandois, qui s'y assemblent tour à tour. Le palais de Sommerfet, ainsi appelé du Duc de ce nom, oncle & tuteur du dernier des Edouards, qui l'a bâti, n'est habité aujourd'hui que par des particuliers, à qui le Roi y donne des appartemens. C'est une maison assez commune, qui a un jardin sur la Tamise.

Il n'est resté de Witte-Hall, consummé par l'embrasement de 1698, que la partie qu'on appelle la Salle des Banquets, édifice superbe, converti présentement en église. Ce palais, heureusement situé à la tête du canal à perte de vue, que forme la Tamise, semble annoncer, par sa position, le séjour d'un Souverain qui régneroit sur l'empire des mers. Il avoit d'abord porté le nom d'Yorck, que lui avoit donné, en le bâtissant, Walter-Gray,

Archevêque de cette ville. Le Cardinal de Wolfey l'acquitt de lui; mais ce ministre étant tombé dans la disgrâce, Henri VIII s'en empara, y fit des réparations, & le nomma Witte-Hall, ou Salle Blanche. Ses successeurs l'aggrandirent; & ce fut Jacques I, qui, sur les desseins du fameux architecte Inigo Jones, fit construire cette belle Salle des Festins, où son apothéose est peinte sur le plafond par Rubens. Un des côtés des murs représente l'envie, l'hérésie & la discorde gémissantes & enchaînées; sur l'autre, on voit l'union des trois royaumes, époque fameuse du même regne. A l'exception de ce beau morceau d'architecture, le palais de Witte-Hall n'offre plus que des briques & un tas de maisons ordinaires, sans goût, sans beauté, sans magnificence. Charles I passa de plein pied, d'une des fenêtres de cette salle, sur l'échafaud où il fut décapité. Les Rois y donnoient audience aux Ambassadeurs, y recevoient les Adresses du Parlement, lavoient les pieds des pauvres le Jeudi-Saint, & touchoient les malades atteints des écrouelles.

Nous visitâmes toutes ces maisons

à notre retour de Windſor ; & les jours ſuivans furent employés à la revue des édifices, des places, des ſtatues & autres monumens de Londres & de Weſtminſter. On ne reproche point aux Anglois d'épargner la dépense dans leurs bâtimens ; peu de nations prodiguent l'argent avec moins de regret ; mais ils manquent de diſcernement & d'élégance dans l'exécution. Qu'on examine leurs édifices , on trouvera toujours les plus belles pieces d'architecture mal diſposées pour la vue , cachées dans des coins & des trous , comme ſi l'ouvrage étoit fait à la dérobee , ou que les artiſtes euſſent honte de leur travail. S'ils ont quelques morceaux de meilleur goût , ils ſont imparfaits , comme ſi l'on n'avoit point eu d'autre vue , que d'en faire de ſimples eſſais ; & ils demeureront vraisemblablement dans ce même état , juſqu'à ce que le feu ou le tems les réduiſent en cendres ou en pouſſiere.

La Tour de Londres , ainſi appellée à cauſe de la tour blanche & quarrée qui eſt au milieu , n'a d'admirable que ſa grandeur & ſon antiquité , & de reſpectable , qu'une batterie de cent canons

du plus fort qualibre, qui en défendent les approches. J'y joindrai, si vous voulez, la situation, qui forme un spectacle agréable pour ceux qui traversent la Tamise. Le peuple fréquente ce lieu avec plaisir, par la satisfaction qu'il ressent à la vue des grilles & des cachots, où tant de Rois & de Seigneurs du plus haut rang ont été resserrés, & d'où la plupart ne sont sortis que pour aller au supplice : la grandeur y est encore plus humiliée que dans le tombeau.

Cette fameuse forteresse, environnée d'une vieille muraille, avec un fossé large & profond, bâtie par Guillaume le Conquérant, & non par Jules César, comme le disent quelques Anglois, a un mille de circuit, & renferme les prisonniers d'Etat, les archives, la monnoie, la ménagerie & l'arsenal, où les armes artistement rangées forment, sur les murs, des soleils, des serpens, des têtes de méduse & mille autres objets terribles & bizarres. On y voit aussi, en grandeur naturelle, les figures de trente ou quarante Rois à cheval, armés de toutes pieces ; & l'on y montre la hache, avec laquelle on a coupé la tête à plusieurs Reines d'Angleterre.

La Tour de Londres commande la cité & la riviere ; & tous les jours on y envoie une compagnie de soldats pour monter la garde. Elle touche aux murs de la ville , à peu près comme la Bastille à Paris ; mais elle sert à plus d'usages. On y conserve tous les attributs de la royauté , couronne , sceptre , épées , globes , éperons , bracelets , Sainte Ampoule , &c. , que tout le monde peut voir moyennant quelques piéces de monnoie. On y garde ainsi les archives de la couronne , les originaux des traités faits avec les Princes étrangers , les mémoires des principaux exploits du peuple Anglois contre ses ennemis , & principalement contre la France & l'Ecosse , les originaux de plusieurs anciennes loix du pays , les hommages rendus par les Ecossois aux Souverains de la Grande-Bretagne , le droit que prétendent ces derniers sur le titre de Roi de France , les franchises , immunités , privileges accordés aux villes de leurs Etats , les fondations , donations , dissolutions des abbayes , des couvens , des communautés religieuses ou ecclésiastiques , &c. A l'exception des dimanches & des fêtes , ces registres sont

ouverts tous les jours à certaines heures ; & il y a sans cesse du monde pour recevoir ceux qui veulent les consulter.

Le Gouverneur de cette place importante est communément un homme de la première qualité , & dont les appointemens sont au moins de vingt mille francs , indépendamment des profits considérables qu'il retire des prisonniers , & du privilège de disposer des emplois subalternes. Un Duc détenu dans ce fort , paie , à son entrée , deux cens livres sterlings ; & les autres à proportion. Tous les soirs les clefs se portent chez le Gouverneur. Il commande les gardes qui sont en faction ; & en cas de danger , il y a certains quartiers dépendans de la Tour , dont la milice est obligée , au premier commandement , de venir renforcer la garnison. Tous les navires qui passent devant cette forteresse , la saluent de trois coups de canons , & elle n'en rend qu'un.

Si la Tour de Londres est le plus ancien bâtiment de cette capitale , la cathédrale de saint Paul peut passer pour un des plus grands & des plus beaux édifices de l'Europe. Les deux

faces du Nord & du Sud sont des chefs-d'œuvre d'architecture ; le côté de l'Est, quoique moins parfait, mérite aussi beaucoup d'éloge. Les deux tourelles placées à l'Ouest, le portique, les degrés, le dôme qui s'élève vers le centre du bâtiment, composent un spectacle qui n'a peut-être rien d'égal ; mais toutes ces beautés n'effacent pas les défauts, qui sont encore en plus grand nombre.

Le premier de tous est que cette riche construction manque de vue. On ne commence à la voir qu'au moment qu'on y touche. On y arrive par la rue du Stand, qui est toute de biais sur la façade, dont à peine on découvre le fronton. Le portail n'est précédé d'aucune place, mais seulement d'un petit terrain, entouré d'une grille de fer de mauvais goût, où l'on voit la statue en pied de la Reine Anne, avec quatre figures médiocres, assises sur les consoles du piédestal. Par un grand perron à deux repos, on monte au péristyle, où une seule porte se fait chercher au travers des colonnes. Le plan de l'église forme une croix, trop longue pour la proportion de ses branches. La nef a près de cinq cens pieds de long, &

pas tout-à-fait cent de large à l'entrée, ni plus de cent vingt-cinq à la croix. Du rez-de-chaussée, pavé de marbre, au haut du dôme, on en compte trois cents quarante.

On blâme l'architecte d'avoir divisé le frontispice & même tout le bâtiment en dehors, par deux rangs de colonnes, l'un au-dessus de l'autre, de la même grandeur, qui lui donnent plutôt l'air d'un palais à deux étages, que d'une église. On imagine que cette division est la même dans l'intérieur; & rien ne paroît plus contraire au but qu'on s'est proposé, de donner une hauteur extraordinaire à la voûte.

Il faut convenir néanmoins, que le dessein général de ce portail n'est point à mépriser, & que l'exécution en est assez heureuse, à l'exception de la principale figure, celle de S. Paul, qu'il faut mettre au rang de ces misérables productions qui déshonorent la Grande-Bretagne. Cet habit gothique, roide & presque sans forme, cette attitude forcée, ce visage & ces bras sans vie & sans expression, sont des défauts qu'on ne peut ni souffrir ni pardonner.

J'ai déjà fait sentir que cette église manque de l'élévation & de la largeur

nécessaire pour former une juste proportion avec la longueur. J'ajoute que les colonnes sont pesantes & grossières; qu'elles chargent le point de vue, au lieu d'aider à la beauté par le charme de l'ordre & de la symétrie, & que la lumière ne pouvant trouver passage entre des piliers de cette grosseur, il en résulte un défaut de clarté, qui n'est pas une des moindres imperfections de cette vaste Basilique.

Le dôme, de l'aveu de tout le monde, seroit un ouvrage admirable, sans sa trop grande élévation qui lui donne moins l'air d'un dôme que d'une tour. Il n'a point assez de proportion avec le reste de l'édifice; & après avoir admiré ce grand morceau d'architecture, on ne trouve plus rien qui puisse attirer les regards dans les autres parties du bâtiment. Le Chevalier Torrilck, premier Peintre du Roi d'Angleterre, a représenté dans la coupole, en huit panneaux inégaux, l'histoire de saint Paul en griffes rehaussées d'or. Les figures en sont grandes, mais peu courantes: ce sont les seules peintures de cette église.

Le sanctuaire, revêtu de quelques marbres avec de petits ornemens do-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 335
tés, est fermé par une balustrade de fer. Deux gros chandeliers ornent l'autel, qui est couvert d'un tapis de velours cramoisi galonné d'or. Des orgues entumées, chargées d'un reste de dorure, sont posées sur une balustrade qui sépare le chœur de la nef. Huit colonnes ouvrent l'entrée du chœur, & sont voir plusieurs rangs de stalles pour les chanoines, les musiciens & les clercs. Au-dessus sont des tribunes pour les Dames, dans le goût de nos loges d'opéra, où elles entendent le sermon, l'office & la musique.

C'est au célèbre Christophe Wren, architecte Anglois, qu'on doit le dessein & l'exécution de ce temple. Il posa la première pierre en 1672; & son fils y mit la dernière main. Le modèle que cet artiste avoit présenté d'abord, étoit digne d'Athènes & de Rome; mais les inconvéniens attachés à la forme des églises modernes, l'obligerent de concilier le goût gothique avec celui de la bonne architecture.

S. Paul est la troisième cathédrale bâtie à Londres depuis l'établissement du Christianisme dans ce royaume. En 604, un Mellitus, placé sur ce siège par le Moine

336 SUITE DE L'ANGLETERRE.

ne Augustin , convertit en église le temple de Diane ; & ses successeurs s'appliquèrent à l'envi à embellir cet édifice. Il fut consumé par un incendie dans le douzième siècle ; & un Evêque , nommé Maurice , le rebâtit ailleurs , dans le même tems qu'un Maurice de Sully jettoit à Paris les fondemens de Notre-Dame. Si l'on en croit les Anglois , leur seconde cathédrale étoit tout à la fois le plus beau monument gothique , & le plus superbe temple du monde Chrétien. On y célébroit , avec la plus grande pompe , les obseques des Rois & des Empereurs ; & les principales fêtes y étoient solennisées avec autant de dignité que de magnificence. Le jour de la Conversion de saint Paul , il étoit éclairé par quinze cens flambeaux ; & Henri III fit nourrir quinze mille pauvres dans le cimetière.

L'horrible accident qui embrâsa la ville de Londres , ayant réduit en cendres cette immense construction , on se déterminâ à bâtir , dans le même lieu , une nouvelle église qui répondit à la grandeur de l'ancienne. Elle fut commencée & finie dans l'espace de trente-cinq ans , tandis que saint Pierre de Rome ,

Rome, le seul bâtiment qu'on puisse lui comparer, en a employé cent quarante-cinq, sous douze différens architectes, avec toute l'assistance du Saint Siege, & à l'aide des plus habiles artistes de l'univers. On fait monter les frais de saint Paul de Londres à dix-huit millions : un léger impôt sur le charbon de terre a presque suffi pour fournir cette somme, & élever cette vaste architecture, moins immense pourtant, moins belle & plus pesante que l'église de saint Pierre son modèle.

Un sordide intérêt tient celle de Londres toujours fermée, excepté à l'heure des Offices, pendant lesquels un battant des portes collatérales demeure entr'ouvert. Aux autres heures, on n'y entre qu'en payant ; & cette contribution se leve à toutes les portes, à tous les escaliers qui conduisent aux parties supérieures, où l'on a rassemblé diverses curiosités qui méritent peu ce nom. On montre une gallerie, appelée du Murmure, où les sons s'accroissent à un tel point, que le bruit qu'on fait en fermant les portes, est aussi fort, à une certaine distance, que celui du tonnerre. Le moindre chuchotement s'en,

tend dans toute la circonférence ; & si quelqu'un parle en s'appuyant contre le mur, vous l'entendez du côté opposé, quoiqu'éloigné de cent cinquante pieds. On passe ensuite à la bibliothèque, où il n'y a guère que le plancher qui mérite quelque attention. Il est artistement marqueté sans cloux ni chevilles, & paroît aussi unique une table de billard. De là vous allez voir le modèle, sur lequel l'architecte Wren avoit d'abord proposé de bâtir cette cathédrale, & qu'on s'est repenti plusieurs fois de n'avoir point exécuté.

Sans m'attacher à l'ordre des rues, je dirai un mot de quelques autres bâtimens de Londres à mesure qu'ils s'offriront sous ma plume. La Bourse est sans contredit un des plus beaux édifices de cette capitale, quoiqu'à parler naturellement, il fournisse autant de sujet de critique que d'éloge. Un monument si vaste & si élevé devoit être situé dans un lieu plus ouvert, d'où l'œil pût embrasser tout le plan & la proportion exacte de ses différentes parties. On est forcé de diviser ce qui devoit être vu tout à la fois ; & la confusion que cause ce par-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 339
tage se communiquant à l'esprit, l'empêche de porter un jugement sûr. Cependant il faut convenir que l'entrée de ce bâtiment a quelque chose de noble & d'auguste. La voûte passe pour un chef-d'œuvre. La tour qui est au-dessus se fait moins admirer : si le dessein de l'architecte étoit de faire briller son habileté en affermissant une masse si pesante sur des fondemens incapables, en apparence, de la supporter, il devoit croire qu'on lui tiendrait peu de compte de cette idée, lorsqu'un certain embarras, qui naît de la crainte de la voir tomber, est le premier sentiment qu'on éprouve en contemplant son ouvrage.

L'intérieur, exécuté avec un agrément qui répond à la beauté générale du dessein, est conduit, par un goût excellent, au degré de perfection qui convient à chaque partie. J'en excepte les statues des Rois & des Reines d'Angleterre depuis Edouard III jusqu'à George II, placées dans des niches entre les arcades. S'il y a peu d'édifices à Londres qu'on puisse comparer avec la Bourse, il n'y a rien dans la Bourse, ni peut-être dans Londres même, d'aussi ridicule que ces misérables essais de sculpture. P ij

Au milieu de la cour, est une autre statue en pied de Charles II, vêtu à la Romaine, très-bien faite, avec une inscription glorieuse pour ce Monarque. J'ai déjà parlé de celles des Chevaliers Gresham & Bernard, qui figurent avec honneur dans le même lieu. Le premier avoit bâti à ses frais une maison de change, que l'incendie de Londres a détruite, & que le corps des marchands a remplacée par ce vaste & superbe monument. Il est ouvert depuis midi jusqu'à trois heures, & ne laisse qu'un tems limité aux spéculations de commerce, qui, sans cette précaution, ne finiroient jamais. Les affaires qui ne sont qu'ébauchées, se terminent dans les cafés répandus aux environs.

La Bourse de Londres est le rendez-vous général de tous les négocians, non-seulement de l'Angleterre, mais de tout le monde commerçant. Toutes les nations y ont une place marquée, ainsi que toutes les especes de négoce. Aucun peuple n'y est étranger; aucun particulier n'en est exclu; aucune secte n'y est excommuniée. C'est le trône de la tolérance; ou si l'on y prononce des anathêmes, ce n'est que contre les banqueroutiers & les fripons.

Ce qu'on appelle ici le Monument , est une colonne d'Ordre Dorique , canelée & creuse , de deux cens pieds de haut & de quinze de diametre , que Charles II fit ériger dans l'endroit , où commença le fameux embrasement qui réduisit en cendres la plus grande moitié de cette capitale. On monte , par un escalier de pierre qui regne jusqu'au sommet , à une balustrade de fer qui a vue sur toute la ville. Sur un des côtés du piedestal on lit une ample description , qui , en termes fort aigres , accuse les Papistes d'être les auteurs de l'incendie. Jacques II la fit effacer ; mais les Anglois l'ont rétablie en caractères ineffaçables. Il n'y a point de colonnes modernes , qui puissent entrer en comparaison avec cette étonnante pyramide. En effet , où trouver quelque chose de plus noble & de plus hardi , de plus magnifique & de mieux proportionné dans toutes ses parties ? Les bas - reliefs de la base sont de la plus grande beauté ; & si l'on en retranchoit les inscriptions calomnieuses , ce seroit peut-être un ouvrage parfait. A la vérité sa situation est ridicule ; car il importoit peu que ce Monument fût

placé dans le lieu même où avoit commencé l'embrasement; & puisqu'on vouloit lui donner une si prodigieuse élévation, le bon sens ne permettoit pas de choisir l'endroit le plus bas de la ville.

Le temple-Bar est le nom d'une porte, & celui d'un des principaux colleges de Londres. Nous ne nous servons guere du mot de college, que pour signifier les écoles où l'on enseigne aux jeunes gens les langues & les belles lettres. En anglois, l'usage de ce mot est plus étendu : on l'emploie aussi à l'égard de certaines maisons où demeurent les officiers de judicature & les jurisconsultes. Ils ont leurs chambres à part, pour y travailler hors du bruit & de l'embarras de leur famille, & où leurs cliens vont les trouver. Ils mangent ensemble pendant les séances des Cours de Justice, ont une église pour leurs dévotions publiques, & un jardin pour se promener. Les étrangers ne peuvent trop louer cette maniere de loger les Conseillers, les Avocats & autres gens de loix. Les Anglois sont le seul peuple de l'Europe, chez lequel cette sorte d'établissement

· SUITE DE L'ANGLETERRE. 343
oit usité. Ils ont d'autant plus de raison
le s'en faire honneur, que cette distinc-
tion pour les interpretes & les Minis-
tres du Droit, les privileges qu'ils
leur accordent, la tranquillité qu'ils
leur procurent, sont autant de mar-
ques de leur amour pour l'ordre, &
de leur soumission à la loi.

La porte de ce lieu respectable, par
laquelle on entre dans la Cité, est la plus
belle de la ville. Si j'y remarque quel-
ques défauts, c'est dans le sommet, qui,
étant rond comme l'arche inférieure,
ne forme point ce contraste si essen-
tiel à la beauté d'un ouvrage. Les sta-
tues de Charles I & de Charles II, pla-
cées en dedans, celles d'Elisabeth &
de Jacques I, mises en dehors, des
deux côtés du passage, plaisent univer-
sellement à ceux qui ont le goût de l'an-
cienne sculpture. C'est à cette même
porte, qu'on attache la tête des per-
sonnes décapitées pour crime de trahi-
son. On y voit encore celles des princi-
paux seigneurs qui, en 1746, ayant
suivi le parti du Prétendant, furent pris
les armes à la main. Les Anglois sont
persuadés que la chute de chacune de
ces têtes doit être le signe de quelque
révolution dans l'Etat.

Quoique le Temple - Bar , qui servoit autrefois d'église & de logement aux Templiers , l'emporte , par son étendue , sur les autres colleges de jurisprudence , il n'approche point , pour la beauté , de celui de Lincon's-Inn. Ce dernier consiste dans un grand quarré , qui , à la vérité , est ouvert d'une part , ou du moins n'est fermé que par un grillage de fer ; mais ce défaut même se change en ornement , en laissant voir un jardin qui remplit agréablement cet espace. Il n'y a point de cour entretenue avec plus de soin , soit pour la propreté pendant le jour , soit pour la clarté pendant la nuit. La fontaine , qui est au milieu , produit un nouvel agrément. De la terrasse du jardin , on a la vue d'une des plus grandes places de l'Europe. Vous y voyez quatre jets d'eau , du centre desquels s'élève une colonne , avec une horloge qui montre les heures de tous côtés. Les maisons royales & tous les édifices publics , sacrés & profanes , procurent au peuple le même avantage. Les fondemens de cette place qui porte le nom du college , ont été jettés par Inigo Jones , dont le projet étoit de bâtir toutes les maisons de la même

SUITE DE L'ANGLETERRE. 345
forme & dans le même goût. Il en reste encore quelques-unes, construites sur le premier plan, qui reprocheront éternellement aux Anglois de l'avoir abandonné. Le college de Grays-Inn est particulièrement remarquable par sa belle place, son jardin agréable, & une terrasse dont la vue donne sur la campagne.

Ces Colleges sont à Londres, pour les gens de loix, ce que sont à Paris pour les théologiens, les sociétés de Sorbonne & de Navarre. Ils ont, comme elles, des revenus assurés, tant en rentes, qu'en fonds de terre & en bâtimens. Il en coûte, pour y être reçu, environ dix mille francs en droits de réception, en repas & en présens. Les jeunes gens suivent les Assises que les Grands-Juges vont tenir dans les provinces : ils y font l'essai de leurs talens ; & , en cas d'absence, ces Magistrats y trouvent des suppléans. C'est de ce même ordre, que se tire l'Orateur de la Chambre des Communes.

On compte, dans ces trois colleges, près de six cens étudiants, parmi lesquels sont plusieurs gentilshommes qui apprennent le droit, non dans le dessein de l'exercer ou de le professer, mais pour

s'en servir dans leurs propres affaires. La connoissance des loix est un des grands chemins qui conduisent à la fortune. Aussi cette route est-elle suivie par ceux des cadets des meilleures maisons des trois royaumes, qui joignent les talens au goût du travail.

On nomme encore huit autres colleges de chancellerie, qui dépendent des trois dont je viens de parler; & il y a en Angleterre plus de quarante mille personnes qui vivent de procès, ou comme Procureurs, ou comme Avocats, ou comme Juges. La classe des Avocats offre un état honnête & même assez lucratif à ceux qui, engagés dans cette carrière, ne peuvent parvenir aux premières places. Les consultations, les écritures, les plaidoieries sont payées très-cherement. Tout ce qui ne regarde que l'instruction, est du département des Procureurs: chaque Cour en a un certain nombre qui lui est attaché au choix des Juges. La chicane, a aussi sa langue particulière, qui joint à la barbarie Saxonne toutes les pointilleries du peuple Normand.

La faculté de droit fournit autant de Romanciers & de Poëtes, que d'Avo-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 347
cats & de Jurisconsultes. C'est la pé-
pinière des beaux esprits de Londres,
dont plusieurs sont aux gages des Li-
braires : ces derniers leur font faire
des livres , comme les marchands
font faire des étoffes. Tout l'art consiste
à donner un titre qui attire l'attention
du public. Les jeunes écrivains essaient
leurs talens dans la gazette qui paroît
deux fois le jour, & où ils ne man-
quent jamais d'insérer quelque disser-
tation sur les objets qui occupent les
esprits dans le moment.

Je suis, &c.

A Londres, ce 28 Septembre 1755;



LETTRE CCXXVIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LE plan de Londres est un modele d'irrégularité ; mais comme ce défaut lui est commun avec toutes les anciennes villes qui s'aggrandissent, je l'aurois volontiers passé sous silence, si, lors du cruel embrasement qui consuma cette capitale, il n'eût pas dépendu des habitans de la reconstruire sur un autre dessein. Ce fut encore Christophe Wren, cet architecte célèbre dont j'ai parlé tant de fois, qui le proposa au Parlement. Les opinions furent partagées : les uns prétendoient qu'il falloit se conformer à l'ancien plan ; d'autres vouloient qu'on adoptât celui de Wren dans toute son étendue, & d'autres qu'on n'en suivît que quelques parties. On rebâtit cependant cette grande cité sans s'astreindre à aucun ordre ; les particuliers ne voulurent jamais sacrifier leur terrain ; & Londres, qui devoit sortir de ses cendres la plus belle ville du monde, perdit ainsi le seul avantage qu'elle pouvoit tirer de cet accident.

Il faudroit aujourd'hui des sommes immenses, pour changer en beautés les défauts essentiels qui la déparent (1). La plupart de ses grandes rues n'aboutissent à aucune place; & les églises, dont quelques-unes m'ont paru d'une assez belle architecture, sont si mal situées, qu'on peut à peine les appercevoir. Si la rareté du terrain ne permettoit pas de les construire dans des positions plus avantageuses, au moins pouvoit-on en choisir de plus convenables. Le Parlement a assigné des sommes immenses pour en bâtir plus de cinquante; & à peine y en a-t'il cinq ou six, dont l'œil soit satisfait, & qui méritent la moitié de l'argent qu'elles ont coûté.

Il faut convenir cependant, que depuis le malheur qui réduisit cette ville en cendres, on voit de belles & larges rues, & des maisons de briques & de pierres, dans les endroits où il n'y en avoit que de bois. On prétend de plus, qu'avant cette époque, Londres étoit sujette à des maladies épidémiques, à cause du peu de largeur de ses rues, & qu'elle n'y a plus été exposée depuis.

(1) Ceci ne regarde guère aujourd'hui que les anciens quartiers.

Si ce fait est vrai, on doit regarder cet incendie comme un événement heureux pour cette capitale.

Londres est située, en forme de croissant, sur la rive gauche & septentrionale de la Tamise, à vingt lieues de l'embouchure de ce fleuve dans la mer d'Allemagne. C'est une des plus grandes, des plus riches, des plus peuplées & des plus florissantes villes de l'univers; mais on n'a débité que des fables sur l'origine de sa fondation : ce qu'on fait avec certitude, c'est qu'elle est très-ancienne. On conjecture qu'elle existoit avant que l'art de l'écriture fût connu en Angleterre, & que dans le tems de la descente de César, les Gaulois, les Grecs & les Phéniciens venoient y acheter les productions du pays.

En 1368, elle fut ceinte d'une muraille & de plusieurs tours, dont il ne reste presque plus de vestiges; & plus de six cents ans après, on construisit un pont de bois sur la rivière qu'on n'avoit, jusques-là, traversée qu'en bateau. Une communauté de prêtres en fit les frais : elle avoit succédé à un couvent de religieuses, fondé par l'héritière d'un batelier que ce passage avoit

SUITE DE L'ANGLETERRE. 351
enrichi. Un autre prêtre en comença
un second en pierre , qui dura trente-
trois ans , & fut achevée par les habi-
tans. Ce pont a été souvent dé-
truit par les glaces , & autant de fois
réparé. Quoiqu'on en ait aggrandi quel-
ques arches , il forme encore une bar-
rière , qui empêche les navires de re-
monter jusqu'où la Tamise pourroit
être navigable.

Qu'y auroit-il de plus admirable, que de
voir cette rivière couverte de vaisseaux
dans toute sa longueur, puisque le port,
quoiqu'il n'aille que jusqu'au pont , ne
laisse pas que d'offrir encore un des plus
beaux coups - d'œil de l'univers ? L'af-
fluence prodigieuse de bâtimens qui y
abordent de toutes les parties du mon-
de, ou qui partent pour les mêmes païs,
le nombre d'hommes employés au
service de ces bâtimens , leur mouve-
ment perpétuel, leur continuelle circu-
lation présentent l'image d'une grande
ville. Un négociant de Londres , pour
faire sentir à Jacques I les avantages de
cette rivière , les richesses qu'elle ap-
porte , les commodités qu'elle procure,
répondit à ce Monarque , qui , dans un
moment d'humeur , menaçoit de transf.

porter ailleurs le siège de l'empire ;
 « au moins, Sire, Votre Majesté nous
 » laissera-t-elle la Tamise ». Tant au-
 dessus qu'au-dessous de Londres, ce
 fleuve donne encore aux campagnes
 qui l'entourent, un spectacle aussi
 animé que continu, dans une foule de
 bateaux & de batelets ornés avec
 autant de goût que de dépense, &
 très-souvent accompagnés de mu-
 sique.

Mais pour jouir, à Londres, de ce
 superbe coup-d'œil, il faut entrer dans
 les maisons ; car il semble qu'on ait pris
 toutes les mesures, pour dérober aux
 yeux la vue de la rivière. Ses bords sont
 occupés par des teinturiers, des tan-
 neurs & autres manufacturiers qui ont
 l'eau de la première main ; & les ponts
 n'ont l'aspect de la Tamise, qu'au tra-
 vers des parapets qui, avec une file de
 modillons surmontés d'une corniche,
 forment un corps de plus de huit pieds
 de haut. Le pont de Westminster, qui
 n'est bâti que depuis quelques années,
 a été arrangé sur le même modèle, de
 peur, dit-on, que le goût des Anglois
 pour le suicide, ne les portât à se jeter
 dans le fleuve, si on leur en laissoit la
 facilité.

Ce pont est un chef-d'œuvre exécuté de nos jours. Sa construction étoit difficile, à cause des marées qui sont très-fortes dans cet endroit de la Tamise; mais par des méthodes nouvelles & un travail assidu de douze années, que la nuit même n'interrompoit pas toujours, il a été heureusement achevé sans batardeaux, sans détourner la rivière, sans embarrasser la navigation, sans qu'il en ait coûté la vie à un seul homme.

On doit commencer incessamment un troisième pont entre ceux de Londres & de Westminster. On croit qu'il surpassera les deux premiers en hardiesse & en magnificence, & sera fini avant dix ans. L'Architecte se propose de ne le fermer que d'un accou-voir à jour, à hauteur d'appui. Il faut espérer que les Anglois se détermineront aussi à dégager le fleuve, à lui ouvrir des communications, à le border de quais, dans le corps desquels on pourra ménager les entrepôts nécessaires pour les chargemens des marchandises sur les vaisseaux, & pour les déchargemens. Ces quais une fois ouverts, les personnes opulentes s'empresseront

d'y bâtir des hôtels comme à Paris; & la Tamise trouvera enfin le même accueil que la Seine.

Londres est composée de trois villes, qui sont la Cité, Westminster & Southwark que les Anglois prononcent Soudric. Westminster, situé au couchant, étoit à un mille de Londres au commencement de l'autre siècle; mais depuis le regne de Charles I, cet espace s'est rempli; & l'on y a bâti de fort belles rues: aujourd'hui les deux villes, partagées en vingt-six quartiers, se touchent, & seroient confondues en une seule, si chacune n'avoit gardé son gouvernement particulier & ses Magistrats. Le fauxbourg de Southwark, qui s'étend à la droite de la Tamise, en est séparé par cette rivière, & y est joint par les ponts dont je viens de parler. Ces trois lieux réunis forment la capitale d'Angleterre, qui est à peu près de la grandeur de Paris quant à la circonférence; mais elle s'étend en longueur; & Paris approche de la figure du cercle. On compte, dans cette dernière ville, la moitié moins de maisons, la moitié moins de rues, la moitié moins de paroisses; mais on y voit plus de palais, plus d'é-

édifices somptueux, de plus beaux jardins, de plus belles places, de plus beaux ponts, de plus belles églises; les maisons y sont plus spacieuses, plus élevées; il y a plus d'équipages, plus de luxe qu'à Londres. Quant à la population, elle est à peu près la même: on fait monter à huit ou neuf cens mille âmes le nombre des habitans dans l'une & l'autre de ces deux villes. Suivant le tableau qui vient d'être fait de la consommation de Londres, on y tue, par an, cent mille bœufs, huit cens mille moutons, deux cens mille veaux, deux cens mille cochons, &c.

Une partie de cette capitale est située sur un coteau élevé, & par conséquent plus sain que Westminster qui occupe un lieu bas. Son étendue, d'Orient en Occident, est d'environ deux grandes lieues; & sa largeur n'a guère que le quart de sa longueur. Les belles rues d'Holbourn, de Cheapside, du Strand, parallèles à la rivière, mais sans alignement, traversent la moitié de la ville. Celles d'Oxford, de Piccadilly, de Thames, du Pall-Mall ne sont pas moins remarquables par leur étendue. Cette dernière & les autres du quar-

tier de la Cour, habitées par tous les grands seigneurs, n'ont point de portes cochères. Ce sont de petites entrées de quatre pieds de large, uniformément décorées de deux colonnes chargées d'un lourd fronton. Des rues détournées servent d'entrepôts aux écuries & aux remises.

Jusqu'au regne de George II, les seigneurs des trois royaumes, fixés dans leurs terres, ne prenoient à Londres, lorsque des affaires publiques ou particulières les y appelloient, que des appartemens de louage, & regardoient leur éloignement de la Cour comme le plus bel apanage de leur indépendance. Sentant mieux qu'ailleurs ce qu'ils étoient par eux-mêmes, leur grandeur étoit plus en eux que dans leur faveur. Ils ne se montroient ni flatteurs ni courtisans, & ne s'abaissoient jamais vis-à-vis d'un ministre, parce que leur fortune & leur considération ne dépendoient ni de la bienveillance d'un favori, ni de l'intimité d'une maîtresse. Si leur empressement actuel à bâtir dans la capitale, vient à gagner le reste de la noblesse, cette ville sera doublée dans fort peu de tems.

Les rues de Londres feroient inabordables , si , pour la facilité des allans & des venans , elles n'avoient pas , de chaque côté , un trottoir de quatre à cinq pieds de large , & pour la communication de l'un à l'autre , de petites chaussées en dos d'âne , qui les traversent. Il est aisé d'imaginer de quelle incommodité sont ces chaussées pour les voitures. Le milieu de ces mêmes rues est constamment enseveli sous des flots de boue , qui éclaboussent les passans , & couvrent tout le bas des maisons. Aussi chaque matin les apprentifs sont-ils employés à laver les façades de leurs boutiques. Le pavé est formé de morceaux de roches , qui roulent & se heurtent sans cesse dans cette boue. Tout l'art du paveur consiste à les placer l'un auprès de l'autre , de maniere qu'indépendamment de la saleté qui y regne , il est presque impossible d'y tenir en carrosse. Les chars même les mieux suspendus ont toute l'incommodité des charrettes , soit par le cahotement qu'occasionnent , à chaque pas , l'inégalité & l'instabilité du pavé , soit par le danger continuel d'être éclaboussé , si l'on ne tient pas

358 SUITE DE L'ANGLETERRE:
toutes les glaces levées. On parle de
paver toute la ville en pierres de grès,
qu'on doit faire venir à grands frais des
extrémités de la Grande-Bretagne (1);
& les Anglois se flattent qu'à cet égard,
elle pourra l'emporter bientôt sur Pa-
ris même.

Malgré la pesanteur & la longueur
démesurée des voitures, qui vont sans
cesse de la ville au port, & du port
dans les magasins, on ne rencontre ce-
pendant pas de fréquens embarras,
par la raison que marchant en sens con-
traire sur deux rangs, elles ne se croi-
sent ni ne se coupent presque jamais. Le
meilleur attelage, dès qu'il s'y trouve
engagé, est obligé de suivre la file,
quelque motif qu'il ait de faire dili-
gence; ou si l'on est absolument pressé
d'arriver, on quitte le carrosse; & l'on
se jette parmi la foule qui remplit les
trottoirs. Les plus grands seigneurs vou-
droient en vain se prévaloir du poids de
leur nom ou de la dignité de leur rang.

Pour se garantir de la mal-propreté
& de l'embarras, on trouve des allées,

(1) Londres est en effet très-bien pavé de-
puis quelques années.

SUITE DE L'ANGLETERRE. 359
des cours ou des passages couverts,
garnis de boutiques, comme à Paris le
quai de Gesvres, & indiqués par la mul-
titude qui y passe continuellement. Le
choix, l'arrangement, le brillant des
étalages en étoffes, en bijoux, en di-
verses sortes de marchandises, & sur-
tout en jolies filles de boutique, suffi-
roient seuls pour déterminer les gens
de pied à s'y jeter de préférence, in-
dépendamment de la propreté & de la
sûreté. Ces boutiques, & sur-tout celles
du Strand, qui est la rue la plus passagère
& la plus commerçante, sont fermées
de grandes glaces, & offrent, par leur
élégante disposition, un coup-d'œil au-
quel notre rue même Saint-Honoré n'a
peut-être rien de comparable.

Cet avantage perd infiniment de son
prix par l'incommodité de la fumée,
qui, mêlée avec un brouillard perpé-
tuel, couvre & enveloppe toute la
ville. Les vapeurs, dont est char-
gée son atmosphère, entraînent dans
leur chute les parties les plus pe-
santes, & forment des pluies d'en-
cre, qui abîment les habits. Aussi
Londres est-il rempli de boutiques de
dégraisseurs occupés à une lessive con-
tinuelle. Les bâtimens même ne sont

point à l'abri de ce dommage. Les plus considérables, comme la cathédrale, quoique bâtis de pierre de Portland, qui ressemble assez à la nôtre par sa blancheur & la finesse de son grain, ont pris la couleur du charbon. Les meubles des maisons sont également affligés par les parties les plus subtiles de la fumée. Les livres sur - tout ont à souffrir de ses ravages : les reliures les plus soignées y perdent bientôt tout leur éclat, si l'on n'a soin de les enfermer hermétiquement sous glace ; encore faut-il les essuyer très-souvent. J'ai vu, en été même, faire du feu dans les bibliothèques, pour les mettre à couvert des atteintes de l'humidité.

Les nouveaux quartiers de Londres ne ressemblent à l'ancienne ville, que par les trottoirs qui sont dans toutes les rues. Insensiblement formées depuis la révolution, ces rues s'étendent & s'accroissent tous les jours ; & ce qui n'étoit anciennement qu'un amas de petites boutiques, est maintenant un assemblage des plus belles maisons de cette capitale. Les bâtimens alignés, uniformes & construits de brique, n'ont que deux,

ou

SUITE DE L'ANGLETERRE. 361
ou tout au plus trois étages, non compris une espece de sous-terrein qu'occupent les cuisines & les offices. Ces pieces basses ont jour sur un fossé de trois pieds de large, qui sépare la maison de la rue; & le trottoir qui le borde, porte sur une voûte. Au moyen d'une pierre qui se leve, on y introduit tout le charbon nécessaire, soit pour la cuisine, soit pour les appartemens: commodité très-importante pour la propreté, dans un pays où l'on ne brûle presque pas de bois. Ce trottoir est séparé du fossé par un grillage de fer, d'où sortent deux especes de pilastres de même matiere, qui font une sorte d'avant-porte, & soutiennent deux lanternes que chaque maison doit fournir pour éclairer la ville pendant la nuit.

Le terrain est fort cher à Londres; & les loyers sont un objet de très-grande dépense. Excepté quelques maisons au centre de la Cité, presque toutes les autres appartiennent à des Entrepreneurs qui bâtissent sur des emplacements pris à bail pour quarante, cinquante ou soixante ans, à condition de remettre, à son expiration, au propriétaire du terrain, le bâtiment en l'état

362 SUITE DE L'ANGLETERRE.

où il se trouvera. Aussi les bâtisseurs prennent-ils si bien leurs mesures, que la maison ne dure guere au-delà du tems dont on est convenu. Celles qui sont aux moindres termes, n'ont des murs que de l'épaisseur d'une brique ; & ces briques sont faites de la premiere terre qui tombe sous la main ; on dit même que les vuidanges des commodités entrent , à certaine dose , dans leur composition. Le dedans du bâtiment est traité avec la même légèreté que l'extérieur : des brins de sapin tiennent lieu de poutres ; & toutes les boiseries sont de planches très-minces , qui rendent les incendies presque inévitables. La profonde impression que produisit, dans les habitans, celui de 1666 , a donné lieu à un établissement très-utile. On assure les maisons contre ces sortes d'accidens ; le prix de l'assurance se regle sur celui des loyers ; & les dangers du feu sont au compte des assureurs. Les locataires ont le même avantage pour les meubles , que des compagnies garantissent au bas de l'inventaire. On n'assure aucun bâtiment pour toute sa valeur, mais seulement pour une somme dont on convient , & qui se paie lorsqu'elle

SUITE DE L'ANGLETERRE. 363
vient à brûler : il en est de même pour les meubles.

La plupart des maisons de Londres n'étant pas susceptibles de beaucoup d'ornement , ont du moins un mérite analogue à leur destination : c'est d'être extrêmement commodes dans leur petitesse. L'escalier est dans le milieu de l'emplacement , & n'est pas plus exposé à l'intempérie de l'air , que toutes les autres pièces du logis. La cour est presque toujours derrière la maison. Ailleurs les appartemens commencent à l'entrée de l'anti - chambre ; en Angleterre ils commencent à la porte de la rue. Les gens un peu aisés , & tout le monde se pique de l'être dans cette ville , occupent le plus souvent une maison entière ; ce qui fait que n'ayant rien de commun avec d'autres locataires , ils jouissent , sans obstacles , de la plus grande propreté. Une porte à simple battant , où l'on arrive par trois ou quatre marches , est la principale entrée du logis. Dans presque toutes les maisons Angloises , chaque pièce , ainsi que l'escalier , est boisée. Ce n'est que depuis quelques années , que s'est introduit , chez les gens riches , l'u-

Q ij

sage des tapisseries. Il est encore devenu plus général, par la facilité d'acquérir, à peu de frais, des tentures de papier peint & verni, ou fabriqué à l'imitation des velours d'Utrecht. Les appartemens ne sont point scrupuleusement distribués en anti-chambres première & seconde, salle de compagnie, salon, cabinets, garde-robres, &c. Presque toutes les maisons, excepté les plus considérables, sont composées, sur chaque plein pied, de deux chambres & d'un très-petit cabinet. Celles qui ont un plus grand nombre de pièces à chaque étage, fournissent des salles d'étude, comme les Anglois les appellent, des salles de toilettes, outre le salon qui est toujours le lieu de représentation. La salle à manger est au rez-de-chaussée : ce n'est ni la moins commode, ni la moins propre que l'on choisit en Angleterre pour cette intéressante opération. Là est aussi le vestibule qui mène à l'escalier, sert d'anti-chambre, & fait le séjour ordinaire du portier & des valets.

Les nouveaux quartiers de Londres sont ornés de places quarrées, dont plusieurs ont une très-grande étendue.

SUITE DE L'ANGLETERRE. 365
due. Fermées, pour la plupart, comme
la Place Royale l'est à Paris, les unes
ont au milieu, ou des boulingrins ou des
pièces d'eau, les autres ou des pyra-
mides ou des statues équestres des
derniers Rois; quelques-unes, comme
celle de Grosvenor, ont un jardin dis-
tribué en allées. Les maisons qui bor-
dent toutes ces places, ne sont point
assujetties à une exacte uniformité.
Parmi les façades, on en voit de plus
ou moins ornées, suivant le caprice ou
le goût du propriétaire. Ce même ca-
price se manifeste dans les ornemens
qui chargent les enseignes & les éta-
lages des marchands. Ce sont des corps
d'architecture, dont les colonnes, les
pilastres, la frise, la corniche ressem-
blent presque autant à la porte d'un pe-
tit temple, qu'à celle d'un magasin. Ces
boutiques offrent un aspect brillant &
agréable, qui ne contribue pas peu à la
décoration de cette grande ville. Tout
est frotté, tout est entouré de grands
vitrages, dont les châssis, ainsi que les
autres boiseries, toujours nouvelle-
ment peints, produisent un air d'étoffe
& d'élégance. De grandes enseignes,
richement dorées, sont suspendues à

des ouvrages de ferrurerie si grands & si lourds, qu'ils semblent menacer d'entraîner, par leur poids, le foible mur de brique où ils sont attachés.

Dans tout Londres, vous ne trouveriez pas six maisons de particuliers, comparables aux grands hôtels qui ornent les quais & les rues de Paris. Chaque Anglois qui bâtit veut être son architecte ; cette fantaisie fait partie de la liberté nationale ; d'où résultent, dans les édifices de la plus grande dépense, les plus bizarres irrégularités.

Le goût de la bonne architecture fut apporté dans ce pays par le célèbre Inigo Jones, artiste Anglois, que de longues études en Italie avoient formé aux principes de son art. Cette ville a plusieurs édifices publics élevés sous sa direction. Le plus singulier est le temple de Covent-Garden, bâti en forme de halle, avec un portique & une porte à ses deux extrémités. Mylord Burlington fit ériger à cet architecte une statue dans sa belle maison de Chiswick. La grande allée des jardins qui accompagnent ce palais, est terminée par un portail que Jones avoit construit, à neuf ou dix lieues de cet endroit, pour un bâtiment qui de-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 367
puis a été abandonné. Le Lord Burlington acheta ce portail, & le fit transporter, par parties, où on le voit aujourd'hui. Une inscription constate ce fait, comme un témoignage de vénération pour les monumens de ce grand Artiste.

Jones eut pour successeur de ses travaux & de sa réputation, le Chevalier Christophe Wren qui a bâti l'église de S. Paul; mais, si l'on en croit quelques connoisseurs, aux proportions près, qu'il a même très-mal observées, Wren n'a fait que réduire le plan de S. Pierre de Rome aux deux tiers de sa grandeur, & est tombé dans des fautes grossières, par - tout où il s'est écarté de son modele.

Mylord Burlington, qui a joint les exemples aux préceptes, soit par l'hôtel qu'il s'est bâti lui-même à Londres, un des plus beaux de cette capitale, soit par quelques écrits qu'il a donnés sur cet art, a tâché d'en communiquer le goût à ses compatriotes. Il ne les a pas rendus plus habiles; car toutes les fois qu'ils veulent être autre chose que copistes, ils n'élèvent que de pesantes masses de pierre. Les Anglois ne connoissent ni la justesse des proportions,

ni l'élégance des formes, & ne réussissent pas mieux dans le goût des meubles, que dans celui des autres ornemens de leurs maisons. Leur génie manque de cette souplesse qu'exigent les arts. Comme ils ont plus de jugement que d'imagination, ils préfèrent les études sérieuses, les sciences profondes, aux connoissances agréables, que les François & les Italiens, plus vifs, plus faillans, doivent chérir naturellement. D'ailleurs le commerce, qui est l'ame de cette isle, ôte aux artistes cette considération personnelle, dont ils sont si dignes & si jaloux. Comme la richesse y fait une des principales distinctions, les arts qui s'allient rarement avec l'opulence, y sont moins en honneur. On s'en amuse, sans trop estimer ceux qui s'y exercent. Ils ne sont point, comme parmi nous, l'objet de l'attention publique ; & il n'y a point d'établissement en leur faveur, ni de la part du Gouvernement, ni de celle de la Cour. Un seul peintre à Londres jouit d'une pension : c'est le peintre du Roi. Tous les Ambassadeurs que Sa Majesté envoie dans les différentes Cours de l'Europe, emportent avec eux un por-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 369
trait de ce Monarque , pour lequel ils
sont obligés d'employer cet artiste , &
de lui donner cinquante guinées.

Il ne faut pas chercher ici de grands
peintres d'histoire : la Religion n'y fait
aucun usage des secours de cet art
pour inspirer la dévotion. Les églises y
sont tout au plus décorées d'un tableau
d'autel ; les appartemens , de portraits
ou d'estampes ; les cabinets des curieux ,
de tableaux étrangers , moins remar-
quables par leur perfection que par leur
nombre. Le seul peintre Anglois de ce
genre , qui mérite d'être nommé , est le
célèbre Hogarth , dont les ouvrages ne
seront jamais généralement admirés des
étrangers , parce que leur grande beau-
té consistant dans la vérité de l'expres-
sion , les sujets qu'ils représentent sont
particuliers à sa nation. Tout est vi-
vant , tout est animé dans ses tableaux ;
jamais les passions n'ont eu sur la toile
ce mouvement , cette chaleur que l'on
trouve dans ses chefs - d'œuvres. Ja-
mais peintre n'a été si utile à sa pa-
trie , parce qu'il a toujours travaillé à
dégouter du vice , par l'horrible por-
trait qu'il en a tracé. Ses sujets sont
ordinairement tirés des scènes de folie

& de débauche, dont il n'y a qu'un trop grand nombre tous les jours, & spécialement toutes les nuits, dans cette Capitale. L'Angleterre est remplie d'estampes gravées d'après cet habile maître ; & les tableaux s'y vendent au plus haut prix.

Il y a beaucoup d'esprit & de génie dans les compositions de Thornhill ; la partie allégorique y est savamment traitée, quoiqu'un peu trop chargée de figures. Ses défauts sont d'autant plus excusables, qu'il n'a pris de personne des leçons de son art : la nature l'avoit fait peintre ; il n'a dû à aucun maître l'usage de son talent. Son goût le portoit à l'histoire ; mais son intérêt le ramenoit plus souvent au portrait. Le dôme de Saint-Paul est d'une manière grande & belle. Ce même Artiste a peint l'escalier & un des plafonds du palais d'Hamptoncourt, ainsi que la plupart des tableaux de Kinsington ; mais son plus bel ouvrage est le réfectoire & le salon de l'hôpital de Greenvik.

Le portrait est le genre de peinture le plus en vogue en Angleterre : c'est une politesse d'usage, de se donner le sien réciproquement, même entre hom-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 371
mes. Jugez de la prodigieuse quantité
qui s'en fait, tous les ans, dans toute l'é-
tendue du royaume. On montre dans
une des salles du château de Windsor,
une suite de tableaux des plus jolies
femmes qui ont été l'ornement de la
Cour du voluptueux Charles II. Quand
un peintre est un peu occupé, il se con-
tente de faire la tête, & charge quelque
autre de tout le reste. Il y en avoit
un à Londres, très-habile pour les dra-
peries, auquel on envoyoit des toiles
de toute grandeur, où étoient peints
plusieurs visages, avec une ample des-
cription des tailles, grosses ou menues,
grandes ou petites, des mains, des bras,
des cuisses, des jambes qu'il falloit leur
donner.

Soit que le climat d'Angleterre s'op-
pose à la conservation du pastel, soit
que l'esprit de commerce y fasse appré-
cier les ouvrages par leur durée, plutôt
que par le talent des artistes, les por-
traits de ce genre ne sont point estimés ;
& le prix en est très-modique. La pein-
ture en émail y a été très-recherchée
du tems de Zink, artiste Suédois, qui
n'a point laissé d'élèves. On y peint
aussi sur verre avec assez de succès. C'est

Q vj

372 SUITE DE L'ANGLETERRE.
art consacré aux vitres d'église , & que le préjugé vulgaire s'obstine à regarder comme perdu , éclate encore chaque jour par de nouvelles productions. A l'égard de la miniature , elle est fort médiocre , & presque tombée depuis Cooper , cet artiste admirable , qui , sous Cromwel , l'avoit portée à un si haut degré de perfection. Il y a quelques peintres de paysages & de marine : c'est la mode de faire peindre un vaisseau de guerre , que l'on montoit dans une occasion périlleuse , & d'où l'on s'est tiré avec honneur.

Il se fait très-fréquemment ici des ventes de tableaux , dans de grandes salles uniquement destinées à cet usage. Elles sont hautes & isolées , afin que tous les côtés puissent être également éclairés par un vitrage qui l'environne sans interruption. Un particulier qui a rassemblé une quantité suffisante de morceaux précieux , pour en faire une vente publique , les y place suivant leur prix , chacun avec son numéro. Le même ordre est observé dans un catalogue imprimé , où se trouve le sujet du tableau , avec le nom vrai ou supposé de quelque grand maître. Ces

catalogues , qui se distribuent *gratis* , fixent la somme , au-dessous de laquelle l'enchere n'est pas admise. Quand les tableaux sont étalés & la vente affichée , on laisse la salle ouverte pendant deux ou trois jours ; & tout le monde peut y entrer , excepté la populace : un officier de police , revêtu des marques de sa charge , en garde la porte. Le public de Londres se fait un amusement de cette exposition , à peu-près comme celui de Paris , de celle de l'Académie de peinture au salon du Louvre. Le jour de la vente à midi , la salle se trouve pleine d'hommes & de femmes assis sur des bancs , qui font face à une espece de chaire où se place le Crieur. Il prend son catalogue , fait apporter le premier article , l'annonce , le crie ; & avec un petit marteau d'ivoire , il frappe un coup sur sa chaire , pour déclarer que l'article est adjugé. Là , on voit un brocanteur faire acheter en secret ce qu'il décrie ouvertement , ou bien , pour tendre un piège dangereux , feindre de desirer avec avidité , un morceau qui lui appartient. Tel , par pique ou par gloire , paie un article cinquante guinées , qui n'en auroit pas donné vingt-cinq , s'il

n'avoit craindre la honte de céder en présence d'une nombreuse assemblée. Ces sortes de ventes, qui ne sont guere en usage à Londres, que depuis vingt ou trente ans, y ont rendu le goût des tableaux très-général. On y apprend à connoître les différentes écoles, & les ouvrages des meilleurs maîtres.

La sculpture n'a été regardée longtemps en Angleterre, que comme un ornement funébre : l'Eglise de Westminster réunit ce que la Capitale possède de plus parfait en ce genre. Les morceaux les plus distingués portent les noms de Schemaker, de Rysbrak & de Roubillac. J'ai parlé des monumens de Shakespeare, de Newton & du lord Stanhope ; celui du capitaine Cornwall, placé auprès de la grande porte, s'empare le premier des regards : la magnificence & l'appareil avec lesquels il est traité, conviendroient mieux à un catafalque, qu'à un monument fixe & permanent.

Ce n'est guere que depuis un siècle, que ces insulaires emploient la sculpture à d'autres usages. Du tems de Charles II, ils possédoient un artiste très-habile, Gabriel Cibber, pere du

SUITE DE L'ANGLETERRE. 375
comédien de ce nom, vivant, retiré
du théâtre, & poëte de la Cour. Ce
Cibber étoit un Allemand qu'ils com-
paroient à Praxitelle. On voit de lui
deux grandes figures de ronde-bosse,
couchées sur le fronton de l'hôpital des
fous. Les monumens publics, érigés en
l'honneur des Souverains, n'honorent
pas également ce bel art. Les statues
des derniers Rois qui ornent les places
de Londres, n'ont de remarquable que
l'éclat du cuivre dont elles sont com-
posées.

Les Anglois ont un nouveau genre de
sculpture dans des médailles en ivoire,
qui représentent les têtes de leurs grands
hommes. Ils les arrangent sous glace,
sur un fond de velours noir, & en or-
nent leurs cabinets. Ces morceaux tra-
vaillés dans le meilleur goût, ont à l'œil
toute la souplesse de la cire. La sculp-
ture en bois est assez recherchée ; mais
la dorure, ainsi que celle du galon, pe-
che par la durée & par la couleur.

La gravure en acier, pour la fabri-
cation des médailles & de la monnoie,
n'a rien ici qui distingue les artistes.
La gravure en manière noire a peu de
partisans. La gravure en pierre compte

quelques habiles maîtres. Comme on aime mieux faire valoir son argent en Angleterre ; que de l'employer à la décoration de la table , on a peu de vaisselle plate , & par conséquent peu d'orfèvres en état de fournir des morceaux bien remarquables. Rien cependant n'est plus brillant que leurs boutiques : tout y est en étalage dans de grandes armoires fermées de glaces. Quant à la joaillerie & à la bijouterie, les Anglois n'auroient pas de fréquentes occasions d'exercer leurs talens , s'ils ne travailloient que pour leur pays. A l'égard des ouvrages d'acier poli , leur réputation est également établie & méritée ; mais leurs artistes sont inférieurs aux nôtres , excepté dans la fabrique des outils & des instrumens. Chez eux , l'utilité est l'idée dominante ; en France , c'est le goût : nous imaginons , & l'Anglois exécute. Il excelle dans les choses de commodité , & nous dans celles d'agrémens. De la réunion de ces talens divers , il résulteroit des ouvrages parfaits.

Dans les travaux de menuiserie ; vous admireriez également la patience & l'industrie de ces insulaires ;

nos meilleurs orfèvres n'achevent pas avec plus de soin la charnière d'une boîte, qu'on ne finit ici celle d'une armoire. Pour tout ce qui regarde la propriété & la solidité, en quelque genre que ce soit, l'artisan ne s'écarte jamais du degré de perfection où il peut atteindre ; & l'ouvrier le plus vil pense noblement du métier qu'il professe. Mais malheureusement, je le répète, il manque de goût ; & ses ouvrages n'ont ni cette élégance ni cette grace, qui font le charme de la plupart de nos ameublemens.

Le luxe des grands est tout d'ostentation ; c'est un assemblage de choses rares & bizarres, un mélange confus d'or & d'argent, employé sans art, & placé au hasard avec l'éclat des pierres, qui ne fait presque aucun effet. Pas la moindre commodité dans les appartemens ; ce sont de grandes pièces, vastes & isolées, décorées d'ornemens antiques, mêlés avec des modernes ; un buste Grec, entouré de figures Chinoises ; des parcs plantés sans ordre, sans projet, & où la nature imitée est défigurée par des formes qui lui sont étrangères. Tout cela étonne sans plaire.

re ; parce qu'on y voit plus de grandeur que de goût.

Le luxe des bourgeois de la cité est plus solide que frivole , moins fondé sur la vanité que sur les besoins. On y voit régner une grande abondance , un superflu même très-délicat , & non une somptuosité fastueuse , ni une recherche outrée de ce qui caractérise l'opulence. Les dorures , les glaces , les bronzes sont des ornemens qu'on ne trouve ici qu'en fort peu de maisons. On ne se pique pas même de briller par l'habillement & les équipages ; & les meubles , quoique très-propres , sont aussi simples que des loix somptuaires pourroient le prescrire : il faut même convenir que malgré cette grande propreté , l'ameublement Anglois a toujours l'air triste aux yeux de ceux qui n'y sont pas accoutumés. Les tables , sans qu'il y regne la même délicatesse qu'en France , sont le principal objet du luxe national , non , comme je l'ai déjà dit , par la richesse de l'argenterie ; l'ostentation ridicule , avec laquelle on étale assez généralement sur un buffet , pendant le repas , quelque peu de vaisselle inutile , est une mar-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 379
que de sa rareté parmi les gens même
d'un état considérable. La porcelaine
de la Chine , scrupuleusement assortie ,
& plus ou moins belle suivant le goût
& les moyens du maître , tient lieu d'un
service plus riche. La finesse , la blan-
cheur & l'extrême propreté du linge
achevent le faste agréable de cette dé-
coration. Les Anglois ont conservé l'u-
sage des fourchettes d'acier à deux
pointes , comme plus aisées à net-
toyer. On les change à chaque servi-
ce , souvent à chaque plat , ainsi que
les couteaux & quelquefois les ser-
viettes. Pour les plus petits mor-
ceaux , sur lesquels cette fourchette n'a
point de prise , on se sert du couteau
élargi & arrondi à son extrémité. Il y
a peu de différence , à cet égard , entre
les meilleures maisons de Londres &
celles de la bourgeoisie.

Je suis , &c.

A Londres , ce 1^{er} octobre 1755.



LETTRE CCXXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

IL me reste, Madame, à vous faire connoître quelques autres édifices de la ville ou des environs de Londres, tels que Bedlam ou l'hôpital des fous, l'hôtel-de-ville, la douane, le palais du Lord-Maire, &c. Le premier, que je puis nommer les Petites-Maisons de l'Angleterre, est un des plus beaux, des plus vastes bâtimens qui décorent le voisinage de cette capitale. Il a pour avenue une place de la plus grande étendue; & sa destination est annoncée par les deux figures du sculpteur Cibber, posées sur le fronton de la porte principale. L'une représente un homme accablé d'une mélancolie sombre, & l'autre, une personne qui est dans l'accès de la frénésie. Ce sont les habitans de Londres qui ont doté cette maison, dont les fonds, qui augmentent tous les jours, procurent aux malades les soins, les attentions & les secours que demande leur état.

J'ai parlé ailleurs de quelques hôpi-

aux qui doivent leur institution à divers particuliers, tels que celui des Enfans-Trouvés, si nouveau dans une ville où il étoit si nécessaire. Dans l'hôpital de Christ, fondé par le dernier des Edouards, il y a une école latine pour de jeunes garçons qu'on destine, les uns à étudier dans les universités, les autres à des professions différentes ou aux mathématiques, & principalement à la navigation. Tous les ans on en envoie en mer dix ou douze, pour joindre la pratique à la théorie.

Les malades, les estropiés, les blessés sont traités & entretenus avec soin dans l'hôpital de S. Barthélemi, institué par un simple bourgeois de Londres au commencement du douzième siècle. Je crois vous l'avoir dit : l'amour de l'humanité n'éclate nulle part autant qu'en Angleterre, sur-tout dans ces maisons de charité. Il est vrai que tous les malades, sans exception de pays, de religion, d'infirmité, n'y sont pas reçus comme à l'Hôtel-Dieu de Paris : les difficultés qu'on leur fait, empêchent une infinité de malheureux de profiter de l'intention des Fondateurs ; & les incurables en étant rejetés,

demeurent sans secours : mais au moins ceux qu'on y admet, y sont bien soignés, bien traités, bien servis. Le premier soin du gouvernement est de réprimer l'avidité de ces hommes dénaturés, qui s'enrichissent de la substance des pauvres, & ne sont heureux, que des douleurs de leurs semblables : ils dévorent ce qui leur reste de vie, &, par une avarice perfide, achevent ce que la maladie a commencé. D'ailleurs des hôpitaux, dont la porte reste ouverte lors même qu'ils sont pleins, loin d'être des maisons de santé, deviennent des sources d'infection, où les malades paient trop souvent par leur mort, le peu de soins qu'ils y reçoivent. Au lieu que ceux de Londres n'étant pas obligés de prendre plus de monde, qu'ils ne sont arrangés pour en contenir, le nombre des malades est toujours proportionné à la place destinée pour les recevoir ; & l'on n'y craint ni la corruption ni le manque de secours, effets ordinaires de la multitude.

L'Angleterre a aussi des maisons de correction pour les domestiques insolens, les femmes prostituées & les gens de mauvaise vie. On les fait travailler ;

& on ne leur donne, pour toute nourriture, que du pain & de l'eau, à moins que par leur industrie & leur bonne conduite, ils ne fassent voir qu'ils méritent un meilleur sort. Le même esprit qui préside au gouvernement des hôpitaux, veille également à la direction de ces maisons de force. Aussi n'y voit-on pas cette image de l'enfer, comme dans presque toutes les maisons de force de l'Europe, où six cens malheureux, pressés les uns sur les autres, opprimés de leur misère, de leur infortune, de leur haleine mutuelle, de la vermine qui les ronge, de leur désespoir, & d'un ennui plus cruel encore, vivent dans la fermentation d'une rage étouffée, & gémissent autant de fois qu'ils respirent. On n'entend pas dire à Londres, qu'aucun d'eux commette des homicides sur les geoliers, sur les chirurgiens, sur les prêtres qui les visitent, dans la seule vue de sortir de ce lieu d'horreur, & de reposer plus librement sur la roue de l'échafaud.

La différence de nos maisons de force & de celles d'Angleterre n'est pas la même dans les prisons. A Londres comme à Paris, elles sont d'un aspect

384 SUITE DE L'ANGLETERRE.
affreux. L'air qu'on y respire est infect;
& dans le petit espace qu'elles occupent, elles contiennent un nombre incroyable de malheureux. Tous les maux qui affligent l'humanité, semblent s'y être renfermés avec eux, pour leur faire desirer le supplice comme le terme de leur misère; & les secours même qu'on leur donne sont une cruauté, puisqu'en prolongeant leur vie, ils multiplient leurs tourmens. Quand ils n'ont pas d'argent à distribuer aux geoliers, ils sont traités avec une dureté qui fait horreur; mais s'ils ont de quoi satisfaire leur avidité, ils peuvent se livrer à tous les excès de la débauche. Les égards sont pour le scélérat, qui paie, avec le bien d'autrui, la condescendance de ses gardiens; & les femmes les plus débauchées peuvent partager & égayer sa solitude. Le marchand que la fortune a trahi, que la mauvaise foi a trompé, porte les mêmes chaînes que ceux qui ont commis les crimes les plus atroces; & le débiteur insolvable se trouve enfermé dans la même prison, que le voleur & l'assassin qui doivent représenter à Tyburn.

Du côté extérieur de la prison de
Newgate,

Newgate , on voit des figures qui représentent la liberté , la paix , l'abondance ; & dans l'intérieur , la force , la sévérité , la justice. La curiosité m'ayant conduit dans un de ces caveaux , dont les voûtes retentissent de gémissemens & de cris lugubres , mon cœur saigne encore au souvenir des objets qui s'offrirent à ma vue. J'interrogeai ces infortunés sur les causes de leurs malheurs ; & un d'eux , qui portoit dans ses regards la mélancolie la plus sombre , me dit : « J'ai été possesseur d'une fortune considérable , » jusqu'au jour où j'ai fait connoissance » avec un homme de loi. Celui-ci jeta les yeux sur de vieux écrits de ma famille , & découvrit certains parchemins , qui me donnoient des droits sur la propriété de mon voisin. L'honnête juriconsulte me conseilla d'intenter un procès à ce paisible possesseur. Il poursuivit cette affaire pendant vingt ans avec tant de passion , qu'il fit sa fortune , réduisit mon voisin à la mendicité ; & je n'eus pas plutôt gagné ma cause , que mes créanciers se saisirent de nos deux propriétés , & m'en voyerent jouir de ma victoire au

» fond de ce cachot. Le Roi eût en
 » vain déployé toute son autorité pour
 » me ravir un arpent de terre : le pay-
 » san est despote dans son champ ; &
 » mon jurisconsulte me fit perdre tout
 » mon bien , en s'autorisant des mêmes
 » loix qui devoient faire ma sûreté. La
 » justice se vend ici comme une autre
 » marchandise ; & il y a moins à perdre
 » pour un citoyen d'abandonner ses
 » droits , que de plaider pour les sou-
 » tenir ».

Revenus, à l'égard des prisonniers, à
 des sentimens plus humains , les An-
 glois ont pris la résolution d'abattre les
 anciennes prisons , pour en rebâtir
 d'autres & plus commodes & moins
 mal-saines. Mais , pour dire encore un
 mot de l'hôpital de Bedlam, situé dans le
 plus beau point de vue du monde , &
 bâti dans le goût le plus élégant , s'il est
 permis de faire remarquer quelques dé-
 fauts dans un si bel édifice , j'ai trouvé
 que le principal corps de-logis n'étoit
 point assez long pour un bâtiment de
 cette étendue , & avoit d'ailleurs trop
 de largeur avec les ailes ; ce qui pro-
 duit une ennuyeuse uniformité.

La maison de ville de Londres, que les
 Anglois appellent Guild-Hall , ou Salle

SUITE DE L'ANGLETERRE. 387
dorée , est un bâtiment d'assez belle apparence , où se tiennent les Cours de Justice de la Cité. La principale salle , celle qui donne le nom à tout l'édifice , est ornée de portraits ; & l'on y expose les drapeaux & les étendards pris sur l'ennemi.

Les métiers de Londres , divisés en soixante-deux corporations , ont chacun un bureau qui porte aussi le nom de Salle , & où se font tous leurs réglemens. Plusieurs de ces maisons ont de beaux frontispices , des cours spacieuses , des chambres ornées de sculpture , assez vastes pour contenir deux ou trois cens personnes , assez décorées pour y recevoir des têtes couronnées. Le bureau des drapiers a un jardin bien entretenu , & ouvert à toutes les personnes au-dessus du commun. La salle des tailleurs est fameuse par les repas qui s'y donnent tous les ans aux grandes sociétés , & particulièrement à l'Artillerie. La banque se tient dans la maison des épiciers , qui est le grand dépôt de toutes les richesses de l'Angleterre , & la caisse commune de la nation ; mais le Roi n'en a pas la clef.

La douane , où l'on reçoit les droits d'entrée & de sortie de toutes les

marchandises, est un édifice uniforme & commode, bâti par Charles II, entre le pont & la Tour, après que l'ancien fut consumé dans le grand incendie. Les marchés de Londres sont une des grandes commodités de cette capitale. On y compte douze boucheries toujoursournies d'excellente viande, outre celle qui se crie dans les rues, & quantité d'étaleurs particuliers, répandus de côtés & d'autres, pour la facilité des personnes trop éloignées de ces marchés. On y trouve aussi toutes sortes de gibier & de volailles dans tous les tems de l'année. Il y a un autre lieu pour le poisson que les marchands achètent en gros, & revendent en détail par toute la ville; deux marchés pour les herbes potageres, les fruits, les fleurs & les simples, l'un près de la Bourse, l'autre à Covent-Garden dans Westminster; deux pour le grain, deux pour la farine, deux pour le foin & la paille, un pour le bétail & pour les chevaux, un pour les cuirs, & un autre pour les draps. Enfin, le long de la Tamise, on trouve du bois de charpente, du bois à brûler, du charbon & des pierres dans la plus grande abondance.

Il seroit difficile de déterminer le nombre des tavernes , des cabarets à biere & des cafés. Ces derniers sont le rendez-vous & des gens d'affaires & des fainéans ; de maniere qu'on demande plutôt quel est le café d'un tel , que la maison où il loge. On y fume , on y joue , on y apprend les nouvelles , & souvent on y en fait. C'est où l'on décide du gouvernement , de l'intérêt des princes , de l'honneur des maris. En un mot , c'est où les Anglois discourent librement de toutes choses , & où l'on peut les connoître en peu de tems. Vous ne les voyez ni s'interrompre , ni parler plusieurs à la fois. On fait valoir ces cafés aux étrangers , comme un des plus grands agrémens de Londres. Ce sont en effet des endroits commodes , par la facilité de trouver les personnes à qui l'on a à faire , mais du reste fort dégoûtans , fort mal-propres , & toujours pleins de fumée comme des corps-de-garde. Les gens de métier y vont fréquemment ; & pour un sou , si l'on ne veut pas dépenser davantage , on a la facilité de lire toutes les gazettes qui paroissent régulièrement à la même heure. Dans plusieurs de ces cafés on vous

fournit celles de France, d'Allemagne ; d'Hollande ; & pendant la tenue du Parlement, on a chaque jour les résolutions de la Chambre-Basse, imprimées & publiées par son ordre, ainsi que mille autres nouvelles en tout genre.

Un autre avantage de cette ville est le grand nombre de fiacres, de carrosses de louage, de chaises qui vous transportent en diligence d'un quartier à l'autre, & dont le prix est tellement réglé, que ceux qui vous menent, sont toujours contents & ne demandent rien de plus. On a de ces voitures par-tout, dans le moment & à bon marché. Les cochers se tiennent sur leur siège, attentifs aux personnes qui passent, & accourent au moindre signal. Si vous préférez d'aller par eau, vous avez le long de la rivière, tous les jours, excepté le dimanche, une infinité de batelets d'une légèreté singulière, pour une somme modique, également fixée par la loi. Les Anglois disent que c'est d'eux, que Paris a emprunté l'usage des fiacres & des chaises à porteurs, & que ces dernières ont été apportées en France par un nommé Mon-

brun , bâtard du Duc de Belle-Garde,

On leur doit aussi l'idée de la petite poste ; par laquelle ils envoient non-seulement des lettres , mais des paquets au - dessous du poids d'une livre , & même jusqu'à la valeur de dix livres sterlings en argent. On ne paie qu'un sou pour chaque envoi ; & c'est de là que vient le nom de Peny-Post , ou poste d'un sou. Si un paquet se perd , c'est au bureau à en répondre. Outre le Bureau général , il y en a cinq particuliers , qui ont chacun plus de cent personnes qui en dépendent , outre cinq ou six cens boîtes , où l'on porte les lettres , & d'où on les enlève à toutes les heures. La nation est redevable de cette invention à un négociant , nommé Dockwra , qui fit cet établissement à ses propres frais en 1680. Mais lorsqu'il espéroit recueillir le fruit de son industrie , le Duc d'Yorck , à qui Charles II avoit donné le produit des postes , lui fit un procès comme ayant usurpé ses droits , & lui ôta le Peny-Post. C'est à présent un des revenus de l'Etat , qui rapporte trente à quarante mille livres de notre argent.

Je ne vous parlerai plus que d'un

édifice de Londres, l'hôtel du Lord-Maire. La dignité de ce premier Magistrat, les prérogatives de sa charge, méritoient, sans doute, que la ville lui érigeât un palais; mais ce bâtiment, qui, heureusement, malgré son volume, est assez caché, ne donne pas une haute idée du goût des Anglois pour la bonne architecture. Rien n'est si ridicule que ce bâtiment dans presque toutes ses parties; & comme le conseil qui a choisi l'architecte, n'est composé que de négocians, c'est une nouvelle preuve du peu d'analogie qui se trouve entre le goût des arts & l'esprit de commerce.

Le Lord-Maire exerce une juridiction étendue & sans appel en plusieurs cas. Il jouit de presque tous les honneurs de la royauté : il a des gardes, des équipages dont la magnificence semble annoncer la pompe d'un souverain. Il tient table ouverte, & donne des repas où le Roi lui-même est quelquefois le premier convive. Sa cour est composée de plusieurs officiers; & l'on porte toujours devant lui l'épée de justice. Il ne paroît en public qu'en robe de pourpre, avec une longue chaîne d'or, dans un carrosse à six chevaux, suivi

SUITE DE L'ANGLETERRE. 393
de deux autres voitures occupées par
des Shérifs. Ce carrosse, qui est à huit
places, diffère peu, pour la magnificen-
ce, de celui du monarque ; & c'est
dans cet équipage, que ce Magistrat va
prendre séance au Parlement. Le Roi
ne peut entrer dans la Cité sans sa per-
mission ; & même, dans ce cas, il faut
qu'il la traverse sans suite. Enfin le Lord-
Maire a, sur la ville de Londres, une in-
fluence qui a plus d'une fois alarmé les
souverains d'Angleterre, & préparé,
consummé même les plus importantes
révolutions. A la mort du Roi, il est la
première personne de l'Etat, jusqu'à ce
que le successeur soit proclamé. Sa place
lui rapporte annuellement près de deux
cens cinquante mille livres de notre
monnoie ; & la ville entretient une
meute de chiens pour ses plaisirs : il a
droit de chasse dans les provinces de
Suffex, de Surrey & de Middlesex. Son
regne ne dure qu'un an ; mais il peut être
nommé de nouveau plusieurs années de
suite. La Cour n'a qu'une influence
très-éloignée sur son élection, qui se fait
souvent d'une manière diamétralement
opposée à ses vues. Il a été déclaré par
Henri VII le conservateur de la Tamise.

Son pouvoir sur cette rivière s'étend depuis le pont jusqu'à l'embouchure du Medway.

La qualité de Bailli, donnée par les Normands à ce principal magistrat de Londres, fut changée en celle de Maire par Richard I, vers la fin du douzième siècle. Le premier qui exerça la Mairie, Henri Fitzalwin, marchand drapier, occupa cette charge pendant vingt-quatre ans. D'autres furent aussi continués dans cette même place jusqu'au quinzième siècle ; mais depuis cette époque, je vois chaque année un nouveau Maire, élu le 29 Septembre par ceux qui composent le bureau de la ville.

Un mois après l'élection, on fait la cérémonie de son installation. Il se rend par eau, dans une barque magnifiquement décorée, au palais de Westminster, accompagné des Aldermans en robe de pourpre, doublée d'hermine, avec des chaînes d'or qui leur tombent sur l'estomach. Les premiers officiers des douze corps de marchands le suivent dans des bateaux, qui tous sont ornés de bannières, de rubans & de peintures. Cette marche, qui a quelque chose d'imposant, se fait au bruit du canon,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 395
& au son de nombreux instrumens de musique.

Après que tout ce cortège a débarqué à Westminster, où le Lord-Maire prête serment de fidélité, ce dernier passe dans la grande salle dont il fait le tour, s'arrête à tous les Corps de Judicature, harangue ceux qui y président, & prête serment à celui qui tient la Cour de l'Echiquier. En revenant, il invite tous les Juges des différens Tribunaux au festin qui se donne à l'hôtel-de-ville. A ce dîner assistent aussi le Chancelier, les ministres étrangers & la noblesse. On a vu des Rois & des Reines d'Angleterre ne pas dédaigner d'y prendre place.

On revient par eau jusqu'à la moitié du chemin, où, sans quitter l'habit de cérémonie, tout le cortège monte à cheval. Cette magnifique cavalcade est précédée & suivie de diverses compagnies de milice, de celles des corps de métiers proprement vêtues, & toutes occupées de la décoration de cette fête. De côté & d'autre, les fenêtres, les balcons, les échafauds sont remplis d'une foule de spectateurs; &, quoiqu'en plein jour, on tire des fusées, on jette des serpentaux.

R. vj

qui, tombant sur les perruques & les cornettes, font retentir l'air d'une joie bruyante. Le soir il y a un grand bal au palais du Lord-Maire : sa femme ou sa fille en fait les honneurs. Ce jour-là les différens corps de marchands donnent séparément un grand dîner dans ce qu'on appelle leurs maisons d'assemblée.

Les Aldermans sont, après le Lord-Maire qui se tire de leur compagnie, les plus considérables du corps municipal de la Cité de Londres. Leurs emplois sont à vie ; & ils ont sous eux un certain nombre d'officiers, parmi lesquels ils choisissent leurs substituts. Ce sont les habitans de chaque quartier, qui élisent leur Alderman. Le greffier de la ville est en même tems Juge-Assesseur, Avocat-Général & Orateur, fonctions qui demandent une grande connoissance des loix & des coutumes.

Les Shérifs ou échevins font aussi partie de cette magistrature. Ils sont élus tous les ans à la Saint Jean par la bourgeoisie ; mais ils ne commencent à entrer en charge qu'à la S. Michel. Leurs fonctions sont de faire exécuter les ordres du Roi & les arrêts de mort. Cette place est sujette à de grands in-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 397
convéniens ; car comme ils sont gardiens des prisons, ils répondent, envers les créanciers, des sommes dues par ceux qui s'échappent. Aussi ne peut-on se dispenser d'accepter la charge, qu'en payant une amende de quatorze mille francs au trésor de la ville, ou en prouvant qu'on n'a pas trente quatre mille livres de bien. Peu de gens s'en excusent, parce qu'on ne peut devenir Lord-Maire, sans avoir exercé le Shériffat.

Le trésorier, que les Anglois appellent chambellan, occupe une place d'importance ; car tous les deniers de la ville sont entre ses mains. Une partie des fonctions de sa charge regarde aussi les apprentifs, sur lesquels il a beaucoup d'autorité. Nul d'entre eux ne peut s'engager à un maître sans son aveu, ni ouvrir boutique ou exercer son métier, sans avoir prêté serment devant lui. S'ils se conduisent mal, il est en droit de les punir ; & si le maître les maltraite, il leur fait rendre une prompte justice.

Le conseil commun qui représente tous les habitans de la Cité, est composé de deux cens trente-six Membres

398 SUITE DE L'ANGLETERRE:

choisis par les Jurés de chaque quartier; Ces Jurés sont des habitans, qui, après avoir fait leur apprentissage, ont droit à la maîtrise, ou sont reçus dans quelque une des corporations. Ils donnent aussi leurs voix dans les élections des Membres de la chambre basse.

Le gouvernement municipal de la Cité de Londres ressemble à celui de la nation. Le Lord-Maire y tient la place que le Roi occupe au Parlement. Les Aldermans & les Shérifs y représentent la Chambre-Haute, & le conseil des deux cens trente-six, celle des Communes. Ces deux especes de Chambres font les loix, auxquelles tous les bourgeois sont obligés de se soumettre. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient approuvées ou par le Roi, ou par le Parlement. Mais cette Jurisdiction ne s'étend que jusqu'à Temple-Bar, qui sépare la Cité de cette autre partie de la ville de Londres, où demeurent les gens de la Cour & ceux qui ne sont d'aucune corporation; & où chacun peut faire le commerce, exercer toute sorte de métier, sans avoir besoin de cette maîtrise.

Westminster n'a, dans son gouvern

SUITE DE L'ANGLETERRE. 399
nement, ni Maire, ni Aldermans, ni Echevins, ni Shérifs. Le Chef de ses Magistrats se nomme Grand-Maitre; & on le choisit toujours dans la plus haute noblesse. Il a le droit de nommer un député, pour remplir, en son absence, les devoirs de sa charge; mais il faut que son choix soit confirmé par le doyen & le chapitre de Westminster, qui le choisissent eux-mêmes; & ces deux officiers sont à vie. Le député du Grand-Maitre fait les fonctions d'Orateur. Après lui vient le Grand-Bailli, devant qui se fait l'élection des Membres du Parlement pour cette partie de la ville de Londres. Toutes les amendes & les confiscations lui appartiennent. Le Grand-Connétable est un autre magistrat de Westminster, qui a, sous sa dépendance, tous les autres Connétables ou Commissaires de la ville. Quatorze bourgeois y remplissent les mêmes fonctions que les Aldermans dans la Cité. Chacun d'eux a l'inspection d'un quartier. Deux d'entre eux prennent le nom de Premier Bourgeois, & ont le droit de siéger immédiatement après le Grand-Bailli.

Il faut dire aussi un mot du gouvernement militaire. Pendant long-tems

les Rois d'Angleterre n'ont eu de troupes sur pied, qu'autant qu'ils en avoient besoin pour faire la guerre. A la paix ils les licentioient toutes, à l'exception d'un très-petit nombre, qu'ils conservoient pour la garde de quelques places, & pour celle de leur personne. C'est ce qui a été encore plus exactement observé, depuis que la nation s'est attribué l'autorité législative. Dans la crainte d'être asservis par leurs souverains, les Anglois se sont toujours opposés à une milice nombreuse. En 1732, George II demandant que les troupes fussent augmentées, la Chambre des Communes lui représenta que les Rois ses prédécesseurs n'avoient jamais eu, pendant la paix, que sept à huit mille hommes. Cependant cette même chambre se rendit aux desirs du monarque; & il fut réglé que l'Etat en soudoieroit dix-sept à dix-huit mille pour la défense & la sûreté particulière de la Grande-Bretagne. Quelques années après, les Communes consentirent encore à la levée de dix mille soldats pour le service de mer, & fixèrent à vingt-six mille hommes les troupes de terre, pour lesquelles elles ac-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 401
corderent dix-huit millions à Sa Majesté : le nombre a varié depuis , selon les circonstances & les besoins. Les officiers-généraux des troupes de terre ont suivi la même variation. On comptoit , en 1744 , un capitaine général qui étoit le Duc de Cumberland , quatre généraux , vingt-quatre lieutenans & trente-trois majors-généraux des armées.

Les Anglois sont aujourd'hui fort occupés du projet d'avoir , outre des corps réglés , une milice nationale toujours prête à prendre les armes pour la défense de l'Etat. Ce projet , qui sans doute ne tardera pas d'avoir lieu , vu son extrême utilité , renferme plusieurs articles , dont les principaux sont , que le Roi sera autorisé à créer , dans toutes les provinces , des Lords lieutenans ; qu'ils auront le pouvoir d'enrôler & d'armer des miliciens dont les officiers seront à la nomination de Sa Majesté qui pourra les déplacer à son gré ; que ces lieutenans auront le principal commandement de la milice assemblée dans chaque comté ; qu'il y aura , sous eux , des colonels tenus de justifier qu'ils possèdent au moins

six cens livres sterlings, & les autres officiers à proportion, & que les hommes qui seront enrôlés, prêteront serment pour trois ans de service. Les officiers ayant commission, les membres des universités, les gens de loi, & les soldats ou matelots servant dans la marine, en seront exempts. En cas d'invasion, de danger imminent ou de rébellion, le Roi, après en avoir conféré avec son Parlement, pourra faire enrégimenter ces milices, & les employer toutes, en commençant par celles qui seront le plus près du lieu où se trouvera le danger. Elles resteront, jusqu'à leur retour, sous les ordres des Lords lieutenans payés par Sa Majesté comme les autres commandans d'infanterie; & leurs officiers prendront le même rang, que ceux des troupes réglées. Nul de ces soldats ne sera forcé de servir hors du royaume; & la ville de Londres ne pourra jamais être assujettie à la milice.

Le Cardinal de Richelieu disoit que pour ruiner l'Angleterre, il suffiroit de l'obliger d'entretenir une armée. La guerre la mettra toujours dans un état de contention, qui lui étant étranger,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 403
doit altérer nécessairement la bonté de sa constitution. La paix est son état naturel ; elle seule peut accroître sa force & sa vigueur, d'où dépendent la richesse & le nombre des habitans. Cette même paix fait fleurir le commerce & la culture des terres , qui sont les deux sources de leur opulence, & fortifie la marine qui est la seule force de la nation.

Lorsque l'Angleterre avoit de grandes possessions dans le continent , il falloit qu'elle fût plus guerrière que commerçante ; ses peuples devoient être plus soldats que cultivateurs. Mais aujourd'hui qu'elle ne possède plus en Europe qu'un terrain isolé, toute guerre offensive, quand même elle paroîtroit avantageuse, sera toujours imprudente & destructive. Les Anglois sont braves & courageux, j'en conviens ; mais leur courage, leur bravoure sont-ils présentement ce qu'ils étoient avant que le goût du commerce se fût établi dans leur île ? Ce goût donne l'ambition des richesses ; les richesses produisent le luxe, & le luxe la mollesse. Une de leur manie, lorsqu'ils sont en guerre avec nous, est de vouloir faire des descen-

tes dans nos provinces. Le peu de succès de ces entreprises depuis plusieurs siècles, devroient les avoir détournés de ces tentatives, moins ruineuses pour nous que pour eux. Ils n'ont point de forces assez considérables, pour former un établissement solide en France ; & sans établissement, toute descente faite dans un pays ennemi, est plus nuisible à celui qui la tente, qu'à celui qui la souffre.

La nation Angloise n'étant plus un peuple guerrier, l'état militaire y est moins brillant que chez ses voisins. L'officier est bien payé, mais peu considéré. On craint de le trop favoriser, de peur qu'il ne devienne dangereux ; & comme il est naturellement vendu à la Cour, parce qu'il tient & attend tout d'elle, on affecte de ne lui laisser prendre aucune supériorité sur les autres citoyens. Sa paie, comme celle du soldat, est le double de celle de France. Ce dernier est bien vêtu ; & s'il tombe malade, il est bien traité, bien soigné. L'autorité de l'officier est presque despotique ; il fait observer la discipline avec la dernière rigueur : le fouet & la prison sont les punitions ordinaires. An-

ciennement on condamnoit à mort les déser-teurs ; le Roi régnant a presque aboli cet usage cruel. Un soldat qui déser-te passe par les baguettes : s'il réci-dive, on le transporte dans les Colonies, où il est vendu & traité en esclave.

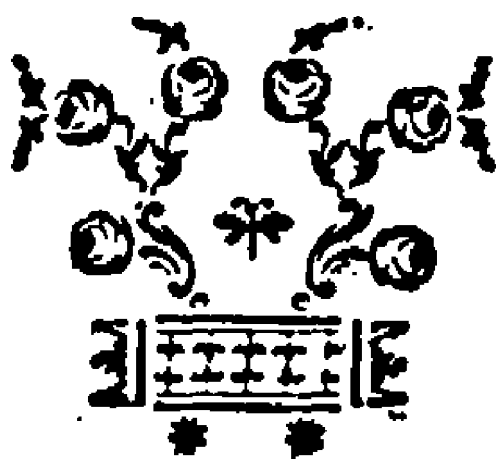
Les troupes Angloises sont, en gé-né-ral, composées de fort beaux hommes, sur-tout les régimens des gardes. On les exerce continuellement ; & il y a peu de soldats en Europe, qui manœu-vrent avec plus de précision. Les régi-mens rapportent beaucoup aux colo-nels : ces derniers sont chargés de l'habillement & des fournitures. Les gardes-du-corps, tant infanterie, que cavalerie & dragons, sont vêtus riche-ment, leurs chevaux très-bien choisis ; & généralement parlant, la cavalerie Angloise est mieux montée que celle de France. Avant Charles II, les Rois d'Angleterre n'avoient point d'autre garde qu'une compagnie de cent gen-til-hommes pensionnaires, établis par Henri VII. Charles créa un régiment de cavalerie & un d'infanterie, aux-quels on a joint dans la suite celui de dragons.

On attribue, à toutes ces troupes, au-

tant de fermeté à supporter les travaux de la guerre , que d'intrépidité dans les dangers ; mais de l'usage où l'on est , de leur donner de l'eau-de-vie avant que de les mener à l'ennemi , on a malignement conclu , que cette liqueur faisoit partie de leur courage. On raconte que dans un jour de bataille , le Prince Eugene , qui commandoit l'armée des Puissances confédérées , ayant fait dire au Duc de Malboroug de commencer l'action , le Général Anglois répondit : « l'eau-de-vie n'est pas encore arrivée ».

Je suis , &c.

A Londres , ce 3 Octobre 1755 ;



LETTRE CCXXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

POUR ne vous rien laisser à desirer sur les différentes parties de l'administration Britannique , je vais entrer dans quelques détails au sujet de l'état & du gouvernement ecclésiastique d'Angleterre. Le clergé est divisé en trois ordres , les évêques , le clergé titré & le bas clergé , qui tous ensemble composent deux métropoles, l'une de Cantorbéry & l'autre d'Yorck. La première contient vingt-deux diocèses , & la seconde cinq, y compris l'évêché de Man. Les deux archevêques prétendent à la primatie sur toute l'église Anglicane , & chacun d'eux sur les évêques de leur province. Celui de Cantorbéry a même quelque avantage sur celui d'Yorck , puisqu'il peut le citer à un synode national ; mais ni l'un ni l'autre n'en peuvent convoquer que suivant les ordres de la Cour ; & ce qu'on y détermine , doit être revêtu de la sanction du Roi & de celle du Parlement,

408 SUITE DE L'ANGLETERRE.

Pour décider de toutes les affaires ecclésiastiques dans les deux provinces, il y a des tribunaux dont les juges & les officiers sont à la nomination des deux archevêques.

Les évêques sont les inspecteurs du clergé & des peuples. Ils ont le pouvoir de conférer l'ordination ; c'est par leur autorité , qu'un ecclésiastique est établi ministre d'une paroisse , & qu'il entre en possession de son bénéfice. Tous les trois ans ils font la visite de leur diocèse, & recherchent principalement ceux de leurs prêtres, qui ont violé les regles de la sobriété & de la justice. Dans le college épiscopal, les évêques de Londres, de Durham & de Winchester tiennent le premier rang après les deux Archevêques. Les autres se placent suivant l'ordre de leur consécration. Londres étoit anciennement un archevêché, qui fut transféré à Cantorbéry lorsque les Saxons eurent conquis la Grande-Bretagne.

Les évêques d'Angleterre tenterent plusieurs fois de rendre leur dignité indépendante de la puissance royale. Le Moine Dunstan, élevé sur le siege de Londres, refusa de rendre compte au
Roi

SUITE DE L'ANGLETERRE. 409
Roi de son administration. L'Europe étonnée vit avec indignation l'imbécille Jean Sans-Terre, prosterné aux genoux du légat Pandolfe, se reconnoître feudataire du Saint-Siège: Cet engagement illicite autant que ridicule, subsista jusqu'au règne d'Edouard III qui le supprima authentiquement.

On vante avec raison la régularité des évêques Anglois. Leurs équipages sont simples, leurs habits modestes, leurs maisons sans faste, leurs tables sans somptuosité, leurs domestiques peu nombreux. Si quelques-uns ont des maîtresses, on l'ignore; un évêque qui en auroit une publiquement, ne seroit reçu dans aucune maison. S'ils se répandent trop dans les sociétés, ils perdent toute considération personnelle. S'ils mangent hors de chez eux, c'est avec leurs parens. On ne les voit ni dans les assemblées où l'on joue, ni aux promenades, ni au spectacle. Leurs femmes, leurs enfans ne sont ni moins retenus, ni moins modestes: aussi jouissent-ils des mêmes distinctions. Outre la décence de leur conduite, plusieurs évêques se sont rendus recommandables par d'excellens ouvrages.

Tome XVIII.

S

Avant la réforme, les grands sieges dévolus à la première noblesse, étoient souvent remplis par les frères ou les fils du souverain. Depuis le schisme, les évêchés sont devenus la récompense du mérite ; & , sans égard à la naissance, les Rois les distribuent aux plus grands prédicateurs, & aux personnes les plus distinguées dans les lettres ou dans l'exercice du ministère. Il est rare qu'un homme de qualité entre aujourd'hui dans l'état ecclésiastique. Le dévouement du clergé à toutes les volontés de la Cour, le rend tellement odieux à la plus grande partie de la nation ; les différentes sectes tolérées en Angleterre, ont jetté tant de mépris sur les chefs même de l'église, que la noblesse dédaigne d'en posséder les honneurs. On est donc obligé de donner les grands bénéfices à des docteurs d'université, qui, conservant toujours l'esprit de college, n'en perdent jamais ni les principes ni les manières. Aussi cet ordre, dans le choix des sujets, n'établit-il point entre le haut & le bas clergé, ces distinctions odieuses, qui, en les séparant l'un de l'autre, éteignent l'émulation à laquelle l'église a dû, dans tous les tems, dans tous

SUITE DE L'ANGLETERRE. 411
les pays, les prélats qui l'ont le plus
éclairée & le mieux défendue.

Quand il s'agit d'élire un évêque, le
Roi recommande au chapitre de l'église
vacante, le sujet qu'il croit le plus capa-
ble d'en remplir le siège. Si les chanoi-
nes ne jugent pas à propos de le choisir,
ils alleguent les raisons de leur refus ; &
dans le cas où Sa Majesté les trouve va-
lables, elle en nomme un autre ; si au
contraire elle persiste dans sa volonté,
le chapitre est obligé de s'y conformer.
Ces évêques reçoivent leurs bulles de la
Cour, qui exerce, à leur égard, le
droit de régale. Leurs héritiers ont aussi
à essuyer quelquefois, pour les répara-
tions, les chicanes qui ont presque tou-
jours lieu en France, & qui détermi-
nent le plus souvent à renoncer à la
succession des grands bénéficiers.

Les prélats Anglicans donnent au Roi
ce que les nôtres paient au pape sous
le titre d'Annates. Le produit de ce
droit est appliqué à la bâtisse des églises,
ou à des supplémens en faveur des pau-
vres curés. A l'égard des impositions,
les ecclésiastiques y contribuent com-
me tous les autres sujets du royaume.

Ce qu'on appelle ici le clergé titré,
S ij

sont les doyens & les archidiacres, qui tiennent le milieu entre le corps épiscopal & le bas clergé. Dans toutes les églises cathédrales & collégiales, le doyen est le chef des chanoines, & jouit d'une double prébende. A sa mort, le Roi donne au chapitre le pouvoir d'élire son successeur, confirme ce choix; & le nouveau doyen est installé par le mandat de l'évêque. Il y a quelques diocèses, où l'on ne procède point par voie d'élection : c'est le Roi seul qui nomme au bénéfice.

Le doyen & les chanoines doivent résider dans leur église, assister aux prières publiques, prêcher les fêtes & les dimanches, donner la communion, & assister l'évêque dans ses fonctions épiscopales. Chaque diocèse a un ou deux archidiacres pour l'expédition des affaires ecclésiastiques. Ils sont tenus de faire la visite des paroisses, donnent des ordres pour la réparation des églises, & rendent compte à l'Evêque de tout ce qui se passe dans l'étendue de leur juridiction. Les doyens ruraux ont inspection sur un certain nombre de prêtres, convoquent le clergé, lui signifient les ordres de l'Evêque, & dans l'absence de l'archidiacre,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 413
sont chargés d'en faire les fonctions.

Le bas clergé ne possède aucune dignité ecclésiastique : il est composé de recteurs, de vicaires, de curés & de simples diacres. Pour entendre cette distinction, il faut savoir qu'Henri VIII ayant chassé les moines d'Angleterre, les paroisses dont ils étoient en possession, tombèrent entre les mains des laïques. On y mit des prêtres, pour les desservir sous le nom de Vicaires; au lieu que les autres portent celui de Recteurs. Le substitut d'un recteur ou d'un vicaire s'appelle Curé. Le recteur n'est, en quelque sorte, que le surintendant de la paroisse. Tout son travail se réduit à prêcher quand bon lui semble: les détails sont abandonnés au ministre en sous-ordre, qui, moyennant cinq ou six cens livres qu'il tire de l'église, remplit toutes les charges curiales. Les places de recteur sont communément la récompense des chapelains de la Cour, & le séminaire de l'épiscopat. On y joint souvent des canonicats, & quelquefois même d'autres églises paroissiales, au moyen d'une dispense qui s'obtient aisément de l'archevêque de Cantorbéry. Le diaconat est l'ordre par lequel on

est initié dans le service de l'église. Un diacre a le pouvoir d'y lire la parole de Dieu, d'administrer le baptême & la cène; mais il ne donne que la coupe à ceux qui communient.

Les enterremens forment le principal revenu des curés. Les droits en sont d'autant plus considérables, que dans toutes les conditions, la magnificence des funérailles fait la partie capitale du luxe Anglois. Nulle part elles ne sont plus follement somptueuses que dans ce pays. Si un artisan meurt sans avoir la certitude d'être conduit en terre dans un carrosse à six chevaux, comme un Pair du royaume ou un marchand de la Cité, il peut du moins se flatter qu'il y sera porté en voiture. Sa femme & ses enfans se passeroient de pain, vendroient leurs meubles, plutôt que de permettre que son cercueil traversât à pied les rues de Londres. Plus le carrosse est magnifique & le cortège nombreux, plus la famille se croit honorée. On distribue des anneaux funéraires, ornés d'inscriptions, de bieres, de squelettes, grossièrement travaillés quand c'est pour le peuple, mais si finis, si recherchés pour les personnes riches, qu'on

SUITE DE L'ANGLETERRE. 415
en vend aux étrangers comme des bijoux de fantaisie.

De grands festins suivent , pour l'ordinaire , la cérémonie des enterremens. On but pour quarante mille écus de vin aux obseques de Cromwel , & pour soixante mille à celles du Général Bannier , dont toute la fortune ne montoit pas à cent mille écus. Ici les peres ruinent leurs enfans après leur mort , comme ailleurs les enfans ruinent leurs peres pendant leur vie.

Les grandes villes ont des magasins fournis de tous les ornemens mortuaires , nécessaires aux enterremens. On y trouve des bieres de toute grandeur & de tout prix , des cercueils peints , sculptés , garnis de bronze , &c. Il y a des entrepreneurs de convois comme de bâtimens ; & l'on y traite avec eux , même de son vivant , de sa pompe funebre. Ils ont des boutiques élégamment décorées de têtes de mort , d'ossemens en sautoir , & d'autres accompagnemens de ce genre , éclairées le soir , comme celles de nos bijoutiers ou de nos marchandes de modes , pour tenter les passans , qui pourroient être dégoûtés de la vie.

Les Anglois ont une loi de police ;
S iv

qui oblige les vivans à constater juridiquement l'état des morts. Aucun cadavre ne doit être mis en terre, que des experts n'aient certifié, que ni le fer ni le poison n'ont abrégé les jours du défunt. Un crime affreux a donné lieu à cette loi. Une marchande de Londres avoit eu successivement six maris : un Anglois fut assez hardi pour l'épouser en septieme nocce. L'amour la rendant indiscrete, elle faisoit, dans les bras de son nouvel époux, la satire de ses prédécesseurs, qu'elle n'avoit, disoit-elle, jamais regrettés ni pleurés, parce qu'ils étoient ivrognes & infidèles. Curieux de connoître le caractère de sa femme, le mari affecte de s'absenter souvent, de rentrer tard, & de paroître toujours comme un homme ivre. D'abord on ne lui fait que des reproches ; les menaces succedent ; mais rien ne semble pouvoir le corriger, principalement sur l'article du vin. Un soir qu'elle le croit plus ivre qu'à l'ordinaire, & qu'il feint de dormir, elle détache un plomb de la manche de sa robe, le fait fondre, & s'approche pour le lui verser dans l'oreille. Le mari ne doutant plus de sa scélératesse, l'arrête, crie au secours, appelle la Justice. Les six ca-

SUITE DE L'ANGLETERRE. 417
davres exhumés déposent contre cette
femme criminelle, & la font condam-
ner à mort.

Pour revenir à la liturgie Anglicane ;
on y distingue trois ordres particuliers,
le diaconat, le sacerdoce & l'épisco-
pat. L'ordination se fait quatre fois
l'an : c'est alors un tems de jeûne & de
prieres , pour implorer la bénédiction
du Ciel sur ceux qui doivent prendre les
ordres. On peut être diacre à vingt-
trois ans, prêtre à vingt - quatre , &
évêque à trente ; mais outre l'âge né-
cessaire , il faut encore un certificat du
college où l'on a fait ses études , ou de
trois théologiens de bonne réputation,
qui attestent que la personne qui se
présente , est un homme de bonnes
mœurs , qui a de la capacité pour le
ministere , & dont les sentimens sont
conformes à la doctrine de l'Eglise An-
glicane.

L'ordination des diacres se fait dans
une église par l'évêque assisté de quel-
ques ecclésiastiques. Après les prie-
res suivies d'un sermon sur les de-
voirs des pasteurs , on présente au pré-
lat le jeune aspirant , auquel il fait plu-
sieurs questions relatives aux engage-

S v

mens qu'il va contracter. On demande à l'assemblée, si personne n'a d'empêchemens à opposer à sa réception ; & sur le silence général, il prête le serment de suprématie, c'est-à-dire, qu'il renonce à l'autorité du pape, & reconnoît le Roi d'Angleterre pour unique chef de l'église. L'évêque lui impose les mains, lui donne la communion ; & tout se conclut par la bénédiction épiscopale. L'ordination des prêtres diffère peu de celle des diacres.

Il y a environ trente ans, qu'il s'éleva en France une dispute théologique, où l'on vit naître plusieurs écrits, les uns pour prouver, les autres pour combattre la validité de ces ordinations. L'auteur qui parut avec le plus d'éclat dans cette controverse, est le fameux Pere le Courayer, Chanoine régulier de sainte Genevieve, dont les ouvrages furent condamnés par un Mandement de M. le Cardinal de Noailles, alors Archevêque de Paris. Le Prélat déclare cependant « qu'il ne prononce point sur le fond » de la question ; il avertit seulement le » Pere le Courayer, » qu'un théologien » Catholique doit parler avec plus de » respect de la pratique commune de » l'Eglise, lui proposer ses doutes &

» ses réflexions avec modestie , atten-
 » dre sa décision avec un esprit soumis,
 » ne lui pas prescrire des loix avec hau-
 » teur, & ne point traiter d'ignorance
 » tout ce qui est contraire à son senti-
 » ment ». C'est ainsi que le Cardinal de
 Noailles caractérise en général les écrits
 du Génovésain ; & il les condamne en-
 suite , « comme contenant une doctrine
 » fausse , erronée , scandaleuse , inju-
 » rieuse à l'Eglise & au Saint-Siege , fa-
 » vorisant le schisme & l'hérésie , &
 » même contraire , en plusieurs points ,
 » à la Doctrine Catholique ».

Le fond de la question , sur lequel
 l'Archevêque ne prononce point , est
 de savoir si les évêques qui , depuis le
 schisme, ont rempli successivement , jus-
 qu'à nous , les sieges de l'Eglise d'An-
 gleterre, ont été de véritables évêques ;
 s'ils ont pu valablement conférer les or-
 dres en cette qualité ; en un mot , si
 leur consécration & l'ordination des
 prêtres qu'ils ont faits , étoient valides ?
 Le Pere le Courayer prétend que de
 savans Catholiques l'ont jugé ainsi ;
 que M. Bossuet pensoit de même , &
 que l'Eglise de Rome n'a jamais décidé
 le contraire ; mais ce n'est ni le senti-

ment de la Sorbonne , ni celui de plusieurs Catholiques de Londres , avec qui je me suis entretenu plus d'une fois de cette matiere ; & voici les raisons sur lesquelles ils fondent leur opinion.

« Henri VIII , en se séparant de l'E-
 » glise Romaine , retrancha du rituel
 » le serment que les évêques faisoient
 » au pape dans leur consécration : à ce
 » changement près , il retint toutes
 » les cérémonies. Sous Edouard VI ,
 » on abandonna le pontifical Romain ;
 » & on lui substitua un formulaire nou-
 » veau pour les ordinations , qui , à la
 » vérité , fut révoqué sous le regne de
 » Marie ; mais un des premiers soins
 » d'Elisabeth , fut de remettre les choses
 » sur le pied où elles étoient du tems
 » d'Edouard ; & elles y resterent jusqu'à
 » la mort de Charles I , que le Parlement
 » passa un Bill pour l'abolition de l'épis-
 » copat. Charles II fit revivre les usages
 » qui subsistoient avant les troubles ; &
 » le rituel , auquel il fut fait encore quel-
 » que changement , s'est toujours con-
 » servé depuis dans l'Eglise Anglicane.

» Il s'agit de savoir présentement ,
 » si , parmi toutes ces variations , la
 » succession des évêques s'est con-
 » servée validement en Angleterre ? Il

» faut remonter au fameux docteur
 » Parker, que la Reine Elisabeth éleva
 » sur le siege de Cantorbéry : comme
 » ce prélat , de l'aveu des deux partis ,
 » est la tige & la source du nouveau mi-
 » nistère , si l'on peut prouver qu'il n'a
 » jamais été véritablement évêque , les
 » autres consécérations tombent d'elles-
 » mêmes , ainsi que toute la Hiérarchie
 » de cette Eglise. C'est donc à ce fait
 » particulier qu'on doit s'attacher, com-
 » me au seul qui puisse décider la ques-
 » tion ; mais on ne s'accorde pas trop
 » dans la maniere dont on le raconte.
 » Si l'on en croit nos adversaires ,
 » & en particulier le Pere le Courayer,
 » rien ne manquoit à l'ordination de
 » Parker. Il fut sacré , disent-ils , par
 » Guillaume Barlow , évêque de Bath ,
 » assisté de trois autres évêques ; ils
 » rapportent l'acte de consécration , &
 » tous les détails de cette cérémonie ;
 » mais on en conteste l'authenticité ;
 » & on leur oppose une autre relation ,
 » qui dit que la Reine Elisabeth ne pou-
 » vant trouver aucun évêque qui vou-
 » lût sacrer Parker , employa toutes
 » sortes de moyens envers le primat
 » d'Irlande , alors prisonnier à la Tour
 » de Londres , pour l'obliger à lui im-

» poser les mains ; mais le saint prélat
 » aima mieux languir dans les chaînes ,
 » que d'acheter sa liberté par un sacri-
 » lege.

» D'autres évêques apportèrent la
 » même résistance ; & enfin , après
 » plusieurs difficultés , ce fut Barlow
 » qui l'ordonna ; mais on doute que
 » ce Barlow fût lui-même réellement
 » évêque. Aussi cette ordination a-
 » t-elle toujours été contestée par les
 » Catholiques , dont quelques - uns ,
 » comme témoins oculaires , ont soute-
 » nu qu'elle avoit été faite furtivement
 » dans un cabaret. D'autres ont préten-
 » du , qu'en supposant même qu'elle
 » eût été régulière , elle n'en étoit pas ,
 » pour cela , plus valide du côté de la
 » forme ordonnée par le rituel d'E-
 » douard VI.

» Le Pere le Courayer combat cette
 » seconde relation , & entreprend de
 » prouver que le consécrateur de Par-
 » ker étoit véritablement évêque ; que
 » rien n'avoit manqué , soit du côté de
 » la matiere , soit du côté de la forme ,
 » à la consécration de ce dernier. Se-
 » lon lui , Barlow fut sacré du tems
 » d'Henri VIII , & par conséquent sui-
 » vant le pontifical Romain. Tous ses

» contemporains l'ont regardé comme
 » évêque ; & aucun d'eux ne lui a re-
 » proche de ne pas l'être. « A l'égard de
 » la forme ordonnée par le rituel d'E-
 » douard, ajoute le Pere le Courayer,
 » elle n'est point différente, quant à
 » l'essentiel, de celle des Catholiques,
 » puisque l'essence de l'ordination est
 » l'invocation du Saint Esprit, ou la
 » priere par laquelle on demande, pour
 » le prélat élu, les lumieres & les graces
 » nécessaires de son ministère. Or cette
 » invocation, continue-t il, & cette
 » priere se trouvent, quoiqu'en diffé-
 » rens termes, dans le rituel d'Edouard,
 » comme dans le pontifical Romain ».

» Telles sont, à peu près, les raisons
 » alléguées de part & d'autre, pour éta-
 » blir ou pour détruire la validité des
 » ordinations Angloises. Si vous vou-
 » lez présentement que je vous dise
 » mon avis, je ne trouve ni justesse ni
 » bonne foi dans les raisons du Pere le
 » Courayer. Les doutes sur le fait
 » suffiroient, pour ne point recevoir
 » comme valides les ordinations de
 » la communion Anglicane ; parce qu'il
 » est de principe, qu'une ordination
 » douteuse doit être réitérée, sans quoi
 » on ne peut admettre aux fonctions

424 SUITE DE L'ANGLETERRE.

» du sacerdoce ceux qui l'auroient re-
» çue. Mais ces ordinations sont en-
» core plus vicieuses du côté de la for-
» me , qui a été changée dans le rituel
» anglois , où l'on n'a voulu conserver
» aucune idée du sacrifice. Il est néan-
» moins nécessaire que la forme du sa-
» crement de l'ordre ait rapport au sa-
» crifice de l'autel. Le Pere le Courayer
» a prétendu s'autoriser du sentiment
» de M. Bossuet & d'autres grands théo-
» logiens pour appuyer son idée du sa-
» crifice de l'Eucharistie sans présence
» réelle : mais pour n'être point par-
» tial, il eût fallu ajouter que les théo-
» logiens catholiques démontrent que
» M. Bossuet , le Cardinal du Peron
» & autres cités par le Pere le Cou-
» rayer , ont enseigné le contraire de
» ce qu'il leur attribue.

» Le Pere le Courayer , qui vit en-
» core en Angleterre où il s'est retiré
» lors de la condamnation de son livre ,
» avoit écrit au Cardinal de Noailles ,
» avant de quitter la France , « qu'il ac-
» quiesçoit sans réserve à la doctrine
» catholique ; qu'il condamnoit sincé-
» rement toutes les erreurs contraires ,
» & étoit très-mortifié du scandale que
» ses ouvrages avoient causé ».

» Malgré ces dispositions , ce même
 » religieux persista dans son opinion
 » sur la validité de la succession des
 » évêques Anglois ; & pour justifier
 » sa retraite dans ce royaume , il man-
 » da au Supérieur-général des Gé-
 » novéfains , que « la crainte de l'op-
 » pression , la menace d'une nouvelle
 » poursuite , la nécessité où il croyoit
 » être de réfuter le Mandement de
 » M. de Noailles , l'impossibilité de le
 » faire en France , l'avoient engagé à
 » prendre ce parti ; mais qu'il seroit à
 » Londres ce qu'il étoit à Paris , plein
 » d'amour pour la religion , & d'estime
 » pour son ordre ; qu'il conserveroit
 » toujours les mêmes relations avec
 » ses Supérieurs, & leur rendroit comp-
 » te de toutes ses démarches ; qu'en
 » quittant les signes extérieurs de ses
 » engagements , il tâcheroit d'en con-
 » server l'esprit , & de ne s'écarter ja-
 » mais de ses obligations, autant qu'elles
 » seroient compatibles avec son nou-
 » veau genre de vie ».

« Cette lettre fut rendue publique ;
 » & donna lieu à un autre Mande-
 » ment de la part du Cardinal de Noail-
 » les , qui déplorant le sort de ce reli-

» gieux , semble craindre que la terre
 » qu'il habite , l'attachement qu'il con-
 » serve pour ses ouvrages , les préven-
 » tions en faveur de la doctrine des
 » Anglois ne l'unissent un jour à leur
 » Eglise ».

Le sacre d'un évêque se fait ici par le métropolitain assisté de deux autres prélats , qui lui présentent leur nouveau confrere revêtu d'un simple rochet. La cérémonie commence par la lecture d'un ordre du Roi , qui enjoint de le recevoir. Il fait le serment de suprématie & celui d'obéissance à son archevêque , qui , assis dans un fauteuil , examine , pour la forme , le candidat sur sa vocation & sa capacité. Le nouvel évêque se met à genoux ; & les prélats lui imposent les mains en disant : « Recevez
 » le Saint Esprit ; & souvenez-vous de
 » ressusciter la Grace de Dieu qui vous
 » est donnée par cette consécration ».
 On l'exhorte ensuite à se conduire en pasteur fidèle des brebis du Seigneur , à soutenir les foibles , & à se remplir de charité & de miséricorde. L'archevêque se donne la communion ; tous les évêques & le nouveau confrere en font de même ; & ainsi finit cette cérémonie.

Pour obtenir un bénéfice, il faut s'être procuré, par des voies légitimes & sans simonie, la nomination du collateur. Le postulant la porte à l'évêque diocésain, avec le certificat sur lequel il a reçu les ordres; & après un court examen, on lui fait signer une espece de formulaire, par lequel il reconnoît « qu'aucun prince étranger, prélat, » état, potentat, n'a de juridiction, » de pouvoir, d'autorité, de prééminence spirituelle ou ecclésiastique » dans le royaume; & il promet de se » conformer à l'Eglise Anglicane, telle » qu'elle est établie par les loix ». Il jure ensuite solennellement, « qu'il n'a nulle » connoissance, directe ou indirecte, » d'aucun accord fait avec le patron du » bénéfice, & que s'il s'est passé à son » insu quelque contrat simonaique en sa » faveur, il le déiavoue & y renonce » formellement ».

L'évêque envoie son mandat à l'archidiaque du lieu, pour mettre le postulant en possession de son église. Dans l'espace de trois mois, celui-ci doit y lire publiquement les trente-neuf articles contenus dans la confession de l'Eglise Anglicane, & déclarer à haute

voix, qu'il y adhère sincèrement & de bonne foi. Il est encore tenu, trois mois après son institution, de publier pendant le service divin, le mandat de l'évêque, ainsi que la déclaration & le serment qui le lui ont fait accorder. Toutes ces formalités doivent être attestées par les notables ; & s'il manquoit à aucun de ces devoirs, il perdrait son bénéfice.

Les revenus du clergé d'Angleterre sont peu considérables : sous le regne d'Henri VIII, ils ne montoient pas à cinq millions de notre monnoie ; & aujourd'hui les archevêchés & les évêchés ne rapportent annuellement que quatre cens mille francs. On donne des doyennés & d'autres bénéfices aux pauvres évêques ; & il est passé en proverbe, en parlant de tous ces revenus en général, « que plusieurs en ont » assez, que peu en ont trop, & que » beaucoup en ont trop peu ». Combien de malheureux n'ont pas même de quoi se vêtir ? Ce sont des especes de ministres à gages, obligés de gagner leur vie par les moyens les plus abjects.

Mais de tous les états, le plus humiliant est celui de chapelain d'un

SUITE DE L'ANGLETERRE. 429
grand seigneur. Il n'obtient l'honneur d'être admis à la table du maître, qu'à condition d'y jouer le rôle de flatteur, de bouffon ou d'esclave. Les Pairs du royaume ont tous un certain nombre de ces honnêtes domestiques, qui attendent & achètent, par des complaisances de tout genre, les bénéfices sur lesquels ces seigneurs ont droit de patronage. Les prêtres de campagne ne sont pas d'une société plus distinguée. Ces bonnes gens ne sont à leur aise qu'entre eux; & d'ordinaire, ils aiment moins à se trouver à la table du maître de la maison, que de fumer à celle de son intendant.

. Outre le corps épiscopal, le clergé d'Angleterre est composé de vingt-six doyens, de soixante archidiaques, de cinq cents soixante-seize chanoines, & d'environ dix mille prêtres, recteurs ou vicaires, chargés en chef ou en second, de la desserte des paroisses.

. L'office Anglican est plus long que le bréviaire Romain. « Ils veulent de » longues prières, disoit la Reine Elisabeth; il faut les servir suivant leur » goût ». Cet office se récite tous les jours dans les cathédrales, les collégiales & les églises paroissiales; dans les pre-

mieres , par les chanoines eux-mêmes ; dans les autres , par un ministre ou un chantre presque toujours seul. Les dimanches tout est rempli ; & les paroissiens , rangés près de l'orgue , ou placés sur un amphithéâtre , font retentir les voûtes de leur chant. Ces prières sont suivies d'un sermon que lit froidement un prédicateur , qui ne s'est pas donné la peine de l'apprendre. De pareilles lectures , dénuées d'action & de gestes , ôtent tout le pathétique du discours ; & l'on y dort avec d'autant plus de facilité , que chaque famille est enfermée dans un banc clos de toutes parts à la hauteur de cinq à six pieds. Ces bancs remplissent toute l'église , à l'exception de trois passages assez étroits , l'un dans le milieu , & les autres dans chacune des deux ailes.

On permet à Londres , où l'on tolère quelques chapelles catholiques. On assure même qu'il y a des couvens de filles , qui passent pour des maisons de pensionnaires. Les professes , vêtues simplement , vivent en commun , font tous les exercices de leur règle , vont dans le monde & dans leur famille. Enfin on prétend que les catholiques ont jusqu'à des évêques , que toute l'Angleterre connoît pour

SUITE DE L'ANGLETERRE. 431
tels. Les particuliers de la même religion jouissent de la considération attachée à la naissance & aux richesses ; mais ils n'ont ni voix, ni séance au tribunal de la nation. Le Duc de Norfolk est une preuve continuelle de la rigueur des loix , qui excluent du Parlement ceux qui refusent les sermens qu'elles exigent : ils ont d'ailleurs toute la liberté dont jouissoient les Chrétiens sous les Empereurs les plus tolérans. Ils chôment scrupuleusement toutes les fêtes prescrites dans le calendrier Romain ; & aux jeûnes de commandement, ils en ajoutent de surérogation. Ils sont gouvernés & dirigés, dans les trois royaumes, par des prélats qui tiennent leur mission du Saint-Siege.

Les Réfugiés François , quoiqu'unis aux Puritains par le Calvinisme , ne font point corps avec eux. Ils ont leurs prêches, leurs ministres & leur liturgie qui est celle de Geneve. Leur office, qui se fait en françois, est un mélange de psaumes, de sermons & de prières. Ils ne connoissent d'autre patrie que la France ; & à l'oraison qu'ils adressent au Ciel pour le Roi d'Angleterre, ils en joignent une autre aussi attendrissante que mesurée, par laquelle ils de-

mandent à Dieu de fléchir les cœurs des Souverains irrités contre son peuple.

Pendant les guerres civiles du regne malheureux de Charles I, il s'est élevé dans la Grande-Bretagne, une secte connue sous le nom de Quakres ou Trembleurs, parce qu'en faisant leurs prières, ils affectent un tremblement de tout leur corps. Un cordonnier du comté de Leicester, nommé Fox, homme sombre & atrabillaire, ne trouvant d'amusement qu'à lire l'Ecriture-Sainte, en chargea tellement sa mémoire, que ses discours n'étoient qu'un tissu de citations & de passages. Sa vie solitaire augmenta sa mélancolie; & en parlant le langage des Prophetes, il crut en avoir l'esprit & la mission. Bientôt ce ne furent qu'extases, que visions, que ravissemens. Il érigea en révélations tous les écarts d'une imagination déréglée; & dans le commerce qu'il crut avoir avec le Ciel, il ne douta pas que Dieu ne lui fît connoître le véritable esprit du Christianisme. Il quitta alors sa profession de cordonnier, trop vile pour un homme inspiré, & voulut jouer le rôle d'apôtre.

pôtre. Il feignit des miracles pour accréditer ses prédications , auxquelles la nouveauté , & je ne sais quel air d'enthousiasme , ne donnoit déjà que trop de vogue.

Fox proposa peu d'articles de foi ; il se bornoit à la morale , prêchoit la charité mutuelle , l'amour de Dieu , & une attention soigneuse à observer tous les mouvemens intérieurs. Il vouloit un culte simple & une religion sans cérémonies ; tout se réduisoit à attendre dans le silence l'inspiration du Saint-Esprit. Le nombre de ses disciples grossissoit chaque jour , & devint assez considérable , pour composer une société. Alors ils commencèrent à former des assemblées régulières , dans lesquelles , suivant leur doctrine , on ne pratiquoit aucune cérémonie religieuse. L'endroit où elles se tenoient , ne différoit point d'un lieu profane : c'étoit là que , les bras croisés , le chapeau sur les yeux , la tête baissée , & dans le plus profond recueillement , les Quakers méditoient les grandes vérités de la religion , & attendoient qu'il plût à l'Esprit saint de les gratifier de quelque inspiration particulière. Celui d'entre

eux, dont l'imagination étoit la plus prompte à s'échauffer, entroit dans une espèce de convulsion, dont la violence le faisoit trembler de tous ses membres. En cet état, il annonçoit ce que lui suggéroit l'esprit dont il étoit animé; & son discours rouloit sur le renoncement à soi-même, sur la nécessité de faire pénitence, d'être sobre, juste, bienfaisant, &c. Les assistans ne tardoient pas à ressentir les effets de cette subite inspiration. Ils s'échauffoient & trembloient à leur tour: l'enthousiasme devenoit général: tous parloient à la fois; & c'étoit à qui se feroit le plus entendre. Ils sortoient de ces assemblées avec une gravité, un recueillement, un silence dont la multitude étoit édifiée.

L'Angleterre fut bientôt inondée d'une foule de fanatiques qui dogmatisoient avec emportement, & faisoient, dans tous les états, une multitude de prosélytes. On les voyoit trembler & prophétiser dans les places publiques. L'ardeur de leur zèle les emportoit jusqu'à troubler le service divin, insulter les ministres, invektiver contre l'Eglise Anglicane. Les Magistrats, après avoir

SUITE DE L'ANGLETERRE. 435
employé les remontrances , eurent recours aux voies de rigueur. Les Quakres battus , emprisonnés , dépouillés de leurs biens , supportèrent avec une opiniâtreté indomptable ces mauvais traitemens ; & la violence ne servit qu'à donner un nouvel éclat à leur secte. Fox envoya des lettres pastorales dans tous les lieux où elle commençoit à s'établir , & écrivit à tous les Souverains de l'Europe pour les engager à l'embrasser.

Le fond de sa doctrine étoit un grand recueillement , des pasteurs sans ordination & choisis par l'assemblée , un culte sans sacremens , sans cérémonies , sans prières publiques. Il embrassoit l'opinion des anabaptistes touchant le baptême ; il établissoit que l'ame est une partie de la substance de Dieu ; que Jesus-Christ n'a point d'autre corps que son Eglise ; que tous les hommes ont une lumière suffisante pour le salut , & sont justifiés par leur propre justice ; que tout doit être commun entre eux ; que nul homme ne peut avoir de supériorité sur un autre , & qu'on ne doit rendre hommage qu'à Dieu seul. Les Quakres ne saluent personne , tutoient

tout le monde , & n'admettent aucune distinction de maître & de serviteur. La naissance , les dignités , les richesses ne sont point , parmi eux , des titres de recommandation. Ils parlent à un grand , à un ministre , à un prince , aussi librement , aussi familièrement qu'à un particulier. Tout serment leur est interdit , même en justice. Lorsqu'ils sont appelés en témoignage , leur simple affirmation suffit , mais en matière civile seulement. Ils ne doivent user d'aucune superfluité dans leurs habits , ni de tout ce qui sert à l'ornement & à la vanité. Le jeu , la chasse , les divertissemens , les spectacles leur sont défendus. Ils ne peuvent ni plaider , ni porter les armes , ni faire la guerre , ni même se défendre lorsqu'on les attaque. Conséquemment à ces principes , ils sont tous honnêtes gens. Ce sont les seuls fanatiques qui ne cherchent point à troubler la société ; qui respirent la tranquillité & la paix.

Ainsi que tous les sectaires , les Trembleurs ont eu leurs écrivains & leurs hommes célèbres. Robert Barclai employa ses talens & ses lumières pour réduire en système théologique les ex-

travagances du cordonnier de Leicester, & passa en Hollande pour y faire des prosélytes. Je vous ai parlé autrefois de Guillaume Pen, qui donna son nom à une des colonies Angloises de l'Amérique septentrionale, où il ouvrit un asyle à tous les Quakres bannis de leur pays. Ceux d'Angleterre écrivirent à Jacques II une lettre pleine de sagesse, de sincérité & de courage, qui eût peut-être maintenu ce prince sur le trône, s'il avoit suivi leurs conseils.

« Nous venons, lui disoient-ils, te
» témoigner la douleur que nous res-
» sentons de la mort de notre bon ami
» Charles, que nous espérons que tu
» imiteras dans tout ce qui est hon-
» nête. Nous apprenons que tu n'es
» pas de la religion Anglicanne, non
» plus que nous; c'est pourquoi nous te
» demandons la même liberté que tu
» prends pour toi-même. Nous espé-
» rons qu'en cela & en tout autre cho-
» se, tu procureras le bien de ton peup-
» le; & nous prierons que ton regne
» soit long & heureux ».

Cette lettre, malgré la liberté familière qui y regne, fut bien reçue. Jacques leur permit l'exercice de leur re-

ligion, & les dispensa même de prêter le serment de fidélité. Le regne de Guillaume III ne leur fut pas moins favorable.

Depuis ce tems là, les Quakres vivent paisiblement sous la protection des loix. Leurs assemblées ressemblent assez aux coteries Angloises par le silence & l'attention qui y regnent. On y entre; on s'y tient le chapeau sur la tête; on s'y place sans saluer ni l'assemblée ni ses voisins; &, les deux mains croisées sur la pomme de sa canne, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, on ferme les yeux; on se tait; on médite. Tout Quakre est prédicateur, dès qu'il se sent inspiré. L'esprit agit sur les femmes même; & alors elles prêchent comme les hommes. J'en vis une, dans le voisinage de Londres, qui avoit appris par cœur un mauvais lieu commun contre les fontanges, les rubans, les dentelles; & c'étoit là tout ce qu'elle savoit. Pour la faire prêcher, il n'y avoit qu'à amener quelques dames dans l'assemblée: aussitôt qu'elle appercevoit un ruban, saisie de son esprit, de sa fureur, de son tremblement, elle montoit sur quelque cuve renversée, soupiroit, gémissoit,

SUITE DE L'ANGLETERRE. 439
souffloit, murmuroit & débondoit en
galimathias.

La beauté de la plupart de ces femmes, soutenue de toute la propreté Angloise, est encore relevée par la simplicité de l'ajustement. Leur linge, leurs robes, leurs chapeaux sont tout unis, sans garnitures, sans falbalas, sans pompons; ce qui n'exclut point, pour celles qui sont riches, la finesse de la toile & le choix des étoffes, dont les couleurs néanmoins sont toujours modestes.

A l'égard de la probité, de l'humanité & des autres vertus morales qui forment la base de la religion de cette secte, on assure qu'elles ne se sont jamais démenties; & l'on en cite plusieurs exemples.

Un charriot de bagages militaires passoit sur le pont de Londres. Les commis chargés de la perception du droit de passage l'avoient arrêté. Ce fut un sujet de querelle avec les soldats qui l'escortoient, & ne vouloient rien payer. Des injures on alloit en venir aux coups. Un Quakre qui se trouvoit là par hazard, paya tranquillement le droit contesté, dit aux soldats de con-

tinuer leur chemin , & s'en alla.

On avoit ouvert une souscription pour des prisonniers François qui passaient l'hiver en Angleterre pendant la dernière guerre : on imprima l'état des souscripteurs ; les Quakres y étoient pour mille guinées : plusieurs ne voulurent point être connus. Un de ces anonymes fit mettre sur le registre , *par un ami des hommes.*

On croit néanmoins que ces gens ne sont plus aussi vertueux ni aussi simples , qu'ils l'étoient dans les premiers tems. L'hypocrisie & l'intérêt leur ont seulement fait garder un extérieur bizarre ; & sous prétexte de certaines missions , ils envoient des émissaires dans toutes les villes pour espionner les commerçans , & attirer toutes les affaires à ceux de leur parti. Ils couvrent les ressorts de leur politique du voile de la religion ; & en conséquence des principes qu'ils ont adoptés , dans quelque danger que soit l'Etat , ils refusent de s'armer pour sa défense , sans que personne le trouve mauvais. Mais quel droit peuvent avoir , en tems de paix , à la protection du gouvernement , des gens qui , en tems de

guerre , ne veulent pas contribuer à la sûreté publique ?

« J'ai souvent assisté , disoit M. Bros-
 » fier , à des jugemens civils , où ces
 » Trembleurs étoient cités comme té-
 » moins ; & j'ai remarqué qu'ils ne
 » donnoient jamais de réponse positive
 » contre leurs amis. Toute l'adresse de
 » l'avocat de la partie adverse ne ti-
 » roit d'eux que des ambiguïtés. Ils sont
 » eux-mêmes persuadés , ainsi que les
 » juges , qu'une affirmation n'a pas la
 » même force qu'un serment. Aussi ,
 » quel que soit son crime , un homme
 » ne peut être condamné à mort , sur la
 » simple affirmation d'un Trembleur ;
 » & jamais Quakre n'a refusé d'exiger
 » le serment requis , quand il a été ques-
 » tion de se venger d'un voleur qui l'a-
 » voit attaqué & dépouillé. Il est donc
 » clair que les loix & les Trembleurs
 » même , regardent ce privilege comme
 » un abus ; puisqu'ils mettent cette dif-
 » férence entre les affaires civiles & les
 » matieres criminelles ».

Je ne fais si je dois vous parler de
 deux sectes modernes , qui font peu de
 sensation à Londres , parce qu'elles ne
 sont composées que d'artisans & de

gens du peuple. Vous connoissiez même déjà la première, les Hernhutes ou les Freres Moraves, dont j'ai fait mention dans mes lettres sur le Groenland. Le même esprit regne dans la seconde, les Méthodistes, qui doit son origine au docteur Withefield. Ce dernier, qui se proposoit la réforme des mœurs & le rétablissement du dogme de la grace, avoit choisi les rues & les places de Londres pour théâtre de son zele. Le clergé le traita de visionnaire, le dénonça comme fanatique, & le fit accueillir à coups de pierres, dans tous les endroits où il ouvroit la bouche pour haranguer le peuple. Il tint bon cependant; & cette persévérance forma des prosélytes, dont le nombre, joint à la constance du chef, en imposa à la populace. Le troupeau s'accrut insensiblement : de nouveaux coopérateurs s'associerent aux premiers disciples : les uns & les autres unirent leurs travaux à ceux de leur fondateur, & se firent, sous le nom de tabernacle, un lieu d'assemblée, autour duquel ils voulurent tous être logés.

Le fond de leur liturgie est le même que celui de l'Eglise Anglicane, auquel ils ont ajouté des cantiques composés

SUITE DE L'ANGLETERRE. 443
par un poëte de leur secte. Leurs sermons traitent principalement de l'esprit intérieur, de la grace qui sanctifie toutes les actions, & de la foi qui, selon eux, suffit pour la justification & pour le salut. On vante leur ferveur dans le service divin, la décence de leur maintien, leur attention au prêche, & l'édification de leur conduite. Ils déposent, dit-on, entre les mains de leurs chefs, tout leur gain journalier, & ne se réservent que le plus étroit nécessaire. Ces fonds servent à l'entretien des ministres, à la construction des églises, à la subsistance des pauvres, & aux dépenses qu'entraînent leurs missions, pour lesquelles ils marquent beaucoup de zele.

Les Juifs de Londres ont une très-belle synagogue dans le voisinage de la Tour. Ceux qui la composent se disent descendans de ces familles Juives, que l'Inquisition a fait sortir d'Espagne & de Portugal, pour venir jouir de la tolérance Angloise dans la capitale de cette Isle. Malgré leur grande opulence, ils n'ont pas encore pu obtenir la naturalisation qu'ils sollicitent depuis nombre d'années. Elle leur avoit été accordée en 1752; mais le bill fut

annulé peu de tems après ; & l'on ne prévoit pas que le Parlement se rende à de nouvelles instances. A cela près, les Juifs d'Angleterre, répandus dans les différentes classes du commerce, partagent les charges publiques avec les autres marchands, entre lesquels ils se distinguent même par leur probité. Leurs richesses font partie du capital de la nation, & contribuent à sa splendeur. Ils y ont éprouvé anciennement, & principalement sous le regne de Richard I, des persécutions, comme dans tous les Etats de l'Europe, qui ont plus d'une fois ensanglanté ce royaume ; mais depuis leur rétablissement par Cromwel, ils n'ont eu qu'à se louer des procédés du gouvernement.

Depuis le regne d'Elisabeth, la religion Catholique a toujours été odieuse aux Anglois : elle est la seule dont ils ne tolèrent pas le culte. Cette antipathie est une suite de l'idée où ils sont, que le clergé Romain est nécessairement intéressé à l'établissement du despotisme des princes. Il faut pourtant convenir, que les loix qu'ils ont faites contre les Catholiques depuis la réformation, ne sont ni cruelles, ni sanguinaires, & n'ont d'autre effet, que de bannir de

SUITE DE L'ANGLETERRE. 445
leur île, les plus entreprenans. Ceux
au contraire qui se contentent de pro-
fesser leur croyance, sans vouloir com-
battre celle du pays, jouissent de tous
les droits des citoyens, tant pour la
sûreté de leurs biens, que pour celle
de leur personne. Seulement les taxes
qu'ils paient, sont du double plus fortés
que celles des Protestans ; mais ils peu-
vent cultiver paisiblement leurs terres,
& faire tranquillement leur commerce.
Le gouvernement n'ignore pas qu'ils
sont très-nombreux dans les trois
royaumes ; mais il ne les inquiète
point sur leur religion, parce qu'il
connoît leur attachement à la consti-
tution nationale, & leur respect pour
les loix du pays. D'ailleurs il les inté-
resse pour l'Etat, en leur conservant leur
bien ; il mortifie leur amour-propre,
en les privant des honneurs ; & il arme
leur avarice contre leur croyance, en
doublant leurs impositions.

Je suis &c.

A Londres, ce 6 Octobre 1755.

Fin du tome XVIII.

T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce Volume.

L E T T R E C C X I X .

S U I T E D E L' A N G L E T E R R E .

L OGEMENS de Londres.	page 5
L'abbaye de Westminster.	6
Grande salle de cette abbaye.	7
Evénemens singuliers.	8
Cérémonies du sacre du Roi.	9
Les divers ornemens.	10
Serment du Roi à son sacre.	11
La Sainte Ampoule d'Angleterre.	12
Cérémonie du couronnement.	13
Les grands officiers.	14
Leurs prétentions.	15
Eglise de l'abbaye de Westminster.	16
Chapelle d'Henri VII.	17
Tombeaux de Westminster.	18
Les beaux esprits y sont inhumés.	19
Tombeau de Newton.	20
Epitaphe de Chaucer & de Spenser.	21
Tombeau de Dryden & de Butler.	<i>ibid.</i>
Monument du poëte Gay.	22
Saint Evremont & le poëte Owens.	<i>ibid.</i>
Cowley, Adisson, Oldfield, Thomas Par.	23

DES MATIERES.	447
Comment on obtient ces tombeaux.	24
Honneurs rendus à Madem. Oldfield.	<i>ibid.</i>
Jugement des Lords à Westminster.	25
Fonctions du Grand Sénéchal.	26
Description de la salle où l'on juge.	27
On y entre par billets.	28
Cérémonie qui s'y observe.	29
Arrivée du coupable, les témoins.	30
Les grands sont dispensés du serment.	31
Chacun est jugé par ses Pairs.	<i>ibid.</i>
Les Jurés en matière criminelle.	<i>ibid.</i>
Le Chef de la Justice,	32
Punition des prévaricateurs.	<i>ibid.</i>
Confrontation des témoins.	33
Subtilités des Avocats.	<i>ibid.</i>
Comment se fait le Jugement.	34
Récusation des témoins.	35
Ce que c'est que le bénéfice du clergé.	<i>ibid.</i>
Douceur de la Justice en Angleterre.	37
Le Roi signe les sentences de mort.	38
Sort des prisonniers condamnés.	<i>ibid.</i>
Peines capitales chez les Anglois.	<i>ibid.</i>
On emploie rarement la question.	39
En quoi consiste cette question.	<i>ibid.</i>
Comment se font les exécutions.	40
Comment les criminels s'y préparent.	41
Supplices pratiques en Angleterre.	42
Le pilory.	<i>ibid.</i>
Crimes de haute trahison.	43
Formule de sentence.	44

LETTRE CCXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Premiers poëtes dramatiques Anglois.	45
Premieres troupes de comédiens.	46
Leur suppression.	47
Le théâtre florissant sous Shakespeare.	<i>ibid.</i>
Il reste fermé sous Cromwel.	48
Wicherley, poëte dramatique.	<i>ibid.</i>
Caractere des drames Anglois.	49
Corruption de leur goût.	50
Ces pieces manquent de simplicité.	<i>ibid.</i>
Elles pèchent contre les regles.	51
Cause de leur atrocité.	<i>ibid.</i>
Maniere d'enlever les cadavres.	52
Mélange de tragique & de bas comique.	<i>ibid.</i>
Scenes d'horreurs.	53
Tragédies historiques.	<i>ibid.</i>
Pieces chargées d'intrigues.	54
Détails sur Shakespeare.	55
Il se marie & se fait comédien.	56
Génie de ce poëte dramatique.	57
Prologue des pieces Angloises.	<i>ibid.</i>
Epilogue de ces mêmes pieces.	58
Critique du théâtre Anglois.	59
Ironie sur les regles dramatiques.	<i>ibid.</i>
Disposition ironique des actes.	60
Regle des vingt-quatre heures.	61
Apparition des revenans.	62
Grossiereté du dialogue.	<i>ibid.</i>
Chants & danses de démons.	63
Batailles & prodiges.	<i>ibid.</i>

DES MATIERES.	449
Speâtres & bouffonneries.	64
Echafauds & instrumens de supplice.	65
Modele de prologue.	<i>ibid.</i>
Les François traduits en ridicule.	66
Le clergé rendu méprisable.	67
Dérision contre les moines.	<i>ibid.</i>
Scenes de cabaret & de prison.	68
Scenes de libertinage & de débauche.	<i>ibid.</i>
Style des drames Anglois.	69
Speâcles de Londres.	<i>ibid.</i>
Le jeu du célèbre Garrick.	70
Troupe de Covent-Garden.	71
Caractere de la déclamation Angloise.	72
Revenus des comédiens.	<i>ibid.</i>
Honoraires des auteurs.	73
Théâtre de Londres, école du vice.	<i>ibid.</i>
Il est soumis à la censure.	74
Police des speâcles de Londres.	75
Les tapageurs.	<i>ibid.</i>
Jeu de théâtre des actrices.	76
L'opéra de Londres.	<i>ibid.</i>
Paroles angloises sur des airs italiens.	77
Le célèbre musicien Hendel.	78
Il introduit à Londres les Oratorio.	79
Musique nationale Angloise.	80
Son peu de succès pour l'exécution.	81
Origine du combat des gladiateurs.	82
Détails au sujet de ce combat.	83
Regles prescrites aux gladiateurs.	84
Ce combat n'existe plus à Londres.	85
Il y fut long-tems à la mode.	86
Comment les Anglois le justifient.	87.
Combat des chiens.	<i>ibid.</i>
Combat des coqs.	88
Le Waux-Hall Anglois.	89

450	T A B L E	
Description de la salle.		94
Origine de ce nom.		<i>ibid.</i>
Salle & jardin de Renelagh.		91
Marybonne, autre jardin.		92
Guinguettes de Londres.		<i>ibid.</i>

LETTRE CCXXI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

COTERIES Angloises, nommées <i>Clubs</i> .	93
Cabarets ou tavernes.	<i>ibid.</i>
Regles observées dans les coteries.	94
Statuts de ces sociétés.	95
Coterie des boitoux.	96
Coterie Catonienne.	<i>ibid.</i>
Ce qui donne lieu à ces coteries.	97
Les santés qui se boivent appellées <i>toasts</i> .	98
Origine de ce mot.	99
Le zele Anglois s'anime à la taverne.	100
Coteries, origine des Francs-Maçons.	<i>ibid.</i>
Histoire de cet ordre.	101
Détails sur cet ordre fameux.	102
Signes pour se reconnoitre.	<i>ibid.</i>
Réception d'un Frere-Maçon.	103
Diverses cérémonies.	104
Les Loges de la table.	105
Le but des Francs-Maçons.	106
Coteries tournées en ridicule.	107
Coteries femelles.	<i>ibid.</i>
Société en faveur de la vieillesse.	108
En faveur des garçons tailleurs.	109
En faveur de la religion & des mœurs.	110
Société des arts.	<i>ibid.</i>

DES MATIERES.	451
Son objet & son origine.	111
L'esprit qui l'anime.	112
Elle s'oppose aux monopoles.	113
Société de la marine Angloise.	114
Pépiniere de bons matelots.	115
Société des antiquaires.	116
Artistes Anglois peu encouragés.	<i>ibid.</i>
Cabinet d'histoire naturelle.	117
Bibliothèque Cotonienne.	<i>ibid.</i>
La musée Britannique.	118
L'hôtel de Montaigne.	<i>ibid.</i>
Gens de Lettres mariés par souscription.	119
Les Anglois honorent les Lettres.	120
Exemples de libéralités Angloises.	121
Hôpital de Sulton.	<i>ibid.</i>
Hôpital de la petite vérole.	122
Autres hôpitaux.	<i>ibid.</i>
Singularité sur celui de Bedlam.	123
Règlement concernant les pauvres.	124
Moyens de soulagement.	125
Abus dans l'administration des aumônes.	126

L E T T R E C C X X I I .

S U I T E D E L' A N G L E T E R R E .

L E parc Saint-James.	128
Green-Parc.	129
Tems de la promenade.	130
Entretien sur les Colonies Angloises.	<i>ibid.</i>
Avantage que les Anglois en retirent.	131
Ce qu'ils en doivent craindre.	132
Etat florissant des Colonies.	133
Ce qu'elles ont droit d'attendre des Anglois.	134

Leurs obligations mutuelles.	135
Droit du Parlement sur les Colonies.	137
Leur gouvernement.	138
Abus qui s'y commettent , dangers à craindre.	139
La marine marchande & militaire.	<i>ibid.</i>
D'Angleterre lui doit ses richesses.	140
Les enlevemens de force.	141
Inconvéniens de ces enlevemens.	142
Origine de la marine Angloise.	143
Progrès de cette marine.	144
L'Aête fameux de Navigation.	145
Anglois souverains des mers.	146
Nombre de leurs vaisseaux.	147
De l'amirauté Angloise.	148
Chantiers pour les vaisseaux.	<i>ibid.</i>
Vaisseaux stationnaires.	149
Marine Angloise comparée à la nôtre.	150
Vues ambitieuses des Anglois.	151
Leurs écrits extravagans.	152
Leurs projets échoués.	153
Ports marchands d'Angleterre.	154
Nombre des vaisseaux marchands.	<i>ibid.</i>
L'hôpital de Greenwich.	155
Description de cet hôpital.	156
Traitement des invalides.	157
Ornemens de cet hôpital.	158
Sujets des peintures.	159
L'observatoire.	161
Les officiers de cette maison.	162
Ses revenus.	163
Autres institutions pour la marine.	164
L'hôpital de Portsmouth.	165
Description de ce port.	<i>ibid.</i>
Récompenses proposées aux marins.	166

LETTRE CCXXIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

F INANCES d'Angleterre.	167
Revenus du Roi.	168
Droits royaux	169
Impositions & subsides.	170
Rigueur du droit d'accise.	171
Extention de ce droit.	172
Droit sur les maisons , les cheminées.	173
Produit de ces différens droits.	174
La dette nationale.	175
L'intérêt de l'argent.	<i>ibid.</i>
Sûreté des fonds publics.	176
La banque générale.	177
Dépôts qu'on lui confie.	178
Sûreté de la banque.	179
Especies numéraires.	180
Officiers de la Banque.	181
Anecdote au sujet de cette banque.	<i>ibid.</i>
Confiance des étrangers.	182
Billets de banque.	<i>ibid.</i>
L'Echiquier.	183
Billets de l'Echiquier.	184
Compagnies des Indes orientales.	185
Ses gouvernemens généraux.	186
Commerce de ces Compagnies.	187
Traitement avec les gens du pays.	188
Choix des facteurs.	189
Utilité de ces établissemens.	190
Officiers de la Compagnie.	191
Ses emprunts.	192
Reproches faits au ministère.	193

Autres abus à ce sujet.	194
La Compagnie d'Afrique.	<i>ibid.</i>
Compagnie nouvelle.	195
Commerce de cette Compagnie.	196
La Compagnie de la baye d Hudson.	197
Commerce de cette Compagnie.	198
Reproches qu'on lui fait.	199
Compagnie de Hambourg.	<i>ibid.</i>
Commerce avec la Russie.	200
Inconvéniens des Compagnies.	201

LETTRE CCXXIV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

COMMERCE de l'Angleterre; ses produc- tions.	202
Commerce des grains.	203
Commerce du chanvre & du lin.	204
Les patates & le safran.	205
Les fruits.	206
Le houblon.	<i>ibid.</i>
L'Angleterre manque de vignes.	207
Les Anglois font du vin factice.	<i>ibid.</i>
Fabricateurs d'eau-de-vie de grain.	208
Loix tyranniques à ce sujet.	209
Réglemens contre les liqueurs fortes.	210
Le charbon de terre.	211
Son abondante consommation.	212
Nature de ce fossile.	213
Maniere de l'exploiter.	214
Dangers de cette exploitation.	215
Maniere de s'en garantir.	216
Les mines de fer.	217
Ouvrages faits de ce métal.	218

DES MATIERES.	455
Commerce qui s'en fait en Europe.	219
Mines de plomb & d'étain.	220
Mines de cuivre.	221
L'émeril.	<i>ibid.</i>
La terre à foulon.	222
Le sel marin.	<i>ibid.</i>
Manière dont le font les Anglois.	223
Manufactures Angloises.	224
Fabrication des étoffes de laine.	225
Bas & chapeaux.	226
Toiles de coton.	<i>ibid.</i>
Dentelles.	227
Commerce de soie.	<i>ibid.</i>
Manufactures de soieries.	228
Défaut de ces fabriques.	229
Les verreries.	230
La poterie, la porcelaine.	231
Manière de la peindre.	<i>ibid.</i>
Les papeteries.	232
Les éditions de Baskerville.	<i>ibid.</i>
Beauté du papier.	233
Commerce de librairie.	234
Usage de librairie à Londres.	<i>ibid.</i>
Fabrication des cuirs.	235
Manufactures & commerce de tabac.	<i>ibid.</i>
Les pêches d'Angleterre.	236
Les harengs, les sardines, la morue.	237
La pêche de la baleine.	238
Encouragemens pour cette pêche.	239

LETTRE CCXXV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

HISTOIRE du commerce d'Angleterre.	240
Causes de son progrès.	241

Prospérité du regne de Charles II.	242
Les regnes suivans.	243
Combien le commerce est considéré.	244
Origine des grandes maisons.	245
Rois aggrégés aux corps des marchands.	246
La noblesse Angloise a fait le commerce.	247
Bonne foi des marchands Anglois.	248
Probité même du peuple.	249
Situation avantageuse de l'Angleterre.	250
Abondance de ses productions.	251
Diminution de son commerce.	252
Vente de bijouterie	253
Nos ouvriers travaillent mieux.	254
Vente d'étoffes.	255
Les nôtres valent mieux.	<i>ibid.</i>
Commerce de serge & de chapeaux.	256
Toiles & bas de soie	257
Moyens de ranimer le commerce.	258
Marchandises de France.	260
Commerce prohibé.	261
Comment se fait la contrebande.	262
Précautions pour l'empêcher.	263
L'isle de Man le favorise.	264
Description de cette isle.	265
Règlemens favorables au négoce.	266
Contrainte par corps pour dettes.	267
Remise faite par les marchands.	268
Conduite des marchands Anglois.	269
Leur prospérité, leur opulence.	270
Apprentissage du commerce.	271

LETTRE CCXXVI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

QUALITÉ de la viande du pays.	272
Les Anglois mangent peu de soupe.	<i>ibid.</i>
Ils mangent peu de pain.	273
Ils redoutent peu la cherté du grain.	274
Prix des vivres.	<i>ibid.</i>
Les artisans de Londres.	275
Usage général du thé.	<i>ibid.</i>
Commerce de cette denrée.	276
Gages des domestiques.	<i>ibid.</i>
On aime les domestiques François.	277
Qualité des domestiques Anglois.	<i>ibid.</i>
Usage de leur distribuer de l'argent.	278
Mot d'un officier à ce sujet.	279
On veut abolir cet usage.	<i>ibid.</i>
Les femmes sortent de table avant les hommes.	280
Les hommes restent & boivent.	<i>ibid.</i>
Comment ils pensent des femmes.	281
Caractère des Angloises.	<i>ibid.</i>
Leur portrait.	283
Elles négligent leurs dents.	<i>ibid.</i>
Leur parure, leur habillement.	284
Les filles de joie.	285
Ce qu'on appelle les Bagnos.	286
Police de Londres au sujet de ces filles.	287
Ancien usage à leur égard.	<i>ibid.</i>
Luxe des courtisannes de Londres.	288
Alliances peu assorties.	289
Nouvelles loix au sujet des mariages.	290
Cérémonie de la célébration.	291

Comment on élude les nouvelles loix.	292
Ce qui rend le mariage valide.	293
Punition contre ceux qui contractent illégitimement.	294
Comment une fille se défait de son enfant.	295
Singularité des mariages Anglois.	<i>ibid.</i>
Autre exemple de cette singularité.	296
Devoirs réciproques des époux.	297
Dépendance de la femme.	298
Punition des maris qui en abusent.	299
Privileges des femmes.	300
Exemple à ce sujet.	<i>ibid.</i>
Titres des femmes mariées.	301
Les ecclésiastiques Anglois se marient.	302
Sort de leurs filles.	<i>ibid.</i>
Quête pour les orphelines.	303
Causes de population.	304
Mariages des domestiques.	305

LETTRE CCXXVII

SUITE DE L'ANGLETERRE

CHELSEA ou Chelsey, hôtel d'invalides.

	306
Détails sur cette maison.	307
Jardin des plantes.	308
Kensington, maison royale.	309
Jardins Anglois.	<i>ibid.</i>
Jardins Chinois.	310
Ces derniers sont de trois sortes.	311
Le merveilleux.	<i>ibid.</i>
Le terrible.	312

DES MATIERES.	459
L'agréable.	313
Plans proposés par Dufresny.	314
Variations au sujet des jardins.	315
Leur goût bizarre.	316
Beauté de la verdure d'Angleterre.	317
Les parcs dans ce pays.	318
Indifférence pour les vergers.	319
Leur agrément.	320
Le palais d'Hamptoncour.	321
Le palais de Richemont.	322
Le jardin & le parc de Kiow.	323
Le château de Bradford.	324
Le château de Windsor.	ibid.
Autres palais des Rois d'Angleterre.	325
Palais de Witte-Hall.	326
Mauvaise exécution des bâtimens Anglois.	327
La Tour de Londres.	328
Ce qu'elle renferme.	329
Gouvernement de cette forteresse.	331
Cathédrale de Saint Paul.	ibid.
Ses défauts.	332
Ses beautés.	334
L'ancien modele.	335
L'ancienne cathédrale.	336
On n'entre à S. Paul qu'en payant.	337
Différentes choses à y voir.	338
Le bâtiment de la Bourse.	ibid.
Statues des Rois d'Angleterre.	339
Statues de Gresham & de Barnard.	340
Assemblée de la bourse.	ibid.
Le monument.	341
Ses inscriptions calomnieuses.	ibid.
Le Temple-Bar, college.	342
Temple-Bar, porte de la Cité.	343

College de l'Incoln's-inn.	344
A quoi ces colleges sont destinés.	345
Les gens qui les habitent.	346
Avocats & Procureurs.	<i>ibid.</i>
La faculté de droit.	347

LETTRE CCXXVIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

PLAN de Londres.	348
Ses défauts.	349
Origine de cette ville.	350
Son pont.	<i>ibid.</i>
Vue de son port.	351
Beauté de la Tamise.	352
Le pont de Westminster.	<i>ibid.</i>
Commencement d'un nouveau pont.	353
Londres est composé de trois villes.	354
Etendue de cette capitale.	<i>ibid.</i>
Comparaison avec Paris.	355
Belles rues de Londres.	<i>ibid.</i>
Quartier habité par les grands seigneurs.	356
Caractere des seigneurs Anglois.	<i>ibid.</i>
Trotoirs, boues & pavé de Londres.	357
Ordre dans les rues.	358
Les boutiques.	359
Incommodité de la fumée de charbon.	<i>ibid.</i>
Quartier nouvellement formé.	360
Description des maisons.	361
Maniere de bâtir.	<i>ibid.</i>
On assure les maisons contre le feu.	362
Commodité de ces maisons.	363
Distribution des appartemens.	364

DES MATIERES.	461
Places des nouveaux quartiers.	365
Enseignes & portes des boutiques.	<i>ibid.</i>
Il y a peu de beaux hôtels à Londres.	366
Inigo Jones, architecte.	<i>ibid.</i>
Christophe Wren, architecte.	367
My lord Burlington, savant en architecture.	<i>ibid.</i>
Les Anglois sont peu propres aux beaux arts.	368
Ils n'encouragent pas les artistes.	<i>ibid.</i>
Ils ont peu de peintres d'histoire.	369
Le peintre Hogarth, ses tableaux.	<i>ibid.</i>
Le peintre Thornill.	370
Les Anglois aiment les portraits.	371
Ils sont peu curieux du pastel.	<i>ibid.</i>
Autres genres de peinture.	272
Vente publique de tableaux à Londres.	<i>ibid.</i>
Manœuvre des brocanteurs.	373
La sculpture.	374
Le Sculpteur Cibber.	375
Sculpture en ivoire & en bois.	<i>ibid.</i>
Differentes gravures.	376
Ouvrages de menuiserie.	377
Luxe des grands & des bourgeois.	378
Luxe de table.	379

LETTRE CCXXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

L'HÔPITAL des fous.	380
Autres hôpitaux de Londres.	381
Maisons de correction.	382
Les prisons de Londres.	383
Prison de Newgate.	384
Avidité des gens de loi.	385

La maison de ville de Londres.	386
Les bureaux des corps de métiers.	387
La douane.	<i>ibid.</i>
Les marchés de Londres (1).	388
Les cafés.	389
Les fiacres & chaises-à-porteurs.	390
Les bateliers.	<i>ibid.</i>
La petite poste.	391
Hôtel du Lord-Maire.	392
Prérogatives de cette charge.	<i>ibid.</i>
Sa dignité.	393
Cérémonie de son installation.	394
Son retour à son hôtel.	395
Charges du Bureau de la ville.	396
Les Shérifs.	<i>ibid.</i>
Le trésorier, le conseil commun.	397
Gouvernement municipal de Londres.	398

(1) A l'occasion d'un de ces marchés, nommé Stock-market, on a oublié de parler de la statue équestre de Charles II, sur laquelle on raconte une anecdote très-singulière. Ce monument est d'une figure si ridicule & si absurde, qu'il est impossible d'y jeter les yeux sans quelque indignation contre ceux qui l'ont fait élever. Mais si l'on en cherche l'histoire, ce qui n'étoit que méprisable, devient piquant. On prétend que cette statue avoit été faite dans son origine pour Jean Sobiesky, Roi de Pologne; mais quelque accident la fit rester dans la main de l'ouvrier. Vers le même tems, la ville de Londres voulut ériger une statue à son Roi: celle de Sobiesky se trouvant prête & à bon marché, on convertit le Roi de Pologne en Roi d'Angleterre; & l'on changea le Turc, qui étoit sous les pieds du cheval, en Olivier Cromwel. Personne ne s'est avisé depuis d'y trouver à redire; mais le malheur est, qu'un misérable turban qu'il porte autour de la tête, fait voir clairement que ce n'est pas lui, & sert de preuve à la vérité de cette histoire.

DES MATIERES.	463
Gouvernement de Westminster.	399
Gouvernement militaire.	400
Milice nationale.	401
Inconvéniens de la guerre en Angleterre.	402
Ses descentes en France.	403
Sort de l'état militaire.	404
Courage des troupes Angloises.	405

LETTRE CCXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Le clergé Anglois.	407
Jurisdiction des évêques.	408
Entreprises des anciens évêques.	<i>ibid.</i>
Régularité des évêques Anglois.	409
Les grands sieges donnés au mérite.	410
La noblesse les dédaigne.	411
Election des évêques.	<i>ibid.</i>
Impositions sur le clergé.	412
Le clergé titré, doyens, archidiares.	<i>ibid.</i>
Le bas clergé, curés, vicaires, &c.	413
Les enterremens.	414
Luxe dans les funérailles.	415
Loix de police au sujet des morts.	416
Ordinations Angloises.	417
Fameuse dispute sur leur validité.	418
Mandement de M. de Noailles.	419
Les sentimens sont partagés.	420
Raisons pour & contre.	421
Ordination de Mathieu Parker.	422
Sentiment du Pere le Courayer.	423
Ce religieux passe en Angleterre.	424
Autre Mandement à ce sujet.	425

464 . T A B L E

Sacre des évêques Anglois.	<i>ibid.</i>
Nomination aux bénéfices.	426
Prise de possession.	427
Revenus du clergé d'Angleterre.	<i>ibid.</i>
Etat humiliant des Chapelains.	428
Nombre des ecclésiastiques Anglois.	429
L'office de l'église Anglicane.	<i>ibid.</i>
Les Catholiques d'Angleterre.	430
Les Réfugiés François.	431
Les Quakres.	<i>ibid.</i>
Le cordonnier Fox, leur chef.	432
Assemblée des Trembleurs.	433
Ils éprouvent des persécutions.	434
Le fond de leur doctrine.	435
Leurs écrivains & leurs hommes célèbres.	436
Lettres des Quakres à Jacques II.	437
Leurs prédications.	438
Leurs vertus morales.	439
Leurs principes au sujet du serment.	440
Les Hernhutes & les Méthodistes.	441
Doctrine & liturgie des méthodistes.	442
Les Juifs de Londres.	443
Conduite envers les Catholiques.	444

Fin de la Table.

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les tomes XVII & XVIII du *Voyageur François*, &c, par M. l'Abbé de la Porte, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression; au contraire je pense que l'exactitude avec laquelle M. l'Abbé de la Porte s'est attaché à présenter les mœurs des peuples dont il rapporte les usages, fera recevoir ces deux volumes avec plaisir. A Paris, ce 12 Août 1773.

Signé, LALAURE.

*CATALOGUE des Livres qui se trouvent
chez LOUIS CELLOT.*

- D**ÉFENSE de la Déclaration du Cler-
gé de France, par M***, *in-4°*. 2 vol.
sous presse.
- Dictionnaire universel, 6 vol. *in-folio*
en feuilles. 108 l.
- Le Droit commun de la France ou la
Coutume de Paris, par M. Bourgeon,
2 vol. *in-fol.* relié. 54 l.
- Abrégé des Causes célèbres, tom. I, II,
III & IV, 1772. 12 l.
- Le Voyageur François, par M. l'Abbé
Delaporte, *in-12*. 18 vol. 54 l.
- Abrégé chron. de l'Hist. Ottomane, par
M. de la Croix, *in-8°*. 2 vol. 10 l.
- Dict. des faits & dits mémorables de
l'hist. anc. & moderne, *in-8°*. 10 l.
- Dict. hist. des mœurs des François,
in-8°. 3 vol. 15 l.
- Dict. des femmes célèb. *in-8°*. 2 v. 10 l.
- Pensées de Marc-Aurele, *in-8°*. 6 l.
- Idem.* petit *in-12*. 2 l. 10 s.
- L'Assemblée, suivie de l'Apothécose de
Moliere, broc. 1 l. 4 s.
- Lettres sur le nouveau Tacite de M. de

- la Bletterie, par M. *Linguet*, in-12.
 broc. 1 l. 4 f.
- La Pierre Philosophale, in-12. 10 f.
- Théorie des Loix civiles, in-12. sous pr.
- Hist. des révolutions de l'Empire Ro-
 main, par M. *Linguet*, sous pressc.
- Hist. du Siècle d'Alexandre le Grand,
 nouv. édit. revue, &c. 3 l.
- Canaux navigables, in-12, 1 vol. par
 le même. 3 l.
- La Cacomonade, in-12, broc. nouv.
 édit. 1 l. 4 f.
- L'Aveu Sincere, in-12, broc. 1 l. 4 f.
- Réponse aux Docteurs modernes, par
 M. *Linguet*, 3 part. broc. 3 l. 12 f.
- Consultation de M. *Linguet*, pour M.
 Alvarada, contre les Fermiers Géné-
 raux. 15 f.
- Plaidoyer, Replique, & Observations
 pour M^{ad}. de Bombelles. 2 l. 8 f.
- Mémoire du même. Question, si la ma-
 ladie vénérienne communiquée par
 le mari, est une cause de séparation
 de corps. 1 l. 4 f.
- Hist. Poétique, avec un Traité de la
 Poésie & de l'Eloquence, par M.
Hardion, 3 vol. in 12. 7 l. 10 f.
- Hist. de France, de l'*Abbé Vély*, con-
 tinuée par MM. *Villaret & Garnier*,
 20 vol. in-12. 60 l.

- 3.
- Institutes de Justinien, par *Ferriere*, 7
vol. in-12. 18 l.
- Institution au Droit François, par *Ar-*
gou, nouv. édit. revue par M. *Bou-*
cher d'Argis, 2 vol. in-12. 6 l.
- Instruction Militaire du Roi de Prusse à
ses Généraux, in-12. fig. 3 l.
- Loix Civiles, par M. *Domat*, in-fol.
24 l.
- Notionnaire, ou Mémorial raisonné
de ce qu'il y a de plus intéressant
dans les connoissances acquises de-
puis la création du monde jusqu'à
présent, in-8°, 40 planches, par
M. *de Garfaut*. 9 l.
- Traité des Matieres Criminelles, par
Lacombe, in-4°, nouv. édit. 12 l.
- Recueil de Jurisp. civile, par *Lacombe*,
in-4°, nouv. édit. augm. & cor. 12 l.
- Architec. de *Bullet*, in 8°, n. éd. 6 l.
- Arrêts & Réglemens notables du Par-
lement de Paris, par *Lacombe*,
in-4°. 9 l.
- Journal du Palais, 2 vol. in-fol. 48 l.
- Arrêts d'Augeard, 2 vol in-fol. 42 l.
- Collection de Jurisprudence, par M.
Denisart, 3 vol. in-4°. 42 l.
- Commentaire sur la Coutume de Paris,
par *Ferrier*, 2 vol. in-12. 5 l.

